



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 52 973 242 euros
Siège social : 7, quai de la Paix – 30300 BEAUCAIRE

380 695 213 R.C.S. NIMES

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPORT DE GESTION 2014	4
1.1.	Activité et événements de l'exercice 2014	4
1.2.	Analyse des résultats et de la structure financière à l'issue de l'exercice 2014	8
1.3.	Evénements récents et perspectives	18
1.4.	Facteurs de risques	22
1.5.	Organisation du Groupe et des Filiales	33
1.6.	Politique d'investissements	34
1.7.	Gouvernance et rémunérations	36
1.8.	Effectifs	46
1.9.	Capital et actionnariat	48
1.10.	Autres informations.....	59
2.	COMPTES CONSOLIDES 2014	65
2.1.	Comptes consolidés et annexes de l'exercice 2014	65
2.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014.....	119
3.	COMPTES ANNUELS 2014	121
3.1.	Comptes annuels et annexes de l'exercice 2014.....	121
3.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2014	146
4.	GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE	148
4.1.	Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne	148
4.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne	165
5.	RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	167
5.1.	Rapport portant sur les informations sociales, environnementales et relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	167
5.2.	Rapport du tiers indépendant portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales consolidées figurant dans le présent rapport de gestion.....	187
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES	191
6.1.	Description des conventions réglementées	191
6.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	192
7.	RESOLUTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE	197
7.1.	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale	197
7.2.	Projets de résolutions mises à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale	199
8.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT	207

Dans le présent document, « **Société** » ou « **Belvédère** » fait référence à la société Belvédère, et « **Groupe** » fait référence au groupe de sociétés constitué de la Société et ses filiales.

1. RAPPORT DE GESTION 2014

1.1. Activité et événements de l'exercice 2014

1.1.1. Evolutions des activités du Groupe en 2014

Pour rappel, Belvédère est un acteur international du secteur des boissons alcoolisées : le Groupe, commercialise et distribue des vins et spiritueux, principalement en Pologne, en France et aux Etats-Unis.



L'activité vodka

L'activité de production et commercialisation de vodkas est une des principales activités du Groupe.

Principaux produits

KRUPNIK	SOBIESKI	STAROGARDZKA
<p>Constituée de céréales, de sarrasin miel-leux et de différentes herbes, la Krupnik est une liqueur traditionnelle répandue en Pologne et en Lituanie depuis 2010. La Krupnik est également vendue dans de nombreux pays comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Allemagne.</p>	<p>Distillée à partir de seigle Dankowki, la Sobieski est une Vodka travaillée déclinée en divers produits (Sobieski traditionnelle, Sobieski Estate, Sobieski Flavored, Sobieski Impress). La Sobieski est vendue dans plus de 50 pays, atteignant par exemple des parts de marché de 11,9 % en France en 2014.</p>	<p>Vodka locale traditionnelle, la Starogardzka est la 3ème plus grosse marque du Groupe et se vend sous de nombreux formats dont les Vodkas aromatisées. Plus largement vendue en Pologne, la Starogardzka est également présente en Chine, en Irlande, en Autriche, en Turquie, en Suède et en Slovaquie.</p>

KRAKOWSKA

Bénéficiant d'un nouveau design depuis 2009, la Krakowska a été sélectionnée pour renforcer l'offre du Groupe concernant les Vodkas bon marché. Cette Vodka est disponible en Pologne et en Grèce.

POLONAISE

La Polonaise est une Vodka Polonaise traditionnelle avec un nouveau design de bouteille depuis 2009. Cette Vodka est également disponible dans une version aromatisée. La Polonaise est disponible en Pologne, en France, en Turquie et en Autriche.

BALSAM POMORSKI

Créée en septembre 2004, la Balsam Pomorski est une Vodka sophistiquée faite de jeunes oranges et de noix vertes. Cette Vodka existe en version aromatisée. Avec un nouveau design de bouteille depuis 2011, elle est seulement disponible en Pologne.

BAJORU

Vodka lituanienne au goût léger, la Bajoru est également disponible en version aromatisée et en version haut de gamme sous le nom de Bajoru Klasikine.

ZAWISZA

Distillée 5 fois et contrôlée par un processus exigeant qui garantit à la fois goût et clareté, la Zawisza est une Vodka claire faite de seigle. Disponible en Pologne depuis 1999, les bouteilles de Zawisza ont un nouveau design depuis 2009.

Source : Société

Il est rappelé que la marque de vodka Danzka a été cédée le 10 avril 2013, expliquant principalement la baisse des volumes enregistrés sur l'exercice 2014.

L'activité du groupe Marie Brizard

L'activité du sous-ensemble Marie Brizard et ses filiales est centré sur la production et la vente de produits notamment sous les marques William Peel, Marie Brizard, Fruits & Wine et Moncigale.

Principaux produits

MONCIGALE

Moncigale propose des vins rosés de Provence dans le Sud de la France et fait de diverses variétés de grappes du Côteaux d'Aix, du Côteaux de Varois et du Côteaux de Provence. Ce vin rosé est disponible dans plusieurs formats. Les vins Moncigale sont produits et mis en bouteille à Beaucaire près de Marseille.

WILLIAM PEEL

Constitué d'un mélange de malt et de céréales des Hautes Terres et Basses Terres d'Ecosse, William Peel est lancé en 1986 sur le marché français. Ce Whisky de prix moyen détient 21,9 % de part de marché en 2014.

MARIE BRIZARD

Créé en 1720, Marie Brizard est à la fois un producteur d'anisette à base d'anis vert, et produit également des liqueurs fruitées et modernes. De nouvelles bouteilles ainsi que de nouvelles campagnes publicitaires ont été lancées en 2009.

BERGER

Créé en 1830, Berger est un producteur de Pastis, authentique spécialité française originaire de Marseille et produite à partir d'anis et de réglisse. Berger Blanc détient une part de marché de 45,9 % sur le marché du Pastis blanc en 2014.

COCKTAILS PITTERSON

Fondé sur le savoir-faire de Marie Brizard en terme de recettes de cocktail, Cocktails Pitterson offre des cocktails prêts à la consommation (Vodka-Orange, Gin Fizz, Mojito...).

COGNAC GAUTIER

Etabli en 1697, Maison Gautier est l'une des plus vieilles maisons de cognac. Cognac Gautier est principalement vendu sur le marché de l'export, c'est à dire en dehors de la France.

MARQUES DEL PUERTO

Créé en 1968 et acquis en 1996 par Marie Brizard, Bodega Marques del Puerto est situé en à Fuenmayor dans la fameuse région Rioja d'Espagne. Il produit de nombreux vins Rioja .

SAN JOSÉ

Tequila mexicaine produite à Jalisco et distillée deux fois à partir d'agave bleue, San José est le leader de la Tequila sur le marché français avec une part de marché de 43,2 % en 2014. Cette Tequila existe en version haut de gamme sous le nom de San José Gold.

SIR PITTERSON

Relancé en 2011 en temps que whisky de gamme abordable, Sir Pitterson est un Blended Scotch Whisky fait de malt et de céréales provenant de 8 distilleries dans les Hautes Terres d'Ecosse.

OLD LADY'S

Produit à partir de baies de genévrier avec du coriandre, de l'orange et du citron, Old Lady's est distillé et élaboré en Angleterre. Une nouvelle bouteille a été lancée en 2010 et sa part de marché en 2011 était déjà de 5,9 % en France.

PORTO PITTERS

Fait de grappes de raisins issues de la vallée de Douro, Porto Pitters est un vin Porto mis en bouteille au Portugal et également disponible en vin de Porto blanc.

Source : Société

Nouveaux produits/services lancés sur le marché

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014, de nouvelles marques, déclinaisons de marques ou produits ont été lancés, au sein de chacune des principales activités du Groupe.

La marque Fruits & Wine poursuit sa croissance sur 2014 avec le lancement de Fruits & Wine Rosé Abricot, Fruits & Wine Blanc Pomme et une gamme de produits bio.

La marque Marie Brizard a étoffé sa gamme de sirops avec le lancement d'une dizaine de nouveaux produits, dont notamment les nouveautés Chocolat Royal, Appel Sour et Cranberry.

Enfin, la gamme William Peel a été complétée avec le lancement de deux liqueurs à base de Whisky : William Peel Honey (miel) et William Peel Coffee (café). Ces deux produits devraient constituer des relais de croissance en 2015.

1.1.2. Eléments significatifs sur le marché des vins et des spiritueux en 2014

En 2014, dans un environnement économique mondial incertain, le marché mondial des vins et spiritueux a continué à croître, notamment porté par les Etats Unis (+2,2 % en volume pour les spiritueux), les spiritueux et la vodka.

L'année 2015 devrait confirmer les grandes tendances observées ces dernières années, notamment la sophistication des arômes et la croissance du whisky en général.

1.1.3. Evénements marquants de l'exercice 2014

Paiement du 1^{er} dividende :

Le groupe Belvédère a versé entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Frédéric Abitbol, les montants des premiers dividendes des plans dus au 19 mars 2014 pour les 8 sociétés du groupe concernées (Belvédère, MBRI, Sobieski, Destylarnia Sobieski, Sobieski Trade, Domain Menada, Destylarnia Polmos, Fabryka Wodek).

Les dettes gelées de Moncigale font également l'objet d'un échéancier de remboursement progressif.

Le 1^{er} dividende de la société Moncigale a été versé le 16 avril 2014 entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Torelli.

Changement du mode de gouvernance et évolutions du Conseil d'administration :

Début 2014, le Comité de Nomination, conformément à la mission qui lui a été confiée, a soumis au Conseil d'administration de la Société plusieurs candidatures au mandat de Directeur Général de la Société.

Le 27 mars 2014, le Conseil d'administration de la Société a décidé, sous réserve de l'acceptation de son mandat par le candidat choisi :

- de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- de reconduire les mandats de M. Krzysztof Trylinski en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur ; et
- de nommer M. Jean-Noël Reynaud en qualité de Directeur Général de la Société.

Le 31 mars 2014, le Conseil d'administration a constaté l'acceptation du mandat de Directeur Général par M. Jean-Noël Reynaud et a ainsi confirmé sa nomination, étant précisé que celle-ci n'est devenue effective qu'à compter de sa prise de fonction, soit le 5 mai 2014.

Lors du Conseil d'administration du 28 juillet 2014, M. Krzysztof Trylinski a fait part de sa démission en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration de la Société pour raisons personnelles. Afin d'assurer une transition efficace, M. Krzysztof Trylinski a conservé ses fonctions jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale du 16 septembre 2014, assemblée à l'issue de laquelle sa démission est devenue effective. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de confier la fonction de Président à M. Benoît Hérault, qui a donc pris ses fonctions de Président dès la cessation effective du mandat de M. Krzysztof Trylinski.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 16 septembre 2014, Mme. Rita Maria Zniber a été nommée au poste d'administrateur, représentant l'actionnaire Diana Holding, désormais premier actionnaire du Groupe. M. Benoît Ghiot a lui été nommé en qualité d'administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration de la Société, réuni le 24 octobre 2014, a décidé à l'unanimité, sur recommandation de son comité de nomination et de rémunération, de coopter M. Mehdi Bouchaara en qualité de second administrateur désigné sur proposition de Diana Holding et de créer un siège d'invité permanent pour M. Serge Heringer en qualité de représentant et d'expert de Diana Holding, sans voix délibérative. A cette occasion, M. Mehdi Bouchaara a également été nommé membre du Comité d'Audit, comité dont M. Benoît Ghiot assume depuis cette date la présidence en remplacement de M. Benoît Hérault. Par ailleurs, M. Serge Heringer est également invité permanent au Comité d'Audit.

Ces nominations tiennent compte de la position de Diana Holding en tant qu'actuel premier actionnaire au capital de Belvédère et s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat industriel, commercial et financier sur le long terme, à construire entre le Groupe et son nouvel actionnaire.

Garantie donnée aux douanes en Pologne :

Le 12 mars 2014, la société Destylarnia Sobieski a émis un billet à ordre d'un montant maximal de 542 millions de zlotys (soit 126,8 M€ au taux du 31 décembre 2014) au profit des douanes polonaises en garantie du paiement des droits d'accises pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015. L'ensemble des

garanties données par le Groupe à ce titre est détaillé au sein de l'annexe aux comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2014 (Actifs donnés en garantie et engagements hors bilan).

Plan stratégique BiG 2018 :

Le 16 décembre 2014, après un important travail de revue stratégique du Groupe mené par la nouvelle Direction Générale, le plan BiG 2018 (« Back in the Game 2018 ») a été annoncé aux salariés, aux actionnaires, aux partenaires et au marché.

Positionnant le Groupe comme un challenger crédible au cœur du marché des vins et spiritueux, l'objectif de ce plan est de pouvoir atteindre à horizon 2018 un niveau de chiffre d'affaires compris entre 420 et 460 M€ pour une marge d'EBITDA se situant entre 12 et 15 %.

La réalisation de cet objectif passera notamment par :

- des cessions d'actifs non stratégiques, en particulier les activités de grossistes en Pologne, certains équipements industriels non nécessaires en Pologne et enfin certains actifs immobiliers en France et en Pologne,
- l'optimisation des activités pérennes, comptant notamment sur la modernisation de l'outil industriel du Groupe, la réduction des coûts d'achats directs, l'amélioration du modèle de distribution, la simplification des opérations et enfin le développement des compétences clés au sein des équipes,
- la croissance des activités positionnées sur les produits Vodka, William Peel, Marie Brizard et Fruits & Wine, et ce à destination de 5 marchés géographiques principaux : France, Pologne, Etats-Unis, Espagne et Brésil.

1.2. Analyse des résultats et de la structure financière à l'issue de l'exercice 2014

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont décrites à la Note 1.2 des Annexes aux Comptes consolidés et à la Note 2 des Annexes aux comptes annuels de Belvédère S.A.

1.2.1. Activités consolidées au titre de l'exercice 2014

Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a affiché un chiffre d'affaires légèrement supérieur aux attentes du plan BiG 2018, à 466,7 M€, en retrait de 4,1 % à activités comparables.

2013	Contrats arrêtés	Effet périmètre	2013 retraité	Variation organique	Effet Change	2014
539,6	-47,3	-5,4	486,9	-20,8	0,8	466,7

Données en M€

-4,1%

Afin de fournir une meilleure lisibilité de son activité et une comparabilité avec ses principaux concurrents, Belvédère a décidé de procéder à différents changements de présentation comptable :

- Belvédère publie désormais un chiffre d'affaires net, retraité des droits d'accises calculés sur les volumes vendus et non plus sur les volumes produits,
- Les chiffres d'affaires France et Export ont été scindés,
- Le chiffre d'affaires des Etats-Unis a été retraité. Il est désormais net des remises et avantages commerciaux consentis.

Ainsi, sur une nouvelle base comparable, retraitée des contrats arrêtés au cours de l'exercice 2014 et des effets périmètre, le chiffre d'affaires du Groupe est en retrait de 4,1 %, en ligne avec l'atonie globale du marché des vins et spiritueux.

Les contrats arrêtés (contrats de marque distributeur vins, arrêt de la sous-traitance Pulco, arrêt des ventes de vodkas tierces, vente de la marque Danzka) et les effets périmètre (Ukraine, Slovaquie, Biélorussie) expliquent 52,7 M€ des 72,7 M€ (soit 72 %) de variation entre le chiffre d'affaires de 2014 et celui de 2013.

Belvédère a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires net consolidé de 466,7 M€ (479,8 M€ selon la méthode comptable précédente), en retrait de 13,5 % (-13,6 % hors effet de change) par rapport à l'exercice 2013.

Détail de l'évolution du chiffre d'affaires par pays

France : Gain de parts de marché sur les piliers stratégiques du Groupe

Les marques phares du Groupe ont poursuivi leurs prises de parts de marché et ont progressé plus vite que le marché français en volume. Ainsi, notamment, William Peel est en hausse sur l'année de 1,6 %, dans un marché lui en retrait de 0,7 %, portant ses parts de marché à 21,9 % sur le marché français. De la même manière, Fruit & Wine progresse de 16,8 %, dans un marché en hausse de 15,6 %, confortant ainsi la marque du Groupe à sa place de leader avec 28,5 % de parts de marché (*source Nielsen et IRI, Décembre 2014*).

En 2014, le chiffre d'affaires net en France s'élève à 193,3 M€, en retrait de 3,0 % par rapport à l'exercice 2013. Cette évolution est essentiellement liée à l'abandon de contrats de vente non profitables.

Pologne : Bonne tenue des marques du Groupe au deuxième semestre 2014 sur un marché impacté par les hausses de droits d'accises

Le chiffre d'affaires net s'élève à 179,0 M€ en 2014, soit un recul de 19,7 %. Retraité de l'impact de l'arrêt de ventes des vodkas tierces, le chiffre d'affaires est en recul de 8,8 %.

En anticipation de la hausse des droits d'accises intervenue début 2014, les ventes du dernier trimestre 2013 en Pologne avaient été particulièrement élevées. En conséquence, les ventes du premier semestre 2014 ont été pénalisées d'autant que Belvédère n'a pas souhaité participer à la guerre des prix pratiquée par ses concurrents en vue de protéger ses marges.

Sur le dernier trimestre 2014, les produits du Groupe (Sobieski et Krupnik, en particulier) ont retrouvé des parts de marché en croissance, elles s'élèvent à 12,8 % en volume sur le marché de la vodka dont 11,5 % pour Krupnik grâce au lancement de nouveaux formats et arômes (*source Nielsen, Décembre 2014*).

Lituanie : Forte croissance, tirée par la vodka

Le chiffre d'affaires net de la Lituanie s'élève à 21,8 M€ en 2014, soit une croissance de 25 % par rapport à 2013. Les principales marques de vodka du Groupe ont tiré cette croissance dans un marché en progression plus modérée.

Etats-Unis : Renforcement des parts de marché de Sobieski sur les Etats clés

Sur la base des chiffres NABCA (control states), le marché de la vodka a augmenté de 2,9 % en volume en 2014 quand les ventes du Groupe ont progressé dans ces états de 9,4 % (*source NABCA, Décembre 2014*).

Le chiffre d'affaires net des Etats-Unis atteint ainsi 19,9 M€ en 2014, en retrait de 5,0 % par rapport à l'exercice 2013 principalement impacté par les opérations de déstockage chez les distributeurs. Comme indiqué ci-dessus et pour garantir une meilleure lisibilité de l'activité du Groupe aux Etats-Unis, les remises et avantages commerciaux consentis aux grossistes ne sont plus comptabilisés en chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires 2013 a été retraité en conséquence.

Espagne : Performance supérieure au marché, à périmètre comparable

Le chiffre d'affaires net en Espagne s'élève à 13,9 M€ en 2014. Comme au cours des trimestres précédents, l'arrêt du contrat de sous-traitance Pulco chez Marie Brizard Espagne en novembre 2013 a eu un impact significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires réalisé dans le pays en 2014 est en diminution de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Les volumes vendus sont également en retrait de 3 % dans un marché en baisse de 6,6 % en volume (*source Nielsen, Décembre 2014*).

Brésil : Croissance de l'activité hors effet de change

Le chiffre d'affaires net sur le marché brésilien s'élève à 5,1 M€ en 2014, soit une diminution de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent. Retraité de l'impact du change, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,4 %.

Le dernier trimestre de l'exercice 2014 a été impacté par la hausse, le 1^{er} novembre 2014, des droits d'accises dans l'état de Rio.

1.2.2. Résultats consolidés dégagés lors de l'exercice 2014

Synthèse du compte de résultat consolidé

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	716 529	856 864	891 900	-16,4%	-3,9%
Chiffre d'affaires hors droits	466 678	539 566	551 264	-13,5%	-2,1%
Ebitda	5 191	10 627	3 230	-51,2%	229,0%
Marge d'Ebitda	1,1%	2,0%	0,6%	-0,9 pt	+ 1,4 pt
Résultat opérationnel courant	1 042	279	(9 048)	273,2%	-103,1%
Résultat opérationnel	(13 914)	(35 737)	(84 976)		
Coût de la dette	(1 330)	(7 597)	(21 449)		
Résultat financier	(4 224)	226 170	(24 562)		
Résultat net part du groupe	(19 096)	190 260	(117 792)		

Au cours de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires hors droits d'accises ressort à 466,7 M€ et enregistre une baisse de 13,5 % par rapport à l'exercice 2013. A change constant et retraité des contrats arrêtés et des effets de périmètre, la diminution du chiffre d'affaires hors droits est de 4,1 %.

La stratégie visant à abandonner les activités à faibles marges s'est accompagnée d'un pilotage accru des charges opérationnelles du Groupe. Le Groupe a donc poursuivi la rationalisation des processus industriels et à la renégociation de certains contrats liant la société à ses fournisseurs et à ses clients.

Sur l'exercice, les dépenses de marketing ont diminué de près de 6,5 M€ par rapport à l'année 2013. Cette variation est essentiellement due à la renégociation de contrats d'image.

Le Groupe a adapté ses effectifs sur les différents marchés sur lesquels il opère. Ainsi, les effectifs sont passés de 2 975 salariés en 2013 à 2 493 à fin 2014. Les charges de personnel ont ainsi diminué de 6,0 M€ et se sont élevées à 57,9 M€.

L'EBITDA pour l'exercice 2014 s'élève à 5,2 M€ contre 10,6 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant quant à lui est en amélioration de 0,8 M€ du fait de reprises de provisions sur stocks et créances sur l'exercice. Ces reprises sont liées à la rationalisation des stocks et à la revue des créances à forte antériorité et provisionnées.

A l'occasion de la clôture des comptes au 31 décembre 2014, le Groupe a précisé la définition de son résultat opérationnel non récurrent. Ce dernier s'élève à -15,0 M€ et est principalement constitué de charges de restructuration pour 8,7 M€ et d'éléments liés à la restructuration financière du Groupe pour 6,2 M€. Le détail du résultat opérationnel non récurrent est présenté dans la note 4.4 – Autres produits et charges opérationnels non récurrents des comptes consolidés du Groupe.

Le Résultat Financier s'élève à -4,2 M€. Il inclut essentiellement les intérêts de la dette du groupe pour un montant de -1,3 M€, ainsi que l'effet de la désactualisation des passifs gelés dans le cadre du plan de redressement qui représente une charge de -6,0 M€, sans impact sur la trésorerie. Les effets de change en global sur la période ont une incidence positive de 2,8 M€ et ils proviennent principalement de l'évolution du cours du Zloty (PLN).

Au 31 décembre 2014, après prise en compte de la charge d'impôt pour 0,1 M€, le résultat net s'élève -18,2 M€ contre 190,5 M€ au 31 décembre 2013.

Analyse de l'activité par région

Pologne

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	388 631	505 154	536 293	-23,1%	-5,8%
Chiffre d'affaires hors droits	178 959	222 908	229 450	-19,7%	-2,9%
Ebitda	(563)	5 683	13 496	-109,9%	-57,9%
Marge d'Ebitda	-0,3%	2,5%	5,9%	-2,9 pt.	-3,3 pt.
Résultat opérationnel courant	(1 958)	810	8 608	-341,7%	-90,6%

Avec la région France, la Pologne est historiquement une des régions les plus contributrices en termes de chiffre d'affaires.

En Pologne (38,4% du chiffre d'affaires hors droits du Groupe), le chiffre d'affaires hors droits d'accises s'établit à 179,0 M€ en recul de -19,7% (-20,3% à taux de change constant).

La baisse du chiffre d'affaires s'explique par plusieurs éléments : en anticipation de la hausse des droits d'accise intervenue au premier janvier 2014, les ventes du dernier trimestre 2013 avaient été particulièrement élevées. En conséquence, les ventes du premier semestre 2014 ont été particulièrement pénalisées d'autant que Belvédère n'a pas souhaité participer à la guerre des prix pratiquée par ses concurrents en vue de protéger ses marges.

De plus, dans la continuité de sa démarche de rationalisation et de focalisation de ses activités, le Groupe a réduit la partie négoce des vodkas pour se concentrer sur ses marques propriétaires et sur les produits à plus forte marge.

Le Groupe confirme néanmoins la solidité de son positionnement et atteint sur le marché de la vodka au global une part de marché en volumes de 12,9 % ¹ dont 11,5 % pour la seule vodka Krupnik, grâce notamment au lancement de nouveaux formats et arômes.

1 : source Nielsen fin décembre 2014

La marge d'EBITDA est en retrait par rapport à 2013 car la rationalisation des frais de structure, initiée à la mi-année 2014, n'a pas permis de compenser l'érosion du chiffre d'affaires. De plus, l'EBITDA Polonais est impacté par la refacturation de Management Fees Holding à hauteur de 1,3 M€.

Europe de l'ouest

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	232 315	257 986	260 208	-10,0%	-0,9%
Chiffre d'affaires hors droits	232 315	257 986	260 208	-10,0%	-0,9%
Ebitda	11 941	15 686	7 528	-23,9%	108,4%
Marge d'Ebitda	5,1%	6,1%	2,9%	-0,9 pt	+ 3,2 pt
Résultat opérationnel courant	9 309	12 490	3 962	-25,5%	215,2%

Pour rappel, cette région regroupe les activités du palier Marie Brizard (Spiritueux et Vins), ainsi que celles de la structure Scandinave.

Cette région est la première contributrice au chiffre d'affaires hors droits du Groupe. Malgré la baisse du chiffre d'affaires de la région, la marge d'EBITDA est en ligne avec celle de l'exercice précédent (une fois retraité l'impact de la refacturation des Managements Fees Holding à hauteur de 2,1 M€).

Le palier Marie Brizard France réalise un chiffre d'affaires de 215,4 M€ en retrait de 6,4 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par un recul de -32 % des ventes à l'export et de -3 % sur le marché français. Ces évolutions sont principalement liées à l'abandon de contrats non profitables tant sur le marché domestique qu'à l'export.

L'année 2014 reste toutefois une bonne année en ce qui concerne la performance des marques phares du groupe dans un marché des spiritueux en contraction par rapport à la même période en 2013.

- La marque William Peel enregistre une croissance de 1,6 % de ses ventes en volume entre décembre 2013 et décembre 2014 sur un marché français du scotch whisky en baisse de 0,7 %. La marque reste le leader de sa catégorie.
- La marque de vodka Sobieski continue sa croissance avec des ventes volume en augmentation de 1,7 % entre décembre 2013 et décembre 2014 alors que le marché français de la vodka affiche une progression de 3,0 % sur la même période. Belvédère reste le troisième acteur du marché français tout en se rapprochant du deuxième.
- Fruits & Wine, marque créée en novembre 2010, affiche une croissance de ses volumes de vente de 16,8 % en 2014. Cette marque, pionnière en France dans le vin aromatisé aux fruits, s'est vu décerner en novembre 2014 le prix 2015 des « Saveurs de l'année » sur sa nouvelle gamme Bio.

En Espagne, le chiffre d'affaires net hors droits d'accises 2014 s'élève à 13,9 M€ soit un retrait de -38,3 % par rapport à 2013. Cette forte baisse s'explique par l'arrêt du contrat de sous-traitance Pulco en novembre 2013. En neutralisant cet effet, le chiffre d'affaires réalisé par Marie Brizard Espagne est en diminution de -3 % par rapport à l'exercice précédent. Les volumes vendus sont également en baisse de -3 % sur un marché qui perd -6,6 % en volumes par rapport à l'année 2013.

Le Danemark a enregistré sur l'année 2014 une baisse d'activité de 44,5 % par rapport à l'année 2013. Cette diminution s'explique par la vente de la marque de vodka Danzka le 10 avril 2013.

Lituanie

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	60 380	50 708	47 424	19,1%	6,9%
Chiffre d'affaires hors droits	21 776	17 423	15 420	25,0%	13,0%
Ebitda	2 340	1 927	1 257	21,4%	53,3%
Marge d'Ebitda	10,7%	11,1%	8,2%	-0,3 pt.	+2,9 pt.
Résultat opérationnel courant	1 518	603	380	151,6%	58,8%

La Lituanie est une des régions d'implantation historique du Groupe (la distillerie Vilnius Degtine a été acquise en 2003).

La tendance amorcée depuis l'exercice 2012 est maintenue avec un chiffre d'affaires hors droits d'accises qui a marqué une progression de 25 % sur l'année. Cette progression concerne toutes les catégories de spiritueux commercialisées par notre entité sur la zone.

La stratégie commerciale, tant sur le marché lituanien qu'à l'exportation, a permis de faire progresser l'EBITDA jusqu'à atteindre un niveau de 2,5 M€. La marge d'EBITDA progresse de +0,2 point, une fois l'effet Management Fees Holding retraité (0,1 M€).

Etats-Unis

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	19 937	20 981	25 253	-5,0%	-16,9%
Chiffre d'affaires hors droits	19 937	20 981	25 253	-5,0%	-16,9%
Ebitda	(672)	876	(7 313)	-176,7%	112,0%
Marge d'Ebitda	-3,4%	4,2%	-29,0%	-7,5 pt.	+33,1 pt.
Résultat opérationnel courant	(978)	749	(7 365)	-230,6%	110,2%

Les remises et avantages commerciaux consentis aux grossistes sont désormais comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires afin de présenter des chiffres en ligne avec la norme du secteur. Les chiffres d'affaires 2012 et 2013 ont été retraités en conséquence.

Le chiffre d'affaires 2014 des Etats Unis s'élève à 19,9 M€, soit un recul de -5 % par rapport à l'exercice précédent. Ce recul des ventes est à mettre en perspectives avec des opérations de déstockage chez les distributeurs qui ont contribué au renforcement des parts de marché de Sobieski sur les Etats clés.

Sur la base des chiffres NABCA (control states), le marché de la vodka a augmenté de 2,9 % en volume en 2014 quand les ventes du groupe ont progressé de 9,4 % dans ces états (source NABCA, fin décembre 2014).

La baisse de l'EBITDA, et en parallèle celle de la marge d'EBITDA, s'explique par des investissements marketing qui ont été plus conséquents sur l'exercice 2014 par rapport à 2013. Les Etats Unis sont impactés à hauteur de 0,2 M€ en raison de la refacturation de Management Fees Holding.

Bulgarie

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	5 705	6 246	9 104	-8,7%	-31,4%
Chiffre d'affaires hors droits	5 705	6 246	9 104	-8,7%	-31,4%
Ebitda	(1 611)	(1 719)	(2 699)	6,3%	36,3%
Marge d'Ebitda	-28,2%	-27,5%	-29,6%	-0,7 pt.	+2,1 pt.
Résultat opérationnel courant	(401)	(2 329)	(5 161)	82,8%	54,9%

L'activité principale du Groupe en Bulgarie est la production et la commercialisation de vin Bulgare.

En 2013, le groupe a procédé à une restructuration de ses activités en cédant les vignes de Sakar. Cette restructuration et une concurrence accrue des prix ont eu un impact significatif sur l'activité et la rentabilité du Groupe en 2014.

Le Groupe enregistre pour l'exercice 2014 une baisse des ventes de -8,7 % ainsi que de l'EBITDA pour -6,3 %. Le résultat opérationnel, même s'il reste négatif, est en augmentation de 82,8 % par rapport à l'exercice 2013.

Suite à la réorganisation des activités du Groupe en Bulgarie, les effectifs ont fortement baissé tout au long de l'année 2014 passant de 246 personnes début 2014 à 150 fin 2014.

Brésil

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	6 643	7 069	7 416	-6,0%	-4,7%
Chiffre d'affaires hors droits	5 071	5 302	5 627	-4,4%	-5,8%
Ebitda	1 148	1 333	1 581	-13,8%	-15,7%
Marge d'Ebitda	22,6%	25,1%	28,1%	-2,5 pt.	-3,0 pt.
Résultat opérationnel courant	936	1 284	1 325	-27,1%	-3,1%

Le chiffre d'affaires 2014 Brésil s'élève à 5,1 M€, soit une diminution de -4,4 % par rapport à l'exercice précédent. Retraité de l'impact du change, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,4 %. Le dernier trimestre de l'exercice 2014 a été impacté par la hausse, le 1^{er} novembre 2014, des droits d'accises dans l'Etat de Rio.

La marge opérationnelle, dégagée par notre entité au Brésil, est la plus forte du Groupe avec une marge d'EBITDA qui continue de progresser pour s'établir pour l'exercice 2014 à 27,4 % du chiffre d'affaires net hors droits d'accises (une fois retraités les Management Fees refacturés par la Holding pour 0,2 M€).

Autres régions

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012	Variation 2014/2013	Variation 2013/2012
Chiffre d'affaires	2 857	8 717	6 188	-67,2%	40,9%
Chiffre d'affaires hors droits	2 857	8 717	6 188	-67,2%	40,9%
Ebitda	(111)	1 491	(603)	-107,4%	347,3%
Marge d'Ebitda	-3,9%	17,1%	-9,7%	-21,0 pt.	+26,8 pt.
Résultat opérationnel courant	(127)	1 251	(987)	-110,2%	226,7%

Cet ensemble regroupe les autres implantations géographiques du Groupe qui ont été déconsolidées ou mises en sommeil au cours de l'exercice.

1.2.3. Structure financière consolidée à l'issue de l'exercice 2014

Synthèse du bilan consolidé

Montants en K€	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Goodwills	29 932	30 646	30 768
Immobilisations incorporelles	10 900	11 240	13 174
Immobilisations corporelles	42 922	51 653	79 475
Actifs financiers	1 624	5 767	9 002
Autres actifs non courants	3 393	5 586	34 979
Actifs non courants	188 771	204 892	285 957
Actifs courants	223 613	291 696	252 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77 184	36 470	28 175
Actifs courants	300 797	328 167	280 214
Actifs destinés à être cédés	5 877		
TOTAL ACTIF	495 445	533 059	566 172

Montants en K€	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Capitaux propres totaux	199 184	221 385	-299 002
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	2 202	2 353	3 375
Autres passifs non courants	16 538	127 281	59 214
Passifs non courants	118 740	129 634	62 589
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	1 112	1 480	540 198
Emprunts à court terme	32 321	13 510	23 818
Autres passifs courants	139 328	167 050	238 568
Passifs courants	172 761	182 040	802 585
Passifs destinés à être cédés	4 760		
TOTAL PASSIF	495 445	533 059	566 172

Actifs et passifs d'exploitation

Actifs d'exploitation non courants

Les principaux actifs immobilisés du Groupe correspondent à des actifs incorporels (goodwills et marques).

Les goodwills du Groupe sont pour une large part (près de 81 % des goodwills totaux au 31 décembre 2014) affectés à la région France. Ils sont nés de la constatation d'un écart d'acquisition au moment de l'acquisition en 2006 du groupe Marie Brizard & Roger International. La diminution du montant des goodwills au cours de l'exercice 2014 s'explique principalement par les opérations de restructuration de l'organigramme juridique en Pologne.

Conformément à la norme IAS 36, une analyse de la valeur recouvrable des goodwills a été effectuée au 31 décembre 2014.

Pour l'exercice 2014, les tests de dépréciation ont été réalisés pour les régions suivantes :

- France
- Pologne
- Lituanie

Sur la base des tests de dépréciation de goodwill, aucune dépréciation n'a été constatée au titre de l'exercice 2014.

Les marques du Groupe, présentées dans les immobilisations incorporelles et qui constituent l'essentiel de cette ligne, s'élèvent au 31 décembre 2014 à 102,4 M€. Elles sont stables sur la période.

Au titre de l'exercice 2014, conformément à la norme IAS 36, une analyse de la valeur recouvrable des marques (actifs incorporels à durée de vie indéfinie) a été effectuée. Cette analyse a permis de confirmer la valeur des marques du Groupe au bilan au 31 décembre 2014.

La plupart des marques valorisées au bilan sont celles du palier Marie Brizard (acquis par le Groupe en 2006) et de ses filiales.

Au 31 décembre 2014, les immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 42,9 M€ contre 51,7 M€ au 31 décembre 2013. Cette diminution du poste d'immobilisations corporelles est principalement liée aux amortissements de la période et à des cessions d'immobilisations corporelles.

Il n'y a pas d'investissements significatifs sur 2014. Les investissements du Groupe correspondent à l'amélioration et au renouvellement des outils de production.

Besoin en fonds de roulement (« BFR »)

Au 31 décembre 2014, le BFR 1 (stocks + clients – fournisseurs) s'élève 112,1 M€ contre 170,2 M€ au 31 décembre 2013. Cette baisse significative de 58,1 M€ est due aux actions menées par le Groupe pour améliorer cet agrégat. Les actions menées ont principalement consisté à :

- une rationalisation des niveaux de stocks en Pologne, en Espagne et en France,
- la mise en place de factoring et d'une politique de relance plus agressive,
- la renégociation des conditions de paiement avec certains fournisseurs notamment aux USA.

Le BFR 2, constitué des autres postes de BFR, est impacté négativement par la baisse des dettes fiscales et sociales. Cette baisse concerne principalement les entités polonaises dont les droits d'accise à payer étaient particulièrement élevés à fin 2013 du fait d'une forte production en fin d'année pour anticiper la hausse de droits d'accise au 1^{er} janvier 2014.

Actif financiers

La baisse des actifs financiers est principalement due au remboursement d'un compte séquestre lié à la cession de la marque Danzka

Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2014, la diminution du poste s'explique principalement par la fusion de la société Distilleries Françaises avec Marie Brizard et par la cession de la société CI Nolet & Co. Ces deux sociétés étaient auparavant présentées en titres mis en équivalence.

Passifs non courants

La rubrique des passifs non courants comprend principalement les avantages au personnel, les provisions pour risques et charges, impôts différés passifs et les passifs à long terme du plan de redressement.

Les passifs à long terme sont présentés en Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ils passent de 71,5 M€ au 31 décembre 2013 à 61,7 M€ au 31 décembre 2014, soit une diminution de 9,8 M€ lié au reclassement de la partie à moins d'un an en passifs courants.

Capitaux propres et dette financière nette

La situation des capitaux propres et de la dette financière nette est présentée à la section ci-après.

Trésorerie et capitaux

Informations sur les capitaux de la Société

Montants en K€	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Trésorerie active	-77 184	-36 470	-28 175
Financements court terme	32 321	13 510	23 818
CAPITAUX COURT TERME	-44 863	-22 960	-4 357
FRN			441 288
OBSAR			90 102
Autres dettes financières	3 313	3 833	12 184
Dettes financières de nature long terme	3 313	3 833	543 573
Sommes consignées sur comptes séquestre FRN et OBSAR ¹			-3 949
Dettes financières de nature long terme retraitée des sommes consignées	3 313	3 833	539 625
Capitaux propres	199 184	221 385	-299 002
CAPITAUX LONG TERME	202 497	225 217	240 623

¹ Les sommes versées au titre des dettes FRN et OBSAR sous la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde ne sont pas comptabilisées en diminution de la dette financière mais en augmentation des actifs financiers non courants du fait qu'elles ont été consignées.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 199,2 M€ contre 221,4 M€ en 2013. Cette variation est liée au résultat déficitaire de la période.

Pour l'essentiel, les financements des investissements opérationnels et des besoins court terme sont mis en place localement par les différentes Filiales. La Société finance également les Filiales qui ont un accès limité aux financements externes, notamment les Filiales dont l'activité est en phase de développement.

1.2.4. Activités et résultats de la société-mère au titre de l'exercice 2014

Les comptes annuels de Belvédère SA arrêtés au 31 décembre 2014 se caractérisent par :

- Une situation nette de 179,6 M€, en diminution par rapport à 2013 (188,3 M€) du fait du résultat net dégagé sur l'exercice (-8,6 M€).
- Les autres dettes s'élèvent à 134,1 M€ et sont essentiellement constituées des dettes gelées dans le cadre du plan de continuation.
- L'actif immobilisé, 328,6 M€ au 31 décembre 2014, est essentiellement constitué des immobilisations financières, dont principalement les titres détenus dans Marie Brizard & Roger International et Sobieski Spolka et des prêts accordés aux sociétés du Groupe.

Le résultat d'exploitation est une perte de 9,9 M€. Cette perte d'exploitation signifie qu'en tant que holding, Belvédère SA ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de « management fees » à ses filiales.

Le résultat financier est une perte de 4,9 M€, constitué notamment de l'impact net de la variation des provisions sur titres et comptes courants pour -10,6 M€ compensé par les produits des participations et créances rattachées pour 5,7 M€.

Enfin, l'année se solde par une perte nette de -8,6 M€, significativement inférieure à celle dégagée en 2013 (-19,7 M€).

1.3. Evénements récents et perspectives

1.3.1. Remboursement d'une créance de carry-back de 31 M€

En février 2015, Belvédère a annoncé avoir obtenu l'accord pour le remboursement d'une créance de carry-back d'un montant de 31 M€, information transmise par les services de la Direction des Grandes Entreprises de la Direction Générale des Finances Publiques, après acceptation de la demande émise par la Société.

Le montant correspondant a été restitué en date du 26 février 2015.

1.3.2. Cession d'actifs en Biélorussie

Dans le cadre d'un désengagement de ses activités en Biélorussie, Belvédère a cédé la participation qu'elle détenait dans la filiale biélorusse Galiart.

1.3.3. Franchissement de seuil à la hausse de Diana Holding

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention : Diana Holding (1^{er} avril 2015) :

- Par courrier reçu le 1^{er} avril 2015, la société anonyme de droit marocain Diana Holding ¹ (Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2015, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société Belvédère et détenir 4 400 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 16,61% du capital et 16,47% des droits de vote de la société ².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Belvédère sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 100 000 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables jusqu'au 23 avril 2018 et pouvant donner droit, par exercice de 3 bons minimum, au prix de 23,82 € par action, à environ 0,38 action Belvédère ; et
 - 3 000 000 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables jusqu'au 31 décembre 2016 et pouvant donner droit, par exercice au prix de 20,01 € par action, à environ 0,03 action ³ Belvédère.
- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :
- « Conformément aux articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'AMF, la société Diana Holding déclare pour les 6 prochains mois :
- que les acquisitions ayant conduit au franchissement des seuils susvisés ont été financées grâce à un financement bancaire de long terme, garanti par les fonds propres ainsi que par certains actifs du Groupe Diana Holding ;
 - qu'elle n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis de la société Belvédère ;

- qu'elle n'exclut pas de poursuivre ses acquisitions d'actions Belvédère, en fonction des conditions de marché ;
- qu'elle n'exclut pas d'en prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, sachant qu'elle pourrait effectivement être - à terme - en situation de déterminer « *en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société* », mais qu'elle n'envisage cependant pas de franchir un seuil en capital ou en droits de vote qui l'obligerait à déposer une OPA ;
- qu'elle confirme, en tant qu'acteur professionnel présent notamment dans le domaine viticole, vouloir instaurer un partenariat industriel et commercial avec la société Belvédère, de façon à développer toutes les synergies possibles, ce qui implique qu'une représentation suffisante lui soit accordée au sein du conseil d'administration de Belvédère ;
- qu'à cet égard, outre la nomination en qualité d'administrateur de Mme Rita Maria Zniber (décidée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 septembre 2014) et la cooptation en qualité d'administrateur de M. Mehdi Bouchaara (décidée par le conseil d'administration le 24 octobre 2014), elle demande au conseil d'administration de Belvédère de bien vouloir coopter au plus tôt M. Serge Heringer, dont la candidature lui a déjà été soumise en octobre 2014 et qui dispose depuis lors d'un siège d'invité permanent au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'audit, sans possibilité de prendre part aux décisions.

Par ailleurs, Diana Holding précise :

- qu'elle n'a pas l'intention de mettre en oeuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- qu'elle n'est partie à aucun des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de Belvédère. »

1 : Contrôlée par la famille Zniber.

2 : Sur la base d'un capital composé de 26.486.477 actions représentant 26.721.879 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

3 : Il est précisé que l'action sera arrondie à l'entier inférieur et que le rompu sera indemnisé.

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention : DF Holding (13 mai 2015) :

- Par courrier reçu le 13 mai 2015, complété par un courrier reçu le 15 mai 2015, la société anonyme de droit luxembourgeois DF Holding ¹ (34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Belvédère et détenir 1 500 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 5,66% du capital et 5,61% des droits de vote de la Société ².

1 : Contrôlée par la famille Castel.

2 : Sur la base d'un capital composé de 26.486.621 actions représentant 26.748.958 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

1.3.4. Composition du Comité Exécutif

Belvédère a annoncé le 14 avril dernier la composition de son Comité Exécutif, réuni autour de Jean-Noël Reynaud, le Directeur Général.

- Odile Laurent, Directrice des Ressources Humaines :

Odile Laurent a acquis une expérience de près de 15 ans en Direction des Ressources Humaines sur le plan international dans le secteur industriel, en particulier chez Delphi, Alstom, Areva T&D et Sanofi en tant que Directeur des Ressources Humaines d'activité ou de région. Dernièrement elle occupait le poste

de Directrice des Ressources Humaines groupe chez ESI groupe. Elle a rejoint le groupe Belvédère en janvier 2015.

- Alain Degand, Directeur des Achats :

Précédemment Directeur Achats de Bormioli Rocco BU Parfumerie, il a rejoint le groupe Belvédère en mars 2013. Il bénéficie de 20 ans d'expérience acquise chez Roquette Frères, Arc International, soit près de 10 années dans les secteurs alimentaire puis verrier.

- Aymeric Donon, Directeur Administratif et Financier :

Aymeric Donon a débuté sa carrière chez Mazars où il était notamment en charge de l'audit de groupes de spiritueux. Il a ensuite été Directeur Administratif et Financier du groupe Vranken-Pommery Monopole. Il a rejoint le groupe Belvédère en novembre 2014.

- Stéphane Laugery, Directeur Juridique et Secrétaire Général :

Directeur Juridique et Fiscal de Norbert Dentressangle puis de Dentressangle Initiatives, Stéphane Laugery a notamment été adjoint au Directeur Juridique groupe de Rémy Cointreau. Il a rejoint le groupe Belvédère en mars 2015.

- Stanislas Ronteix, Directeur Marketing :

Marketing General Manager des Cognacs Bisquit au sein du groupe sud-africain Distell, Stanislas Ronteix a notamment été en charge de Rémy Martin VSOP au niveau global chez Rémy Cointreau et possède une expérience de plus de 15 ans dans le secteur des vins et spiritueux. Il a rejoint le groupe Belvédère en septembre 2014.

- Daniel Rougé, Directeur des Opérations :

Daniel Rougé bénéficie d'une expérience de près de 30 ans dans le secteur agroalimentaire et particulièrement celui des boissons où il a occupé des postes de Direction Industrielle et Direction de Sites chez Candia Sodiaal, Orangina Schweppes, Teisseire et Boisset. Il a rejoint le groupe Belvédère en novembre 2014.

1.3.5. Simplification juridique avec la fusion entre Marie Brizard & Roger International et William Pitters International (Avril 2015)

Dans un souci de rationalisation du nombre des entités juridiques composant le Groupe, sur la base de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration de la Société, il a été procédé à une opération de fusion simplifiée entre Marie Brizard & Roger International et William Pitters International.

Ainsi, en date du 8 avril 2015, le Président de la société Marie Brizard & Roger International a constaté (i) la levée des conditions suspensives figurant au projet de traité de fusion conclu avec sa filiale William Pitters International en date du 23 février 2015, et (ii) par suite la réalisation définitive de la fusion et la dissolution anticipée sans liquidation de la société William Pitters International.

1.3.6. Cession des activités de détail en Pologne

Le Groupe a annoncé le 19 mai dernier avoir cédé ses activités de détail en Pologne, Galeria Alkoholi.

Comme prévu dans son plan stratégique BiG 2018, Belvédère souhaite se séparer des actifs qui ne sont plus coeurs de métier. Belvédère a ainsi cédé à Carrefour la société Galerie Alkoholi qui regroupe 39 magasins de vente d'alcool en Pologne.

Cette cession a reçu l'aval des autorités compétentes en France et en Pologne.

Le montant de la transaction n'est pas public et le chiffre d'affaires réalisé par la société Galerie Alkoholi ne sera plus consolidé dans les comptes du Groupe à compter du 13 mai 2015.

1.3.7. Litige avec la Société

Deux procédures ont été initiées aux Etats-Unis à l'encontre de la Société et de sa filiale locale, Imperial Brands, à la requête d'un ancien membre de la direction du Groupe, lequel a sollicité le versement d'un bonus consécutivement à la cession de la société Florida Distiller réalisée en 2011.

Une transaction a été conclue avec cet ancien membre de la direction du Groupe en date du 8 mai 2015.

1.3.8. Perspectives 2015

- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 : +4,4 % à périmètre constant

Belvédère a réalisé au 1^{er} trimestre 2015 un chiffre d'affaires net consolidé de 95,6 M€, stable par rapport au 1^{er} trimestre 2014 mais en hausse de +4,4 % à activité comparable.

T1 2014	Contrats arrêtés	Effet périmètre	T1 2014 retraité	Variation organique	Effet Change	T1 2015
95,6	-1,6	-2,4	91,6	3,4	0,6	95,6

Données en M€

4,4%

- Parts de marché dans les pays clés du Groupe au 1^{er} trimestre 2015

William Peel en France, 22,5 % de parts de marché (source Nielsen P03 2015)
 Krupnik en Pologne, 12,2 % de parts de marché (source Nielsen P03 2015)
 Fruits and Wine en France, 28,6 % de parts de marché (source IRI P03 2015, BABV)
 Sobieski aux Etats-Unis, 2,8 % de parts de marché (source Nielsen 13 weeks au 28 mars 2015, Imported vodkas)

- Avancement du plan stratégique, BiG 2018 et perspectives moyen terme

Belvédère a commencé au 1^{er} trimestre 2015 la mise en oeuvre de son plan stratégique BiG 2018.

Sur le volet rationalisation, ayant trait à la cession des actifs non stratégiques de son portefeuille, Belvédère a mis en oeuvre une stratégie active et les processus de vente de l'ensemble des actifs sont en cours.

Belvédère peut déjà annoncer avoir signé avec Carrefour un protocole de vente de la société Galerie Alkoholi qui regroupe 39 magasins de vente d'alcool en Pologne.

Sur le volet optimisation, relatif à la mise en oeuvre des meilleures pratiques industrielles, d'achat et commerciales, Belvédère a débuté la mise en oeuvre des principaux projets.

Du point de vue industriel, Belvédère a débuté les travaux d'amélioration de son outil de production de vodka en Lituanie.

Concernant les achats, Belvédère a finalisé les discussions portant sur l'approvisionnement de scotch pour 2015 et sur les synergies d'achat, notamment de bouteilles. Ces négociations ont permis de valider les hypothèses du plan stratégique.

Enfin, au niveau commercial, Belvédère perçoit un écho très favorable de ses partenaires dans l'ensemble de ses marchés d'implantation. Là encore, ces discussions viennent crédibiliser les hypothèses annoncées dans BiG 2018.

En conséquence, Belvédère est confiant dans ses perspectives et confirme les objectifs financiers fixés dans son plan stratégique BiG 2018.

1.4. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Toutefois, l'attention des lecteurs est attirée sur le fait que d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date des présentes ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société et/ou ses filiales.

1.4.1. Risques financiers

Risques liés aux procédures collectives

Il est rappelé que la Société ainsi que celles de ses filiales lui ayant octroyé des garanties dans le cadre de financements contractés en 2006 ont respectivement été placées en redressement judiciaire les 20 mars 2012 et 3 juillet 2012. Ces procédures sont détaillées en section 2.1 du Document de Référence portant sur l'exercice 2013, document de référence visé par les services de l'AMF en date du 31 juillet 2014 sous le numéro R-14-048.

Par un jugement en date du 19 mars 2013, le Tribunal de Commerce de Dijon a approuvé le plan de redressement de la Société, tel qu'il lui a été présenté par l'Administrateur Judiciaire le 11 mars 2013. Le Tribunal de Commerce de Dijon a souligné dans son jugement que le plan ainsi approuvé était de nature à assurer la pérennité de l'activité. En effet, les conversions de la dette FRN de 439 M€, le 19 avril 2013, et de la dette OBSAR de 93 M€, le 30 octobre 2013, ont permis l'effacement de l'essentiel de l'endettement du Groupe.

Au cours de l'année 2014, le groupe Belvédère a versé entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Frédéric Abitbol, les montants des premiers dividendes des plans dus au 19 mars 2014 pour les huit sociétés du Groupe concernées (Belvédère, MBRI, Sobieski, Destylarnia Sobieski, Sobieski Trade, Domain Menada, Destylarnia Polmos, Fabryka Wodek). Des accords de compensations ont par ailleurs été acceptés par le Commissaire à l'Exécution du Plan entre les sociétés Belvédère, MBRI et Sobieski.

Les dettes gelées de la société Moncigale font également l'objet d'un échéancier de remboursement progressif. Le premier dividende de plan de la société Moncigale a été lui versé le 16 avril 2014 entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Torelli.

Pour le bon suivi du respect des engagements pris auprès du Commissaire à l'Exécution du Plan, le Groupe a mis en place sur le premier semestre 2014 des prévisions de trésorerie réactualisées chaque mois avec les plans opérationnels, et donnant une visibilité sur l'ensemble du périmètre, afin d'anticiper et sécuriser sa capacité à régler chaque échéance du plan de redressement.

Ainsi, le 19 mars 2015, les deuxièmes dividendes dus au titre du plan ont été versés entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Frédéric Abitbol.

Risque de dilution des actionnaires de la Société

Pour rappel, les propositions d'apurement du passif telles que décrites en section 2.1 du Document de Référence portant sur l'exercice 2013, document de référence visé par les services de l'AMF en date du 31 juillet 2014 sous le numéro R-14-048, prévoyaient l'émission (i) d'actions à bons de souscription d'actions

au profit du créancier FRN, résultant en la détention, par ce dernier, d'une participation de 87 % du capital social et (ii) de bons de souscription d'actions au profit des titulaires d'OBSAR.

Ainsi, conformément au scénario de conversion prévu dans les propositions d'apurement du passif qui a été mis en œuvre, 23.035.184 actions à bons de souscription d'actions ont été émises le 19 avril 2013 au profit du Créancier FRN. Les actionnaires existants ont eux conservé ensemble, à l'issue de cette augmentation de capital réalisée le 19 avril 2013, une participation ramenée à 13 % du capital social de la Société (avant exercice des BSAR, tel que ce terme est défini en section 2.1 du Document de Référence 2013).

Les propositions d'apurement du passif prévoyaient également l'attribution gratuite, au profit des actionnaires de la Société, de bons de souscription d'actions leur donnant droit à 10 % du capital social de la Société, avant exercice des BSAR et de tout autre bon de souscription d'actions émis par la Société. Les BSA au profit des actionnaires historiques ont été attribués le 19 avril 2013.

La dilution prise en compte pour déterminer la quote-part du capital à laquelle ces BSA dédiés aux actionnaires historiques donnent droit était une estimation et ne prenait pas en compte la dilution pouvant résulter de l'exercice des BSAR. Par conséquent, l'exercice de dits BSA pourrait ne pas permettre de corriger l'effet dilutif, pour les actionnaires historiques, résultant de la mise en œuvre des autres opérations visées par les propositions d'apurement du passif.

Au-delà de ces opérations intervenues dans le cadre des propositions d'apurement du passif, il est précisé que le Conseil d'administration de la Société du 12 mars 2015 a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions à certains salariés et dirigeants du Groupe.

En synthèse, l'ensemble des éléments de capital potentiel pour un actionnaire aujourd'hui de la Société sont les suivants :

	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2014	A la date du présent rapport de gestion
Nombre d'actions composant le capital	3 405 679	26 486 213	26 486 482	26 486 621
Potentiel dilutif des BSA émis en 2004	585 262	643 788	643 788	643 788
Potentiel dilutif des BSAR émis en 2006	130 135	99 521	99 521	99 521
Potentiel dilutif des BSA émis au profit des actionnaires historiques (1 et 2)		2 634 771	2 634 502	2 634 363
Potentiel dilutif des BSA émis au profit des porteurs d'obligations subordonnées		2 572 093	2 572 093	2 572 093
Potentiel dilutif des actions gratuites 2015				9 320
Potentiel dilutif des BSA émis au profit de certains salariés et managers 2015				480 000
Nombre d'actions potentiel	4 121 076	32 436 386	32 436 386	32 925 706
Dilution totale	17,36%	18,34%	18,34%	19,56%

Risques relatifs à la valorisation des goodwills et des marques

La direction du Groupe a réalisé, dans le cadre de l'établissement des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014, conformément aux normes et principes comptables applicables, une estimation de la valorisation des « goodwills » et des marques du Groupe. Par essence, cette estimation s'appuie sur des hypothèses. Les hypothèses ainsi retenues par la direction du Groupe pourraient ne pas être vérifiées par la suite, ce qui aurait un impact sur le niveau de charges figurant dans les comptes annuels et consolidés de la Société.

Une analyse de la valeur recouvrable des « goodwills » et des marques a été réalisée au 31 décembre 2014 conformément à la norme comptable IAS 36. La valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés ; elle est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un

horizon maximum de cinq ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés par la direction pour estimer la valeur d'utilité des UGT.

Par ailleurs, le processus engagé dans le cadre du redressement judiciaire a conduit au dépôt d'offres de reprise de plusieurs périmètres du Groupe. Les offres reçues sont apparues fortement décotées, ne reflétant pas la valeur réelle de marché des goodwill et des marques, et ne correspondent pas à des offres qui auraient pu être présentées dans le cadre d'un processus classique de cession. La direction les a ainsi jugées insuffisantes, position qui a été confirmée par le Tribunal de commerce de Dijon, qui les a, à ce titre, rejetées. Les valeurs proposées aux termes des offres de reprise n'ont par conséquent pas été prises en compte.

La valorisation des « goodwill » et des marques retenues dans les comptes au 31 décembre 2014 résulte des hypothèses de la direction en termes d'activité (croissance du chiffre d'affaires, évolution des taux de marge brute et des taux de marge opérationnelle). Ces hypothèses s'appuient sur le fait que le Groupe sera en mesure d'opérer son activité dans un contexte économique et juridique normalisé.

Risques de change

- Risque de change lié aux dettes financières en devises

Le Groupe consolide les états financiers de ses Filiales en euro. La plupart des Filiales ont une devise différente de l'euro. Compte tenu de la matérialité des opérations, le risque de change lié à la conversion des états financiers porte essentiellement sur les variations du zloty polonais (PLN) et du dollar américain (USD). Les résultats du Groupe peuvent donc être impactés par la conversion en euro des états financiers des Filiales.

En termes de dettes, le Groupe privilégie les financements locaux (principalement les financements de besoin en fonds de roulement), dans la même devise que celle dans laquelle opère la société emprunteuse.

De ce fait, l'impact des fluctuations des devises sur les dettes reste limité.

- Risque de change lié aux opérations commerciales

S'agissant du risque de change lié aux opérations commerciales (variations de change constatées sur les opérations dans une devise différente de la devise de fonctionnement des sociétés), le risque est également limité.

En effet, les achats et les ventes aux tiers hors-groupe sont très largement effectués sur le marché local de la société du Groupe, et donc dans une devise qui est la même que sa devise de fonctionnement. Il existe des expositions aux variations de change sur les opérations internes : elles concernent principalement les exportations des Filiales polonaises vers la Filiale américaine, et celles des Filiales bulgares vers les Filiales polonaises. Aucune couverture de change n'est mise en place pour les transactions intragroupe.

A l'exception des transactions intragroupes, la transaction principale en devises concerne l'achat de whisky en Livres Sterling (GBP) par la société William Pitters (filiale de Marie Brizard & Roger International). Afin de sécuriser les flux de trésorerie liés à ces achats, la société William Pitters a recours à des couvertures de change EUR/GBP.

1.4.2. Risques liés à l'activité

Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité du portefeuille de marques qu'il exploite dans le cadre son activité. Il n'est pas dépendant d'un autre groupe à cet égard. Le Groupe détient plusieurs marques qu'il considère comme étant de première importance pour l'exploitation de son activité, dans la mesure où elles contribuent, notamment, à la fidélité des consommateurs à l'égard du Groupe.

Les principales marques exploitées par le Groupe sont les suivantes :

- en Pologne : Sobieski, Krupnik, Starogardzka, Polonaise, Krakowska, Zawisza, Wisent ;
- en Lituanie : Sobieski, Bajorų, Admiral, Karvedys, Čepkelių ;
- en Bulgarie : Domain Menada, Sakar, Tcherga, Oriachovitza ;
- en Europe de l'Ouest : Marie Brizard, William Peel, Sobieski, Old Lady's, San Jose, Berger, Manzanita ;
- aux Etats-Unis : Sobieski ;
- au Brésil : Genebra Zora, Fogo Paulista, Zvonka, Fenetti, Lautrec.

La réputation des marques du Groupe constitue un élément essentiel de sa compétitivité. En outre, le Groupe s'expose au risque de contrefaçons, ainsi qu'au risque de concurrence déloyale.

Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe consacre des investissements importants en matière de gestion et de protection de ces marques ainsi que, plus généralement, des droits de propriété intellectuelle.

Chaque filiale est en charge de la gestion des contentieux (contrefaçons, concurrence déloyale, déchéance, opposition, etc.) et contrats (cession, licence, coexistence) impliquant des problématiques de propriété intellectuelle, en lien avec la Direction juridique du Groupe. La Direction juridique du Groupe fait appel à un réseau de conseils extérieurs reconnus et spécialisés dans le domaine de la protection intellectuelle et de lutte contre la contrefaçon.

Risques liés à l'image de marque et à la réputation

L'image de marque attachée aux produits du Groupe participe largement au développement de l'activité de ce dernier. Elle influe en effet directement sur le comportement des consommateurs ainsi que sur celui des distributeurs des produits du Groupe. Tout événement de nature à nuire à cette image de marque est par conséquent susceptible d'entraîner une diminution des ventes du Groupe.

Les procédures collectives dont le Groupe faisait l'objet depuis 2008 ont emporté, et sont susceptibles de continuer d'emporter, des conséquences négatives sur l'image du Groupe.

Risques liés à l'évolution des réglementations

Le Groupe est implanté dans de nombreux pays. Ses activités sont par conséquent soumises à de nombreuses réglementations locales relatives aux produits alcoolisés, notamment dans les domaines de la vente d'alcool (l'importation, la distribution, la concurrence), de la publicité (le marketing, l'étiquetage) et de l'environnement.

Cet environnement réglementaire est susceptible d'évoluer dans les pays dans lesquels le Groupe opère, et ce aussi bien en France, au sein de l'Union européenne que dans le reste du monde. De telles modifications des exigences légales et réglementaires pourraient affecter négativement l'activité du Groupe (limitation de lancement de nouveaux produits, ralentissement des ventes des produits par exemple), au regard, plus particulièrement, des considérations suivantes :

- **la limitation de la publicité, de la promotion des produits du Groupe** : certains pays dans lesquels le Groupe est présent imposent des restrictions sur la publicité des boissons alcoolisées. Tel est le cas notamment de la loi dite « Evin » en France. Ces restrictions ont pour objectif de soustraire les consommateurs à l'influence des publicités et promotions sur les produits alcoolisés. En Pologne, la publicité sur les boissons alcoolisées est interdite sous toutes ses formes hormis dans les points de ventes et revues spécialisées.

Une évolution encore plus restrictive des réglementations dans les pays où le Groupe est significativement implanté pourrait influencer le comportement des consommateurs, l'éloigner des produits du Groupe, ce qui aurait un effet négatif sur son activité.

- **la taxation des spiritueux** : les différents produits du Groupe sont souvent soumis à des taxes à l'importation, taxes qui diffèrent selon les pays, ainsi qu'à des droits d'accises. A titre d'exemple, l'impact de l'augmentation en France des droits d'accises sur les alcools forts entrée en application le 1^{er} janvier 2012 sur les prix à la consommation est notable. De telles modifications pourraient entraîner une réduction de la consommation des produits commercialisés par le Groupe ;
- **la réglementation de l'étiquetage des bouteilles** : de nouvelles réglementations en la matière (notamment imposant des avertissements touchant à la santé des consommateurs et prolongeant la durée du processus d'enregistrement de nouveaux produits) pourraient diminuer l'attrait des produits du Groupe aux yeux des consommateurs et, par conséquent, entraîner une diminution des ventes de ces derniers. Ces modifications pourraient avoir pour conséquence un accroissement des coûts, susceptible d'affecter les résultats du Groupe ;
- **les autorisations et contrôles** : compte tenu de son activité, l'exploitation de tous les sites du Groupe est soumise à des autorisations et contrôles spécifiques selon la réglementation locale en vigueur.

Le non respect des réglementations locales peut entraîner des sanctions judiciaires et administratives. L'évolution des réglementations en matière de production et de commercialisation de boissons alcoolisées pourrait entraîner des contraintes supplémentaires et une augmentation des charges correspondantes.

Dépendances commerciales et risques client

Les dépendances commerciales et le risque client sont dus principalement aux contrats conclus par le Groupe avec les acteurs de la grande distribution. La concentration du secteur de la grande distribution peut limiter le pouvoir de négociation des sociétés du Groupe et donc les marges de manœuvre de sa politique de prix, ce qui peut par conséquent affecter les résultats du Groupe.

En France, Moncigale a réalisé une part significative de son chiffre d'affaires 2014 avec le groupe Casino, son principal client.

Aux Etats-Unis, la législation en matière d'organisation de la distribution des produits alcoolisés engendre une concentration des clients du Groupe.

Dépendance à l'égard des fournisseurs et risques d'approvisionnement

Le secteur des producteurs de verre (fournisseurs du Groupe pour la fabrication des bouteilles) est dominé par un nombre limité d'acteurs, et même si le Groupe travaille avec plusieurs de ces acteurs, cette concentration induit une forte dépendance du Groupe à leur égard.

Pour les scotchs whisky, commercialisés principalement sous la marque William Peel qui représentent une part très significative du volume d'affaires en France, des accords d'approvisionnement pluriannuels ont été contractés afin de se prémunir des fluctuations de prix d'achats et de garantir des quantités suffisantes pour les besoins commerciaux.

Risques liés à la concurrence

Les marchés dans lesquels le Groupe opère sont fortement concurrentiels et très fractionnés au niveau des prix, du service, de la notoriété des marques et de la qualité des produits. Les acteurs avec lesquels le Groupe est en compétition sont à la fois les grands groupes internationaux de vins et spiritueux et des producteurs et distributeurs locaux sur certains marchés.

Le marché de la vodka est très sensible au prix. La promotion sur les prix est l'une des techniques promotionnelles les plus utilisées par les producteurs et les distributeurs.

Afin de se distinguer au sein de cet environnement concurrentiel, le Groupe s'est toujours fortement focalisé sur le développement de l'image de ses marques les plus importantes, ce qui implique un soutien permanent en termes de publicité et marketing. Dans le but d'étendre la notoriété de sa marque de vodka internationale Sobieski, le Groupe avait conclu en 2009 un partenariat avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis. Ce partenariat a pris fin début janvier 2014.

Saisonnalité

L'activité de vente de spiritueux est traditionnellement une activité saisonnière. D'une manière générale, le Groupe réalise une partie significative de ses ventes au cours des fêtes de fin d'année (à l'exception de ses ventes dans les pays de l'hémisphère sud, tels que le Brésil, qui augmentent en juin, juillet et août.) Ce phénomène concerne notamment l'activité vodka. A titre d'illustration, sur les deux derniers exercices, les ventes enregistrées au quatrième trimestre représentent en moyenne 27 % des ventes annuelles, alors que les ventes sur le 1^{er} trimestre en représentent en moyenne 21 %.

A l'inverse, les ventes de vin rosé échappent à la règle et sont soutenues en juin, juillet et août.

<i>Chiffre d'affaires net de droits d'accises</i>	Exercice 2013		Exercice 2014	
	En M€	en %	En M€	en %
1 ^{er} Trimestre	114,9	21%	99,2	21%
2 ^{ème} Trimestre	140,1	26%	123,5	26%
3 ^{ème} Trimestre	137,9	26%	119,9	26%
4 ^{ème} Trimestre	146,7	27%	124,1	27%
Total	539,6	100%	466,7	100%

Tout évènement exceptionnel intervenant durant la période des fêtes de fin d'année pourrait ainsi affecter substantiellement les résultats du Groupe sur l'exercice concerné.

Risques liés à la conjoncture économique et aux changements d'habitudes de consommation

Les activités du Groupe et la consommation de boissons alcoolisées sont directement affectées par la conjoncture économique mondiale.

Dans les périodes de crise économique, les niveaux de consommation de vins et spiritueux ont en effet tendance à diminuer, cette consommation étant directement corrélée avec la diminution des dépenses de consommation, l'augmentation du coût de la vie et l'inflation.

D'une manière générale, de tels effets sont atténués par la répartition géographique diversifiée des ventes réalisées par le Groupe (Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Etats-Unis) et par la variété de son portefeuille produits.

1.4.3. Risques industriels et environnementaux

Les sociétés de production du Groupe sont exposées à des risques industriels et environnementaux. De manière générale, la conformité réglementaire des sites est un sujet prioritaire pour le Groupe. Chacune des filiales suit l'évolution des normes en matière environnementale avec les administrations concernées dans les différentes localisations et zones géographiques.

L'ensemble des sites de production du Groupe :

- sont certifiés conformes à la norme internationale ISO 9001.
- ont adopté la méthode HACCP (« *Hazard Analysis of Critical Control Point* »). Cette méthode consiste à identifier les dangers, d'évaluer les risques d'apparition de ces dangers et de définir les points critiques du processus de production.

1.4.4. Risques juridiques et autres risques

Litiges et arbitrages

Dans le cadre de leur activité, les sociétés du Groupe peuvent être confrontées à des litiges les opposant à des prestataires de services, des consommateurs, etc. Si l'image de marque du Groupe est atteinte ou si ces litiges induisent des paiements d'amendes ou autres, tels des dommages-intérêts, l'activité du Groupe peut être matériellement affectée.

Litiges initiés en France

Litige commercial

La société Moncigale, sous-filiale de Belvédère, a conclu avec la société Chamarré un contrat de licence exclusive d'utilisation, de fabrication et de distribution de la marque de vin tranquille « Chamarré » pour une durée de 10 ans, le 17 août 2010. Aux termes de ce contrat, la société Moncigale s'est engagée à verser à la société Chamarré une redevance annuelle indexée sur les volumes commercialisés et le chiffre d'affaires réalisé par les produits vendus sous la marque Chamarré. Le contrat prévoit le versement par Moncigale à Chamarré d'une redevance d'un montant minimal garanti par année.

Le 16 juin 2011, une procédure de sauvegarde a été ouverte par le Tribunal de commerce de Nîmes au bénéfice de la société Moncigale. Cette procédure a été convertie en procédure de redressement judiciaire par le même Tribunal de commerce le 21 septembre 2011. Le Tribunal a confié à un administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la société.

Le 9 novembre 2011, l'administrateur judiciaire a notifié à la société Chamarré l'interruption définitive du contrat en application des dispositions de l'article L 622-13 de Code du commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Moncigale et de la détermination du passif à la date d'ouverture de la procédure, la société Chamarré a effectué le 30 août 2011 une déclaration de créance auprès du mandataire représentant des créanciers, pour un montant de 10,7 millions d'euros, correspondant à la somme des redevances garanties sur les dix années du contrat et d'une estimation des autres obligations issues du contrat.

Le 6 décembre 2011, la société Chamarré a effectué une déclaration complémentaire « d'une créance de dommages-intérêts » pour la somme de 20 millions d'euros, consécutivement à la notification de la rupture du contrat.

Ces déclarations de créances ont été contestées par la société et ont été mises en sursis à statuer par le Tribunal de commerce de Nîmes dans l'attente de la décision du tribunal de commerce de Paris. Une procédure a en effet été intentée par le liquidateur judiciaire de la société Chamarré devant le tribunal de

commerce de Paris à l'encontre des organes de la procédure collective de la société Moncigale, par assignation en date du 8 février 2013.

La société Chamarré a été placée en redressement judiciaire en date du 31 mai 2012 et sa mise en liquidation a été prononcée le 5 juin 2012.

Parallèlement à cette première procédure, le 29 mai 2013, le Commissaire à l'Exécution du Plan de Moncigale, Maître Torelli, a adressé au Tribunal de Commerce de Nîmes ainsi qu'au Procureur de la République une requête en résolution du plan de redressement judiciaire de Moncigale et ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société Moncigale, pour inexécution du plan.

La requête indique que le plan tel qu'arrêté par le jugement du 16 avril 2013 n'a pas été respecté car la société n'a pas procédé au versement d'un montant mensuel calculé sur le passif admis et contesté comme prévu par le jugement.

Cette requête a été jugée le 21 août 2013 par le Tribunal de Commerce de Nîmes, qui l'a placée en sursis à statuer dans l'attente de l'issue de la procédure dans le dossier Chamarré.

Par jugement en date du 6 février 2014, le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré incompétent ; cette décision étant devenue définitive, l'affaire va être désormais débattue devant le Tribunal de Commerce de Nîmes. L'audience initialement fixée le 9 avril 2014 a été renvoyée au 2 juillet 2014, puis au 17 septembre 2014 et finalement au 24 juin 2015.

Procédure avec l'Autorité des Marchés Financiers

Au titre des transactions réalisées au cours de l'année 2010, une procédure a été initiée par la commission des sanctions de l'AMF à l'encontre de la Société pour manquement à son obligation d'information du public et absences de déclaration de transactions sur ses propres titres ainsi que de franchissements de seuils, et contre la société Sobieski SARL et la société SVI pour absences de déclaration de transactions sur les titres de la Société. Ces griefs ont été contestés par la Société, et par les sociétés Sobieski SARL et SVI.

Par décision du 30 avril 2014, la Commission des sanctions de l'AMF a retenu les griefs invoqués contre les sociétés Belvédère, Sobieski SARL et SVI, et les a condamnées à des sanctions pécuniaires respectivement de 150.000 euros, 45.000 euros et 15.000 euros et, conformément à l'usage, ordonnés la publication de sa décision, effectivement transcrite sur le site de l'AMF.

Les trois sociétés ont interjeté appel de cette décision, et la procédure est actuellement en cours devant la Cour d'appel de Paris. L'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel de Paris est prévue le 14 janvier 2016.

Ces sommes sont intégralement provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2014.

Litige contre M. Erick Antony Skora

M. Erick Antony Skora a assigné à bref délai la société Marie Brizard & Roger International devant le Tribunal de commerce de Créteil par acte en date du 3 février 2015. Le demandeur réclame le versement (i) d'une indemnité de fin de fonctions pour un montant de 458 K€, et (ii) de la contrepartie financière à un engagement de non-concurrence prévu aux termes d'un contrat intitulé « *Engagement de non-concurrence* » pour un montant de 317 K€.

Il demande également la condamnation de la société Marie Brizard & Roger International au paiement de (i) 100 K€ de dommages et intérêts au titre du préjudice moral qu'il estime avoir subi en raison de l'exercice abusif de son droit de révocation par la société Marie Brizard & Roger International, et (ii) 27 K€ à titre de préjudice matériel. Le montant total des demandes de M. Erick Antony Skora à l'encontre de la société Marie Brizard & Roger International s'élève ainsi à 917 K€.

La société Marie Brizard & Roger International conteste le bien-fondé de l'ensemble de ces demandes. Ce litige est actuellement pendant devant le Tribunal de commerce de Créteil.

Litiges initiés en Pologne

Litige concernant la marque Krupnik

Une action en concurrence déloyale a été initiée par la filiale polonaise Destylarnia Sobieski à l'encontre de la société Toorank Polska Sp. Z.oo sur la base de l'usage illicite par cette dernière de la marque Krupnik. En effet, cette filiale produit, vend et distribue - depuis de nombreuses années et avec un succès certain - une liqueur de miel sous la marque Krupnik.

Ayant constaté l'usage de la marque Krupnik par Toorank Polska, elle a adressé à cette dernière une mise en demeure de cesser un tel usage illicite, restée sans effet. La filiale a, par conséquent, décidé d'engager une action judiciaire en concurrence déloyale en se fondant sur la notoriété acquise par la marque Krupnik sur le marché polonais.

Toorank Polska, en réaction, a soulevé la nullité de la marque verbale Krupnik enregistrée au nom de Destylarnia Sobieski depuis 1997, en faisant état du fait que ce terme constitue la dénomination de vente d'une liqueur au miel dans la langue polonaise et que ce terme étant dénué de tout caractère distinctif ne peut faire l'objet de droits exclusifs au profit de Destylarnia Sobieski par le biais d'un enregistrement à titre de marque.

L'office des marques polonais a pris en compte les arguments de Toorank Polska et ainsi annulé l'enregistrement de la marque verbale Krupnik par une décision du 3 Octobre 2012 ; cette décision a fait l'objet d'un appel qui en a confirmé les termes, puis d'un pourvoi devant la Cour Suprême Administrative qui l'a rejeté ; la nullité de la marque doit donc être considérée comme définitive.

Cela étant, cette décision ne devrait pas avoir d'impact sur l'action engagée par la filiale fondée non pas sur le reproche de contrefaçon mais sur celui de concurrence déloyale ; cette procédure est en cours.

Il y a lieu de noter également que la marque Krupnik associée à des éléments graphiques a fait l'objet de dépôts distincts tant en Pologne qu'à l'étranger ; leur validité liée à la présence desdits éléments visuels originaux ne devrait pas non plus être remise en question.

Enfin, l'annulation de cette marque verbale n'empêche pas la filiale de poursuivre l'exploitation de sa bouteille originale Krupnik revêtue d'une étiquette particulièrement reconnue en Pologne, comme sur d'autres marchés notamment européens.

Risques fiscaux

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Le montant total de ces redressements s'élève à environ 25,4 M€ (majorations et intérêts de retards inclus) dont 17,9 M€ au titre de l'IS, 6,7 M€ au titre des retenus à la source, 0,6 M€ au titre de la contribution sociale à l'IS et 0,2 M€ au titre de la TVA.

Le principal chef de redressement porte sur le rejet de la déduction des intérêts relatifs à un emprunt de 375 M€ émis sous la forme de titres de financement négociables à taux variable (floating rate notes « FRN »). Ce contrat conclu le 24 mai 2006 est soumis au droit de l'Etat de New-York.

Les rehaussements constatés dans ces propositions de rectification, au titre des intérêts « FRN » s'élèvent à 15,8 M€ au titre de 2006 et 28,1 M€ au titre de 2007. Ces redressements ont généré des rappels (hors intérêts de retard), d'impôt sur les sociétés s'élevant à 15,1 M€ au titre de 2006 et 2007 ainsi que des rappels de retenue à la source s'élevant à 5,3 M€ au titre de l'année 2006.

Ces impositions ont été mises en recouvrement en avril 2012.

Ces redressements ont fait l'objet de contestations par voie de réclamations contentieuses assorties d'une demande de sursis de paiement, puis de requêtes introductives d'instance devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Par deux décisions en date du 29 décembre 2014, le Tribunal administratif de Montreuil a rejeté les requêtes présentées par Belvédère.

La société Belvédère S.A. a interjeté appel des deux jugements par deux requêtes déposées le 25 février 2015 devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

La créance fiscale devra, si elle est confirmée, être apurée dans le cadre du plan de redressement approuvé par le Tribunal de commerce de Dijon. Belvédère considère qu'en l'état, aucun versement de dividende de plan ne peut être effectué au bénéfice de l'administration fiscale tant que ces créances demeurent litigieuses et ne sont pas admises à titre définitif.

Au regard de ces éléments et de la confiance qu'a Belvédère sur l'issue favorable de ce litige, aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ce litige. Une provision de 3,5 M€ reste comptabilisée au bilan au titre des autres chefs de redressement.

Dans l'hypothèse d'un rejet de l'appel par la Cour Administrative d'Appel de Versailles, le Groupe sera amené à payer les sommes dues au titre des redressements relatifs aux exercices 2006 et 2007 décrits ci-dessus. De plus, le Groupe pourrait être amené à rembourser les sommes reçues au titre du carry-back pour l'exercice 2008 à hauteur de 10,4 M€. Enfin, en cas de remise en cause de la déduction des intérêts « FRN » au titre des exercices ultérieurs, les redressements correspondants viendraient réduire le déficit reportable de l'intégration fiscale française.

Il convient de rappeler que la demande de remboursement d'une créance de carry-back a été formulée fin 2014 auprès de l'administration fiscale et a donné lieu à son remboursement le 26 février 2015 à hauteur de 31,0 M€.

Risques pays

Ukraine

La filiale ukrainienne de la Société Belveder Ukraine LLC, a été placée en liquidation judiciaire en janvier 2014, sur décision du Tribunal de Commerce de Kiev à la suite d'une procédure initiée en juillet 2011 sur requête de l'un de ses créanciers.

La Société détient 85 % environ de la dette globale de Belveder Ukraine LLC.

Les actifs de Belveder Ukraine LLC (qu'il s'agisse des actions des filiales détenues par la société en liquidation ou des actifs de ses filiales elles-mêmes, désormais contrôlés par le liquidateur désigné par le Tribunal de Commerce de Kiev) ont été transférés à un tiers, hors le contrôle de la Société, au cours du mois de novembre 2014.

A l'issue de plusieurs actions entreprises par la Société, le Tribunal de Kiev a fait droit, début avril 2015, aux demandes de la Société et a (i) invalidé la vente de ses actifs en Ukraine intervenue en novembre 2014, et (ii) ordonné la réouverture de la procédure de liquidation.

Bulgarie

Au cours de la première quinzaine du mois de janvier 2015, la Société a recouvré la pleine propriété de ses filiales et de ses activités en Bulgarie, aux termes d'une procédure juridique, diplomatique et médiatique de grande ampleur, à la suite d'une affaire débutée à la fin du mois de novembre 2014, dans le cadre de

laquelle la justice bulgare avait placé les sociétés du Groupe sous l'autorité d'un mandataire, sur des motifs hautement contestables et ne relevant en aucun cas du droit commun.

Les activités en Bulgarie représentent moins de 1 % du chiffre d'affaires et du total bilan consolidé du Groupe.

La Société a ainsi été réhabilitée dans ses droits et peut de nouveau opérer ses activités, en dépit des dommages causés par le mandataire.

La Société est par ailleurs actuellement en l'attente de la nomination par le Tribunal de Sofia de trois experts, suivant requête déposée à la fois par ses soins et par la société Agrotechnology, au cours de la seconde quinzaine du mois de mars 2015, concernant la solvabilité de deux de ses filiales, les sociétés Domain Menada et Belvedere Distribution. La nomination des trois experts devrait intervenir à court terme.

1.4.5. Assurances et couvertures de risques

Chaque Filiale du Groupe a l'obligation de mettre en place des assurances couvrant ses risques d'exploitation, les risques spécifiques liés à ses actifs et sa responsabilité civile. Les polices d'assurance sont souscrites localement et sont adaptées à la législation et aux risques propres du pays. Il n'existe pas de gestion centralisée des polices d'assurance à ce jour ; celle-ci devant être mise en œuvre au cours de l'exercice 2015. Les principaux contrats des principales Filiales du Groupe sont résumés ci-après.

Dans chaque pays, les Filiales ont mis en place des programmes pour les couvertures suivantes :

- dommages directs aux biens : ces garanties couvrent les biens mobiliers et immobiliers tels que les bâtiments, les machines et les équipements ;
- dommages aux pertes d'exploitation ;
- responsabilité civile : ces programmes sont adaptés à la spécificité des situations locales, et il s'agit de couvertures tous risques (sauf exclusion) pour tous les dommages matériels et immatériels causés aux tiers. Aux Etats-Unis, une police « parapluie » liée aux activités commerciales relatives à la vente d'alcool et aux autres obligations spécifiques à ce pays a été souscrite. En outre, Belvédère a souscrit une police d'assurance spécifique couvrant la responsabilité civile de ses mandataires sociaux.

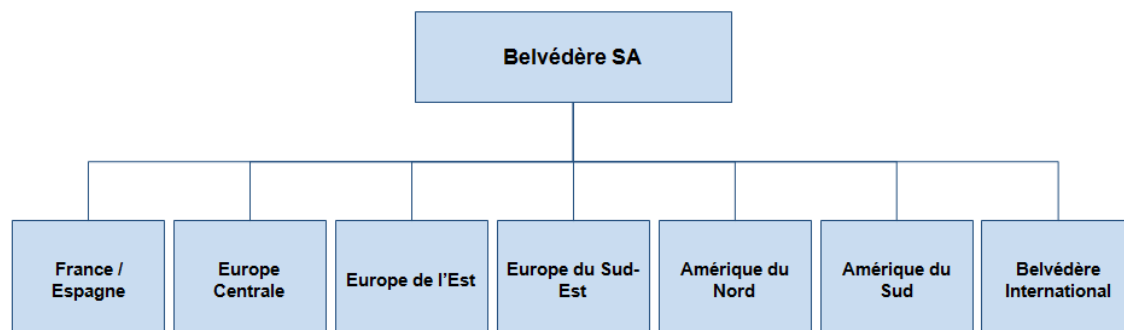
1.4.6. Risques de marchés

Les risques de liquidité, de taux d'intérêt, de crédit/contrepartie ainsi que le risque sur actions et autres instruments financiers sont décrits en notes 6.5 de l'Annexe aux comptes consolidés 2014.

1.5. Organisation du Groupe et des Filiales

1.5.1. Description du Groupe à la date du présent rapport de gestion

Organigramme simplifié selon les principales zones d'activités du Groupe :



Belvédère, société mère du Groupe, exerce principalement une activité de holding et détient certaines des marques exploitées par les Filiales du Groupe.

Le Groupe produit des spiritueux et des vins principalement en Pologne, France, Espagne, Lituanie, et Bulgarie. Certaines régions ont une production plus spécialisée : la production polonaise et lituanienne concerne davantage les vodkas et la production bulgare les vins.

Le Groupe distribue ses produits dans toutes les régions où il est présent.

1.5.2. Filiales et participations au 31 décembre 2014

Le tableau des filiales et participations est publié en annexes au sein des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

En 2014 :

Les 3 sociétés ukrainiennes Belvedere Ukraina, Italiano Ukrainian et Boisson Elite sont sorties du périmètre de consolidation. Ces sociétés, dont l'activité commerciale s'est fortement contractée, et dont les perspectives sont compromises, font l'objet de procédures de liquidation qui ont été prononcées le 22 janvier 2014. Le Groupe ayant perdu le contrôle de ces entités, elles ont été déconsolidées début 2014. Afin de couvrir son exposition sur l'Ukraine, le Groupe a déprécié l'intégralité de ses créances vis-à-vis de ces entités pour un montant de 4,3 M€.

Par ailleurs, en Pologne, la société Sobieski a absorbé la société Hasis lors du 1^{er} semestre 2014.

En date du 4 décembre 2014, la transmission universelle du patrimoine de la société Les Distilleries Françaises au profit de la société Marie Brizard & Roger International a été définitivement réalisée, en l'absence d'opposition des créanciers dans le délai qui leur était imparti par les textes.

En 2013

Il n'y avait pas eu de variation du périmètre de consolidation sur l'exercice 2013. Seules sont à noter des variations dans le pourcentage de détention des filiales en Bulgarie entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013. Ainsi, pour rappel, le 30 septembre 2013, Belvédère avait procédé au rachat de 12,3 % du capital de sa filiale bulgare Belvedere Capital Management auprès de sa filiale polonaise Sobieski Spolka, pour 1 €, portant ainsi sa participation dans Belvedere Capital Management à 100 %.

En 2012

Une société a été créée en Lettonie au mois de mai 2012 : Belvedere Distribution SIA Latvia, filiale à 100 % de la société lituanienne Belvedere Prekyba. Elle n'a pas d'activité significative sur le 1^{er} semestre 2012.

Au mois de juillet 2012, la société biélorusse Galiart Group a été créée par apport d'actifs de la société biélorusse Galiart, détentrice de cette première à hauteur de 100 %. La société Galiart Group a pour objet l'hébergement de certains actifs immobiliers du Groupe en Biélorussie et n'a pas d'activité.

Les flux de refacturation, entre certaines Filiales et la Société, sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Minoritaires significatifs de filiales non détenues à 100 % par le Groupe

Dovile Zaromskyte (personne physique) détient 20,0 % du capital et des droits de vote de la société Belvedere Baltic (Lituanie), ainsi que 40,0 % du capital et des droits de vote de la société Belvedere Prekyba (Lituanie).

Le capital social de la société Vilnius Degtine (Lituanie) est détenu à hauteur de 9,2 % du capital et des droits de vote par la société Skandinaviska Enskilda Banken (Suède), de 14,8 % du capital et des droits de vote par Darius Zaromskis (personne physique) et de 5,0 % du capital et des droits de vote par Daiva Zaromskienė (personne physique).

1.6. Politique d'investissements

1.6.1. Politique industrielle et enjeux correspondants

Le Groupe est dans la majeure partie des cas propriétaire de ses actifs immobiliers industriels. Il dispose également de baux emphytéotiques nés des processus d'acquisition des Polmos (distilleries) en Pologne : ces baux confèrent au Groupe un usufruit des terrains concernés pour une durée 99 ans.

Le Groupe est en outre propriétaire de vignes en Bulgarie et possède plusieurs actifs immobiliers ainsi qu'un terrain à Cracovie.

Le Groupe compte dix-sept principaux sites industriels, exploitant des activités de production, distillation, assemblage, conditionnement, vieillissement, et embouteillage. Ainsi, les installations opérationnelles du Groupe et leur amélioration permanente constituent un enjeu stratégique majeur, celle-ci représentant au total un niveau d'actifs immobilisés corporels bruts de 216,6 M€ au 31 décembre 2014.

La majorité des usines du Groupe est certifiée conforme aux normes ISO. Dans le cas de sites implantés en milieu urbain, le risque de pollution ou d'incendie fait l'objet de procédures d'audit et de prévention formalisées avec les services régionaux ou municipaux concernés. Les usines acquises par le Groupe font l'objet d'une rénovation et d'une mise en conformité avec les normes environnementales, de sécurité et de santé.

Le Groupe déploie une politique environnementale responsable dans chacun des pays où il dispose de sites de production. A la connaissance de la Société, il n'existe aucun processus industriel au sein du Groupe pouvant remettre en question l'impact de son activité sur l'environnement.

1.6.2. Principaux investissements réalisés récemment

<i>En K€</i>	31 décembre 2012 consolidés	31 décembre 2013 consolidés	31 décembre 2014 consolidés
Lituanie	1 118	243	211
Bulgarie	735	1 547	160
Pologne	947	1 321	2 263
Europe de L'Ouest	1 028	1 177	1 986
Holding	7	3	84
Autres Pays	229	275	141
Total	4 064	4 566	4 847

Les investissements réalisés par le Groupe concernent principalement l'amélioration et le renouvellement de l'outil de production.

1.6.3. Principaux investissements à venir

Dans le cadre du plan stratégique BiG 2018 annoncé par la Société en décembre dernier, la modernisation de l'outil industriel est un enjeu important. Ainsi, des investissements doivent être réalisés en ayant pour objectif :

- l'internalisation des capacités de distillation et de rectification pour la production de vodka,
- la sécurisation et la modernisation de la production de Fruits & Wine,
- la revue de l'outil industriel de production de liqueurs,
- la reconfiguration du réseau logistique.

En 2015, le Groupe Belvédère a notamment prévu des investissements pour un montant estimé à 14,9 M€ visant à :

- déménager la production du site de Bordeaux vers des sites existants
- améliorer le processus de distillation et de rectification en Lituanie
- moderniser les capacités de production de la partie Fruits & Wine.

1.7. Gouvernance et rémunérations

1.7.1. Présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale

A la date du présent rapport de gestion, les membres du Conseil d'administration de la Société sont les suivants :

Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
Benoit Hérault	Président du Conseil d'administration Administrateur indépendant	Nommé lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2013 Nommé Président en date du 16 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Néant Administrateur et membre du Comité d'Investissement d'Alstria REIT Senior Advisor de Westbrook Advisors
Rita Maria Zniber	Administrateur représentant Diana Holding	Nommée lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Néant Mandats actuels : Présidente Directrice Générale de Diana Holding Administrateur d'Atlas Bottling Company Administrateur de Seven Up Administrateur de Bouchons Préformés Présidente du Conseil d'administration de Mr Renouvo Présidente du Conseil d'administration d'Ebertec Présidente du Conseil d'administration de Thalvin Présidente du Conseil d'administration des Domaines Ouled Thaleb Présidente du Conseil d'administration de Celliers de Meknes Présidente du Conseil d'administration de Maassera Brahim Zniber Présidente du Conseil d'administration des Domaines Brahim Zniber Présidente du Conseil d'administration de Découvertes & Loisirs Administrateur de Société Nouvelle de Volailles Administrateur de SES Warren Gérante de Domaine Namir Gérante de Domaine Tala Gérante de Domaine Viticole de Boufekrane Gérante de Domaine Viticole des Zayanes Gérante de Domaine de Triffa Gérante de Domaine Viticole du Gharb Gérante de Domaine Livia Gérante de Riad de la Clémentine Co-Gérante de K'Ozibar Gérante Biocompost Brahim Zniber Gérante Peppinière Brahim Zniber Gérante Akaragro Gérante des Celliers du Gharb Gérante de Domaine Viticole du Sais Co-Gérante d'Olivim
Jacques Bourbousson	Administrateur indépendant	Coopté par le Conseil d'administration du 11 février 2013, cooptation ratifiée par l'assemblée générale du 30 septembre 2013	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Néant
Constance Benqué	Administrateur indépendant	Nommée lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2013	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Mandats actuels : Président Directeur Général et Administrateur de Hachette Filipachi (SA) Directeur Général de Lagardère Digital France (SAS) Président de Lagardère Publicité (SAS) Président et membre du Conseil de surveillance de La Place Média (SAS) Cogérant de Hachette Filipachi Associés (SNC) Cogérant de Lagardère Métropoles (SARL) Représentant permanent de Lagardère Publicité et administrateur de Média Institute (Association) Président et Administrateur de la Fondation Elle (Fondation) Administrateur indépendant de Voyageurs du Monde Administrateur indépendant de la Fondation Air France

	Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
Christine Mondollot	Administrateur indépendant	Nommée lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2013	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations Membre du groupe de travail "Comité Stratégique"	Mandats actuels : Administrateur de Fleury Michon Administrateur de Vivarte Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Directeur général du BHV Présidente de Virgin France et International Présidente de Virgin Mega
Benoit Ghiot	Administrateur indépendant	Nommé lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019	Président du Comité d'Audit	Mandats actuels : Directeur Financier Groupe de D'Ieteren SA Administrateur et Président du Comité d'Audit de Belron SA Administrateur de Volkswagen D'Ieteren Financial Services SA Administrateur de D'Ieteren Treasury SA Administrateur de D'Ieteren Vehide Glass SA Administrateur de D'Ieteren Trading BV Administrateur de Diobel SA
Mehdi Bouchaara	Administrateur représentant Diana Holding	Coopté par le Conseil d'administration du 24 octobre 2014, cooptation devant être ratifiée par la prochaine assemblée générale ordinaire	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018	Membre du Comité d'Audit Membre du groupe de travail "Comité Stratégique"	Mandats actuels : Conseiller Stratégie et Développement de Diana Holding Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Directeur général adjoint des Celliers de Meknès

Lors du Conseil d'administration du 28 juillet 2014, M. Krzysztof Trylinski a fait part de sa démission en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration de la Société pour raisons personnelles. Afin d'assurer une transition efficace, M. Krzysztof Trylinski a conservé ses fonctions jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale de la Société, le 16 septembre 2014, assemblée à l'issue de laquelle sa démission est devenue effective. Le Conseil d'administration avait décidé de confier la fonction de Président à M. Benoît Hérault, qui a donc pris ses fonctions de Président dès la cessation effective du mandat de M. Krzysztof Trylinski.

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 16 septembre 2014, Mme Rita Maria Zniber a été nommée au poste d'administrateur, représentant l'actionnaire Diana Holding, désormais premier actionnaire du Groupe. M. Benoît Ghiot a lui été nommé en qualité d'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 octobre 2014, a décidé à l'unanimité, sur recommandation de son comité de nominations et de rémunération, de coopter M. Mehdi Bouchaara en qualité de second administrateur désigné sur proposition de Diana Holding et de créer un siège d'invité permanent pour M. Serge Heringer en qualité de représentant et d'expert de Diana Holding, sans voix délibérative. A cette occasion, M. Mehdi Bouchaara a également été nommé membre du Comité d'Audit, comité dont M. Benoît Ghiot assume depuis cette date la présidence en remplacement de M. Benoît Hérault. Par ailleurs, M. Serge Heringer est également invité permanent au Comité d'Audit.

Il est précisé que la ratification de la cooptation de M. Mehdi Bouchaara en qualité d'administrateur sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Ces nominations tiennent compte de la position de Diana Holding en tant qu'actuel premier actionnaire au capital de Belvédère et s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat industriel, commercial et financier sur le long terme, à construire entre le Groupe et son nouvel actionnaire.

A la date du présent rapport de gestion, les membres de la Direction générale sont les suivants :

Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)	
Jean Noel Reynaud	Directeur Général	Nommé lors du Conseil d'administration du 27 mars 2014, ladite nomination prenant effet au 5 mai 2014	Nommé pour une durée indéterminée	Gérant de Sobieski SARL Représentant permanent de Belvédère Président de Marie Brizard & Roger International Président des filiales Cognac Gautier, William Pitters et Monégale	Mandats actuels : Néant Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président Directeur Général de Lorenz Bahlsen Snack World (Pologne) Président Directeur Général de Coca Cola Beverages (Ukraine) Directeur Général de Lactalis (Europe)

Profil de M. Jean-Noël Reynaud

Avant de rejoindre le Groupe en 2014, Jean-Noël Reynaud occupait les fonctions de Directeur Général Adjoint de Lactalis Europe. Il compte plus de 15 ans d'expérience de Direction Générale notamment en Europe de l'est (Coca Cola beverages Ukraine, Lorenz Bahlsen Snack world, Bols sp zoo) et a passé 14 ans dans l'industrie des vins et spiritueux dans différents postes de direction à l'international du groupe Rémy Cointreau. En sus du français, du japonais, de l'anglais et de l'allemand, Jean Noël Reynaud parle également le polonais.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes mentionnées dans la présente section.

A la connaissance de la Société, aucun membre actuel du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

1.7.2. Rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Les rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux de la Société sont présentées ci-dessous, au regard des principes du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi qu'avec la réglementation en vigueur.

Sous réserve de ce qui est indiqué dans la présente section, aucune somme ne serait à acquitter en raison des départs, quelle qu'en soit la nature, des membres du Conseil d'administration, ou des dirigeants mandataires sociaux.

Rémunérations, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Pour rappel, le Comité de Nomination et des Rémunérations, conformément à la mission qui lui a été confiée, a soumis au Conseil d'administration de la Société plusieurs candidatures au mandat de Directeur Général de la Société.

Le 27 mars 2014, le Conseil d'administration de la Société a décidé, sous réserve de l'acceptation de son mandat par le candidat choisi :

- de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- de reconduire les mandats de M. Krzysztof Trylinski en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur ; et
- de nommer M. Jean-Noël Reynaud en qualité de Directeur Général de la Société.

Le 31 mars 2014, le Conseil d'administration a constaté l'acceptation du mandat de Directeur Général par M. Jean-Noël Reynaud et a ainsi confirmé sa nomination, étant précisé que celle-ci n'est devenue effective qu'à compter de sa prise de fonction, soit le 5 mai 2014.

Par ailleurs, lors du Conseil d'administration du 28 juillet 2014, M. Krzysztof Trylinski a fait part de sa démission en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration de la Société pour raisons personnelles. Afin d'assurer une transition efficace, M. Krzysztof Trylinski a conservé ses fonctions jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale du 16 septembre 2014, assemblée à l'issue de laquelle sa démission est devenue effective.

	Exercice 2013	Exercice 2014
Monsieur Krzysztof Trylinski		
Président du Conseil d'administration - Directeur Général	429 136 €	181 379 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	429 136 €	181 379 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €

	Exercice 2013	Exercice 2014
Monsieur Jean Noel Reynaud		
Directeur Général	-	424 222 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	424 222 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	0 €
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	0 €

Détail des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Rémunération due	Rémunération versée	Rémunération due	Rémunération versée
Monsieur Krzysztof Trylinski				
Président du Conseil d'administration - Directeur Général				
Rémunération fixe	429 136 €	429 136 €	181 379 €	181 379 €
Rémunération variable annuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	429 136 €	429 136 €	181 379 €	181 379 €

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Rémunération due	Rémunération versée	Rémunération due	Rémunération versée
Monsieur Jean Noel Reynaud				
Directeur Général				
Rémunération fixe	-	-	183 556 €	183 556 €
Rémunération variable annuelle	-	-	240 666 €	0 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	0 €	0 €
Jetons de présence	-	-	0 €	0 €
Avantages en nature	-	-	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-	424 222 €	183 556 €

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

	Exercice 2013	Exercice 2014
Monsieur Benoit Hérault		
Président du Conseil d'Administration		
Jetons de présence	-	96 233 €
Autres rémunérations	-	0 €
Madame Rita Maria Zniber		
Administrateur		
Jetons de présence	-	0 €
Autres rémunérations	-	0 €
Monsieur Jacques Bourbousson		
Administrateur		
Jetons de présence	20 000 €	70 000 €
Autres rémunérations	-	5 000 €
Madame Constance Benqué		
Administrateur		
Jetons de présence	0 €	56 250 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Christine Mondollot		
Administrateur		
Jetons de présence	0 €	87 500 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Benoit Ghiot		
Administrateur		
Jetons de présence	-	20 329 €
Autres rémunérations	-	31 875 €
Monsieur Mehdi Bouchaara		
Administrateur		
Jetons de présence	-	8 384 €
Autres rémunérations	-	0 €

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants ayant quitté leurs fonctions en 2014

	Exercice 2013	Exercice 2014
Monsieur Pascal Bazin		
Administrateur		
Jetons de présence	0 €	70 000 €
Autres rémunérations	0 €	0 €

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'attribuer des jetons de présence pour l'exercice en cours à hauteur de 465.000 € à répartir entre les administrateurs.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Actions détenues par les mandataires sociaux

Est présenté ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 par les mandataires sociaux actuels, dirigeants ou non, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- Nombre de titres transmis : néant
- Nombre de titres acquis :
 - 2.840.000 actions par la société Diana Holding, à laquelle Mme Rita Maria Zniber et M. Mehdi Bouchaara sont liés
- Nombre de titres souscrits : néant
- Nombre de titres échangés : néant

Nous vous informons, qu'en date du 13 mars 2015,

- M. Benoit Herault a acquis 871 actions de la Société ;
- Mme Constance Benque a acquis 513 actions de la Société ;
- M. Benoit Ghiot a acquis 1.000 actions de la Société ;
- La société CM Consulting, liée à Mme Christine Mondollot, a acquis 412 actions de la Société.

En outre et à ce jour, les administrateurs suivants ont déclaré détenir :

- M. Jacques Bourbousson : 2 actions de la Société ;
- M. Mehdi Bouchaara : 25 actions de la Société ;
- Mme Rita Maria Zniber : 1.300 actions de la Société.

Et qu'en date du 26 mars 2015, la société Diana Holding, à laquelle Mme Rita Maria Zniber et M. Mehdi Bouchaara sont liés, a déclaré avoir acquis 1.560.000 actions ce qui porte sa participation à 16,6 % du capital et 16,5 % des droits de vote de la Société.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2014 par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2014 à chaque mandataire social

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2014

Néant

Il est précisé toutefois que le Conseil d'administration de Belvédère du 12 mars 2015 a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions Belvédère, et ce à certains salariés et dirigeant du groupe. Cette décision, prise sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 septembre 2014, permettra un meilleur alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires du groupe Belvédère.

Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a ainsi décidé l'attribution de 20 actions gratuites à chaque salarié de Belvédère SA et de ses filiales françaises, soit un nombre total de 9 320 actions gratuites. Ces actions gratuites seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter de leur attribution, sous la seule condition de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'issue de cette période, et sans condition de performance particulière. Ces actions seront incessibles pendant une période de 5 ans, débutant à l'issue de la période d'acquisition susvisée.

Attribution d'options soumises à conditions de performance

Les 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées à 26 salariés managers du groupe Belvédère, dont M. Jean-Noël Reynaud, Directeur Général, bénéficiaire de 110 000 options.

Les options donneront chacune le droit à la souscription ou à l'achat d'une action Belvédère pour un prix unitaire d'exercice de 10,64 €, calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action Belvédère sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du Conseil d'administration.

Les options attribuées ne pourront être levées que par étapes et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance dans les conditions suivantes :

- Un maximum de 20 % des options attribuées pourra être exercé en 2015, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, étant précisé qu'un certain nombre de ces options pourrait néanmoins être exercé si cet objectif était partiellement atteint ;
- Un maximum de 20 % des options attribuées pourra être exercé en 2016, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, étant précisé qu'un certain nombre de ces options pourrait être exercé si cet objectif était partiellement atteint ; et
- Un maximum de 60 % des options attribuées pourra être exercé en 2018, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourrait être exercé si cet objectif était partiellement atteint.

	N° et date du Plan	Nature des Options	Valorisation des Options dans les Comptes	Nombre d'Options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Monsieur Jean Noél Reynaud Directeur Général	1 / 12 mars 2015	Souscription	Na *	110 000 donnant droit à autant d'actions	10,64 €	20 % à partir de 2015, selon résultats 2014 20 % à partir de 2016, selon résultats 2015 60 % à partir de 2018, selon résultats 2017

* : Le plan en question a été mis en place en mars 2015 et n'a donc à ce stade pas été valorisé au titre des données financières publiées portant sur l'exercice 2014

Le Conseil d'administration appréciera le respect de ces conditions de performance, étant entendu que M. Jean-Noël Reynaud ne devra pas avoir démissionné ou avoir été licencié pour faute lourde entre la date d'attribution des options et la date de levée des options.

En plus de l'obligation de conservation de 50 % des actions pendant une période de 2 ans à compter de la date d'exercice des options correspondantes fixées par le Conseil d'administration à laquelle seront soumis l'ensemble des bénéficiaires d'options, M. Jean-Noël Reynaud devra conserver, au nominatif, au moins 20 % des actions issues de la levée des options jusqu'à la cessation de ses fonctions, conformément à l'article L.225-185 alinéa 4 du Code de Commerce.

Synthèse des attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions, à date :

Assemblée Générale du 16 septembre 2014	Plan n° 1	Plan n° 2
Date du Conseil d'administration	12 mars 2015	
Nombre total d'actions pouvant être	480 000	
Mandataires sociaux :		
M. Jean Noél Reynaud	110 000 20 % à partir de 2015, selon résultats 2014	
Point de départ des options	20 % à partir de 2016, selon résultats 2015 60 % à partir de 2018, selon résultats 2017	
Date d'expiration	12 mars 2020	
Prix de souscription	10,64 €	
Modalités d'exercice	1 option pour 1 action	
Nombre d'actions souscrites à date	Néant	
Nombre cumulé d'options annulées	Néant	
Solde d'options restant en circulation	480 000	

Statut social des membres de la Direction générale

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Date de départ
Krzysztof Trylinski Président Directeur Général	Non	Non	Oui, se reporter aux annexes des comptes consolidés	Non	16 septembre 2014
Jean Noél Reynaud Directeur Général	Non	Non	Non, en dehors des indemnités légales	Non	-

Montant total des sommes provisionnées ou constatées par la Société et ses Filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

A la date du présent rapport de gestion, la Société et ses Filiales ont provisionné les sommes suivantes :

En K€	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014
Charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi	63	0	0
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	Néant	Néant	Néant

Dans la limite globale arrêtée par l'assemblée générale des actionnaires et après avis de son comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer aux administrateurs participant à des comités spécialisés un montant supplémentaire de jetons de présence prenant en compte le temps consacré par eux à ces comités.

L'assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 2014 a fixé le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à la somme de quatre cent quarante-cinq mille euros (445.000 €).

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a décidé de répartir les jetons de présence alloués par l'assemblée générale ainsi qu'il suit :

- 100.000 € au Président du Conseil d'administration ;
- 45.000 € à l'ensemble des administrateurs à l'exception du Président du Conseil d'administration ;
- 25.000 € pour chaque Président de Comité.

Au titre de l'exercice 2014, le montant des jetons de présence non affecté s'élève à la somme de 25.000 €.

1.7.3. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas d'autres contrats de services liant les membres des organes de direction et la Société que ceux présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et engagements réglementés.

Comités

Depuis l'année 2013, et notamment depuis la nomination d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration a mis en place plusieurs comités spécialisés. La Société a ainsi initié les procédures devant lui permettre de mieux répondre aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.

- Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 11 février 2013, avait décidé de créer un Comité ad hoc dit « Comité de Gouvernance », composé de M. Krzysztof Trylinski, Président Directeur Général, M. Frédéric Abitbol, à l'époque Administrateur Judiciaire de la Société, et M. Jacques Bourbousson, désigné en qualité d'administrateur, par voie de cooptation, lors du Conseil d'administration du 11 février 2013.

Ce Comité de Gouvernance avait pour mission (i) d'examiner et proposer des candidatures d'administrateurs indépendants au Conseil d'administration, (ii) de préparer la composition d'un comité d'audit ainsi que celle d'un comité des rémunérations, et (iii) de proposer un

projet de règlement intérieur du Conseil d'administration, des comités d'audit et du comité des rémunérations. Après avoir rempli ces différentes missions, ce Comité a été dissout.

- Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 30 septembre 2013, a décidé de créer un Comité de Nomination en vue de rechercher des candidats aux mandats de Président et/ou Directeur Général de la Société.

Lors du Conseil d'administration de la Société du 10 octobre 2014, ledit Comité a été fusionné avec le Comité des Rémunérations, créé lui pour mémoire lors du Conseil du 30 octobre 2013, pour donner naissance à un Comité unique : Comité des Nominations et des Rémunérations.

Ce comité est aujourd'hui composé de Mme Christine Mondolot, Mme Constance Benque et M. Jacques Bourbousson, Mme Mondolot ayant été désignée Président dudit comité.

- Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 11 octobre 2013, a décidé de créer un Comité d'audit.

Ce Comité est aujourd'hui composé de M. Jacques Bourbousson, M. Mehdi Bouchaara et M. Benoît Ghiot, ce dernier ayant été désigné Président dudit comité. Par ailleurs, M. Serge Heringer est invité permanent de ce Comité.

- Enfin, le Conseil d'administration de la Société, lors de ses réunions du 25 juin et du 24 octobre 2014, a décidé la constitution et la composition d'un groupe de travail intitulé « Comité Stratégique » comprenant aujourd'hui Mme Christine Mondolot, également Présidente dudit comité, Mme Constance Benque et M. Mehdi Bouchaara. M. Serge Heringer est également invité permanent de ce groupe de travail.

Gouvernement d'entreprise

Le Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne figure au paragraphe 4.1 du présent rapport financier annuel.

1.8. Effectifs

1.8.1. Evolution des effectifs

Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs au titre des 3 derniers exercices :

	2012	2013	2014
Effectifs Groupe Belvédère	3 142	2 975	2 493

Les effectifs à fin décembre 2014 se décomposent comme suit :

	Répartition des effectifs au 31 décembre 2014		
	Cadres	Employés	Total
Belvédère SA	19		19
Sobieski SARL	1	2	3
Holdings	20	2	22
William Pitters	15	36	51
Cognac Gautier	5	30	35
Marie Brizard	83	107	190
Monégale	20	157	177
France	123	330	453
MB Espagne	33	42	75
Espagne	33	42	75
Sobieski SP zoo	38	192	230
Destylemia Sobieski	20	230	250
Polmos Lanjut	15	149	164
Domain Menada Sp z.o.o.	19	42	61
Sobieski Trade	74	475	549
<i>Galerie Alkohol Sp. z o.o.</i>	59	94	153
Augustowianka	5	29	34
Destylemia Polmos Krakow	8	17	25
Pologne	238	1 228	1 466
Belvedere Baltik	2		2
Belvedere Prekyba	64	18	82
Dunkeris LT	2		2
Vilniaus degtine	67	92	159
Lithuanie	135	110	245
Belvedere Distribution SIA	1	5	6
Lettonie	1	5	6
Vinimpex	4	1	5
Menada Vineyards	1	22	23
Belvedere Distribution	14	22	36
Domain Menada	14	68	82
Belvedere Capital Management	1	1	2
Belvedere Bulgaria	1	1	2
Bulgarie	35	115	150
Imperial Brands	15	19	34
Etats Unis	15	19	34
Dubar (GM Brazil, BVD SA, included)	1	19	20
Brésil	1	19	20
Belvedere Scandinavia	3	5	8
Danemark	3	5	8
Sobieski Trading Shanghai Co.		2	2
Chine	0	2	2
Sobieski Beverages India	9	2	11
Inde	9	2	11
Sobieski Ukraina	1		1
Ukraine	1	0	1
TOTAL			2 493

1.8.2. Participation des salariés au capital de la Société

Historiquement, la Société n'a pas connaissance d'une participation significative des salariés au capital de Belvédère.

Dans un souci de motivation des salariés et managers du Groupe, notamment dans le cadre du nouveau plan stratégique BiG 2018, l'assemblée générale du 16 septembre 2014 s'est prononcée favorablement sur 3 résolutions allant dans ce sens, à savoir :

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir, au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des Sociétés du Groupe, des options de souscription et/ou d'achat d'actions ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des Sociétés du Groupe ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration de la Société en vue de procéder à une ou plusieurs augmentation(s) de capital en numéraire réservée aux salariés de la Société et/ou de ses filiales adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément aux dispositions des articles L.225-129-6, alinéa 1, du Code de commerce et L.3332-1 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Sur la base de ces autorisations, le Conseil d'administration de Belvédère du 12 mars 2015 a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions Belvédère à certains salariés et dirigeant du groupe. Cette décision permet ainsi un meilleur alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires du groupe Belvédère. Cette attribution répond aux caractéristiques suivantes :

Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a ainsi décidé l'attribution de 20 actions gratuites à chaque salarié de Belvédère SA et de ses filiales françaises, soit un nombre total de 9 320 actions gratuites. Ces actions gratuites seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter de leur attribution, sous la seule condition de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'issue de cette période, et sans condition de performance particulière. Ces actions seront incessibles pendant une période de 5 ans, débutant à l'issue de la période d'acquisition susvisée.

Attribution d'options soumises à conditions de performance

Les 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées à 26 salariés managers du groupe Belvédère, dont M. Jean-Noël Reynaud, Directeur Général, bénéficiaire de 110 000 options. Les options donneront chacune le droit à la souscription ou à l'achat d'une action Belvédère pour un prix unitaire d'exercice de 10,64 €, calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action Belvédère sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du Conseil d'administration.

Ces deux volets (actions gratuites et options de souscription d'actions) représentent une quote-part potentielle de 1,8 % du capital de la Société pour les salariés et managers du Groupe (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2014).

1.9. Capital et actionariat

1.9.1. Information sur le capital social

Suite à la constatation par le Conseil d'administration du 28 avril 2015 d'une augmentation de capital par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital (ci-dessous décrite), le capital social de la Société s'élève, à la date du présent rapport de gestion, à 52 973 242 euros, divisé en 26 486 621 actions de deux

euros de valeur nominale chacune et réparties en deux catégories, les actions ordinaires et les « Actions à Droit de Vote Aménagés ».

Les Actions à Droits de Vote Aménagés, créées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2013, sont inscrites sur un compte nominatif pur ou administré. Les Actions à Droits de Vote Aménagés ont les mêmes droits que les actions ordinaires, mais sont dépourvues de droit de vote lors des décisions, prises en Assemblées Générales Ordinaires de la Société, relatives à la nomination, le renouvellement et la révocation des membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à toute décision de ratification d'une cooptation, par le conseil d'administration, d'un administrateur. Les Actions à Droits de Vote Aménagés d'un Titulaire sont converties en actions ordinaires dans les cas limitativement énumérés par les statuts. Au 31 décembre 2014, 3 071 Actions à Droits de Vote Aménagés étaient en circulation.

Le Conseil d'administration du 28 avril 2015 a constaté une augmentation de capital de 310 euros suite à :

- l'exercice de 238 BSA émis au profit des actionnaires historiques (1) pour 89 actions ;
- l'exercice de 178 BSA émis au profit des actionnaires historiques (2) pour 66 actions ;

étant entendu que 16 actions avaient déjà été émises durant l'exercice 2014, soit une création nette d'actions nouvelles de 139 titres depuis le début de l'exercice 2015.

Le nombre d'actions en circulation depuis la clôture de l'exercice 2012 a évolué comme indiqué ci-dessous :

	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2014	A la date du présent rapport de gestion
Nombre d'actions composant le capital	3 405 679	26 486 213	26 486 482	26 486 621

Evolution du capital au cours des 3 derniers exercices

La variation du capital social de la Société en 2014 provient :

- des exercices de 679 BSA émis au profit des actionnaires historiques (1) pour 259 actions ;
- des exercices de 30 BSA émis au profit des actionnaires historiques (2) pour 10 actions ;

Pour rappel, la variation du capital social de la Société en 2013 provenait :

- des exercices de 37 125 BSA 2006 pour 37 180 actions ;
- des exercices de 4 109 BSA émis au profit des actionnaires historiques (1) pour 1 559 actions ;
- des exercices de 2 681 BSA émis au profit des actionnaires historiques (2) pour 1 017 actions ;
- des exercices de 184 347 BSA émis au profit des porteurs d'obligations subordonnées pour 5 594 actions ;
- de la conversion de la dette FRN en capital, soit une émission de 18 216 154 actions ordinaires et 4 819 030 actions à droit de vote aménagé (total 23 035 184 actions) ;

Soit un total de 23 080 534 actions nouvelles au titre de l'exercice 2013.

Précédemment à l'exercice 2013, toutes les augmentations de capital de la Société enregistrées depuis 2009 étaient principalement dues à l'exercice des BSA 2004 et des BSAR 2006, donnant accès au capital de la Société.

Délégations de pouvoirs

A la date du présent rapport de gestion, le tableau ci-dessous résume les autorisations et délégations de pouvoirs votées par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 16 septembre 2014 :

Date de l'Assemblée Générale	Délégations de pouvoirs données au Conseil d'administration pour décider...	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation	Modalités de fixation du prix d'émission des titres
16-sept-14	...l'émission de bons de souscription d'actions au profit de managers salariés defs du groupe	2 % maximum du capital social *	38 mois	Prix d'exercice des BSA au minimum égal à la moyenne des cours de bourse (20 séances)
16-sept-14	...l'émission d'actions gratuites au profit des salariés	2 % maximum du capital social *	38 mois	na

* : s'imputera sur le plafond global de 2 % maximum du capital social comme montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes

Il est rappelé qu'en vertu des autorisations portant sur l'émission d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, le Conseil d'administration du 12 mars dernier a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription d'actions, réduisant d'autant les enveloppes définies lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2014 (utilisation à hauteur d'environ 1,8 % du capital social de la Société, pour des autorisations maximales portant sur 2,0 %).

Actions non représentatives du capital

Néant.

1.9.2. Actionnariat

Actionnariat au 31 décembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Public (1)	18 929 904	71,5%	19 172 439	71,7%
Diana Holding (2)	3 480 000	13,1%	3 480 000	13,0%
KKR (3)	2 271 262	8,6%	2 271 262	8,5%
SPC Lux (4)	1 798 193	6,8%	1 798 193	6,7%
Auto détention (5)	7 123	0,0%	-	-
TOTAL	26 486 482	100,0%	26 721 894	100,0%

(1) : Au 31 décembre 2014, aucun autre actionnaire, personne physique ou personne morale, n'a porté à la connaissance de la Société un seuil de détention supérieur à 5 %

(2) : Franchissement de seuil à la hausse déclaré par courrier en date du 3 octobre 2014, publié par l'AMF le 3 octobre 2014

(3) : Franchissement de seuil à la hausse déclaré par courrier en date du 1er avril 2014, publié par l'AMF le 2 avril 2014

(4) : Franchissement de seuil à la hausse déclaré par courrier en date du 13 décembre 2013, publié par l'AMF le 13 décembre 2013

(5) : Actions privées de droits de vote, dont 3 686 actions affectées au contrat de liquidité

À la connaissance de la Société et sur la base des documents et déclarations reçues par la Société, il n'existait pas, au 31 décembre 2014, d'actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société autre que Diana Holding, KKR et SPC Lux conformément à ce qui est présenté ci-dessus. Se reporter également aux déclarations de franchissement de seuils à la hausse effectuées par Diana Holding et par DF Holding postérieurement à la clôture (cf ci-après).

Actionnariat au 31 décembre 2013

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Public (1)	24 684 583	93,2%	24 840 422	93,2%
SPC Lux (2)	1 798 193	6,8%	1 798 193	6,8%
Auto détention (3)	3 437	0,0%	-	-
TOTAL	26 486 213	100,0%	26 638 615	100,0%

(1) : Au 31 décembre 2013, aucun autre actionnaire, personne physique ou personne morale, n'a porté à la connaissance de la Société un seuil de détention supérieur à 5 %

(2) : Franchissement de seuil à la hausse déclaré par courrier en date du 13 décembre 2013, publié par l'AMF le 13 décembre 2013

(3) : Actions privées de droits de vote

Actionnariat au 31 décembre 2012

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Public	2 817 501	82,7%	2 818 979	86,0%
Angostura Holding Ltd (1)	148 200	4,4%	296 400	9,1%
Bruce Willis	83 000	2,4%	83 000	2,5%
Auto détention (2)	281 285	8,3%	-	-
Mandataires sociaux (3)	75 693	2,2%	78 401	2,4%
TOTAL	3 405 679	100,0%	3 276 780	100,0%

(1) : A la connaissance de la Société, Angostura Holding Ltd est contrôlée au plus haut niveau par la société CL Financial Ltd, société immatriculée en République de Trinidad et Tobago

(2) : Actions privées de droits de vote

(3) : Sur la base des éléments communiqués à la Société

Droits de vote différents

Il est rappelé que l'article 27 des statuts instaure un droit de vote double sous certaines conditions :

« Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. »

Par ailleurs, il est également rappelé que le capital social de la Société est composé de deux catégories, à savoir les « actions ordinaires » et les « actions à droit de vote aménagés ». Au titre de l'article 11 des statuts, il est précisé :

« Les Actions à Droits de Vote Aménagés ont les mêmes droits que les actions ordinaires,

mais sont dépourvues de droit de vote lors des décisions, prises en Assemblées Générales Ordinaires de la Société, relatives à la nomination, le renouvellement et la révocation des membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'à toute décision de ratification d'une cooptation, par le conseil d'administration, d'un administrateur. »

Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la date du présent rapport de gestion, il n'existe aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle.

Franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention : Diana Holding (3 octobre 2014) :

- Par courrier reçu le 3 octobre 2014, la société anonyme de droit marocain Diana Holding ¹ (Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2014, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société Belvédère et détenir 2 840 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 10,72 % du capital et 10,63 % des droits de vote de cette société ².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Belvédère sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 1er octobre 2014, 3 480 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 13,14 % du capital et 13,02 % des droits de vote de cette société.

- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :
« Conformément aux articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'AMF, la société Diana Holding déclare pour les 6 prochains mois :
 - que les acquisitions ont été financées grâce à un financement bancaire de long terme, garanti par les fonds propres ainsi que certains actifs du Groupe Diana Holding ;
 - qu'elle n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis de la société Belvédère ;
 - qu'elle envisage de poursuivre ses acquisitions d'actions Belvédère, en fonction des conditions de marché, notamment pour conforter sa position d'actionnaire de référence détenant à ce jour un peu plus de 13 % du capital de Belvédère ;
 - qu'elle n'exclut pas d'en prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, sachant qu'elle pourrait effectivement être - à terme - en situation de déterminer « en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société », mais qu'elle n'envisage cependant pas de franchir un seuil en capital ou en droits de vote qui l'obligerait à déposer une OPA ;
 - qu'elle souhaite, en tant qu'acteur professionnel présent notamment dans le domaine viticole, instaurer un partenariat industriel et commercial avec la société Belvédère, de façon à développer toutes les synergies possibles, et requiert pour cela qu'une représentation suffisante lui soit accordée au sein du conseil d'administration de Belvédère ;
 - qu'à cet égard, au-delà de la nomination en qualité d'administrateur de Mme Rita Maria Zniber, décidée à la majorité de 94,5 % par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 septembre dernier, elle demande au conseil d'administration de Belvédère de bien vouloir coopter au plus tôt le deuxième administrateur qui avait été proposé le 16 septembre, ainsi qu'un troisième administrateur dont l'identité lui sera prochainement communiquée.

Par ailleurs, Diana Holding précise :

- qu'elle n'a pas l'intention de mettre en oeuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- qu'elle n'est partie à aucun des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de Belvédère. »

1 : Contrôlée par la famille Zniber.

2 : Sur la base d'un capital composé de 26 486 477 actions représentant 26 721 879 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Déclaration de franchissement de seuils : Diana Holding (8 septembre 2014) :

- Par courriers reçus le 5 septembre 2014, la société anonyme de droit marocain Diana Holding ¹ (Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc) a déclaré avoir franchi en hausse :
 - le 3 septembre 2014, le seuil de 5 % du capital de la société Belvédère et détenir 1 329 067 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 5,02 % du capital et 4,97 % des droits de vote de cette société ² ; et
 - le 4 septembre 2014, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Belvédère et détenir 1 543 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 5,83 % du capital et 5,77 % des droits de vote de cette société ².

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions Belvédère sur le marché.

1 : Contrôlée par la famille Zniber.

2 : Sur la base d'un capital composé de 26 486 477 actions représentant 26 721 879 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Déclaration de franchissement de seuils : KKR (2 avril 2014) :

- Par courrier reçu le 1^{er} avril 2014, la société KKR & Co. L.P. (c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, New Castle County, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Belvédère et détenir indirectement 2 271 262 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 8,58 % du capital et 8,50 % des droits de vote de cette société ¹, répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention en Capital	Nombre de droits de vote	% de détention en Droits de Vote
Echo Investments I Ltd (2)	1 198 794	4,53%	1 198 794	4,49%
Avoca Credit Opportunities Fund (3)	583 885	2,20%	583 885	2,19%
Absalon Credit Fund Ltd (3)	399 604	1,51%	399 604	1,50%
Avoca Value Fund (3)	88 979	0,34%	88 979	0,33%
TOTAL	2 271 262	8,58%	2 271 262	8,50%

Ce franchissement de seuils résulte de l'agrégation des participations gérées par les sociétés Echo Holdings L.P. et Avoca Capital Holdings (toutes deux contrôlées au plus haut niveau par la

société KKR & Co. L.P.), lesquelles étaient préalablement désagrégées en vertu des dispositions du II de l'article L. 233-9 du code de commerce.

- 1 : Sur la base d'un capital composé de 26 486 186 actions représentant 26 721 598 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- 2 : Contrôlée par la société Echo Holdings L.P., elle-même contrôlée par des fonds gérés par la société KKR Asset Management LLC (agissant en qualité de General Partner et d'Investment Manager), laquelle est contrôlée au plus haut niveau par la société KKR & Co. L.P.
- 3 : Fonds gérés par la société de droit Irlandais Avoca Capital Holdings (agissant en qualité de General Partner et d'Investment Manager), laquelle est contrôlée au plus haut niveau par la société KKR & Co. L.P.

Franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice en cours

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention : Diana Holding (1^{er} avril 2015) :

- Par courrier reçu le 1^{er} avril 2015, la société anonyme de droit marocain Diana Holding ¹ (Domaine Zniber, Ait Harzallah, Province d'El Hajeb, Wilaya de Meknes Tafilalet, Maroc) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2015, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société Belvédère et détenir 4 400 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 16,61% du capital et 16,47% des droits de vote de cette société ².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Belvédère sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 100 000 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables jusqu'au 23 avril 2018 et pouvant donner droit, par exercice de 3 bons minimum, au prix de 23,82 € par action, à environ 0,38 action Belvédère ; et
 - 3 000 000 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables jusqu'au 31 décembre 2016 et pouvant donner droit, par exercice au prix de 20,01 € par action, à environ 0,03 action ³ Belvédère.
- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'AMF, la société Diana Holding déclare pour les 6 prochains mois :

- que les acquisitions ayant conduit au franchissement des seuils susvisés ont été financées grâce à un financement bancaire de long terme, garanti par les fonds propres ainsi que par certains actifs du Groupe Diana Holding ;
- qu'elle n'agit pas de concert avec un tiers vis-à-vis de la société Belvédère ;
- qu'elle n'exclut pas de poursuivre ses acquisitions d'actions Belvédère, en fonction des conditions de marché ;
- qu'elle n'exclut pas d'en prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, sachant qu'elle pourrait effectivement être - à terme - en situation de déterminer « *en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société* », mais qu'elle n'envisage cependant pas de franchir un seuil en capital ou en droits de vote qui l'obligerait à déposer une OPA ;
- qu'elle confirme, en tant qu'acteur professionnel présent notamment dans le domaine viticole, vouloir instaurer un partenariat industriel et commercial avec la société Belvédère, de façon à développer toutes les synergies possibles, ce qui implique qu'une représentation suffisante lui soit accordée au sein du conseil d'administration de Belvédère ;
- qu'à cet égard, outre la nomination en qualité d'administrateur de Mme Rita Maria Zniber (décidée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 septembre 2014) et la cooptation en qualité d'administrateur de M. Mehdi Bouchaara (décidée par le conseil d'administration le 24 octobre 2014), elle demande au conseil d'administration de Belvédère de bien vouloir coopter au plus tôt M. Serge Heringer, dont la candidature lui a

déjà été soumise en octobre 2014 et qui dispose depuis lors d'un siège d'invité permanent au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité d'audit, sans possibilité de prendre part aux décisions.

Par ailleurs, Diana Holding précise :

- qu'elle n'a pas l'intention de mettre en oeuvre l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- qu'elle n'est partie à aucun des accords ou instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de Belvédère. »

1 : Contrôlée par la famille Zniber.

2 : Sur la base d'un capital composé de 26 486 477 actions représentant 26 721 879 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

3 : Il est précisé que l'action sera arrondie à l'entier inférieur et que le rompu sera indemnisé.

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention : DF Holding (13 mai 2015) :

- Par courrier reçu le 13 mai 2015, complété par un courrier reçu le 15 mai 2015, la société anonyme de droit luxembourgeois DF Holding ¹ (34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Belvédère et détenir 1 500 000 actions Belvédère représentant autant de droits de vote, soit 5,66% du capital et 5,61% des droits de vote de la Société ².

1 : Contrôlée par la famille Castel.

2 : Sur la base d'un capital composé de 26.486.621 actions représentant 26.748.958 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert

Néant.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-dessous.

Structure du capital de la société

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote.

L'article 11 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'article 11 des statuts de la Société prévoit également l'existence d'actions à droits de vote aménagés. Ces actions à droits de vote aménagés sont exclusivement au nominatif et inscrites sur un compte nominatif pur ou administré. Ces actions à droits de vote aménagés ont les mêmes droits que les actions ordinaires, mais sont dépourvues de droit de vote lors des décisions prises en Assemblées Générales Ordinaires de la Société, relatives à la nomination, le renouvellement et la révocation des membres du conseil d'administration de la Société ainsi que toute décision de ratification d'une cooptation, par le conseil d'administration, d'un administrateur. L'article 11 des statuts prévoit que les actions à droits de vote aménagés d'un titulaire seront converties en actions ordinaires dans les cas stipulés audit article.

Par ailleurs, l'article 27 des statuts confère un droit de vote double :

- à tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins ;

- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En outre, et nonobstant toute disposition relative aux obligations légales d'information, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société dans un délai de quinze jours, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privés du droit de vote dans les conditions légales.

Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités d'informer la Société, dans le délai de quinze jours, lors du franchissement à la baisse de chaque seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le détail de l'actionnariat de la Société est présenté au paragraphe 1.9.2.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Néant

Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société, les membres du conseil d'administration sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 6 ans ; leur révocation peut être prononcée à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Conformément aux termes de l'article L. 225-96 al. 1 du Code de commerce, seule l'assemblée générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Etant cependant rappelé :

- la possibilité laissée au conseil d'administration (cf article 4 des statuts) de transférer le siège social dans le même département ou dans un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire ; et
- que l'assemblée générale peut déléguer ses pouvoirs au conseil d'administration, dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

Pouvoirs du conseil d'administration en cas d'offre publique

L'assemblée générale du 16 septembre 2014 a, dans sa 11^{ème} résolution, autorisé le conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société et/ou ses filiales ont signé des accords comportant des clauses de changement de contrôle, offrant ainsi au cocontractant la faculté de résilier ces accords en cas de changement de contrôle de la Société.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Aucun engagement pris par la Société et correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leur mandat ou postérieurement à ceux-ci n'existe à ce jour entre la Société et les membres du conseil d'administration ou le Directeur Général, et qui pourrait avoir une incidence en cas d'offre publique.

1.9.3. Capital potentiel

Instruments dilutifs au 31 décembre 2014

Il existait au 31 décembre 2014 les valeurs mobilières donnant accès au capital suivantes :

- 585 262 BSA 2004 (note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé son visa n° 04-884 en date du 10 novembre 2004) ;
- 93 010 BSAR 2006 (sur laquelle l'AMF a apposé son visa n° 06-068 en date du 9 mars 2006) ;
- 6 849 705 BSA émis au profit des actionnaires historiques (1 et 2) (note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé son visa n° 13-162 en date du 16 avril 2013) ;
- 93 161 762 BSA émis au profit des porteurs d'obligations subordonnées (note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé son visa n° 13-162 en date du 16 avril 2013, complétée par une note complémentaire sur laquelle l'AMF a apposé son visa n° 13-665 en date du 11 décembre 2013).

Les caractéristiques des BSA 2004 et des BSAR 2006 prévues aux termes des notes d'opérations visées ci-dessus ont été modifiées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 septembre 2013, après autorisation des assemblées générales spéciales réunies le 27 septembre 2013.

- Ainsi, depuis l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 septembre 2013 portant sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2004 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°04-884 du 10 novembre 2004, le prix d'exercice des BSA 2004 est fixé à 26,20 € et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice. Cette période d'exercice expire le 24 avril 2018. La parité d'exercice des BSA 2004 étant depuis une décision du Conseil d'administration du 16 mai 2013 d'un BSA pour 1,1 action Belvédère.
- De même, depuis l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 septembre 2013 portant sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2006 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°06-068 du 09 mars 2006, le prix d'exercice des BSA 2006 est fixé à 25,49 € et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice. Cette période d'exercice expire le 24 avril 2018. La parité d'exercice des BSA 2006 étant depuis une décision du Conseil d'administration du 16 mai 2013 d'un BSA pour 1,07 action Belvédère.

Les caractéristiques mises à jour des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

	Date limite d'exercice	Parité : Nombre d'actions / 1 BSA	Prix d'exercice unitaire des BSA	Modalités de règlement
BSA émis en 2004	24 avril 2018	1,10	26,20 €	Numéraire
BSAR émis en 2006	24 avril 2018	1,07	25,49 €	Numéraire
BSA émis au profit des actionnaires historiques (1)	24 avril 2016	0,384615383497979	23,82 €	Numéraire
BSA émis au profit des actionnaires historiques (2)	24 avril 2018	0,384615383497979	23,82 €	Numéraire
BSA émis au profit des porteurs d'obligations subordonnées	31 décembre 2016	0,027608894	20,01 €	Numéraire

Instruments dilutifs émis postérieurement au 31 décembre 2014

Il est rappelé que le Conseil d'administration de Belvédère du 12 mars 2015 a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions Belvédère, et ce à certains salariés et dirigeant du groupe.

Cette décision, prise sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 septembre 2014, permettra un meilleur alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires du groupe Belvédère.

Synthèse portant sur le capital potentiel

Le tableau ci-après présente le nombre d'actions nouvelles susceptible de résulter de l'exercice de l'ensemble du capital potentiel au jour de l'établissement du présent rapport de gestion ainsi que le pourcentage de dilution correspondant :

	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2014	A la date du présent rapport de gestion
Nombre d'actions composant le capital	3 405 679	26 486 213	26 486 482	26 486 621
Potentiel dilutif des BSA émis en 2004	585 262	643 788	643 788	643 788
Potentiel dilutif des BSAR émis en 2006	130 135	99 521	99 521	99 521
Potentiel dilutif des BSA émis au profit des actionnaires historiques (1 et 2)		2 634 771	2 634 502	2 634 363
Potentiel dilutif des BSA émis au profit des porteurs d'obligations subordonnées		2 572 093	2 572 093	2 572 093
Potentiel dilutif des actions gratuites 2015				9 320
Potentiel dilutif des BSA émis au profit de certains salariés et managers 2015				480 000
Nombre d'actions potentiel	4 121 076	32 436 386	32 436 386	32 925 706
Dilution totale	17,36%	18,34%	18,34%	19,56%

Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

1.9.4. Acquisition par la Société de ses propres actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2014, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 415.680 titres ont été acquis, au cours moyen de 9,648 €, au titre du contrat de liquidité ;
- 411.494 titres ont été vendus, au cours moyen de 9,710 €, au titre du contrat de liquidité.

Le montant des frais de négociation au titre de l'exercice 2014 est nul.

Au 31 décembre 2014, la Société détient 7.123 de ses actions, représentant 0,03 % du capital de la Société, dont 3.686 actions au titre du contrat de liquidité. Chaque action possède une valeur nominale de 2,00 €. L'ensemble des actions détenues au 31 décembre 2014 représentaient une valeur évaluée au cours d'achat à 252.651 € et était pour 3.437 actions entièrement affectées à la couverture d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, et pour 3.686 actions entièrement affectées au contrat de liquidité.

1.10. Autres informations

1.10.1. Informations portant sur les délais de règlement des fournisseurs et de paiements des clients

Tableau du solde des dettes fournisseurs de la société Belvédère au 31 décembre 2014, par dates d'échéance :

En K€	Solde comptable au 31 décembre	Dettes non échues	Dettes échues à échéance à moins de 2 mois	Dettes échues à échéance à plus de 2 mois	Factures non parvenues
Exercice 2014	40 704	0	1 414	35 259	4 031
Exercice 2013	51 253	0	6 868	18 060	26 325

Tableau du solde des créances clients de la société Belvédère au 31 décembre 2014, par dates d'échéance :

En K€	Solde comptable au 31 décembre	Dettes non échues	Dettes échues à échéance à moins de 2 mois	Dettes échues à échéance à plus de 2 mois	Factures non parvenues
Exercice 2014	36 673	0	1 414	35 259	0
Exercice 2013	24 928	0	6 868	18 060	0

1.10.2. Activités en matière de recherche et développements

L'innovation est dans l'ADN et au cœur de la stratégie du Groupe Belvédère : « Nous apportons de la valeur en offrant à nos clients et à nos consommateurs des marques de confiance, audacieuses et pleines de saveurs. »

Afin d'anticiper et de répondre aux besoins des consommateurs, le département R&D travaille en étroite relation avec les équipes opérationnelles pour développer de nouveaux produits innovants. La démarche d'innovation est un facteur clé de différenciation pour les produits du Groupe sur leurs marchés respectifs.

1.10.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne mettent en avant aucune dépense non déductible fiscalement.

1.10.4. Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Article 133, 135 et 148 du Décret sur les Sociétés Commerciales :

Nature des Indications (en euros)	2010	2011	2012	2013	2014
<u>1- Situation financière en fin d'exercice</u>					
Capital social	6 265 356	6 398 076	6 811 358	52 972 426	52 972 964
Nombre d'actions émises	3 132 678	3 199 038	3 405 679	26 486 213	26 486 482
<u>2- Résultat global des opérations effectives</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	491 933	248 313	68 080	55 315	4 093 587
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	(40 463 115)	(43 983 535)	(25 856 646)	(40 026 191)	(4 248 676)
Impôts sur les bénéfices	(3 132 125)	(2 752 941)	(2 183 276)	(5 461 996)	(2 697 353)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(24 913 961)	(47 178 135)	(156 812 558)	(19 743 063)	(8 616 544)
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<u>3- Résultats des opérations réduits à une seule action</u>					
Résultats après impôts, mais avant amortissements et provisions	(11,92)	(12,89)	(6,95)	(1,30)	(0,06)
Résultats après impôts, amortissements et provisions	(7,95)	(14,75)	(46,04)	(0,75)	(0,33)
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<u>4-Personnel</u>					
Nombre de salariés	10	9	5	4	11
Montant de la masse salariale	2 103 485	2 611 164	922 422	1 101 163	1 821 340
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	657 274	719 037	319 920	339 130	678 130

1.10.5. Revues des mandats des contrôleurs légaux et honoraires

Commissaires aux comptes titulaires

Mazars

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles,
Représenté par Dominique Muller et Romain Maudry,
61, rue Henri Regnault,
92075 Nanterre.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2008 pour une durée de six exercices, en remplacement du cabinet KPMG.

Le mandat, arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, a été renouvelé par cette même assemblée, le 16 septembre 2014. Ainsi, ce mandat arrivera désormais à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SAS Renart, Guion & Associés

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dijon,
Représenté par Aurélie Trucy,
1, rue du Dauphiné,
21121 Fontaine-les-Dijon.

A accédé de plein droit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, conformément à l'article L. 823-1 du Code de Commerce, à la suite de la démission de Didier Roux.

Le mandat, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément au mandat de son prédécesseur, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de pourvoir à son remplacement et de nommer : KPMG SA, domicilié 3 cours du Triangle Immeuble Le Palatin 92939 Paris La Defense cedex, pour un mandat de 6 exercices, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Gaël Lamant

Tour Exaltis,
61 Rue Henri Regnault,
92075 Paris La Défense Cedex.

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2014 pour une durée de six exercices, en remplacement de la SCP André & Associés.

Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SARL 2C Audit – Adezio Audit

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes,
Représentée par Cédric Ribeiro,
14, rue Louis Pouzol,
84130 Le Pontet

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2013, en remplacement de la société Marcel Renart, Guion & Associés, pour une durée correspondant à la période restant à courir au titre de ce remplacement.

Le mandat, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément au mandat de son prédécesseur, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de pourvoir à son remplacement et de nommer : SALUSTRO REYDEL, domicilié 3 cours du Triangle Immeuble Le Palatin 92939 Paris La Defense cedex, pour un mandat de 6 exercices, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Honoraires des commissaires aux comptes titulaires au titre des deux derniers exercices

Les honoraires présentés ci-dessous correspondent aux prestations effectuées par les Commissaires aux comptes et les membres de leur réseau au titre des périodes mentionnées. Les montants correspondent aux montants pris en charge au compte de résultat :

En K€	31-déc.-13				31-déc.-14			
	Mazars	%	Renart, Guion & Associés	%	Mazars	%	Renart, Guion & Associés	%
Commissariat aux comptes	1 088	97%	144	100%	1 065	66%	120	99%
Belvédère SA	613	55%	144	100%	494	31%	120	99%
Filiales	475	43%	-	-	571	36%	0	0%
Autres diligences liées à la mission	25	2%	-	-	516	32%	1	1%
Belvédère SA	25	2%	-	-	516	32%	1	1%
Filiales	3	0%	-	-	0	0%	0	0%
Sous-total	1 116	100%	144	100%	1 581	99%	121	100%
Autres prestations	-	-	-	-	21	-	0	-
TOTAL	1 116	100%	144	100%	1 602	100%	121	100%

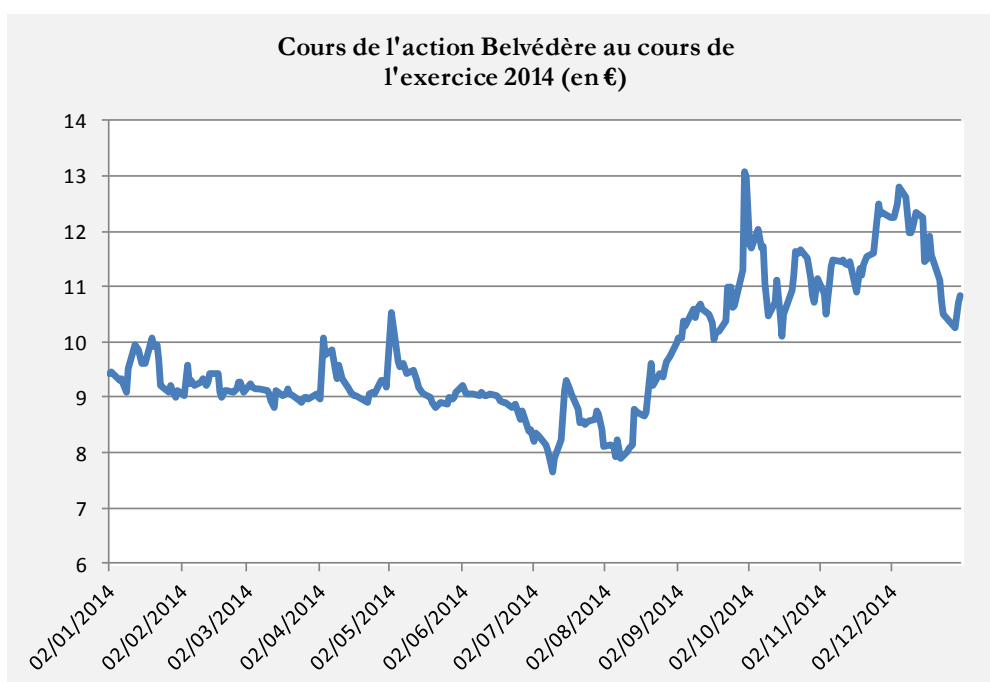
En 2014, les autres diligences directement liées à la mission des commissaires aux comptes se rapportent pour l'essentiel à des diligences relatives au contrôle interne.

1.10.6. Parcours boursier de l'action Belvédère

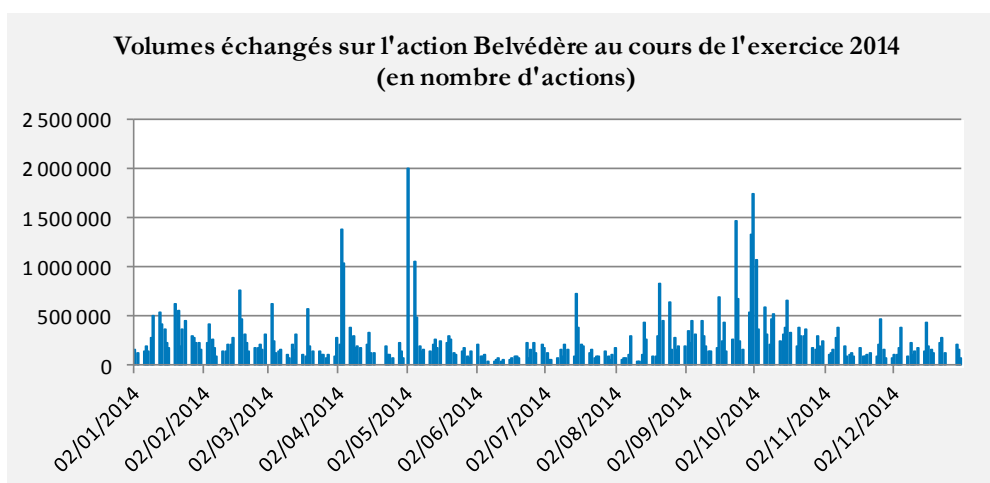
Les données boursières de l'action Belvédère pour l'exercice 2014 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 2 janvier 2014 : 9,70 € - Nombre de titres au 1^{er} janvier 2014 : 26 486 213 ;
- Cours de clôture au 31 décembre 2014 : 10,84 € - Nombre de titres au 31 décembre 2014 : 26 486 482 ;
- Cours le plus haut : 13,07 € le 30 septembre 2014 ;
- Cours le plus bas : 7,66 € le 10 juillet 2014.

Evolution du cours de bourse du 1er janvier au 31 décembre 2014 :



Evolution des volumes du 1er janvier au 31 décembre 2014 :



1.10.7. Calendrier de communication financière au titre de l'année 2015

En début d'exercice 2015, la Société a communiqué au marché le calendrier de ses prochaines annonces financières, selon ce qui figure ci-après :

- Chiffre d'affaires annuel 2014 : 13 février 2015
- Résultats annuels 2014 : 12 mai 2015
- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2015 : 12 mai 2015
- Chiffre d'affaires semestriel 2015 : 7 août 2015
- Résultats semestriels 2015 : 30 septembre 2015
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2015 : 10 novembre 2015

Les publications auront lieu après la clôture des marchés.

2. COMPTES CONSOLIDES 2014

2.1. Comptes consolidés et annexes de l'exercice 2014

Compte de résultat consolidé

Montants en K€ sauf mention contraire	Note	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 retraité	31 Décembre 2012 retraité
Chiffre d'affaires	3	716 529	856 864	891 900
Droits d'accises		(249 851)	(317 298)	(340 636)
Chiffre d'affaires net de droits	3	466 678	539 566	551 264
Achats consommés		(319 632)	(371 657)	(382 383)
Charges externes	4.1	(74 298)	(82 455)	(88 479)
Charges de personnel	4.2	(57 937)	(63 903)	(65 961)
Impôts et taxes		(8 123)	(8 895)	(8 734)
Dotations aux amortissements		(7 382)	(8 461)	(9 818)
Autres produits d'exploitation	4.3	14 744	11 558	9 225
Autres charges d'exploitation	4.3	(13 010)	(15 473)	(14 162)
Résultat opérationnel courant		1 042	279	(9 048)
Autres produits opérationnels non récurrents	4.4	8 412	32 436	8 023
Autres charges opérationnelles non récurrentes	4.4	(23 368)	(68 453)	(83 951)
Résultat opérationnel		(13 914)	(35 737)	(84 976)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.5	249	165	438
Coût de l'endettement financier brut	4.5	(15 799)	(7 762)	(21 887)
Coût de l'endettement financier net		(13 330)	(7 597)	(21 449)
Autres produits financiers	4.5	6 811	244 640	8 294
Autres charges financières	4.5	(9 705)	(10 873)	(11 406)
Résultat financier		(4 224)	226 170	(24 562)
Résultat avant impôt		(18 138)	190 432	(109 537)
Impôt sur les résultats	4.6	(60)	(272)	(9 231)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			307	211
Résultat net des activités poursuivies		(18 198)	190 467	(118 558)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession				
Résultat net		(18 198)	190 467	(118 558)
Part du groupe		(19 096)	190 260	(117 792)
dont résultat net des activités poursuivies		(19 096)	190 260	(117 792)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				
Intérêts minoritaires		897	207	(766)
dont résultat net des activités poursuivies		897	207	(766)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)	4.7	-0,72 €	9,97 €	-39,31 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)	4.7	-0,72 €	7,60 €	-39,31 €
Résultat net part du groupe par action (en €)	4.7	-0,72 €	9,97 €	-39,31 €
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)	4.7	-0,72 €	7,60 €	-39,31 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		26 479 328	19 077 206	2 996 118
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		32 429 232	25 027 382	2 996 118

Les comptes de résultat des exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 ont été retraités pour tenir compte des changements de présentation détaillés dans la note 1.2 – Règles et Méthodes comptables.

Résultat global

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Résultat net	(18 198)	190 467	(118 558)
<i>Eléments recyclables par résultat</i>	<i>(3 679)</i>	<i>(778)</i>	<i>3 742</i>
Ecart de conversion	(3 679)	(778)	3 805
Autres éléments			(63)
<i>Eléments non recyclables par résultat</i>	<i>(314)</i>	<i>294</i>	
Ecarts actuariels IAS19 révisée	(517)	294	
Valorisation des instruments financiers	203		
Résultat global	(22 191)	189 983	(114 816)
Part du groupe	(22 985)	189 837	(114 437)
Intérêts minoritaires	793	146	(379)

Les montants du résultat global sont présentés net d'impôt.

Aucun montant significatif n'a été recyclé en résultat sur la période.

Bilan consolidé

Montants en K€	Note	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF				
Goodwills	5.1	29 932	30 646	30 768
Immobilisations incorporelles	5.2	110 900	111 240	131 734
Immobilisations corporelles	5.3	42 922	51 653	79 475
Actifs financiers	5.4	1 624	5 767	9 002
Participations dans les entreprises associées			3 089	2 883
Créances d'impôt non courantes				27 723
Actifs d'impôts différés	4.6	3 393	2 497	4 373
Actifs non courants		188 771	204 892	285 957
Stocks et en-cours	5.5	70 095	100 196	89 600
Créances clients	5.6	98 982	134 355	135 228
Créances d'impôt		33 164	31 275	74
Autres actifs courants	5.7	21 373	25 869	27 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	77 184	36 470	28 175
Actifs courants		300 797	328 167	280 214
Actifs destinés à être cédés	2.0	5 877		
Total de l'actif		495 445	533 059	566 172

Montants en K€	Note	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
PASSIF				
Capital	6.1	52 973	52 972	6 811
Primes		416 359	416 353	138 000
Réserves consolidées		(244 204)	(434 138)	(320 571)
Réserves de conversion		(17 545)	(13 968)	(13 251)
Résultat consolidé		(19 096)	190 260	(117 792)
Capitaux propres (part du groupe)		188 488	211 479	(306 803)
Intérêts minoritaires		10 696	9 906	7 801
Capitaux propres totaux		199 184	221 385	(299 002)
Avantages au personnel	6.2	6 071	5 132	5 510
Autres provisions non courantes	6.3	7 473	7 072	9 654
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	6.4	2 202	2 353	3 375
Passifs d'impôts différés	4.6	38 768	40 731	40 880
Autres passifs non courants	6.6	64 227	74 346	3 170
Passifs non courants		118 740	129 634	62 589
Provisions courantes	6.3	3 972	3 523	12 082
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	6.4	112	1 480	540 198
Emprunts à court terme	6.4	32 321	13 510	23 818
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés		56 985	64 310	110 551
Dettes d'impôt		558	(946)	20 757
Autres passifs courants	6.6	77 813	100 162	95 178
Passifs courants		172 761	182 040	802 585
Passifs destinés à être cédés	2.0	4 760		
Total du passif		495 445	533 059	566 172

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Résultat net total consolidé	(18 198)	190 467	(118 558)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession			
Résultat des activités poursuivies	(18 198)	190 467	(118 558)
Résultat des mises en équivalence		(307)	(211)
Amortissements et provisions	12 375	20 017	86 658
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	(11)		(383)
Effets de l'actualisation financière	6 021	(30 420)	(564)
Ecart juste valeur/trésorerie obtenue sur le transfert des actions		5 861	
Ecart juste valeur/valeur comptable de la dette FRN	(11)	(209 803)	
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	238	1 780	(905)
Produits de dividendes		(5)	
Ajustement dépôt en séquestre FRN et OBSAR		1 085	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	413	(21 325)	(33 963)
Charge (produit) d'impôt	60	272	9 232
Coût de l'endettement financier net	1 335	7 630	21 720
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 808	(13 423)	(3 011)
Incidence de la variation en besoin en fonds de roulement 1 (stocks-clients-fournisseurs)	58 149	(55 964)	35 477
Incidence de la variation en besoin en fonds de roulement 2 (autres postes)	(37 045)	83 055	(14 448)
Impôts	(2 346)	(387)	(2 783)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	20 566	13 281	15 235
Acquisition d'intérêts minoritaires			(225)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 844)	(4 418)	(3 870)
Subventions reçues			526
Acquisition d'actifs financiers			
Augmentation des prêts et avances consentis	(255)	(4 473)	(831)
Diminution des prêts et avances consentis	4 424	973	806
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	474	21 063	1 508
Cession d'actifs financiers	(4)		
Autres flux d'investissement et de désinvestissement		107	
Dividendes reçus		106	51
Incidence de variation de périmètre	3 500		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 295	13 357	(2 035)
Augmentation de capital	7	73	1 648
Acquisition d'actions propres			
Cession d'actions propres			2 366
Emission d'emprunts	1 358	810	10 116
Remboursement d'emprunts	(1 596)	(6 853)	(2 483)
Intérêts financiers nets versés	(1 454)	(5 083)	(2 592)
Dépôt en séquestre au titre de la 1ère échéance du Plan de Sauvegarde (FRN et OBSAR)		2 591	
Variation nette des financements court terme	19 058	(10 194)	(17 291)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17 373	(18 656)	(17 336)
Incidence de la variation des taux de change	(282)	(993)	1 820
Flux de trésorerie générés par les activités cédées et produit de cession			
Variation de la trésorerie	40 951	6 990	(2 316)
Trésorerie d'ouverture	36 470	28 175	30 492
Reclassements de trésorerie *	(5)	1 306	
Trésorerie des activités destinées à être cédées	(231)		
Trésorerie de clôture	77 186	36 470	28 175
Variation de la trésorerie	40 951	6 990	(2 316)

* En 2013, Le reclassement de trésorerie correspond à un compte bloqué pour lequel la main levée a été obtenue

Variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart actuariel engagements retraités	Réserves de conversion	Titres et BSARs auto-contrôlés	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
31 décembre 2011	6 398	127 048	(311 364)		(16 669)	(11 722)	(206 309)	8 630	(197 678)
Résultat 2012			(117 792)				(117 792)	(766)	(118 558)
Ecart de conversion					3 418		3 418	387	3 805
Autres éléments			(63)				(63)		(63)
Résultat global			(117 855)		3 418		(114 437)	(379)	(114 816)
Exercices de BSARs (en numéraire)	60	1588					1648		1648
Exercices de BSARs (par remise de dette)	353	9 364					9 717		9 717
Titres et BSARs auto-contrôlés			1374			985	2 359		2 359
Opérations avec les intérêts minoritaires			218				218	(450)	(232)
Transactions avec les actionnaires	413	10 952	1 592			985	13 943	(450)	13 493
	6 811	138 000	(427 627)		(13 251)	(10 737)	(306 803)	7 801	(299 002)
Résultat 2013			190 260				190 260	207	190 467
Ecart de conversion					(717)		(717)	(61)	(778)
Ecarts actuariels IAS19 révisée				294			294		294
Résultat global			190 260	294	(717)		189 837	146	189 983
Exercices de BSARs (en numéraire)	17	56					73		73
Exercices de BSARs (par remise de dette)	74	1967					2 041		2 041
Restructuration de la dette financière FRN et OBSAR	46 070	276 330					322 400		322 400
Titres et BSARs auto-contrôlés			(4 548)			10 516	5 968		5 968
Opérations avec les intérêts minoritaires			(2 038)				(2 038)	1 959	(79)
Transactions avec les actionnaires	46 161	278 353	(6 586)			10 516	328 444	1 959	330 403
31 décembre 2013	52 972	416 353	(243 953)	294	(13 968)	(221)	211 478	9 906	221 384
Résultat 2014			(19 096)				(19 096)	897	(18 198)
Ecart de conversion					(3 589)		(3 589)	(104)	(3 693)
Ecarts actuariels IAS19 révisée				(515)			(515)	(2)	(517)
Actualisation des Instruments financiers				203			203		203
Résultat global			(19 096)	(312)	(3 589)		(22 997)	791	(22 205)
Exercices de BSARs (en numéraire)	1	6					7		7
Exercices de BSARs (par remise de dette)									
Restructuration de la dette financière FRN et OBSAR									
Titres et BSARs auto-contrôlés			33			(33)			
Opérations avec les intérêts minoritaires								(2)	(2)
Transactions avec les actionnaires	1	6	33			(33)	7	(2)	5
31 décembre 2014	52 973	416 359	(263 016)	(18)	(17 557)	(254)	188 488	10 696	199 184

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES

Note 1.	Généralité : Evènements significatifs, règles et principes comptables et changement dans le périmètre de consolidation.....	71
	Note 1.1 Evénements significatifs	71
	Note 1.2 Règles et méthodes comptables.....	73
Note 2.	Variation du périmètre de consolidation	84
Note 3.	Information sectorielle.....	85
Note 4.	Notes relatives au compte de résultat consolidé	87
	Note 4.1 Charges externes	87
	Note 4.2 Charges de personnel	87
	Note 4.3 Autres produits et charges d'exploitation.....	88
	Note 4.4 Autres produits et charges opérationnels non récurrents.....	88
	Note 4.5 Résultat financier.....	89
	Note 4.6 Impôt sur les résultats.....	89
	Note 4.7 Résultat par action.....	91
Note 5.	Notes relatives à l'actif consolidé	92
	Note 5.1 Goodwills	92
	Note 5.2 Marques et autres immobilisations incorporelles	94
	Note 5.3 Immobilisations corporelles	96
	Note 5.4 Actifs financiers	97
	Note 5.5 Stocks.....	98
	Note 5.6 Clients et comptes rattachés.....	99
	Note 5.7 Autres actifs courants	99
	Note 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	100
Note 6.	Notes relatives au passif et aux capitaux propres consolidés.....	100
	Note 6.1 Composition du capital social et instruments dilutifs	100
	Note 6.2 Avantages au personnel	101
	Note 6.3 Provisions.....	103
	Note 6.4 Dettes financières	104
	Note 6.5 Instruments financiers et facteurs de risques financiers	106
	Note 6.6 Autres passifs.....	109
Note 7.	Informations complémentaires.....	110
	Note 7.1 Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan.....	110
	Note 7.2 Litiges et passifs éventuels	111
	Note 7.3 Périmètre au 31 décembre 2014.....	115
	Note 7.4 Parties liées	116
	Note 7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	117
	Note 7.6 Evénements postérieurs à la clôture.....	117

Note 1. Généralité : Evènements significatifs, règles et principes comptables et changement dans le périmètre de consolidation

Belvédère est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du Code de commerce. L'action Belvédère est cotée sur les bourses de Paris (Euronext, compartiment B) et Varsovie (Warsaw Stock Exchange, WSE).

Le groupe Belvédère exerce son activité dans le secteur des Vins et Spiritueux.

Depuis la décision du 9 avril 2013, le Groupe est en plan de redressement.

La société a son siège social au 7 quai de la Paix à Beaucaire (30300).

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 mai 2015.

Note 1.1 Evénements significatifs

Plan stratégique Back in the Game 2018.

Fort d'une gouvernance renouvelée, d'une situation financière assainie et de marques puissantes dotées d'un solide ancrage multirégional, les priorités en 2014 furent de constituer une équipe de direction et favoriser un fonctionnement intégré et calibré pour définir et mener à bien le plan stratégique BIG 2018 sur les prochaines années.

Le Groupe Belvédère a matérialisé ses ambitions à travers le plan stratégique « Back in the Game » BIG 2018. Ce plan présenté aux investisseurs en décembre 2014 s'articule autour de 3 volets opérationnels pour devenir un challenger au cœur du marché.

1) La rationalisation des actifs non stratégiques et/ou générant des pertes

A l'horizon de son plan stratégique, Belvédère souhaite vendre des actifs non stratégiques et/ou générateurs de pertes opérationnelles. Il s'agit essentiellement d'activités de grossistes en Pologne, d'équipements de production non nécessaires en Pologne et d'actifs immobiliers en Pologne et en France.

2) L'optimisation des activités pérennes via cinq chantiers prioritaires

- ✓ La modernisation de l'outil industriel
- ✓ La réduction des coûts d'achats directs
- ✓ L'amélioration du modèle de distribution
- ✓ La simplification des opérations
- ✓ Le développement des compétences clés

3) la croissance des activités

Pour déployer sa stratégie de croissance, Belvédère s'appuiera sur les :

- ✓ Quatre piliers stratégiques que sont la Vodka, William Peel, Marie Brizard et Fruits and Wine
- ✓ Six marchés clés pour le développement que sont la France, la Pologne, les Etats Unis, l'Espagne, la Lituanie et le Brésil.

Ces trois chantiers devraient permettre d'atteindre un taux d'EBITDA compris entre 12% et 15% à horizon du plan.

Travaux menés concernant le renforcement de l'organisation et du fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle

Dans la lignée du changement du mode de gouvernance opérée en 2013 :

- ✓ La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur général
- ✓ La nomination d'administrateurs indépendants
- ✓ La création d'un comité de Nomination le 30 septembre 2013
- ✓ La création d'un comité des Rémunérations le 30 octobre 2013
- ✓ Et la création d'un comité d'Audit le 11 octobre 2013

Le groupe Belvédère a redéfini en 2014 l'organisation de sa holding et de l'ensemble des entités du Groupe.

1) Une Direction Générale renforcée

La Direction Générale du Groupe s'est renforcée suite à l'arrivée de Jean-Noël REYNAUD avec les nominations d'un Directeur Marketing, d'un Directeur des Achats et un Directeur Industriel.

En 2015, La Direction Générale du Groupe a enregistré les arrivées d'un Directeur des Ressources Humaines et d'un Secrétaire Général.

Le Groupe Belvédère s'est ainsi doté d'un comité exécutif chargé de la mise en œuvre du plan stratégique BIG 2018 et du suivi des chantiers jugés comme prioritaires :

- ✓ La poursuite de l'optimisation du besoin en fonds de roulement
- ✓ La mise en œuvre d'une politique commerciale cohérente et volontariste axée autour du Category Management
- ✓ La revue du positionnement marketing des marques du Groupe
- ✓ La génération de synergies conséquentes visant à optimiser l'efficacité et la réactivité opérationnelle tout en réduisant la structure de coûts. La mise en œuvre de bonnes pratiques industrielles et la mutualisation des achats groupe seront les premiers leviers de cet axe d'amélioration
- ✓ La mutualisation des savoir-faire et des expertises.

2) Une Direction Financière renforcée.

Belvédère SA a donné à la Direction Financière Groupe les moyens nécessaires pour faire face à la production et l'analyse des comptes, au contrôle des filiales, au contrôle de gestion et au traitement des opérations complexes.

Les 2 volets prioritaires pour renforcer le contrôle interne furent les mises en place :

- ✓ D'une organisation adaptée
- ✓ D'outils de suivi des performances opérationnelles.

La Direction Financière Groupe a ainsi enrichi ses équipes en :

- ✓ Renforçant le pôle consolidation
- ✓ Nommant un Contrôleur de gestion Groupe
- ✓ Nommant un Trésorier Groupe
- ✓ Nommant un Directeur Financier adjoint

3) Le renforcement du contrôle interne

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a clairement défini les règles de fonctionnement devant être appliquées dans chaque entité. Ces règles concernent notamment :

- ✓ Les délégations de pouvoir : définition des seuils d'autorisation d'engagement et de délégation de pouvoir en fonction des niveaux hiérarchiques ;
- ✓ Le recensement exhaustif par chaque filiale des engagements donnés et reçus ;
- ✓ Le recensement exhaustif par chaque filiale des risques juridiques ;

La Direction Générale de Belvédère s'est assurée tout au long de l'année de la formalisation et de la correcte application de ces règles de fonctionnement dans chaque filiale.

De plus, le Groupe a été au cours de l'exercice particulièrement vigilant à tous les éléments ayant trait à la trésorerie. A la demande de la direction générale, chaque entité a ainsi :

- Etabli des prévisions de trésorerie hebdomadaires sur 13 semaines ;
- Revu les comptes bancaires ouverts au nom de la filiale et le cas échéant

rationalisé les relations avec les banques ;

- Mis en application les règles de gestion du BFR définies et suivies par la direction de la trésorerie du Groupe.

4) La mise en place d'outils de Reporting

Dans la continuité de la mise en place des règles de contrôle interne décrites ci-dessus, la Direction Financière Groupe a mis en place différents rapports mensuels ou hebdomadaires d'activité utilisés par la Direction Générale pour piloter les activités opérationnelles. Les principaux rapports d'activité portent sur les thèmes suivants :

- ✓ Prévisions hebdomadaires de trésorerie à 13 semaines
- ✓ Suivi des performances opérationnelles mensuelles
- ✓ Recensement des risques juridiques dans chaque entité
- ✓ Recensement des engagements contractuels et hors bilan pris dans chaque entité
- ✓ Recensement des délégations de pouvoirs

Ces éléments, préparés par chaque entité, sont présentés mensuellement aux membres du comité exécutif. Le Groupe consolide ensuite ces données pour avoir une vision consolidée des résultats du Groupe au niveau de la trésorerie, des résultats, des risques et des engagements.

Note 1.2 Règles et méthodes comptables

1 Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes consolidés de Belvédère S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS applicables obligatoirement au 31 décembre 2014.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations.

5) Les missions de l'Audit interne

La Direction Générale s'est appuyée sur le département d'Audit interne créé en décembre 2013 sur les sujets de contrôle interne et sur la réalisation de missions d'investigation.

Les sujets prioritaires traités par l'Audit interne ont été en 2014 :

- ✓ La définition de politiques Groupe et le suivi de leur déclinaison en filiales
- ✓ La définition de reporting Groupe
- ✓ La réalisation d'audits spécifiques sur demande de la Direction Générale
- ✓ L'identification de bonnes pratiques à décliner dans le Groupe
- ✓ L'identification de risques business
- ✓ Le suivi des plans d'action pour le renforcement du contrôle interne dans le Groupe

6) Autres

La Direction Générale du Groupe Belvédère tout au long de l'exercice 2014 a sensibilisé le management des filiales à l'importance du contrôle interne (entretien avec les directeurs généraux, questionnaire de contrôle interne et intégration du contrôle interne dans la mesure de la performance)

Sous l'impulsion de la Direction financière, la documentation des flux intragroupe au sein des entités de Belvédère a été effectuée. Le double objectif étant la maîtrise et l'optimisation des flux (simplification, optimisation économique, ...)

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux appliqués pour les comptes consolidés de l'exercice précédent, à l'exception des normes IFRS et leurs interprétations SIC (Standards Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 et que le Groupe n'avait pas appliquées par anticipation.

2 Changements de présentation

Dans le cadre de la normalisation de ses pratiques comptables, le Groupe Belvédère a changé la présentation dans ses comptes des éléments suivants :

- Chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires du Groupe est désormais présenté net des remises et avantages commerciaux consentis. Ce changement de présentation ne concerne que la filiale américaine qui comptabilisait ces coûts dans ses charges externes.
- Droits d'accises : conformément à la pratique d'autres acteurs du secteur et dans un souci de meilleure comparabilité, le Groupe Belvédère, a ajouté un agrégat au sein de son compte de résultat pour présenter un chiffre d'affaires net de droits d'accises sur les volumes vendus.

Le Groupe conserve en stocks les droits d'accise payés sur la période et relatifs à des produits n'ayant pas été vendus et donc toujours stockés. Ces droits seront déstockés lors de la vente des produits sur les périodes ultérieures.

Cette nouvelle présentation impacte principalement les entités polonaises et lituaniennes.

Le Groupe a également souhaité établir une définition stricte des Autres produits et charges non récurrents qui est présentée au paragraphe 26.

Ces changements de présentation, sans impact sur le résultat opérationnel du Groupe Belvédère sont présentés au paragraphe 29 – impacts du changement de présentation.

3 Nouvelles normes et amendements

Le Groupe Belvédère a procédé à l'étude de nouveaux amendements, normes et interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

A compter du 1^{er} janvier 2014, le groupe applique ainsi les normes suivantes :

- ✓ IFRS 10, « Etats financiers consolidés, d'application rétrospective », remplace IAS 27, « Etats financiers consolidés et individuels » qui ne traite plus que des états financiers individuels, et

l'interprétation sic 12, « Consolidation – Entités ad Hoc ».

Elle définit le contrôle en tant que fondement du périmètre de consolidation, quel que soit le niveau d'intérêts détenu dans une société.

- ✓ IFRS 11, « Partenariats, d'application rétrospective », remplace IAS 31, « Participation dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13, « Entités contrôlées conjointement ».

Selon cette norme, la comptabilisation des partenariats doit s'appuyer sur la substance des accords et l'analyse des droits et obligations qui en résultent. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges du coparticipant. Les entités contrôlées conjointement sont dorénavant consolidées uniquement selon la méthode de mise en équivalence imposée par IAS 28, « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », corrélativement révisée (suppression de la méthode de consolidation par intégration proportionnelle).

Le Groupe ayant opté pour la mise en équivalence pour comptabiliser ses intérêts dans les entités sous contrôle conjoint, l'ensemble de ces changements n'a pas d'incidence sur les comptes présentés.

- ✓ IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités », lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des coentreprises, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées.

Les autres textes d'application obligatoire dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2014 sont sans impact sur les comptes du Groupe. Il s'agit de :

- ✓ Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, « Modalités de transition » ;
- ✓ Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, « Entités d'investissement » ;
- ✓ Amendements IAS 32, « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » ;

- ✓ Amendements IAS 36, « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- ✓ Amendements IAS 39, « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Par ailleurs Belvédère n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 mais dont l'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2014 :

- ✓ Interprétation IFRIC 21, « Taxes prélevées par une autorité publique », application obligatoire aux exercices ouverts après le 17 juin 2014. Cette interprétation relative à la comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application d'IAS 37 sur les provisions, modifie le fait générateur retenu pour la comptabilisation d'un passif relatif au paiement d'une taxe ou d'une contribution. L'évènement déclencheur de comptabilisation de la dette est dorénavant sa date d'exigibilité fiscale. Ce texte est d'application rétrospective et l'impact de cette norme serait non significatif au 1^{er} janvier 2014.

Enfin, les normes et interprétations susceptibles de s'appliquer au groupe Belvédère, publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- ✓ IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » ;
- ✓ IFRS 9, « Instruments financiers » (norme devant progressivement remplacer IAS 39) ;
- ✓ Amendements d'IFRS 10 et IAS 28, « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée à une coentreprise » ;
- ✓ Amendements d'IAS 16 et IAS 38, « Eclaircissement sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- ✓ Amendements d'IAS 16 et IAS 41, sur les plantes productrices ;
- ✓ Amendement d'IFRS 11, « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes » ;

- ✓ Amendement d'IAS 19, « contribution des employés » ;
- ✓ Amendement d'IAS 27, « méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuel » ;
- ✓ Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2012 – 2014 (publiées en septembre 2014) ;
- ✓ Améliorations annuelles des normes IFRS cycles 2011 – 2013 (publiées en décembre 2013)
- ✓ Améliorations annuelles des normes IFRS cycles 2010 – 2012 (publiées en décembre 2013)

L'impact éventuel sur les comptes lié à l'application de ces nouveaux textes est en cours d'évaluation.

4 Base d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à leur juste valeur conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

5 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS nécessite que le management procède à des jugements et estimations et retienne des hypothèses qui affectent les principes comptables appliqués ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés raisonnables et réalistes par la Direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant.

Des informations sur les principaux jugements exercés dans l'application des principes comptables et sur les principales hypothèses liées au recours à des estimations sont communiquées dans les notes suivantes :

Note 5.1 : tests de valeur des actifs

Note 6.2 : évaluation des engagements de retraite

Note 6.5 : la valorisation des instruments financiers

6 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Belvédère S.A. exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Belvédère S.A. a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les activités pertinentes de l'entité afin d'influer sur son exposition ou ses droits à des rendements variables en raison de ses liens avec elle. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels et substantiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant à Belvédère.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, direct ou indirect, sont mises en équivalence.

7 Méthode de conversion

Conversion des états financiers des filiales de monnaie fonctionnelle autre que l'euro

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. Les différences

qui en résultent sont inscrites en écarts de conversion dans les capitaux propres jusqu'à ce que les investissements auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change de clôture. Les différences qui en résultent sont inscrites en compte de résultat à l'exception des différences liées à des transactions assimilables à de l'investissement net qui sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écart de conversion.

8 Présentation courant/non courant

Belvédère présente ses actifs et passifs dans son bilan consolidé suivant un classement courant/non courant.

Un actif est considéré comme courant s'il :

- Est utilisé ou vendu dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- Est détenu à des fins de transaction sur une période inférieure à 12 mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Est un actif de trésorerie dont l'utilisation n'est pas soumise à restrictions.

Tous les autres actifs sont classés comme non courant

Un passif est considéré comme courant s'il :

- Est réglé dans le cadre du cycle d'exploitation normal
- Est réglé dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Tous les autres passifs sont classés comme non courant.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés en non courant.

9 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition par application de la norme IFRS 3 révisée. Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables, et participations ne donnant pas le contrôle de l'entité acquise (intérêts minoritaires) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre 1) la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur et du montant des intérêts minoritaires dans l'entité acquise 2) et la juste valeur des actifs et passifs identifiables, est comptabilisée en *goodwill*. Dans le cas où cette différence est négative (*badwill*), elle est comptabilisée en résultat (profit) à la date d'acquisition.

Les frais de transactions engagés par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, tels que les frais d'apporteur d'affaires, frais juridiques, frais de due diligence, et autres frais professionnels et de conseils, sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Dans les transactions avec les minoritaires, l'écart entre le prix payé et la quote-part des intérêts minoritaires rachetée est enregistré directement dans les capitaux propres.

10 Marques et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les logiciels, les brevets, les contrats de licence d'outils informatiques et les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne.

Les marques ne sont pas amorties dès lors que leur durée d'utilité peut être considérée comme indéfinie. Les marques dont la durée de vie est définie, de par leurs positions sur leurs marchés respectifs et l'évaluation des risques inhérents à leur exploitation, font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée, généralement de 15 ans.

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

11 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité estimées.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- ✓ constructions (bâtiments administratifs et commerciaux) : 10 à 50 ans
- ✓ agencements, installations : 3 à 15 ans
- ✓ matériel et outillage : 5 à 20 ans
- ✓ autres immobilisations : 3 à 10 ans

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété sont comptabilisées en immobilisations. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée ou en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite au passif.

12 Actifs biologiques

La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques et leur production soient comptabilisés à leur juste valeur, sous réserve qu'il soit possible d'obtenir un référentiel de prix fiable (par exemple, basé sur un marché actif).

Les vignes du Groupe (plantations), comptabilisées en immobilisations, répondent à la définition d'actifs biologiques selon la norme IAS 41. Leur juste valeur ne peut pas être mesurée de façon fiable séparément de la valeur du terrain. En effet, les plantations sont liées

physiquement au terrain sur lequel elles sont plantées, et il n'existe pas de marché séparé pour ces plantations. Par conséquent, ces vignes sont évaluées au coût diminué des amortissements et pertes de valeur, et aucune réévaluation ultérieure n'est pratiquée.

13 Dépréciations des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés dont la durée de vie est indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur. Les immobilisations à durée de vie finie font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre celles déterminées selon les deux méthodes suivantes :

- ✓ La valeur d'utilité calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'actif testé ou par l'UGT à laquelle il appartient ;
- ✓ La juste valeur diminuée des coûts de la vente obtenue selon la méthode des comparables boursiers ou à défaut par référence à des valeurs de marché sur des actifs comparables.

La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés sur la base du plan stratégique BiG 2018. La traduction du plan stratégique en flux de trésorerie a reposé sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe opère. En conséquence, les flux de trésorerie réels peuvent différer des flux prévisionnels estimés utilisés pour déterminer la valeur d'utilité. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité. Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt, propres à chaque zone géographique et sont appliqués à des flux de trésorerie après impôt.

Pour ce test, les immobilisations qui ne peuvent pas être testés individuellement sont réunies en UGT et les goodwill sont affectés aux

différentes UGT (ou groupe d'UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Pratiquement, pour le Groupe Belvédère, les UGT correspondent aux zones géographiques identifiées dans le plan BiG 2018.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne *charges opérationnelles non récurrentes*.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'appréciation de la sensibilité des valeurs issues des impairment tests des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et/ou actifs incorporels à durée de vie indéfinie significatifs, par rapport aux hypothèses clés retenues dans ces tests (taux de marge opérationnelle de l'année terminale) et aux taux d'actualisation et taux de croissance long terme retenus.

Pour ces actifs testés, l'analyse consiste (i) à faire varier consécutivement les hypothèses clés et taux retenus et à comparer les valeurs recouvrables simulées obtenues à la valeur comptable, afin de calculer, pour chaque actif, quelle serait la dépréciation éventuelle, et (ii) à déterminer le montant à partir duquel la valeur de l'hypothèse clé doit être modifiée afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

Les marques sont considérées comme des actifs individuels, testés séparément des autres actifs, et séparément des UGT. Le test des marques est effectué en premier lieu dans le cadre des tests de pertes de valeur (avant les tests effectués sur les UGT).

La valeur recouvrable d'une marque correspond au plus élevé entre sa valeur nette de revente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les excédents de trésorerie futurs qui reviennent à l'actif.

Une reprise de perte de valeur est constatée, à l'exception des goodwill, en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait

été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

14 Instruments financiers :

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers.

Certains instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Elle est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Actifs financiers disponibles à la vente :

Les titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie. Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf en cas de perte de valeur significative ou durable.

Instruments financiers dérivés :

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés au bilan parmi les autres actifs ou passifs courants pour leur juste valeur correspondant généralement au prix de transaction et sont ultérieurement évalués à leur valeur de marché (juste valeur). Les variations de valeur sont inscrites en compte de résultat.

Certains instruments dérivés peuvent être qualifiés d'instruments de couverture de juste valeur (couverture contre les risques de change et de taux) ou de flux futurs de trésorerie (dans le cas de ventes ou d'achats futurs).

La comptabilité de couverture leur est applicable si les critères suivants sont réunis :

- ✓ la relation de couverture est clairement définie et une documentation appropriée à la date de mise en place de l'opération existe;

- ✓ l'efficacité de la couverture peut être démontrée dès l'origine et de manière fiable.

Les conséquences comptables de la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- ✓ Couvertures de juste valeur

L'instrument de couverture et l'élément couvert sont évalués à leur juste valeur. Les variations de leur juste valeur sont symétriquement inscrites en compte de résultat. Lorsque la couverture est efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture neutralise la variation de sens opposé de la juste valeur de l'élément couvert.

- ✓ Couvertures de flux futurs de trésorerie

L'instrument de couverture est évalué à sa juste valeur. La part efficace de la variation de juste valeur est inscrite directement en capitaux propres et la part inefficace est enregistrée en compte de résultat.

Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement rapportés en résultat lors de la réalisation de la transaction couverte.

Emprunts et instruments de dette

Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Instruments composés :

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres, et dans les instruments de dettes financières pour leurs parts respectives, conformément à la norme IAS 32. Lorsque la juste valeur de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence

entre la juste valeur de l'instrument composé dans sa globalité et la composante dette. La composante dette est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances consenties à des entités non consolidées. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

15 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette dépréciation, déterminée au cas par cas, est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, sont conservées dans le poste *Clients et comptes rattachés*. Une dette est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

16 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

17 Dépréciation des actifs financiers

Un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles : la trésorerie en banque, les dépôts court terme, les parts d'OPCVM répondant à la définition d'équivalents de trésorerie, ainsi que les placements court terme d'une durée inférieure à trois mois. Tous les composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Dans la mesure où ils sont assimilés à des financements, les concours bancaires sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

19 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôts utilisé est le taux d'impôts légal en vigueur à la date où la différence temporaire s'inversera, généralement celui de l'exercice en cours ou celui prévu pour les exercices suivants, s'il est certain.

Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser à court terme.

20 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition. Les

résultats de cession de ces titres sont neutralisés au compte de résultat consolidé.

21 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement les provisions pour risques fiscaux, pour litiges salariaux et commerciaux.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif. Les effets liés à la désactualisation sont constatés dans les charges financières.

22 Subvention d'investissement

L'option retenue pour la présentation des subventions d'investissement est la comptabilisation en produits différés, tel qu'autorisé par la norme IAS 20.

La subvention est reprise en produit sur la durée d'utilité de l'actif auquel elle est rattachée.

23 Avantages au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, ces engagements sont couverts soit par des fonds dédiés d'assurance soit par des provisions au bilan et sont déterminés sur la base d'une

évaluation actuarielle utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée et prenant en compte les taux de rotation du personnel, les taux de mortalité et l'évolution prévisible des rémunérations. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par les actuaires dans leur rapport annuel.

La juste valeur des actifs des régimes est comptabilisée en diminution des provisions au bilan.

Les charges et produits enregistrés au titre des régimes à prestations définies correspondent principalement :

- Au coût des services rendus sur l'exercice et des services passés comptabilisés en résultat opérationnel
- A la désactualisation de la valeur actualisée des engagements nette du rendement attendu des actifs des régimes comptabilisé en résultat financier

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail et les primes de jubilé dans différents pays, font également l'objet de provisions actuarielles.

24 Activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 (Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), les actifs et passifs détenus en vue de leur cession sont présentés séparément au bilan pour une valeur représentant le plus faible montant entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs ne sont plus amortis. Un actif est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les éléments du bilan relatifs aux activités destinées à être cédées ou abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés annuels. Les éléments du résultat relatifs à ces activités destinées à être cédées ou abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif pour le Groupe.

25 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

En application de la norme IAS 18, certains coûts de prestations commerciales comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits ou les actions promotionnelles et publicitaires sur lieu de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires dès lors qu'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

La présentation du chiffre d'affaires du Groupe a été modifiée sur la période avec l'ajout d'un nouvel agrégat présentant le chiffre d'affaires net des droits d'accises payés par le Groupe sur les produits vendus sur la période.

Les droits d'accises payés par le Groupe et relatifs à des produits qui figurent dans les stocks du Groupe à la date de clôture sont conservés en stocks.

L'impact de ce retraitement sur le Compte de résultat du Groupe est présenté au paragraphe 29.

26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents sont exclus du résultat opérationnel courant dans la mesure où ils proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels.

Ainsi, sont considérés comme non récurrents les éléments suivants :

- ✓ Plus ou moins-values de cession d'actifs ;
- ✓ Pertes de valeur sur écart d'acquisition et sur immobilisations ;

- ✓ Charges de restructuration ;
- ✓ Eléments liés à la restructuration financière du groupe.

27 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les autres charges et produits financiers et les variations de juste valeur comptabilisées sur les instruments de dettes.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

28 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation de l'impact des éléments dilutifs (les BSAR auto-détenus sont exclus de la base de calcul).

29 Impacts du changement de présentation

Les changements de présentation opérés par le groupe sur l'exercice se décomposent comme suit :

Montants en K€ sauf mention contraire	31/12/2013 Publié	Reclassements droits d'accises	Remises et avantages commerciaux US	31 décembre 2013 retraité
Chiffre d'affaires Brut	859 911		(3 047)	856 864
Droits d'accises		(317 298)		(317 298)
Chiffre d'affaires net de Droits				539 566
Achats consommés	(360 186)	(11471)		(371657)
Charges externes	(85 502)		3 047	(82 455)
Charges de personnel	(63 903)			(63 903)
Impôts et taxes	(337 665)	328 770		(8 895)
Dotations aux amortissements	(8 461)			(8 461)
Autres produits d'exploitation	11558			11558
Autres charges d'exploitation	(15 473)			(15 473)
Résultat opérationnel courant	279			279
Autres produits opérationnels	32 436			32 436
Autres charges opérationnelles	(68 453)			(68 453)
Résultat opérationnel	(35 737)			(35 737)

Montants en K€ sauf mention contraire	31/12/2012 Publié	Reclassements droits d'accises	Remises et avantages commerciaux US	31 décembre 2012 retraité
Chiffre d'affaires Brut	894 935		(3 035)	891 900
Droits d'accises		(340 636)		(340 636)
Chiffre d'affaires net de Droits				551 264
Achats consommés	(381889)	(494)		(382 383)
Charges externes	(91515)		3 035	(88 479)
Charges de personnel	(65 961)			(65 961)
Impôts et taxes	(349 864)	341 130		(8 734)
Dotations aux amortissements	(9 818)			(9 818)
Autres produits d'exploitation	9 225			9 225
Autres charges d'exploitation	(14 162)			(14 162)
Résultat opérationnel courant	(9 048)			(9 048)
Autres produits opérationnels	8 023			8 023
Autres charges opérationnelles	(83 951)			(83 951)
Résultat opérationnel	(84 976)			(84 976)

Note 2. Variation du périmètre de consolidation

En 2014

Dans le cadre des opérations de rationalisation de l'organigramme juridique polonais, les entités Hasis, TMT Centrum, Rokicki, Wawrzyniak II, HZ, Tritex, Redo, Miltihurt, MAAK ont fusionné avec Sobieski Trade au cours de l'exercice.

En France, l'entité Distilleries Françaises a été fusionnée avec Marie Brizard au 31 décembre 2014 et la participation du Groupe dans la société CI Nolet & Co a été cédée pour une valeur de transaction de 3,5 M€.

Les 3 sociétés ukrainiennes Belvédère Ukraina, Italiano Ukrainian et Boisson Elite sont sorties du périmètre de consolidation. Ces sociétés dont l'activité commerciale s'est fortement contractée, et dont les perspectives sont compromises, font l'objet de procédures de liquidation qui ont été prononcées le 22 janvier 2014. Le Groupe ayant perdu le contrôle de ces entités, elles ont été déconsolidées début 2014. Afin de couvrir son exposition sur l'Ukraine, le groupe a déprécié l'intégralité de ses créances vis-à-vis de ces entités pour un montant de 4,3 M€.

En 2013

Il n'y a pas de variation du périmètre de consolidation sur l'exercice 2013.

Il est à noter des variations dans le pourcentage de détention des filiales en Bulgarie entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

En 2012

Une société a été créée en Lettonie au mois de mai 2012 : Belvedere Distribution SIA Latvia, filiale à 100% de la société lituanienne Belvedere Prekyba. Elle n'a pas d'activité significative sur le 1^{er} semestre 2012.

Au mois de juillet 2012, la société biélorusse Galiart Group a été créée par apport

d'actifs de la société biélorusse Galiart, détentrice de cette première à hauteur de 100%. La société Galiart Group a pour objet l'hébergement de certains actifs immobiliers du Groupe en Biélorussie et n'a pas d'activité

Activités cédées ou en cours de cession

Le Groupe a annoncé dans son plan stratégique son souhait de vendre des actifs non stratégiques et/ou générateurs de pertes opérationnelles. Il s'agit essentiellement d'activités de grossistes en Pologne, d'équipements de production non nécessaires en Pologne et d'actifs immobiliers en Pologne et en France.

A la date du 31 décembre 2014, la direction de Belvédère a revu pour chacun des actifs identifiés le niveau d'avancement du processus de cession en fonction des critères suivants :

- ✓ Disponibilité de l'actif ;
- ✓ Plan de vente engagé par la direction ;
- ✓ Programme en place pour trouver un acheteur ;
- ✓ Probabilité d'une vente dans un délai inférieur à un an.

La direction de Belvédère estime que trois actifs remplissent les critères ci-dessus : la société polonaise Galerie Alkoholi pour laquelle les dernières conditions suspensives à la cession ont été levées, la société Biélorusse Galiart cédée en février 2015 et le site de Fondaudège en France.

Pour mémoire, dans le cadre de son plan de continuation, le Groupe doit obtenir l'accord du juge commissaire à l'exécution du plan en cas de cession.

Il n'y avait pas d'activités cédées ou en cours de cession sur la période comparative 31 décembre 2013 – 31 décembre 2012.

Note 3. Informations sectorielles

L'information financière sectorielle est présentée selon les mêmes axes que ceux du reporting

interne utilisés pour mesurer les performances du Groupe.

Zones géographiques

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 Décembre 2014
Chiffre d'affaires hors-groupe	388 631	232 315	60 380	5 705	29 436	62		716 529
Chiffre d'affaires groupe	14 658	1 277	755	266		4 022	(20 978)	
Chiffre d'affaires	403 288	233 592	61 135	5 971	29 436	4 084	(20 978)	716 529
Droits d'accises	(209 672)		(38 607)		(1572)			(249 851)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	193 616	233 592	22 528	5 971	27 864	4 084	(20 978)	466 678
Résultat opérationnel courant	(1 958)	9 309	1 518	(401)	(168)	(7 258)		1 042
Autres produits et charges opérationnels								(14 956)
Résultat financier								(4 224)
Impôt sur les résultats								(60)
Résultat								(18 198)
Ecarts d'acquisition	5 452	24 446	334					29 932
Immobilisations incorporelles	9 875	98 732	18	177	1 235	762		110 900
Immobilisations corporelles	15 899	14 430	8 120	2 239	2 163	71		42 922
Actif immobilisé	30 926	137 608	8 572	2 416	3 399	833		183 753
Besoin en fonds de roulement	3 912	36 211	8 100	(6 897)	(6 795)	47 726		82 257
Impôts différés et passifs non courants	(20 452)	(45 467)	(2 829)	46	286	(31 170)		(99 587)
Capitaux employés	14 385	128 352	13 842	(4 436)	(3 110)	17 389		166 423
Investissements	2 263	1 986	211	160	141	84		4 847
Dotations aux amortissements	(3 001)	(2 906)	(962)	(326)	(164)	(23)		(7 382)

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 Décembre 2013 retraité
Chiffre d'affaires hors-groupe	505 154	257 986	50 708	6 246	36 767	3		856 864
Chiffre d'affaires groupe	15 594	2 303	1 304	413		43	(20 656)	
Chiffre d'affaires	521 748	260 289	52 012	6 659	36 767	46	(20 656)	856 864
Droits d'accises	(282 246)		(33 285)		(1 768)			(317 298)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	239 502	260 289	18 727	6 659	34 999	46	(20 656)	539 566
Résultat opérationnel courant	810	12 490	603	(2 329)	3 284	(14 579)		279
Autres produits et charges opérationnels								(36 017)
Résultat financier								226 170
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								(272)
Impôt sur les résultats								307
Résultat								190 467
Ecarts d'acquisition	5 857	24 446	343					30 646
Immobilisations incorporelles	10 275	98 725	57	187	1 242	755		111 240
Immobilisations corporelles	15 529	17 667	8 936	2 124	4 390	7		51 653
Actif immobilisé	34 661	140 838	9 336	2 311	5 632	762		193 539
Besoin en fonds de roulement	36 941	52 816	8 721	(2 317)	(10 170)	36 465		122 456
Impôts différés et passifs non courants	(25 573)	(46 897)	(2 933)	134	(1 230)	(36 081)		(112 579)
Capitaux employés	46 029	146 756	15 125	127	(5 768)	1 146		203 415
Investissements	1 321	1 177	243	1 547	275	3		4 565
Dotations aux amortissements	(3 541)	(2 746)	(1 071)	(690)	(407)	(6)		(8 461)

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 Décembre 2012 retraité
Chiffre d'affaires hors-groupe	536 293	260 208	47 424	9 104	38 857	13		891 899
Chiffre d'affaires groupe	17 935	1611	3 641	1 115	46	46	(24 394)	
Chiffre d'affaires	554 228	261 819	51 065	10 219	38 903	59	(24 394)	891 899
Droits d'accises	(306 843)		(32 004)		(1788)			(340 636)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	247 385	261 819	19 061	10 219	37 115	59	(24 394)	551 264
Résultat opérationnel courant	8 608	3 962	380	(5 161)	(7 027)	(9 809)		(9 047)
Autres produits et charges opérationnels								(75 928)
Résultat financier								(24 562)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								211
Impôt sur les résultats								(9 231)
Résultat								(118 557)
Ecart d'acquisition	5 972	24 446	350					30 768
Immobilisations incorporelles	15 021	114 083	27	362	1 484	756		131 733
Immobilisations corporelles	213 15	24 417	9 810	18 664	5 260	9		79 475
Actif immobilisé	42 309	162 946	10 187	19 026	6 744	765		241 976
Besoin en fonds de roulement	(345)	48 957	6 928	1 186	(8 344)	(22 829)		25 553
Impôts différés et passifs non courants	(1 949)	(35 374)	(3 075)	39	810	(128)		(39 677)
Capitaux employés	40 015	176 529	14 039	20 252	(790)	(22 192)		227 853
Investissements	947	1 034	1 118	735	229	7		4 070
Dotations aux amortissements	(3 952)	(3 331)	(907)	(1 103)	(55)	(9)		(9 817)

Belvédère a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires net consolidé de 466,7 M€, en retrait de 13,5% par rapport à l'exercice 2013.

Les chiffres d'affaires présentés ci-dessus tiennent compte des nouvelles règles de présentation décrites au paragraphe 2 de la note 1.2 – *Principes et méthodes comptables*.

Note 4. Notes relatives au compte de résultat

Note 4.1 Charges externes

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 retraité	31 Décembre 2012 retraité
Marketing et promotion	(18 029)	(24 602)	(27 203)
Locations et maintenance	(13 052)	(14 065)	(14 208)
Transport	(11 236)	(14 161)	(15 677)
Autres services externes	(31 982)	(29 626)	(31 392)
Charges externes	(74 298)	(82 455)	(88 479)

Pour rappel, le Groupe a conclu en 2009 un accord de partenariat d'une durée de 4 ans avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis pour la promotion de la vodka Sobieski. Cet accord a pris fin en janvier 2014.

En 2014, les principales variations des charges externes proviennent principalement de la diminution des dépenses de marketing (-6,6 M€). Cette baisse provient principalement de l'effet année pleine du contrat de représentation avec Bruce Willis.

Note 4.2 Charges de personnel

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Rémunérations du personnel	(43 638)	(48 643)	(50 602)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(13 839)	(14 747)	(15 238)
Provision retraite	(266)	(263)	61
Autres	(194)	(250)	(182)
Charges de personnel	(57 937)	(63 903)	(65 961)

Effectif du Groupe à la clôture

	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Effectif Total	2 493	2 975	3 142

Les variations les plus significatives au cours de l'exercice 2014 sont les suivantes :

- ✓ L'ajustement des structures en Pologne pour (-223 personnes) et en Bulgarie (-96 personnes) ;
- ✓ La sortie des effectifs de 103 personnes en Ukraine suite à la déconsolidation de la filiale.

Note 4.3 Autres produits et charges d'exploitation

Montants en K€	Produits	Charges	31 Décembre 2014 net	31 Décembre 2013 net	31 Décembre 2012 net
Dotations et reprises de provisions	10 490	(6 992)	3 498	(1 625)	(2 362)
Produits de cession des immobilisations cédées				2	(159)
Autres produits et charges d'exploitation	4 254	(6 018)	(1 764)	(2 294)	(2 415)
Autres produits et charges d'exploitation	14 744	(13 010)	1 734	(3 917)	(4 936)

Note 4.4 Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Montants en K€	Produits	Charges	31 Décembre 2014 net
Perte de valeur sur écart d'acquisition et immobilisations corporelles et incorporelles		(674)	(674)
Produits et charges de restructuration	2 439	(11 122)	(8 683)
Plus ou moins value de cession d'actifs	5 208	(4 554)	654
Éléments liés à la restructuration financière du Groupe	765	(7 018)	(6 253)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	8 412	(23 368)	(14 956)

Montants en K€	Produits	Charges	31 Décembre 2013 net
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	32 436	(68 453)	(36 017)

Montants en K€	Produits	Charges	31 Décembre 2012 net
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	8 023	(83 951)	(75 928)

Les *Autres produits et charges non récurrents* reflètent des opérations ayant un caractère non récurrent et sont sortis du résultat d'exploitation courant afin d'améliorer la lisibilité, notamment dans un souci de comparabilité des périodes présentées.

Au 31 décembre 2014, le résultat non récurrent se décompose comme suit :

- ✓ Les pertes de valeurs sont relatives à la dépréciation d'une usine de biogaz en Pologne pour 0,7 M€ ;
- ✓ Les charges nettes de restructuration sont principalement composées des coûts liés à la fermeture des entités en Inde, en Biélorussie et en Ukraine (5,4 M€), à la réorganisation de la force de vente en Pologne (1,0 M€) et à des départs non remplacés au niveau des entités françaises (0,9 M€) et américaines (0,7 M€) ;
- ✓ Le produit net de cession d'actif est principalement lié à la cession des titres de la société CI Nolet & Co pour 1,0 M€ ;
- ✓ Les principales charges liées à la restructuration financière du groupe sont :

- Les honoraires hors taxes dus à Monsieur Krzysztof Trylinski au titre de son contrat d'accompagnement pour 2,3 M€. Au 31 décembre 2014, Monsieur Krzysztof Trylinski n'a rendu aucune prestation au titre de ce contrat.
- Une charge de 3 M€ liée à la dépréciation d'un stock de vodka acquis en 2013 par une entité en Pologne. Il ressort des analyses conduites sur cette vodka, que la valeur d'acquisition de ce stock n'est pas en adéquation avec les prix d'achats constatés pour des vodkas de la même catégorie. Le Groupe se réserve le droit d'engager des poursuites au titre de cette acquisition.
- Des charges et honoraires liés à différentes procédures judiciaires pour 1,7 M€.

Au 31 décembre 2013, les autres produits opérationnels s'élevaient à 32,4 M€ principalement constitués de produits de

cessions d'actifs pour 21,1 M€ et de reprise de provision pour honoraires FRN pour 9,1 M€.

Les autres charges opérationnelles s'élevaient au 31 décembre 2013 à 68,5 M€ dont 22,8 M€ de

VNC des éléments d'actifs cédés, 20,1 M€ d'honoraires liés aux procédures judiciaires et 9,2 M€ de pertes de valeurs sur actifs.

Note 4.5 Résultat financier

Montants en K€	Produits	Charges	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	249		249	165	438
Intérêts et charges assimilées		(1579)	(1579)	(7 762)	(21887)
Coût de l'endettement financier net	249	(1 579)	(1 330)	(7 597)	(21 449)

Montants en K€	Produits	Charges	31 Décembre 2014 net	31 Décembre 2013 net	31 Décembre 2012 net
Dotations et reprises de provisions	100	(262)	(162)	(88)	(5 778)
Gains et pertes de change	5 087	(2 305)	2 783	(1946)	1392
Effet des actualisations financières	915	(6 934)	(6 019)	30 420	564
Ecart juste valeur/valeur comptable de la dette FRN				203 942	
Autres produits	708	(205)	504	1438	710
Autres produits et charges financiers	6 811	(9 705)	(2 895)	233 767	(3 112)
Resultat financier	7 060	(11 284)	(4 224)	226 169	(24 561)

La baisse du coût de l'endettement par rapport aux périodes précédentes est principalement liée à la restructuration financière du Groupe intervenue en 2013. Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à (1,6) M€ en 2014 et correspondent essentiellement aux coûts des découverts bancaires dans certaines entités.

Les autres produits et charges financiers sont principalement impactés par les gains et pertes de change et par l'effet de l'actualisation des passifs déclarés par les créanciers (hors FRN et OBSAR) lors de la mise en place du plan de redressement et de la créance de carry-back.

Note 4.6 Impôt sur les résultats

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Impôts courants	(1019)	1566	(9 163)
Impôts différés	958	(1839)	(68)
Charge d'impôt sur les résultats	(60)	(272)	(9 231)

Impôts courants

Les régions qui contribuent le plus significativement aux charges d'impôt courant sont le Brésil (0,3 M€) et les pays baltes (0,2 M€).

Les entités polonaises ont activé au cours de l'exercice 2014 une partie de leur déficit reportable.

Le Groupe a des déficits reportables principalement en France (209,4 M€ au 31 décembre 2014), aux US et en Pologne.

Au regard des perspectives de résultats fiscaux à court terme, le Groupe n'a activé ses déficits qu'à hauteur de 0,9 M€ en Pologne.

Réconciliation de la charge d'impôt effective avec le résultat avant impôt

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	(18 198)	190 467	(118 558)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		(307)	(21)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession			
Impôts sur les résultats	60	272	9 231
Résultat net avant impôt	(18 138)	190 433	(109 538)
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur (36,10%)	6 548	(68 746)	39 543
Impôts liés aux différences permanentes	(1 870)	74 218	(1 360)
Provision pour impôts		175	(6 367)
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires	989	3 451	120
Activation (désactivation) d'impôts différés non activés (activés) au cours des exercices antérieurs	643	(906)	(7 314)
Incidence des pertes de valeurs affectées aux goodwill			(16 871)
Impôts différés non activés		10 097	11 045
Incidence des pertes non activées	(6 631)	(16 762)	(28 908)
Taxation des résultats des sociétés françaises à des taux différents	(258)	(714)	(330)
Taxation des résultats des sociétés étrangères à des taux différents	(174)	(1 230)	1 277
Crédits d'impôts	693	146	
Autres impacts			(67)
Charge d'impôt effective	(60)	(272)	(9 231)

Les pertes non activées font principalement parties du palier Français avec (4 833) K€ pour Belvédère SA et (1 256) K€ pour Marie Brizard.

Variation des soldes d'impôt différé actifs et passifs

Montants en K€	31 décembre 2013	Comptabilisé au compte de résultat	Reclassement	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31 Décembre 2014
Actifs d'impôt différé	2 497	2 144	(1 358)	(1)	111	3 393
Passifs d'impôt différé	40 731	1 186	(3 300)	31	120	38 768
Actifs d'impôt différé nets	(38 234)	958	1 957	(32)	(10)	(35 360)

Montants en K€	31 décembre 2012	Comptabilisé au compte de résultat	Reclassement	Ecart de conversion	31 Décembre 2013
Actifs d'impôt différé	4 373	(2 454)	1 202	(624)	2 497
Passifs d'impôt différé	40 880	(614)	1 133	(668)	40 731
Actifs d'impôt différé nets	(36 507)	(1 840)	176	44	(38 234)

Montants en K€	31 décembre 2011	Comptabilisé au compte de résultat	Reclassement	Ecart de conversion	31 Décembre 2012
Actifs d'impôt différé	11 006	(6 849)		216	4 373
Passifs d'impôt différé	47 422	(6 781)		239	40 880
Actifs d'impôt différé nets	(36 416)	(68)		(23)	(36 507)

Les actifs d'impôt différé se composent essentiellement de déficits activés et d'impôts différés sur les différences temporaires. Les déficits reportables sont activés dans les sociétés qui prévoient de pouvoir utiliser ces déficits à court terme.

Les passifs d'impôts différés sont pour la plus grande partie rattachés à des écarts d'évaluation d'actifs constatés au moment de l'acquisition de ces actifs, sur le sous-palier Marie Brizard principalement.

Créances d'impôts au bilan

Le montant des créances d'impôt au bilan au 31 décembre 2014 (33 164 K€) correspond principalement à la créance de carry-back de la

société Belvédère. Le remboursement de cette créance (31 011 K€) a été obtenu le 26 février 2015.

Note 4.7 Résultat par action

Montants en K€ sauf mention contraire	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
Numérateur (en milliers d'euros)			
Résultat net part du groupe	(19 096)	190 260	(117 792)
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(19 096)	190 260	(117 792)
Dénominateur (en nombre d'actions)			
Nombre moyen d'actions en circulation	26 479 328	19 077 206	2 996 118
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	32 429 232	25 027 382	2 996 118
Résultat par action (en euros)			
Résultat net part du groupe par action (en €)	-0,72 €	9,97 €	-39,31€
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)	-0,72 €	7,60 €	-39,31€
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)	-0,72 €	9,97 €	-39,31€
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)	-0,72 €	7,60 €	-39,31€

Note 5. Notes relatives à l'actif consolidé

Note 5.1 Goodwills

Montants en K€	Ouverture 31/12/13	Dépréciations	Variation de périmètre	Transfert	Ecart de conversion	Clôture 31/12/2014
Ecart d'acquisition bruts :	186 760		(7 483)	(1 420)	(1 015)	176 842
- France	143 216					143 216
- Pologne	41 461		(7 156)	(1 361)	(1 005)	31 939
- Ukraine	327		(327)			
- USA	1315					1315
- Autres	441			(59)	(10)	372
Dépréciations :	(156 114)		7 020	1 332	852	(146 910)
- France	(118 770)					(118 770)
- Pologne	(35 604)		6 692	1 273	852	(26 787)
- Ukraine	(327)		327			
- USA	(1 315)					(1 315)
- Autres	(97)		1	59		(38)
Ecart d'acquisition nets	30 646		(462)	(88)	(164)	29 932

Montants en K€	Ouverture 31/12/12	Dépréciations	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Clôture 31/12/2013
Ecart d'acquisition bruts :	187 615			(855)	186 760
- France	143 216				143 216
- Pologne	42 278			(817)	41 461
- Ukraine	349			(22)	327
- USA	1 315				1 315
- Autres	457			(16)	441
Dépréciations :	(156 847)			733	(156 114)
- France	(118 770)				(118 770)
- Pologne	(36 306)			702	(35 604)
- Ukraine	(349)			22	(327)
- USA	(1 315)				(1 315)
- Autres	(107)			10	(97)
Ecart d'acquisition nets	30 768			(122)	30 646

Montants en K€	Ouverture 31/12/11	Dépréciations	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Clôture 31/12/2012
Ecart d'acquisition bruts :	183 955			3 660	187 615
- France	143 216				143 216
- Pologne	38 637			3 641	42 278
- Ukraine	357			(8)	349
- USA	1 315				1 315
- Autres	430			27	457
Dépréciations :	(107 519)	(46 733)		(2 595)	(156 847)
- France	(80 428)	(38 342)			(118 770)
- Pologne	(25 665)	(8 036)		(2 605)	(36 306)
- Ukraine		(355)		6	(349)
- USA	(1 315)				(1 315)
- Autres	(11)			4	(107)
Ecart d'acquisition nets	76 437	(46 733)		1 065	30 768

Les *goodwills* ont été engendrés par les acquisitions historiques de marques par le groupe Belvédère. Les trois plus importantes étant Marie Brizard, William Peel et Berger.

Les variations de périmètre présentées dans le tableau ci-dessus sont liées à la sortie de la marque Wawrzynia en Pologne suite à sa liquidation.

Test de perte de valeur sur les *goodwills* :

Conformément à la norme IAS 36, une revue des actifs du Groupe a été effectuée au 31 décembre 2014. Les plans de trésorerie utilisés pour ces tests sont basés sur les hypothèses présentées aux investisseurs dans le plan stratégique BiG 2018. Les hypothèses clés utilisées pour l'élaboration de ce plan sont notamment les taux de croissance attendus sur le marché des vins et spiritueux et la capacité du Groupe à concrétiser les différentes actions

décrites dans la présentation du plan en note 1.1- Evènements significatifs.

Pour l'exercice 2014, les tests de dépréciation ont été réalisés pour les régions suivantes : France, Pologne et Lituanie.

Sur la base des tests de dépréciation de Goodwill, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2014.

Analyse de la sensibilité

➤ Pologne

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	impact sur la valeur d'utilité en K€
Taux d'actualisation	10,00%	+0.5 pt	10,50%	(5 386)
Taux de croissance perpétuelle	2,00%	- 0.5 pt	1,50%	(4 302)
Taux de marge opérationnelle	12,57%	- 0,5 pt	12,07%	(3 914)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de croissance				(9 150)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de marge				(9 012)

Compte tenu de la valeur de l'actif au 31 décembre 2014, les analyses de sensibilité montrent qu'aucune perte de valeur ne serait à

constater en cas de variation des hypothèses telles que simulées ci-dessus.

➤ France

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	impact sur la valeur d'utilité en K€
Taux d'actualisation	7,80%	+0.5 pt	8,30%	(15 362)
Taux de croissance perpétuelle	2,00%	- 0.5 pt	1,50%	(12 949)
Taux de marge opérationnelle	8,46%	- 0,5 pt	7,96%	(11 091)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de croissance				(26 230)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de marge				(25 409)

Compte tenu de la valeur de l'actif au 31 décembre 2014, les analyses de sensibilité montrent qu'aucune perte de valeur ne serait à

constater en cas de variation des hypothèses telles que simulées ci-dessus.

➤ Lituanie

Paramètres retenus	Valeur retenue	Variation des paramètres	Valeur simulée	Impact sur la valeur d'utilité en K€
Taux d'actualisation	9,50%	+0.5 pt	10,00%	(1621)
Taux de croissance perpétuelle	2,00%	- 0.5 pt	1,50%	(1310)
Taux de marge opérationnelle	13,93%	- 0.5 pt	13,43%	(1121)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de croissance				(2 758)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de marge				(2 655)

Compte tenu de la valeur de l'actif au 31 décembre 2014, les analyses de sensibilité montrent qu'aucune perte de valeur ne serait à

constater en cas de variation des hypothèses telles que simulées ci-dessus.

Note 5.2 Marques et autres immobilisations incorporelles

Montants en K€	Ouverture 31/12/13	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Mouvements et reclassements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Clôture 31/12/2014
Concessions et brevets	2 257	62	(61)		(8)		(6)	2 244
Marques	138 645						(170)	138 475
Autres immobilisations incorporelles	21 251	231	(67)		(45)	(11)	(327)	21 031
Valeurs brutes	162 153	292	(128)		(53)	(11)	(503)	161 750
Concessions et brevets	(642)		61	(18)	3		6	(591)
Marques	(36 147)			(33)			15	(36 065)
Autres immobilisations incorporelles	(14 123)		38	(339)	27	1	202	(14 195)
Amortissements et provisions	(50 912)		99	(390)	29	1	324	(50 850)
Valeurs nettes	111 240	292	(29)	(390)	(23)	(11)	(179)	110 900

Montants en K€	Ouverture 31/12/12	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Ecarts de conversion	Autres	Clôture 31/12/2013
Concessions et brevets	2 348	57	(141)		(9)		2 257
Marques (1)	154 702		(15 674)		(383)		138 645
Autres immobilisations incorporelles	21 243	275	(41)		(226)		21 251
Valeurs brutes	178 294	332	(15 856)		(618)		162 153
Concessions et brevets	(780)			131	8		(642)
Marques	(32 112)			(3 976)	(58)		(36 147)
Autres immobilisations incorporelles	(13 667)			(520)	64		(14 123)
Amortissements et provisions	(46 560)			(4 366)	14		(50 912)
Valeurs nettes	131 734	332	(15 856)	(4 366)	(605)		111 240

(1) La marque Danzka a été cédée le 10 avril 2013 pour un prix de 19 400 K€, générant une plus-value de cession de 3 726 K€. La somme de 15 400 K€ a été reçue à la signature, le solde de 4 000 K€ ayant été placé sur un compte séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations jusqu'au 10 mai 2014 (12 mois et 30 jours correspondant à la période de garantie).

Montants en K€	Ouverture 31/12/11	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Ecart de conversion	Autres	Cloûture 31/12/2012
Concessions et brevets	2 401				(53)		2 348
Marques	154 283				49		154 702
Autres immobilisations incorporelles	20 200	40	(28)		1 031		21 243
Valeurs brutes	176 885	40	(28)		1 397		178 294
Concessions et brevets	(820)			(13)	52		(780)
Marques	(16 131)			(15 982)			(32 112)
Autres immobilisations incorporelles	(12 022)		28	(1 385)	(288)		(13 667)
Amortissements et provisions	(28 973)		28	(17 380)	(236)		(46 560)
Valeurs nettes	147 912	40		(17 380)	1 161		131 734

Marques

Au 31 décembre 2014, la valeur nette des marques est de 102 411 K€. Les principales marques valorisées sont celles du palier Marie Brizard (acquis par le Groupe en 2006).

La marque Zawisza est nantie auprès d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt pour un montant principal restant dû de 1 360 K€ au 31 décembre 2014.

Tests de perte de valeur sur les marques

Conformément à la norme IAS 36, une revue des actifs du Groupe a été effectuée au 31 décembre 2014.

La méthodologie utilisée pour décrire la valeur d'utilité des marques est décrite à la note 1.2 règles et méthodes comptables, *partie 10. Marques et autres immobilisations incorporelles*.

Lors des tests de dépréciation relatifs aux goodwill et aux marques, les hypothèses de croissance à long terme utilisées ont été déterminées en tenant compte des taux de

Droits à usufruit

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

Au 31 décembre 2014, le montant des droits à usufruit comptabilisé dans les *Autres immobilisations incorporelles* est de 7 367 K€ en valeur nette.

croissance relevés sur les derniers exercices et des perspectives de croissance issues des hypothèses du plan BiG 2018.

Ainsi, aucune perte de valeur ou reprise de provision pour dépréciation n'ont été constatées au 31 décembre 2014.

Analyse de la sensibilité sur l'ensemble des marques :

Paramètres retenus	Valeur retenue marques en Pologne	Valeur retenue marques en France	Variation des paramètres	Perte de valeur en K€
Taux d'actualisation	10,00%	7,80%	+0.5 pt	(4 893)
Taux de croissance perpétuelle	2,00%	2,00%	-0.5 pt	(4 105)
Taux de marge opérationnelle	Variable selon les marques		-0.5 pt	(997)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de croissance				(8 400)
Impact de l'application combinée du taux d'actualisation et du taux de marge				(5 859)

Note 5.3 Immobilisations corporelles

Montants en K€	Ouverture 31/12/13	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours et reclassements	Variation de périmètre	Ecarts de conversions	Clôture 31/12/2014
Terrains	11477	166	(49)		(483)		(32)	11079
Constructions	91846	626	(578)		(3 366)	(1284)	(682)	86 563
Installations, matériel et outillage	101589	1133	(2 219)		(326)	(2 686)	(1030)	96 460
Autres immobilisations corporelles	23 285	2 333	(3 272)		(353)	(390)	(118)	21 483
Immobilisations corporelles en cours	992	297			(260)		(7)	1 023
Valeurs brutes	229 189	4 555	(6 118)		(4 788)	(4 360)	(1 869)	216 608
Agencement des terrains	(1415)			(62)			5	(1472)
Constructions	(61 149)		425	(2 958)	(3 474)	295	457	(66 405)
Installations, matériel et outillage	(87 606)		2 149	(3 577)	532	1247	889	(86 366)
Autres immobilisations corporelles	(27 045)		1911	151	5 391	375	78	(19 138)
Immobilisations corporelles en cours	(321)			(2)	19			(304)
Amortissements et provisions	(177 537)		4 485	(6 448)	2 468	1 917	1 429	(173 686)
Valeurs Nettes	51 652	4 555	(1 633)	(6 448)	(2 320)	(2 443)	(440)	42 922

Montants en K€	Ouverture 31/12/12	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours et reclassements	Variation de périmètre	Ecarts de conversions	Clôture 31/12/2013
Terrains	12 089	4	(337)		3		(281)	11 477
Constructions	93 700	278	(1308)		(162)		(663)	91 846
Installations, matériel et outillage	105 516	1420	(5 318)		1070		(1100)	101 589
Autres immobilisations corporelles	28 953	2 158	(6 751)		(851)		(224)	23 285
Immobilisations corporelles en cours	2 888	372	(533)		(1721)		(14)	992
Valeurs brutes	243 148	4 233	(14 249)		(1 660)		(2 282)	229 190
Agencement des terrains	(1319)			(98)			2	(1415)
Constructions	(59 767)			(1911)	181		348	(61 149)
Installations, matériel et outillage	(88 044)			(227)	(87)		767	(87 590)
Autres immobilisations corporelles	(14 245)			(13 039)	65		158	(27 061)
Immobilisations corporelles en cours	(298)			(28)			5	(321)
Amortissements et provisions	(163 673)			(15 303)	159		1 280	(177 537)
Valeurs Nettes	79 475	4 233	(14 249)	(15 303)	(1 501)		(1 003)	51 653

Montants en K€	Ouverture 31/12/11	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours et reclassements	Variation de périmètre	Ecarts de conversion s	Clôture 31/12/2012
Terrains	12 123	133	(254)				87	12 089
Constructions	87 771	700	(31)		1914		3 346	93 700
Installations, matériel et outillage	103 464	960	(463)		389		1 166	105 516
Autres immobilisations corporelles	28 314	1352	(1 154)				441	28 953
Immobilisations corporelles en cours	4 406	879	(126)		(2 303)		33	2 888
Valeurs brutes	236 079	4 024	(2 028)				5 073	243 148
Agencement des terrains	(1212)			(100)			(7)	(1319)
Constructions	(55 542)		10	(3 013)			(1222)	(59 767)
Installations, matériel et outillage	(81095)		459	(5 404)			(2 004)	(88 044)
Autres immobilisations corporelles	(13 323)		995	(1510)			(407)	(14 245)
Immobilisations corporelles en cours	(270)			(28)				(298)
Amortissements et provisions	(151 442)		1 464	(10 055)			(3 640)	(163 673)
Valeurs Nettes	84 637	4 024	(564)	(10 055)			1 433	79 475

Investissements

Il n'y a pas eu d'investissements significatifs au cours de l'exercice 2014.

Les investissements réalisés par le Groupe concernent principalement l'amélioration et le renouvellement de l'outil de production.

Note 5.4 Actifs financiers

Montants en K€	31/12/2013	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Reclassement	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2014
Titres de participations	12 458					6 312	(6)	18 764
Autres titres immobilisés	901					(884)		17
Dépôt en séquestre	4 031	31	(4 062)					
Autres immobilisations financières	33 608	224	(280)			(130)	94	33 516
Autres créances	5 362	1	(82)			5 880		11 161
Valeurs brutes	56 360	256	(4 424)			11 178	88	63 458
Titres de participations	(12 344)			(93)		(6 308)	5	(18 740)
Autres titres immobilisés	(883)					883		
Autres immobilisations financières	(32 005)					131	(63)	(31 937)
Autres créances	(5 362)			(4 240)		(1 555)		(11 157)
Dépréciations	(50 594)			(4 333)		(6 849)	(58)	(61 834)
Valeurs nettes	5 766	256	(4 424)	(4 333)		4 329	30	1 624

Montants en K€	31/12/2012	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Reclassement	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2013
Titres de participations	12 480		(26)			8	(4)	12 458
Autres titres immobilisés	2 494		(1 534)				(59)	901
Dépôt en séquestre	3 675	4 031	(3 675)					4 031
Autres immobilisations financières	35 946	11	(1 138)			(1 306)	(36)	33 608
Autres créances						5 362		5 362
Valeurs brutes	54 495	4 172	(6 373)			4 064	(99)	56 360
Titres de participations	(12 127)		26	(239)		(8)	4	(12 344)
Autres titres immobilisés	(1 441)		461			38	59	(883)
Autres immobilisations financières	(32 026)						21	(32 005)
Autres créances						(5 362)		(5 362)
Dépréciations	(45 594)		487	(239)		(5 332)	84	(50 594)
Valeurs nettes	8 901	4 172	(5 886)	(239)		(1 268)	(15)	5 766

Montants en K€	31/12/2011	Acquisitions / augmentations	Cessions / diminutions	Dotations nettes	Variation de juste valeur	Reclassement	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2012
Titres de participations	12 446						26	8	12 480
Autres titres immobilisés	2 103				390				2 494
Dépôt en séquestre	40 406	201	(36 932)						3 675
Autres immobilisations financières	36 419	430	(880)					(23)	35 946
Valeurs brutes	91 375	631	(37 812)		390		26	(15)	54 595
Titres de participations	(11 249)			(843)			(26)	(9)	(12 127)
Autres titres immobilisés	(646)			(82)				17	(1 441)
Autres immobilisations financières	(4 955)			(5 081)		(22 000)		10	(32 026)
Dépréciations	(16 850)			(6 736)		(22 000)	(26)	18	(45 594)
Valeurs nettes	74 525	631	(37 812)	(6 736)	390	(22 000)		3	9 002

Titres de participation

Les sociétés qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation sont des sociétés sans activité ou en cours de fermeture.

Les titres des sociétés déconsolidées sont réintégrés au bilan à la valeur des capitaux propres à la date de sortie du périmètre de consolidation. Dans le cas où les capitaux propres de ces sociétés sont négatifs, une provision pour risque est constituée.

Les autres titres de participation non consolidés sont présentés à la valeur nette comptable.

Autres actifs financiers

La ligne *Autres immobilisations financières* s'élève en valeur nette au 31 décembre 2014 à 1 579 K€.

Les principales variations de périmètre sont liées à la déconsolidation de l'Ukraine (Impact nul en valeur nette).

Détail des participations dans les entreprises associées

Montants en K€	31/12/2013	Résultat	Autres	31/12/2014
Titres mis en équivalence	3 089		(3 089)	
CI Nolet & Co	2 497		(2 497)	
Distilleries françaises	592		(592)	

Montants en K€	31/12/2012	Résultat	Autres	31/12/2013
Titres mis en équivalence	2 883	307	(101)	3 089
CI Nolet & Co	2 374	224	(10)	2 497
Distilleries françaises	509	83		592

Montants en K€	31/12/2011	Résultat	Dividende versé	31/12/2012
Titres mis en équivalence	2 723	211	(51)	2 883
CI Nolet & Co	2 203	223	(5)	2 374
Distilleries françaises	521	(12)		509

La société CI Nolet & Co a été cédée pour valeur de transaction de 3,5 M€ générant un résultat de cession de 1 M€. L'entité Distilleries

Françaises a été fusionnée avec Marie Brizard au 31 décembre 2014.

Note 5.5 Stocks

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Matières premières	26 500	28 180	31 430
En-cours	5 062	6 603	8 367
Produits intermédiaires et finis	17 946	16 657	19 878
Marchandises	29 265	56 584	36 838
Valeurs brutes	78 773	108 024	96 513
Matières premières	(2 535)	(2 918)	(2 831)
En-cours	(33)	(1 433)	(1 422)
Produits intermédiaires et finis	(583)	(419)	(741)
Marchandises	(5 527)	(3 058)	(1 920)
Dépréciations	(8 678)	(7 828)	(6 913)
Valeurs nettes	70 095	100 196	89 599

Sur l'exercice 2014, la baisse des stocks est intervenue principalement en Pologne. Elle résulte des actions engagées, et amplifiées sur le deuxième trimestre 2014, dans l'ensemble des entités du Groupe en vue d'améliorer le BFR.

La baisse en valeur brute des stocks de marchandises est principalement liée à un effet droit d'accise. Afin d'anticiper l'augmentation de cette taxe début 2014, une forte production a été réalisée en fin d'exercice 2013.

Note 5.5 Clients et comptes rattachés

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Clients et comptes rattachés	109 641	153 956	153 449
Dépréciation clients et comptes rattachés	(10 659)	(19 601)	(18 221)
Créances clients nettes	98 982	134 355	135 228

Certaines sociétés du Groupe, notamment en France et en Pologne, ont signé directement avec leurs principaux clients des « contrats reverse-factoring » afin d'optimiser leur « poste clients » et développer la performance des indicateurs clés du besoin en fond de roulement d'exploitation.

La diminution du poste client et comptes rattachés s'explique également par le suivi mis en place par le Groupe dans l'objectif de maîtriser son Besoin en Fonds de Roulement.

Ainsi au cours de l'exercice, les créances clients ont diminué de 44,3 M€. Les principales actions menées ont été :

- ✓ Des négociations globales des conditions de paiements clients ;

- ✓ Des signatures de contrats de reverse factoring ;
- ✓ De la rationalisation et de la simplification du processus de facturation par la dématérialisation ;
- ✓ De la mise en place d'outil de crédit management.

Certains contrats d'affacturage en place en France et en Pologne répondent aux conditions de décomptabilisation selon la norme IAS 39, les créances clients cédées ne figurent pas à l'actif du bilan. Le montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 31 décembre 2014 est de 35,1 M€.

Note 5.6 Autres actifs courants

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances et acomptes versés sur commande	2 706	2 977	5 071
Créances sociales et fiscales	10 414	15 937	14 357
Instruments dérivés	224	1	1
Dépôts court terme	818	647	347
Autres créances	15 790	14 595	14 762
Valeurs brutes	29 952	34 157	34 538
Autres créances	(8 579)	(8 288)	(7 401)
Dépréciations	(8 579)	(8 288)	(7 401)
Valeurs nettes	21 373	25 869	27 138

Note 5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeurs mobilières de placement	2 860	10 615	1705
Disponibilités	74 324	25 856	26 470
Trésorerie	77 184	36 471	28 175

L'analyse de la variation de trésorerie sur la période est présentée dans le *Tableau des flux de trésorerie*.

Note 6. Notes relatives au passif et aux capitaux propres consolidés

Note 6.1 Composition du capital social et instruments dilutifs

	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capital social (en euros)	52 972 964	52 972 426	6 811 358
Nombre d'actions	26 486 482	26 486 213	3 405 679
Valeur nominale (en euros)	2	2	2
Auto-détention et auto-contrôle			
Nombre d'actions	7 123	3 437	281 285

Les 7 123 actions détenues fin 2014 se décomposent en 3 437 actions en position nominative et 3 686 actions au porteur.

Les titres auto-détenus et autocontrôlés par le Groupe sont sans droit de vote et ne donnent pas droit à dividende.

Potentiel dilutif

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Nombre d'actions composant le capital	26 486 482	26 486 213	3 405 679
Potentiel dilutif des BSA 2004 / 'BSAR1'	643 788	643 788	585 262
Potentiel dilutif des BSAR 2006 / 'BSAR2'	99 521	99 521	130 135
Potentiel dilutif des BSA Actionnaires 1	1316 852	1317 116	
Potentiel dilutif des BSA Actionnaires 2	1317 650	1317 655	
Potentiel BSA OS	2 572 093	2 572 093	
Nombre d'actions potentiel	32 436 386	32 436 386	4 121 076
Capital en euros (valeur nominale 2€)	52 972 964	52 972 426	6 811 358

Modification des caractéristiques des BSARs

Le Conseil d'administration du 16 mai 2013 a ajusté les parités d'exercices des BSA 2004 et des BSA 2006, lesquelles sont respectivement passées de 1 à 1,10 et de 1 à 1,07 ; conformément aux

dispositions légales et aux stipulations des contrats d'émission desdites valeurs mobilières donnant accès au capital afin de tenir compte de

l'incidence de l'émission et de l'attribution gratuite de BSA Actionnaires.

Depuis l'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2013, après autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA 2004 du 27 septembre 2013 portant sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2004 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°04-884 du 10 novembre 2004, le prix d'exercice des BSA 2004 est fixé à 26,20 € et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice modifiée également au 24 avril 2018, (soit un prix de souscription par action de 23,82 euros, la parité d'exercice des BSA 2004 étant depuis le 16 mai 2013 : 1 BSA donne le droit de souscrire à 1,1 action Belvédère).

Depuis l'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2013, après autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA 2006 du 27 septembre 2013 portant sur la modification de certaines des caractéristiques des BSA 2006 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°06-068 du 09 mars 2006, le prix d'exercice des BSA 2006 est fixé à 25,49€ et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice modifiée également au 24 avril 2018, (soit un prix de souscription par action de 23,82 euros, la parité d'exercice des BSA 2006 étant depuis le 16

mai 2013: 1 BSA donne le droit de souscrire à 1,07 action Belvédère).

Emission de BSA Actionnaires

Comme prévu dans le Plan de redressement de Belvédère S.A., la société a procédé à l'émission de 6 884 078 « BSA Actionnaires » en date du 19 avril 2013.

Les caractéristiques des BSA OS sont détaillées dans la note d'opération du 16 avril 2013.

BSA OS

Par décision du 30 octobre 2013, la Société a, conformément aux termes du jugement du Tribunal de commerce de Dijon du 26 septembre 2013, émis 93.161.762 BSA OS et constaté la réalisation définitive de cette émission. Ces BSA OS ont été souscrits par les titulaires d'obligations subordonnées émises par la Société par compensation avec les créances détenues par ces derniers sur la Société. Les obligations subordonnées émises par la Société ont ainsi été automatiquement converties en BSA OS.

Note 6.2 Avantages au personnel

Les engagements du Groupe sont relatifs à des indemnités de fin de carrière, des pensions invalidité et décès (Pologne), et médailles du travail (ou primes de jubilé en Pologne). Ces régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les 3 principaux pays concernés par les avantages au personnel sont la France, la Pologne et l'Espagne.

Le montant des engagements au 31 décembre 2014 s'élève à 6 079 K€.

Synthèse des hypothèses retenues pour le calcul des engagements

Les hypothèses de base des calculs actuariels ont été déterminées avec l'aide d'actuaire pour chaque pays. Les hypothèses prises en compte

pour 2012, 2013, et 2014 se déclinent par zone géographique comme suit :

	31 décembre 2014			31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	France	Espagne	Pologne	France	Espagne	Pologne	France	Espagne	Pologne
Taux d'actualisation	1,75%	2,0%	2,75%	3,0%	3,0%	4,0%	2,9%	2,9%	4,0%
Taux d'inflation	2,0%	1,75%	2,5%	2,0%	3,0%	2,5%	2,0%	3,0%	2,5%
Taux de croissance des salaires	2,5%	3,0%	2,5 - 3,5%	2,5%	3,0%	3,5%	2,5%	3,0%	3,5%
Rotation du personnel et mortalité	Table TV/TD 2007-2009	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais	Table TV/TD 2007-2009	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais	Table TV/TD 2004-2006	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais

Analyse de la charge de l'exercice

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Coût des services rendus	783	236	599
Coût sur actualisation	176	192	224
Rendement attendu des actifs de couverture	(18)	(19)	(25)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(681)	(460)	349
Charge de l'exercice	260	(51)	1 146

Variation de la dette actuarielle

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dette à l'ouverture	5 694	6 116	5 132
Coût des services rendus	783	236	599
Coût sur actualisation	176	192	224
Prestations payées	(854)	(397)	(436)
Pertes et gains actuariels	806	(93)	396
Ecarts actuariels IAS 19 révisée		(294)	
Autres ajustements	(6)	(20)	4
Ecart de conversion	(67)	(46)	197
Dette à la clôture	6 531	5 694	6 116

Variation des actifs de couverture

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur à l'ouverture	589	622	560
Contributions de l'employeur	43	101	138
Prestations payées	(195)	(143)	(162)
Rendement attendu	17	17	25
Ecarts actuariels	31	(8)	61
Valeur à la clôture	483	589	622

Variation de la provision au bilan

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde à l'ouverture	5 132	5 510	4 575
Charge totale	716	310	146
Prestations et contributions payées	(457)	(361)	(412)
Pertes et Gains actuariels	754		
Ecarts actuariels IAS 19 révisée		(294)	
Autres ajustements	(6)	12	4
Ecart de conversion	(67)	(46)	197
Solde à la clôture	6 071	5 132	5 510

Note 6.3 Provisions

Montants en K€	31 décembre 2013	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement	Ecart de conversion	31 décembre 2014
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 6.2)	5 132	540	(286)		751	(67)	6 071
Provisions à caractère social	2 813	177	(1403)	(1008)			2 199
Provisions à caractère fiscal	3 627						3 627
Autres provisions non courantes	632	1286			(192)		1726
Autres provisions non courantes	7 072	3 003	(1 403)	(1 008)	(192)		7 473
Provisions à caractère social - part < 1an	3 380	2 014	(697)	(1082)	261	(47)	3 829
Autres provisions - part < 1an	143						143
Provisions courantes	3 523	2 014	(697)	(1 082)	261	(47)	3 972

Montants en K€	31 décembre 2012	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement	Ecart de conversion	31 Décembre 2013
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	5 510	616	(666)		(283)	(46)	5 132
Provisions à caractère social	160	2 710		(57)			2 813
Provisions à caractère fiscal	8 765			(2 591)	(2 525)	(22)	3 627
Autres provisions non courantes	729	122		(299)	91	(11)	632
Autres provisions non courantes	9 654	2 832		(2 947)	(2 434)	(33)	7 072
Provisions à caractère social - part < 1an	2 797	1807	(170)			(54)	3 380
Autres provisions - part < 1an	9 285		(9 132)		(2)	(8)	143
Provisions courantes	12 082	1 807	(10 302)		(2)	(62)	3 523

Montants en K€	31 décembre 2011	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement	Ecart de conversion	31 Décembre 2012
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	4 575	1 039	(301)			197	5 510
Provisions à caractère social	133	69	(30)	(12)			160
Provisions à caractère fiscal	2 887	6 364			(434)	(53)	8 765
Autres provisions non courantes	24 897	70	(80)	(2 163)	(22 000)	5	729
Autres provisions non courantes	27 917	6 503	(110)	(2 175)	(22 434)	(48)	9 654
Provisions à caractère social - part < 1an	3 257	516	(734)	(210)		(32)	2 797
Autres provisions - part < 1an	142	9 143					9 285
Provisions courantes	3 399	9 659	(734)	(210)		(32)	12 082

Provisions à caractère fiscal

Les provisions à caractère fiscal ont été comptabilisées principalement dans les entités Belvédère et Marie Brizard. Le litige avec l'administration fiscale est relatif aux contrôles de l'IS, de la TVA et des autres taxes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007. Ces contrôles fiscaux sont présentés dans la note 7.2 – Litiges et passifs éventuels.

Provisions à caractère social

Les provisions à caractère social (part courante et non courante) au 31 décembre 2014 s'élèvent à 5,9 M€. Ces correspondent à des provisions constituées dans le cadre de litiges prud'homaux et pour les PSE.

Note 6.4 Dettes financières

Montants en K€	31 Décembre 2014	< 1an	1à 5 ans
Emprunts obligataires			
Emprunts bancaires	3 294	1 093	2 202
Intérêts courus sur emprunts	19	19	
Dettes financières long terme	3 313	1 112	2 202
Dettes financières court terme	32 321	32 321	

Montants en K€	31 Décembre 2013	< 1an	1à 5 ans
Emprunts obligataires			
Emprunts bancaires	3 833	1 480	2 353
Intérêts courus sur emprunts	1		
Dettes financières long terme	3 834	1 480	2 353
Dettes financières court terme	13 510		

Montants en K€	31 Décembre 2012	< 1an	1à 5 ans
Emprunts obligataires	444 156	444 156	
Emprunts bancaires	11 548	8 173	3 375
Intérêts courus sur emprunts	117 869	117 869	
Dettes financières long terme	543 573	540 198	3 375
Dettes financières court terme	23 818		

La part à plus d'un an des dettes financières long terme (2 202 K€) est présentée au bilan dans les passifs non courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à plus d'un an*.

La part à moins d'un an des dettes financières long terme (1 112 K€) est présentée au bilan dans les passifs courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à moins d'un an*.

Variation des dettes financières

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31 décembre 2011	453 914	6 637	460 551	12 524	151	98 741	571 967
Nouveaux emprunts				1 257			1 257
Remboursement	(36 678)		(36 678)	(2 332)	(151)		(39 161)
Variation nette						19 128	19 128
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(9 717)		(9 717)				(9 717)
Ecart de conversion				99			99
31 décembre 2012	407 519	6 637	414 156	11 548		117 869	543 573
Nouveaux emprunts				810			810
Remboursement	(2 591)		(2 591)	(6 853)			(9 444)
Variation nette				(33)		4 774	4 741
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(2 041)		(2 041)				(2 041)
Conversion de la dette FRN	(336 041)		(336 041)			(102 965)	(439 006)
Conversion de la dette Obsar	(66 846)	(6 637)	(73 483)			(19 678)	(93 161)
Reclassement en passif gelé BSA				(1 587)			(1 587)
Ecart de conversion				(52)			(52)
31 décembre 2013				3 833		1	3 834
Nouveaux emprunts				1 358		19	1 377
Remboursement				(1 596)			(1 596)
Reclassements				(265)			(265)
Ecart de conversion				(36)			(36)
31 Décembre 2014				3 294		19	3 313

Note 6.5 Instruments financiers et facteurs de risques financiers

Juste valeur des instruments financiers selon les catégories IAS 39

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31 Décembre 2014
Actifs :					
Actifs financiers non courants	17		24	1582	1 624
Créances clients				98 982	98 982
Autres actifs courants				21 149	21 149
Instruments dérivés actifs		224			224
Trésorerie et équivalent de trésorerie	77 184				77 184
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				2 202	2 202
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				1 112	1 112
Emprunts à court terme				32 321	32 321
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				56 985	56 985

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31 décembre 2013
Actifs :					
Actifs financiers non courants	18		114	5 634	5 766
Créances clients				134 355	134 355
Autres actifs courants				25 868	25 868
Instruments dérivés actifs		1			1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	36 470				36 470
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				2 353	2 353
Dettes à paiement échelonné Plans de redressement - part à plus d'un an				71 531	71 531
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				1 480	1 480
Emprunts à court terme				13 510	13 510
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				64 308	64 308

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31 décembre 2012
Actifs :					
Actifs financiers non courants	1053		354	7 595	9 002
Créances clients				135 228	135 228
Autres actifs courants				27 137	27 137
Instruments dérivés actifs		1			1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	28 175				28 175
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				3 375	3 375
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				540 198	540 198
Emprunts à court terme				23 818	23 818
Fournisseurs et autres créanciers rattachés				110 551	110 551

Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Depuis la mise en œuvre du plan de redressement adopté par le Tribunal de commerce de Dijon dans son jugement du 19 mars 2013, le niveau d'endettement du Groupe a été significativement réduit, permettant de réduire considérablement l'exposition au risque lié à l'endettement.

Le groupe Belvédère informe avoir versé entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Frédéric Abitbol, les montants des seconds dividendes des plans dus au 19 mars 2015 pour les 7 sociétés du groupe concernés (SA Belvédère, SA Marie Brizard Et Roger International, Sobieski SP ZOO, SA Destylemia Sobieski, Sobieski Trade SP ZOO, Domain Menada SP ZOO, SA Fabryka Wodek Polmos Lancut).

Les dettes gelées de Moncigale font également l'objet d'un échéancier de remboursement progressif.

Le second dividende de la société Moncigale a été versé en avril 2015 entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Torelli.

Le Groupe a mis en place sur le premier semestre 2014 des prévisions de trésorerie réactualisées chaque mois avec les plans opérationnels, et donnant une visibilité sur l'ensemble du périmètre, afin d'anticiper et sécuriser sa capacité à régler chaque échéance du plan de redressement.

Par ailleurs, le groupe Belvédère a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque sur actions et autres placements financiers

Le Groupe ne dispose d'aucun placement financier susceptible d'être exposé à un risque de fluctuation de cours.

Risque de taux

- Sensibilité aux taux d'intérêt

Montants en K€	31 décembre 2014	Taux fixe	Taux variable
Emprunts bancaires	3 294	956	2 338
Intérêts courus sur emprunts	19	19	
Dettes financières long terme	3 313	975	2 338
Lignes de financement court terme	32 323	32 323	

Montants en K€	31 décembre 2013	Taux fixe	Taux variable
Emprunts bancaires	3 833	1 442	2 391
Intérêts courus sur emprunts	1		1
Dettes financières long terme	3 834		
Lignes de financement court terme	13 510	727	12 783

Montants en K€	31 décembre 2012	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	444 156	75 834	338 322
Intérêts échus OBSAR portant intérêt de retard	13 309	13 309	
Emprunts bancaires	11 548	959	10 589
Principal	439 013	90 102	348 911
Intérêts courus hors intérêts OBSAR échus	104 560		
Dettes financières long terme	543 573		
Lignes de financement court terme	23 818	78	23 740

Risque de crédit

D'une manière générale, les clients du Groupe sont diversifiés, et il n'y a pas de risque significatif lié à la dépendance aux clients.

- Maturité des créances client

Montants en K€	31 Décembre 2014	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	109 641	74 744	22 319	1 069	11 509
Dépréciations	(10 659)		(13)	(259)	(10 386)
Créances clients nettes	98 982	74 744	22 305	810	1 123

Montants en K€	31 Décembre 2013	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	153 956	100 608	33 594	751	19 002
Dépréciations	(19 601)		(165)	(433)	(19 002)
Créances clients nettes	134 355	100 608	33 429	318	0

Montants en K€	31 Décembre 2012	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	153 449	118 381	13 238	2 721	19 110
Dépréciations	(18 221)		(166)	(740)	(17 295)
Créances clients nettes	135 228	118 381	13 052	1 980	1 814

Note 6.6 Autres passifs

Autres passifs non courants

Montants en K€	31 Décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Partie LT des passifs gelés (plan de redressement)	61749	71531	
Subventions d'investissement	2 465	2 788	3 145
Autres	13	26	25
Autres passifs non courants	64 227	74 346	3 170

Les plans de redressement de 9 sociétés du groupe ont fait l'objet d'une homologation par les Tribunaux de Commerce compétents en mars et avril 2013. Ces plans prévoient notamment l'étalement du remboursement des passifs déclarés par les créanciers (hors créance FRN et OBSAR) sur des durées de 6 à 10 ans selon les sociétés, pour ceux n'ayant pas opté pour l'option permettant un remboursement partiel immédiat.

Les modifications apportées aux caractéristiques des dettes constituant des modifications substantielles, elles entraînent donc, comptablement, l'extinction des dettes existantes

et l'émission de nouvelles dettes. Ces nouvelles dettes ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation des plans et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du TIE (Taux d'Intérêt Effectif). La juste valeur des nouvelles dettes a été déterminée en calculant, à la date d'extinction des anciennes dettes, la somme des remboursements futurs actualisés.

L'échéance des dividendes à moins d'un an est classée en passifs courants selon la nature d'origine des passifs, la juste valeur des échéances futures estimées est classée en passifs non courants.

Autres passifs courants

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances et acomptes reçus	1380	1611	1733
Dettes fiscales et sociales (incl. droits d'accises)	55 114	73 464	79 335
Subventions d'investissement	54	54	54
Instruments dérivés			
Produits constatés d'avance	1 191	1 321	3 214
Autres dettes	20 074	23 712	10 842
Autres passifs courants	77 813	100 162	95 178

Note 7. Informations complémentaires

Note 7.1 Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan

Résumé des actifs donnés en garantie

Pays	Nature de l'obligation	Nature des actifs	Valeur de l'actif au bilan consolidé (montants en K€) 31 décembre 2014
France	Emprunt bancaire long terme (1360 K€ principal)	Marque Zawisza	aucune
	Cautions de MBRI envers créancier de BVD Bonny Mellon		12 632
Pologne	Prêt en faveur de Sobieski SP. ZOO	Créances d'exploitation, dépôt en compte courant	12 637
	Prêts long terme ING bank Slaski	Propriétés immobilières, créances d'exploitation et marques	7 076
	Garanties données aux douanes sur les accises (153 M€)		
	Ligne de crédit	Lettre de change	1 111
Lituanie	Ligne de crédit	Propriétés immobilières, entrepôt, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant, droit d'exploitation de la marque Sobieski à Vilnius	25 336
Danemark	Ligne de crédit	Stocks	343

Engagements hors-bilan

- Cautions relatives aux droits sur alcool
Dans certains pays (France, Pologne, Lituanie, Danemark) où les filiales du Groupe sont implantées, des cautions doivent être fournies aux douanes afin de sécuriser le paiement des droits d'accises sur alcool. Ces cautions sont en règle générale apportées par les compagnies d'assurance et les banques pour le compte des sociétés.

En Pologne, le montant maximal des garanties données aux douanes en couverture du paiement des droits d'accises s'élève à ce jour à 153 M€.

- Engagements d'achat long terme
La société Cognac Gautier a pris des engagements d'achats quinquennaux de matière première pour le cognac.

La société William Pitters a pris des engagements d'achats quinquennaux de matière première pour le scotch whisky.

La société Moncigale a pris des engagements d'achats triennaux de vin.

En Pologne, des engagements d'achats de vodka ont été pris.

Montants en K€	31 décembre 2014	< 1an	de 1 à 3 ans	> 3ans
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur				
Engagement d'achats de matières premières	245 080	111 030	67 601	66 449
Montants en K€				
31 décembre 2014				
Engagements liés aux activités opérationnelles de l'émetteur				
Contrats de locations	8 310			

- Engagement en Biélorussie
Belvédère SA détient 98.02% des parts sociales de la société de droit biélorusse FLLC Galiart (« Galiart »).

Le 7 février 2008 Galiart a conclu avec Le Comité exécutif de la ville de Bobruisk un accord sur la procédure de mise en œuvre du projet d'investissement de production de boissons alcooliques dans la ville de Bobruisk de la région de Moguilev sur la base duquel les parties s'engageaient à mettre en œuvre un projet d'investissement prévoyant l'ouverture d'une usine de boissons alcoolisées à Bobruisk.

Aux termes de l'Accord, Galiart est tenu de garantir le financement du Projet dont les coûts

ont été estimés à un montant minimum de 12,9 M€. A ce stade Galiart n'a été effectué aucun investissement.

Cette société a été cédée en février 2015.

- Engagement avec M. Krzysztof Trylinski
M. Krzysztof Trylinski bénéficie d'une garantie prévoyant que ce dernier serait indemnisé par la Société de tout préjudice subi à titre personnel du fait des conséquences éventuelles de la signature d'un protocole conclu entre Belvédère SA et la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013. Cette garantie a été octroyée pour une durée de 10 années à compter du 11 février 2013.

Note 7.2 Litiges et passifs éventuels

Contrôles fiscaux en France

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1er janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Le montant total de ces redressements s'élève à environ 25,4 M€ (majorations et intérêts de retards inclus) dont 17,9 M€ au titre de l'IS, 6,7 M€ au titre des retenus à la source, 0,6 M€ au titre de la contribution sociale à l'IS et 0,2 M€ au titre de la TVA.

Le principal chef de redressement porte sur le rejet de la déduction des intérêts relatifs à un emprunt de 375 M€ émis sous la forme de titres de financement négociables à taux variable (floating rate notes « FRN »). Ce contrat conclu le 24 mai 2006 est soumis au droit de l'Etat de New-York.

Les rehaussements constatés dans ces propositions de rectification, au titre des intérêts « FRN » s'élèvent à 15,8 M€ au titre de 2006 et 28,1 M€ au titre de 2007. Ces redressements ont généré des rappels (hors intérêts de retard), d'impôt sur les sociétés s'élevant à 15,1 M€ au titre de 2006 et 2007 ainsi que des rappels de retenue à la source s'élevant à 5,3 M€ au titre de l'année 2006.

Ces impositions ont été mises en recouvrement en avril 2012.

Ces redressements ont fait l'objet de contestations par voie de réclamations contentieuses assorties d'une demande de sursis de paiement, puis de requêtes introductives d'instance devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Par deux décisions en date du 29 décembre 2014, le Tribunal administratif de Montreuil a rejeté les requêtes présentées par Belvédère.

La société Belvédère S.A. a interjeté appel des deux jugements par deux requêtes déposées le 25 février 2015 devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

La créance fiscale devra, si elle est confirmée, être apurée dans le cadre du plan de redressement approuvé par le Tribunal de commerce de Dijon. Belvédère considère qu'en l'état, aucun versement de dividende de plan ne peut être effectué au bénéfice de l'administration fiscale tant que ces créances demeurent litigieuses et ne sont pas admises à titre définitif.

Au regard de ces éléments et de la confiance qu'a Belvédère sur l'issue favorable de ce litige, aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ce litige. Une provision de 3,5 M€ reste comptabilisée au bilan au titre des autres chefs de redressement.

Dans l'hypothèse d'un rejet de l'appel par la Cour Administrative d'Appel de Versailles, le Groupe sera amené à payer les sommes dues au titre des redressements relatifs aux exercices 2006 et 2007 décrits ci-dessus. De plus, le Groupe pourrait être amené à rembourser les sommes reçues au titre du carry-back pour l'exercice 2008 à hauteur de 10,4 M€. Enfin, en cas de remise en cause de la déduction des intérêts « FRN » au titre des exercices ultérieurs, les redressements correspondants viendraient réduire le déficit reportable de l'intégration fiscale française.

Il convient de rappeler que la demande de remboursement d'une créance de carry-back a été formulée fin 2014 auprès de l'administration fiscale et a donné lieu à son remboursement le 26 février 2015 à hauteur de 31,0 M€.

Litige commercial

La société Moncigale, sous-filiale de Belvédère, a conclu avec la société Chamarré un contrat de licence exclusive d'utilisation, de fabrication et de distribution de la marque de vin tranquille « Chamarré » pour une durée de 10 ans, le 17 août 2010. Aux termes de ce contrat, la société Moncigale s'est engagée à verser à la société Chamarré une redevance annuelle indexée sur les volumes commercialisés et le chiffre d'affaires réalisé par les produits vendus sous la marque Chamarré. Le contrat prévoit le versement par Moncigale à Chamarré d'une redevance d'un montant minimal garanti par année.

Le 16 juin 2011, une procédure de sauvegarde a été ouverte par le Tribunal de commerce de Nîmes au bénéfice de la société Moncigale. Cette procédure a été convertie en procédure de redressement judiciaire par le même Tribunal de commerce le 21 septembre 2011. Le Tribunal a confié à un administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la société.

Le 9 novembre 2011, l'administrateur judiciaire a notifié à la société Chamarré l'interruption définitive du contrat en application des dispositions de l'article L 622-13 de Code du commerce.

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de Moncigale et de la détermination du passif à la date d'ouverture de la procédure, la société Chamarré a effectué le 30 août 2011 une déclaration de créance auprès du mandataire représentant des créanciers, pour

un montant de 10,7 millions d'euros, correspondant à la somme des redevances garanties sur les dix années du contrat et d'une estimation des autres obligations issues du contrat.

Le 6 décembre 2011, la société Chamarré a effectué une déclaration complémentaire « d'une créance de dommages-intérêts » pour la somme de 20 millions d'euros, consécutivement à la notification de la rupture du contrat.

Ces déclarations de créances ont été contestées par la société et ont été mises en surseoir à statuer par le Tribunal de commerce de Nîmes dans l'attente de la décision du tribunal de commerce de Paris. Une procédure a en effet été intentée par le liquidateur judiciaire de la société Chamarré devant le tribunal de commerce de Paris à l'encontre des organes de la procédure collective de la société Moncigale, par assignation en date du 8 février 2013.

La société Chamarré a été placée en redressement judiciaire en date du 31 mai 2012 et sa mise en liquidation a été prononcée le 5 juin 2012.

Parallèlement à cette première procédure, le 29 mai 2013, le Commissaire à l'Exécution du Plan de Moncigale, Maître Torelli, a adressé au Tribunal de Commerce de Nîmes ainsi qu'au Procureur de la République une requête en résolution du plan de redressement judiciaire de Moncigale et ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société Moncigale, pour inexécution du plan.

La requête indique que le plan tel qu'arrêté par le jugement du 16 avril 2013 n'a pas été respecté car la société n'a pas procédé au versement d'un montant mensuel calculé sur le passif admis et contesté comme prévu par le jugement.

Cette requête a été jugée le 21 août 2013 par le Tribunal de Commerce de Nîmes, qui l'a placée en sursis à statuer dans l'attente de l'issue de la procédure dans le dossier Chamarré.

Par jugement en date du 6 février 2014, le Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré incompétent ; cette décision étant devenue définitive, l'affaire va être désormais débattue devant le Tribunal de Commerce de Nîmes. L'audience initialement fixée le 9 avril 2014 a été renvoyée au 2 juillet 2014, puis au 17 septembre 2014 et finalement au 24 juin 2015.

Litige avec Monsieur Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance

Par actes d'huissier délivrés le 22 février 2013, M. Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance ont assigné, en référé, devant le Tribunal de commerce de Dijon :

(i) La Société, la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol, la société Equitis Gestion et la société SVI, aux fins notamment de voir (a) constater le trouble manifestement illicite constitué par l'usage, par la société Equitis Gestion, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2013, des droits de vote attachés à 267.848 actions en application d'un contrat de fiducie en date du 4 février 2013, (b) à défaut, constater le dommage imminent qui résulterait de l'usage, par Equitis Gestion, desdits droits de vote, et (c) suspendre à titre conservatoire l'exercice du droit de vote attaché aux 267.848 actions tant que celles-ci sont détenues par Equitis Gestion ;

(ii) La Société et la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol, aux fins notamment de voir désigner un administrateur judiciaire avec pour mission, notamment, de vérifier la régularité de la comptabilisation des votes par correspondance et pouvoirs et exercer les fonctions dévolues par la loi, les règlements et les statuts au bureau de l'assemblée générale extraordinaire de la société convoquée le 28 février 2013 sur seconde convocation.

Par ordonnances rendues le 26 février 2013, le Président du Tribunal de commerce de Dijon a rejeté leurs demandes et les a condamnés, aux termes de chacune des ordonnances, au paiement de la somme de 5.000 euros à la Société et la SCP Valliot-Le Guernevé-Abitbol à titre de dommages-intérêts pour procédure abusive.

Par déclarations en date du 22 mars 2013, M. Alain-Dominique Perrin et la société Vermots Finance ont fait appel des ordonnances rendues le 26 février 2013 par le Président du Tribunal de commerce de Dijon.

A la suite de l'audience de plaidoirie devant la Cour d'Appel de Dijon le 10 avril 2014, l'affaire a été mise en délibéré et l'arrêt annoncé pour le 12 juin 2014.

Le 16 avril 2015, le premier Président de la cour de cassation, a constaté la déchéance des pourvois inscrits par la société Vermots Finance contre les deux arrêts de la Cour d'appel de Dijon du 12 juin 2014, pour défaut de dépôt des mémoires dans le délai légal.

Litige avec l'Autorité des Marchés Financiers

Une procédure a été initiée par la commission des sanctions de l'AMF contre la Société pour manquement à son obligation d'information du public et absences de déclaration de transactions sur ses propres titres ainsi que de franchissements de seuils, et contre la société Sobieski SARL et la société SVI pour absences de déclaration de transactions sur les titres de la Société. Ces griefs ont été contestés par la Société, et par les sociétés Sobieski SARL et SVI. Par décision du 30 avril 2014, la Commission des sanctions de l'AMF a retenu les griefs invoqués contre les sociétés Belvédère, Sobieski SARL et SVI, et les a condamnées à des sanctions pécuniaires respectivement de 150 000 euros, 45 000 euros et 15 000 euros, et conformément à l'usage, ordonnés la publication de sa décision, effectivement transcrite sur le site de l'AMF.

Les trois sociétés ont interjeté appel de cette décision, et la procédure est actuellement en cours devant la Cour d'Appel de Paris. L'audience de plaidoirie devant la cour d'appel de Paris est prévue le 14 janvier 2016.

Ces sommes sont intégralement provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2014.

Litige concernant la marque Krupnik

Une action en concurrence déloyale a été initiée par la filiale polonaise Destylarnia Sobieski à l'encontre de la société Toorank Polska Sp. Z.oo sur la base de l'usage illicite par cette dernière de la marque Krupnik.

En effet, cette filiale produit, vend et distribue – depuis de nombreuses années et avec un succès certain- une liqueur de miel sous la marque Krupnik.

Ayant constaté l'usage de la marque Krupnik par Toorank Polska, elle a adressé à cette dernière une mise en demeure de cesser un tel usage illicite, restée sans effet.

La Filiale a, par conséquent, décidé d'engager une action judiciaire en concurrence déloyale en se fondant sur la notoriété acquise par la marque Krupnik sur le marché polonais.

Toorank Polska, en réaction, a soulevé la nullité de la marque verbale Krupnik enregistrée au nom de Destylarnia Sobieski depuis 1997, en faisant état du fait que ce terme constitue la dénomination de vente d'une liqueur au miel dans la langue polonaise et que ce terme étant

dénué de tout caractère distinctif ne peut faire l'objet de droits exclusifs au profit de Destylarnia Sobieski par le biais d'un enregistrement à titre de marque.

L'office des marques polonais a pris en compte les arguments de Toorank Polska et ainsi annulé l'enregistrement de la marque verbale Krupnik par une décision du 3 Octobre 2012 ; cette décision a fait l'objet d'un appel qui en a confirmé les termes, puis d'un pourvoi devant la Cour Suprême Administrative qui l'a rejeté ; la nullité de la marque doit donc être considérée comme définitive.

Cela étant, cette décision ne devrait pas avoir d'impact sur l'action engagée par la Filiale fondée non pas sur le reproche de contrefaçon mais sur celui de concurrence déloyale ; cette procédure est en cours.

Il y a lieu de noter également que la marque Krupnik associée à des éléments graphiques a fait l'objet de dépôts distincts tant en Pologne qu'à l'étranger ; leur validité liée à la présence desdits éléments visuels originaux ne devrait pas non plus être remise en question.

Enfin, l'annulation de cette marque verbale n'empêche pas la filiale de poursuivre l'exploitation de sa bouteille originale Krupnik revêtue d'une étiquette particulièrement reconnue en Pologne, comme sur d'autres marchés notamment européens.

Litige en Bulgarie

Sur le fondement de motifs hautement contestables et avec l'appui d'un magistrat soumis à une procédure disciplinaire, le Tribunal de Sofia en Bulgarie a décidé, à la fin du mois de novembre 2014, de placer les filiales bulgares Belvédère Distribution et Domain Menada, sous l'autorité d'un administrateur provisoire, en lieu et place du management local.

A l'issue de multiples procédures juridiques et d'interventions diplomatiques et médiatiques, Belvédère a, au cours du mois de janvier 2015, été rétabli dans ses droits et le management local a pu retrouver la gestion des filiales concernées et la libre disposition des locaux.

Pour mémoire, les activités en Bulgarie représentent moins de 1% du chiffre d'affaires et du total bilan consolidé du groupe. Belvédère entend poursuivre l'ensemble des démarches de nature à obtenir réparation des préjudices subis en Bulgarie.

Litige en Ukraine

La filiale ukrainienne de la Société Belveder Ukraine LLC, a été placée en liquidation judiciaire en janvier 2014, sur décision du Tribunal de Commerce de Kiev à la suite d'une procédure initiée en juillet 2011 sur requête de l'un de ses créanciers.

La Société détient 85 % environ de la dette globale de Belveder Ukraine LLC.

Les actifs de Belveder Ukraine LLC (qu'il s'agisse des actions des filiales détenues par la société en liquidation ou des actifs de ses filiales elles-mêmes, désormais contrôlées par le liquidateur désigné par le Tribunal de Commerce de Kiev) ont été transférés à un tiers, hors le contrôle de la Société, au cours du mois de novembre 2014.

A l'issue de plusieurs actions entreprises par la Société, le Tribunal de Kiev a fait droit, début avril 2015, aux demandes de la Société et a (i) invalidé la vente de ses actifs en Ukraine intervenue en novembre 2014, et (ii) ordonner la réouverture de la procédure de liquidation.

Note 7.3 Périmètre au 31 décembre 2014

BELVEDERE S.A.					
POLOGNE			Méthode	Détention	
Sobieski		IG		100%	
Destylemia Sobieski		IG		90,06%	
Destylemia Polmos Krakow		IG		97,83%	
Polmos Lancut		IG		100%	
Domain Menada Pologne		IG		100%	
Sobieski Trade		IG		100%	
TMT		IG		100%	
Galerie Alkoholli		IG		100%	
Augustowianka		IG		100%	
Euro Agro Warszawa		IG		100%	
Sobieski International		IG		100%	
Sommelier		IG		100%	
BULGARIE			Méthode	Détention	
Belvedere Capital Management		IG		100%	
Vinimpex		IG		100%	
Belvedere Distribution		IG		100%	
Sakar		IG		99,39%	
Domain Menada Bulgarie		IG		100%	
Domain Menada Vineyards		IG		100%	
Sakar Vineyards		IG		100%	
Bulgaria EOOD		IG		100%	
LITUANIE			Méthode	Détention	
Belvedere Prekyba		IG		60%	
Belvedere Baltic		IG		80%	
Vilnius Degtine		IG		68,29%	
FRANCE			Méthode	Détention	
Marie Brizard		IG		100%	
Cognac Gautier		IG		100%	
Marie Brizard Espagne		IG		100%	
William Pitters		IG		100%	
Moncigale		IG		100%	
SCI Roger		IG		100%	
USA			Méthode	Détention	
Sobieski USA		IG		100%	
Imperial Brands		IG		100%	
DANEMARK			Méthode	Détention	
Belvedere Scandinavia		IG		100%	
Duty Free		IG		100%	
BRESIL			Méthode	Détention	
Dubar		IG		100%	
AUTRES REGIONS			Méthode	Détention	
Belvedere Slovensko (Slovaquie)		IG		100%	
Sobieski Trading Shanghai (Chine)		IG		100%	
Sobieski Bevedrages India (Inde)		IG		100%	
Galiart (Biélorussie)		IG		98,02%	
Galiart Group (Biélorussie)		IG		98,02%	
SVI (France)		IG		100%	
Sobieski Sarl (France)		IG		100%	
Belvedere Distribution SIA Latvia (Lettonie)		IG		60%	

En 2013 :

BELVEDERE S.A.					
POLOGNE			Méthode	Détention	
Sobieski	IG	100%			
Destylernia Sobieski	IG	90,06%			
Destylernia Polmos Krakow	IG	97,83%			
Polmos Lancut	IG	100%			
Domain Menada Pologne	IG	100%			
Sobieski Trade	IG	100%			
TMT	IG	100%			
TMT Centrum	IG	100%			
Rokicki	IG	100%			
Wawrzynek II	IG	100%			
HZ	IG	100%			
Hasis	IG	100%			
Galerie Alkoholi	IG	100%			
Tritex	IG	100%			
Redo	IG	100%			
Augustowianka	IG	100%			
Multihurt	IG	100%			
MAAK	IG	100%			
Euro Agro Warszawa	IG	100%			
Sobieski International	IG	100%			
Sommelier	IG	100%			
BULGARIE			Méthode	Détention	
Belvedere Capital Management	IG	100%			
Vinimpex	IG	100%			
Belvedere Distribution	IG	100%			
Sakar	IG	99,39%			
Domain Menada Bulgarie	IG	100%			
Domain Menada Vineyards	IG	100%			
Sakar Vineyards	IG	100%			
LITUANIE			Méthode	Détention	
Belvedere Prekyba	IG	60%			
Belvedere Baltic	IG	80%			
Vilnius Degtine	IG	68,29%			
FRANCE			Méthode	Détention	
Marie Brizard	IG	100%			
Cognac Gautier	IG	100%			
Marie Brizard Espagne	IG	100%			
William Pitters	IG	100%			
Moncigale	IG	100%			
Ci Nolet & Co	ME	25,05%			
SCI Roger	IG	100%			
Distilleries Françaises	ME	100%			
USA			Méthode	Détention	
Sobieski USA	IG	100%			
Imperial Brands	IG	100%			
DANEMARK			Méthode	Détention	
Belvedere Scandinavia	IG	100%			
Duty Free	IG	100%			
BRESIL			Méthode	Détention	
Dubar	IG	100%			
UKRAINE			Méthode	Détention	
Belvedere Ukraine	IG	100%			
Italiano	IG	100%			
Boisson Elite	IG	100%			
AUTRES REGIONS			Méthode	Détention	
Belvedere Slovensko (Slovaquie)	IG	100%			
Sobieski Trading Shanghai (Chine)	IG	100%			
Sobieski Bevedrages India (Inde)	IG	100%			
Galiart (Biélorussie)	IG	98,02%			
Galiart Group (Biélorussie)	IG	98,02%			
SVI (France)	IG	100%			
Sobieski Sarl (France)	IG	100%			
Belvedere Distribution SIA Latvia (Lettonie)	IG	60%			

Note 7.4 Parties liées

Rémunération des organes de direction et d'administration

Montants en K€	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Rémunérations perçues	3 312	940	866(1)
charges relatives aux avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant	63
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	néant	néant	néant

(1) Rectification concernant la rémunération perçue par Mme Katarzyna Paczesniak de SOBIESKI S.A.R.L. pour l'exercice 2012. Sa rémunération ayant été ratifiée par assemblée générale des associés de ladite société le 28 mai 2013.

Autres parties liées

Les autres parties liées sont principalement les filiales non consolidées du Groupe. Aucune

transaction significative n'est réalisée avec ces dernières.

Note 7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Mazars						Renart					
	Montants en K€ (HT)			%			Montants en K€ (HT)			%		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	1 065	1 088	1 047	66%	97%	99%	120	144	136	7%	100%	100%
Belvédère SA	494	613	546	31%	51%	47%	120	144	136	7%	100%	
Filiales	571	475	501	36%	46%	52%				0%	0%	
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	516						1					
Belvédère SA	516	28	33	32%	3%	1%		-	-	0%	0%	0%
Filiales		3	21	0%	2%	1%	1			0%	0%	
sous total audit	1 581	1 116	1 080	99%	100%	100%	121	144	136	8%	100%	100%
Autres prestations (juridique, fiscal, social, autres)	21			1%	0%	0%				0%		
sous total autres prestations	21						-					
Total	1 602	1 116	1 080	100%	100%	100%	121	144	136	8%	100%	100%

En 2014, les autres diligences directement liées à la mission des commissaires aux comptes se rapportent pour l'essentiel à des diligences relatives au contrôle interne.

Note 7.6 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

Remboursement de la créance de carry back

En date du 19 février 2015, Belvédère a été informé par la Direction des Grandes Entreprises de la Direction Générale des Finances Publiques que sa demande de remboursement de créance avait été acceptée. En conséquence, le remboursement de 31 M€ a été reçu en date du 26 février 2015.

Attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achats d'actions au profit des salariés et des dirigeants

Le Conseil d'administration de Belvédère SA (Euronext Paris : BVD) du 12 mars 2015 a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions de Belvédère SA, à certains salariés et dirigeants du groupe, dans les conditions décrites ci-après.

Cette décision, prise sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 septembre 2014, permettra un alignement plus grand des intérêts des bénéficiaires (salariés et managers) et des actionnaires du groupe Belvédère.

Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a ainsi décidé l'attribution de 20 actions gratuites à chaque salarié de Belvédère SA et de ses filiales françaises, soit un nombre total de 9 320 actions gratuites. Ces actions gratuites seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter de leur attribution, sous la seule condition de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'issue de cette période, et sans condition de performance particulière. Ces actions seront incessibles pendant une période de 5 ans, débutant à l'issue de la période d'acquisition susvisée.

Attribution d'options soumises à conditions de performance

Les 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions (les Options) sont attribuées à 26 salariés managers du groupe Belvédère, dont Jean-Noël Reynaud, directeur général, bénéficiaire de 110 000 Options.

Les Options donneront chacune le droit à la souscription ou à l'achat d'1 action de Belvédère SA pour un prix unitaire d'exercice de 10,64 €, calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action Belvédère sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du conseil d'administration.

Les Options attribuées ne pourront être levées que par étapes et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance dans les conditions suivantes :

- ✓ Un maximum de 20% des Options attribuées pourront être exercées en 2015, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourraient néanmoins être exercées si cet objectif était partiellement atteint ;
- ✓ Un maximum de 20% des Options attribuées pourront être exercées en 2016, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourraient être exercées si cet objectif était partiellement atteint ;
- ✓ Un maximum de 60% des Options attribuées pourront être exercées en 2018, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourraient être exercées si cet objectif était partiellement atteint.

Le Conseil d'Administration appréciera le respect de ces conditions de performance, étant entendu qu'une condition de présence dans le groupe au moment de la levée des Options est également prévue dans le plan d'attribution.

En plus de l'obligation de conservation de 50% des actions pendant une période de 2 ans à compter de la date d'exercice des Options correspondantes fixées par le Conseil d'administration à laquelle seront soumis l'ensemble des bénéficiaires d'Options, Monsieur Jean-Noël Reynaud devra conserver, au nominatif, au moins 20% des actions issues de la levée des Options jusqu'à la cessation de ses fonctions, conformément à l'article L.225-185 alinéa 4 du Code de Commerce.

Cession de filiales et simplification juridique

Le Groupe Belvédère a cédé en février 2015 sa participation dans la société biélorusse Galiart et la cession de la société polonaise Galerie Alkoholii a été validée par le tribunal de Commerce de Dijon en date du 21 avril 2015.

De plus, dans un souci de rationalisation du nombre des entités juridiques composant le Groupe, il a été procédé à une opération de fusion simplifiée entre Marie Brizard & Roger International et William Pitters International en date du 8 avril 2015.

2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BELVEDERE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 1.1 « Evènements significatifs » de l'annexe relative aux « Travaux menés concernant le renforcement de l'organisation et du fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle » qui décrit les travaux engagés par la société dans ce cadre. Ces éléments répondent aux insuffisances qui nous avaient conduits à formuler une réserve dans nos rapports relatifs aux exercices précédents;
- les paragraphes 2 « changements de présentation » et 3 « nouvelles normes et amendements » de la note 1.2 « Règles et méthodes comptables » qui exposent respectivement les changements opérés sur la présentation du compte de résultat consolidé et les nouvelles normes d'application obligatoire ;
- la note 4.4 « Autres produits et charges opérationnels non récurrents » qui décrit notamment les charges liées à la restructuration financière du groupe ;
- la note 7.2 « litiges et passifs éventuels » de l'annexe qui décrit les principaux litiges et passifs éventuels et en particulier le contentieux qui oppose différentes sociétés du groupe à l'administration fiscale.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons notamment examiné les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques

décrites dans le paragraphe 13 « Dépréciation des actifs immobilisés » de la note 1.2 « Règles et méthodes comptables », dans les notes 5.1 « Goodwills » et 5.2 « Marques et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe. Nous avons apprécié les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs à des fins de comparaison avec leur valeur comptable. Cette valeur recouvrable est appréhendée principalement sur la base de prévisions de flux de trésorerie actualisées à la fin de l'année 2014. Nous n'avons pas identifié d'éléments susceptibles de remettre en cause globalement le caractère raisonnable des hypothèses retenues par le management dans le cadre des tests de valeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Fontaine les Dijon et à Paris La Défense, le 20 mai 2015

Les Commissaires aux comptes,

RENART, GUION &
ASSOCIES

Aurélie TRUCY

MAZARS

Romain MAUDRY

Dominique MULLER

3. COMPTES ANNUELS 2014

3.1. Comptes annuels et annexes de l'exercice 2014

Bilan Actif

Montants en K€	31/12/2014		31/12/2013	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'Etablissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	902	170	732	718
Fonds commercial	136 289	136 289		
Avances & acomptes				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	137 191	136 459	732	718
Terrains				
Constructions	18	18		
Instal.tech., mat. & outil. industriel	27	27		
Autres immos corporelles	131	60	72	8
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes	198	198		
Total immobilisations corporelles	375	303	72	8
Autres titres de participation	260 665	58 880	201 786	196 073
Créances rattachées à des participations	163 664	37 748	125 916	154 881
Autres titres immobilisés				
Prêts	139	49	90	
Autres	30 871	30 862	9	4 075
Total immobilisations financières	455 339	127 538	327 801	355 029
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	592 905	264 300	328 604	355 754
Matières premières & autres approvisionnements				
En-cours de production / Biens				
En-cours de production / Services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises	128	24	103	245
Stocks & en-cours	128	24	103	245
Avances & acomptes versés s/ commandes				
Créances clients & comptes rattachés	32 996	5 178	27 819	28 033
Autres créances	96 486	57 123	39 362	47 838
Capital souscrit, appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	986	175	811	819
Disponibilités	3 138		3 138	4 181
Charges constatées d'avance	111		111	87
Créances d'exploitation	133 717	62 476	71 241	80 958
TOTAL ACTIF CIRCULANT	133 845	62 501	71 344	81 203
Charges à répartir / Plus. Exercices				
Primes de remboursement / Obligations				
Ecart de conversion actif	1 208		1 208	1 565
TOTAL GENERAL	727 957	326 801	401 156	438 522

Bilan Passif

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
Capital	52 973	52 972
Primes d'émission, fusion, apport	627 145	627 139
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	502	502
Autres réserves		
Report à nouveau	(492 357)	(472 614)
Résultat exercice	(8 617)	(19 743)
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	179 646	188 257
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	13 860	17 413
Provisions pour charges	2 439	2 439
TOTAL PROVISIONS RISQ.CHGES	16 299	19 852
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 724	1 917
Emprunts & dettes financières Divers	1 267	1 441
Avances & acomptes reçus s/ commandes		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	40 704	51 253
Dettes fiscales & sociales	19 054	20 865
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	1 851	1 851
Autres dettes	134 133	145 835
Produits constatés d'avance	6 427	7 201
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	205 160	230 362
Ecart de conversion passif	51	51
TOTAL GENERAL	401 156	438 522

Compte de résultat

Montants en K€	31/12/2014	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	52	13
Production vendue : biens & services	4 042	43
Chiffre d'affaires net	4 094	55
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges	126	1 336
Autres produits	1 965	2 129
TOTAL I	6 185	3 520
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	166	15
Achats matière première & autres approv.		
Variation / stocks d'approvisionnement		
Autres achats externes	12 776	20 892
Impôts, taxes et assimilés	23	20
Salaires et traitements	1 821	1 101
Charges sociales	678	339
Dotations aux amortissements & provisions :		
Dotations aux amort.& provisions / immo	24	6
Dotations aux provisions / actif circulant	80	14
Dotations aux provisions / risques & charges		
Autres charges	566	406
TOTAL II	16 134	22 794
RESULTAT D'EXPLOITATION	(9 949)	(19 274)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	5 740	5 914
Autres valeurs Mobilières + Créances act. Immo.	20	34
Autres inter.& produits assimilés	2	
Reprise sur provisions & transferts de charges	10 989	37 628
Différence (+) de change		
Produit Net / Cession Valeurs Mob.Placement	2	34
TOTAL V	16 754	43 610
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements & provisions	21 273	18 213
Intérêts et charges assimilées	216	5 714
Différence (-) de change	117	448
Charges Net / Cession Valeurs Mob.Placement		
TOTAL VI	21 606	24 376
RESULTAT FINANCIER	(4 852)	19 234
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(14 801)	(39)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	980	601
Sur opérations en capital	65	19 403
Reprises / Provisions & transferts de charges	4 257	9 754
TOTAL VII	5 302	29 758
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	625	1 072
Sur opérations en capital	133	39 189
Dot. Aux amort.& prov.	1 056	14 662
TOTAL VIII	1 815	54 924
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 487	(25 166)
Impôts sur les bénéfices	(2 697)	(5 462)
Participation des salariés		
RESULTAT	(8 617)	(19 743)

SOMMAIRE

1.	Faits marquants	125
2.	Principes et méthodes comptables.....	127
2.1	Immobilisations incorporelles	128
2.2	Immobilisations corporelles	128
2.3	Immobilisations financières	129
2.4	Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks.....	129
2.5	Autres créances et autres dettes.....	130
2.6	Provisions pour risques et charges	130
3.	Notes sur le bilan actif.....	131
3.1	Actif immobilisé.....	131
3.2	Etat des créances et actif circulant	134
3.3	Valeurs mobilières de placement – Disponibilités	135
3.4	Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	135
3.5	Charges constatées d'avance	135
3.6	Ecart de conversion actif	135
4.	Notes sur le bilan passif	136
4.1	Capital social.....	136
4.2	Affectation du résultat 2013.....	136
4.3	Provisions.....	136
4.4	Dettes	138
4.5	Ecart de conversion passif.....	139
5.	Notes sur le compte de résultat	139
5.1	Ventilation du chiffre d'affaires hors taxes	139
5.2	Charges externes.....	139
5.3	Résultat financier	139
5.4	Résultat exceptionnel.....	140
5.5	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	140
5.6	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	141
6.	Autres informations	141
7.	Evènements postérieurs à la clôture.....	143
	Tableau des filiales et participations.....	145

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 d'une durée de douze mois, et arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mai 2015.

Dont le total du bilan avant répartition s'élève à :	401 156 305 EUROS
Et le résultat est un déficit de :	8 616 543 EUROS

La société établit des comptes consolidés.

1 / Faits marquants

Plan stratégique Back in the Game 2018.

Fort d'une gouvernance renouvelée, d'une situation financière assainie et de marques puissantes dotées d'un solide ancrage multirégional, les priorités en 2014 furent de constituer une équipe de direction et favoriser un fonctionnement intégré et calibré pour définir et mener à bien le plan stratégique BIG 2018 sur les prochaines années.

Le Groupe Belvédère a matérialisé ses ambitions à travers le plan stratégique « Back in the Game » BIG 2018. Ce plan présenté aux investisseurs en décembre 2014 s'articule autour de 3 volets opérationnels pour devenir un challenger au cœur du marché.

La rationalisation des actifs non stratégiques et/ou générant des pertes

A l'horizon de son plan stratégique, Belvédère souhaite vendre des actifs non stratégiques et/ou générateurs de pertes opérationnelles. Il s'agit essentiellement d'activités de grossistes en Pologne, d'équipements de production non nécessaires en Pologne et d'actifs immobiliers en Pologne et en France.

L'optimisation des activités pérennes via cinq chantiers prioritaires

- ✓ La modernisation de l'outil industriel
- ✓ La réduction des coûts d'achats directs
- ✓ L'amélioration du modèle de distribution
- ✓ La simplification des opérations
- ✓ Le développement des compétences clés

La croissance des activités

Pour déployer sa stratégie de croissance, Belvédère s'appuiera sur les :

- ✓ Quatre piliers stratégiques que sont la Vodka, William Peel, Marie Brizard et Fruits and Wine
- ✓ Six marchés clés pour le développement que sont la France, la Pologne, les Etats Unis, l'Espagne, la Lituanie et le Brésil.

Ces trois chantiers devraient permettre d'atteindre un taux d'EBITDA compris entre 12% et 15% à l'horizon du plan.

Travaux menés concernant le renforcement de l'organisation et du fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle

Dans la lignée du changement du mode de gouvernance opérée en 2013 :

- ✓ La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur général
- ✓ La nomination d'administrateurs indépendants
- ✓ La création d'un comité de Nomination le 30 septembre 2013
- ✓ La création d'un comité des Rémunérations le 30 octobre 2013
- ✓ Et la création d'un comité d'Audit le 11 octobre 2013

Le groupe Belvédère a redéfini en 2014 l'organisation de sa holding et de l'ensemble des entités du Groupe.

1/ Une Direction Générale renforcée

La Direction Générale du Groupe s'est renforcée suite à l'arrivée de Jean-Noel REYNAUD avec les nominations d'un Directeur Marketing, d'un Directeur des Achats et un Directeur Industriel.

En 2015, La Direction Générale du Groupe a enregistré les arrivées d'un Directeur des Ressources Humaines et d'un Secrétaire Général.

Le Groupe Belvédère s'est ainsi doté d'un comité exécutif chargé de la mise en œuvre du plan stratégique BIG 2018 et du suivi des chantiers jugés comme prioritaires :

- ✓ La poursuite de l'optimisation du besoin en fonds de roulement
- ✓ La mise en œuvre d'une politique commerciale cohérente et volontariste axée autour du Category Management
- ✓ La revue du positionnement marketing des marques du groupe
- ✓ La génération de synergies conséquentes visant à optimiser l'efficacité et la réactivité opérationnelle tout en réduisant la structure de coûts. La mise en œuvre de bonnes pratiques industrielles et la mutualisation des achats groupe seront les premiers leviers de cet axe d'amélioration
- ✓ La mutualisation des savoir-faire et des expertises.

2/ Une Direction Financière renforcée.

Belvédère SA a donné à la Direction Financière Groupe les moyens nécessaires pour faire face à la production et l'analyse des comptes, au contrôle des filiales, au contrôle de gestion et au traitement des opérations complexes.

Les 2 volets prioritaires pour renforcer le contrôle interne furent les mises en place :

- ✓ D'une organisation adaptée
- ✓ D'outils de suivi des performances opérationnelles.

La Direction Financière Groupe a ainsi enrichi ses équipes en :

- ✓ Renforçant le pôle consolidation
- ✓ Nommant un Contrôleur de gestion Groupe
- ✓ Nommant un Trésorier Groupe
- ✓ Nommant un Directeur Financier adjoint

3/ Le renforcement du contrôle interne

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a clairement défini les règles de fonctionnement devant être appliquées dans chaque entité. Ces règles concernent notamment :

- ✓ Les délégations de pouvoir : définition des seuils d'autorisation d'engagement et de délégation de pouvoir en fonction des niveaux hiérarchiques ;
- ✓ Le recensement exhaustif par chaque filiale des engagements donnés et reçus ;
- ✓ Le recensement exhaustif par chaque filiale des risques juridiques ;

La Direction Générale de Belvédère s'est assurée tout au long de l'année de la formalisation et de la correcte application de ces règles de fonctionnement dans chaque filiale.

De plus, le Groupe a été au cours de l'exercice particulièrement vigilant à tous les éléments ayant trait à la trésorerie. A la demande de la direction générale, chaque entité a ainsi :

- Etabli des prévisions de trésorerie hebdomadaires sur 13 semaines ;
- Revu les comptes bancaires ouverts au nom de la filiale et le cas échéant rationalisé les relations avec les banques ;
- Mis en application les règles de gestion du BFR définies et suivies par la direction de la trésorerie du Groupe.

4/ La mise en place d'outils de Reporting

Dans la continuité de la mise en place des règles de contrôle interne décrites ci-dessus, la Direction Financière Groupe a mis en place différents rapports mensuels ou hebdomadaires d'activité utilisés par la Direction Générale pour piloter les activités opérationnelles. Les principaux rapports d'activité portent sur les thèmes suivants :

- ✓ Prévisions hebdomadaires de trésorerie à 13 semaines
- ✓ Suivi des performances opérationnelles mensuelles
- ✓ Recensement des risques juridiques dans chaque entité
- ✓ Recensement des engagements contractuels et hors bilan pris dans chaque entité
- ✓ Recensement des délégations de pouvoirs

Ces éléments, préparés par chaque entité, sont présentés mensuellement aux membres du comité exécutif. Le Groupe consolide ensuite ces données pour avoir une vision consolidée des résultats du Groupe au niveau de la trésorerie, des résultats, des risques et des engagements.

5/ Les missions de l'Audit interne

La Direction Générale s'est appuyée sur le département d'Audit interne créé en décembre 2013 sur les sujets de contrôle interne et sur la réalisation de missions d'investigation.

Les sujets prioritaires traités par l'Audit interne ont été en 2014 :

- ✓ La définition de politiques Groupe et le suivi de leur déclinaison en filiales
- ✓ La définition de reporting Groupe
- ✓ La réalisation d'audits spécifiques sur demande de la Direction Générale
- ✓ L'identification de bonnes pratiques à décliner dans le Groupe
- ✓ L'identification de risques business
- ✓ Le suivi des plans d'action pour le renforcement du contrôle interne dans le Groupe

6/ Autres

La Direction Générale du Groupe Belvédère tout au long de l'exercice 2014 a sensibilisé le management des filiales à l'importance du contrôle interne (entretien avec les directeurs généraux, questionnaire de contrôle interne et intégration du contrôle interne dans la mesure de la performance)

Sous l'impulsion de la Direction financière, la documentation des flux intragroupe au sein des entités de Belvédère a été effectuée. Le double objectif étant la maîtrise et l'optimisation des flux (simplification, optimisation économique,...)

2 / Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis et présentés conformément au Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de marques évaluées à leur coût d'achat, de logiciels et d'un mali technique suite à une Transmission Universelle de Patrimoine.

Si la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est une valeur d'estimation déterminée en fonction de la valeur vénale et/ou de la valeur d'usage déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés attendus.

Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation incorporelle a pu perdre notablement de sa valeur.

La valeur d'usage est calculée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés sur la base du plan stratégique BiG 2018. . La traduction du plan stratégique en flux de trésorerie a reposé sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe opère. En conséquence, les flux de trésorerie réels peuvent différer des flux prévisionnels estimés utilisés pour déterminer la valeur d'utilité. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des immobilisations. La société a utilisé un taux d'actualisation de 7,8% et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2014.

Le fonds de commerce, d'un montant de 136.289 K€ est déprécié à 100 % depuis le 31/12/2012.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

La durée d'amortissement par catégorie se décompose de la façon suivante :

	Durée
Constructions	20 ans
Installation et agencement des constructions	10 ou 3 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Autres immobilisation corporelles	6 ans
Dépôt marques et modèles	10 ans

2.3 Immobilisations financières

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur. La société n'active pas les frais d'acquisition des titres, ceux-ci figurent donc en charges.

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à moyen et long terme accordés aux filiales formalisés par un contrat.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats de la filiale, à sa valeur d'utilité ou à sa valeur de cession envisagée.

La valeur d'utilité est calculée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés déterminés sur la base du plan stratégique BiG 2018. La traduction du plan stratégique en flux de trésorerie a reposé sur un certain nombre d'hypothèses clés et d'appréciation pour déterminer les tendances des marchés sur lesquels le Groupe opère. En conséquence, les flux de trésorerie réels peuvent différer des flux prévisionnels estimés utilisés pour déterminer la valeur d'utilité. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des immobilisations. La société a utilisé un taux d'actualisation de 7,8% et 10% pour respectivement MBRI, Sobieski Spolka et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2014

Si la situation nette de la participation devient négative, une dépréciation est constatée à hauteur de la quote part de la situation nette, d'abord sur les titres puis sur les créances rattachées.

2.4 Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks

Ils sont évalués au coût d'achat de la marchandise suivant la méthode du « premier entré premier sorti ».

Une éventuelle provision est constatée si :

- le prix d'achat devient supérieur à la valeur de réalisation possible,
- le produit est défectueux,
- le projet de commercialisation est abandonné,
- la rotation du produit est faible ; dans ce cas la règle est la suivante :

* pas de rotation depuis 3 ans : dépréciation de 33.1/3 %

* depuis 4 ans : dépréciation de 66.2/3 %

* depuis 5 ans : dépréciation à 100 %

2.5 Autres créances et autres dettes

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les créances en comptes courants auprès des sociétés filiales du groupe correspondent à des avances financières court terme accordées à ces dernières. Elles ne sont pas rémunérées, excepté celles relatives aux filiales concernées par la convention de trésorerie. Dans le cas de filiales récemment acquises ou créées, ces avances sont allouées dans l'attente de la mise en place de structures de financement appropriées.

Dettes

La société n'a pas opté pour l'étalement des frais d'émission d'emprunts.

Elle a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges.

Créances et dettes libellées en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont enregistrées pour leur contre valeur en euros à la date de l'opération.

A la clôture de l'exercice, celles-ci sont réévaluées sur la base du dernier cours de change ; les gains de change latents et les pertes de change latentes sont constatés au bilan dans des comptes de régularisation. Si la différence entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire fait apparaître une perte latente, une provision est alors constituée.

2.6 Provisions pour risques et charges

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs reprises dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, la société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

3 / Notes sur le bilan actif

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Variations des immobilisations (Valeur Brute) en 2014

Immobilisations (montants en K€)	incorporelles	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Brevets, licences et marques		833			833
Fonds commercial		136 289			136 289
Frais dépôt marques & modèles					
Frais de Conception marques & modèles					
Logiciels		50	19		69
TOTAL		137 172	19		137 191

Immobilisations (montants en K€)	corporelles	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Terrain					
Constructions					
Installations et agencements		18			18
Matériel et outillage		27			27
Agencement		3			3
Matériel de transport		1	65	1	65
Matériel de bureau et informatique		46	18		64
Avances et acomptes		198			198
TOTAL		293	83	1	375

Immobilisations (montants en K€)	financières	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Titres de participation		260 565	100		260 665
Créances rattachées à des participations		190 869	4 790	31 995	163 664
Prêts		179	90	130	139
Dépôts & cautionnements		31 887	20	4 086	27 822
Autres créances financières immobilisées		3 049			3 049
TOTAL		486 550	5 000	36 211	455 339

Notes sur les immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles d'une valeur brute de 137 191 K€ se décomposent notamment de la façon suivante :

- Marques :

833 K€

L'évaluation des marques est en corrélation étroite avec les parts de marché détenues dans les pays concernés. La société détient notamment les marques Sobieski et Krolewska.

L'application du test de dépréciation tel que décrit au § 2.1 n'a conduit à procéder à aucun ajustement de valeur sur l'exercice 2014.

- Fonds commercial :

136 289 K€

Correspond au mali technique résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Duke Street Capital France2, société détentrice de Marie Brizard et Roger International, en date du 30 juin 2006. L'application des règles énoncées au § 2.1 a conduit à procéder à un ajustement de la valeur du fonds commercial sur l'exercice 2012, désormais nulle.

Notes sur les participations :

Voir tableau des filiales et participations.

Notes sur les créances rattachées :

Le poste « créances rattachées à des participations » est représenté essentiellement par :

- le prêt accordé à Marie Brizard, inscrit au passif gelé, pour un montant de 100 153 K€, dont 25 908 K€ d'intérêts,
- trois prêts à Sobieski Spolka pour 25 763 K€, dont 409 K€ d'intérêts,
- le reclassement d'avances à BCM enregistrées en fonds propres chez la filiale pour 15 041 K€,
- un prêt à Imperial Brands pour 9 927 K€, dont 43 K€ d'intérêts,
- un prêt à Belvédère Ukraine pour 5 000 K€,
- des créances sur Vremena Goda pour 4 862 K€.

L'augmentation de 4 790 K€ sur l'exercice 2014 correspond notamment :

- aux intérêts sur le prêt accordé à Marie Brizard (3 564 K€),
- aux intérêts sur les prêts accordés à Sobieski Spolka (457 K€).

La diminution de 31 995 K€ sur l'exercice 2014 correspond notamment :

- au 1^{er} dividende perçu dans le cadre du plan d'apurement (23 033 K€),
- au remboursement d'un prêt qui avait été accordé à Sobieski Spolka (5 381 K€),
- à l'imputation d'une facture Imperial Brands (3 533 K€) sur son compte de créance rattachée, cette facture correspondant à la prise en charge par Belvédère SA de frais marketing sur la marque Sobieski.

Notes sur les dépôts en séquestre :

Dépréciation de l'intégralité du billet de trésorerie Clico Investment Bank

La dépréciation de la totalité d'un billet de trésorerie souscrit en 2006 auprès de Clico Investment Bank a été maintenue.

Rappel de l'historique :

Un placement d'une valeur initiale de 25 000 K€ avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement Clico Investment Bank situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe CL Financial (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, Clico Investment Bank a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec Clico Investment Bank un Memorandum Of Understanding le 29 janvier 2009.

Toutes les initiatives prises par le Groupe afin d'obtenir le recouvrement de ce billet de trésorerie ont échoué. La liquidation de Clico Investment Bank a été prononcée et la procédure de liquidation a débuté au 1^{er} semestre 2012.

En conséquence, le billet est déprécié en totalité (principal et intérêts) soit 27 813 K€. Dès 2009, se basant sur les négociations d'alors, la société avait évalué le risque potentiel de non recouvrement de ce billet à 22 732 K€ (comptabilisés en provision pour risques). Une dépréciation complémentaire de 5 081 K€ a été comptabilisée en 2012.

Notes sur les autres créances financières immobilisées :

Néant

3.1.2 Variations des amortissements et dépréciations sur immobilisations

Variations des amortissements sur immobilisations :

Immobilisations (montants en K€)	incorporelles	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Logiciels		50	5		55
Marques & Modèles					
Licences, marques		115			115
TOTAL		165	5		170

Immobilisations (montants en K€)	corporelles	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Constructions					
Installations et agencements		18			18
Matériel et outillage		27			27
Agencement		3			3
Matériel de transport		1	12	1	12
Matériel informatique et mobilier		39	7		45
TOTAL		87	18	1	105

Variations des dépréciations sur immobilisations :

Immobilisations (montants en K€)	incorporelles	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Logiciels					
Fonds commercial		136 289			136 289
Marques & Modèles					
Licences, marques					
TOTAL		136 289			136 289

Immobilisations (montants en K€)	corporelles	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Avances & acomptes		198			198
TOTAL		198			198

Immobilisations (montants en K€)	financières	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Titres de participations		64 492	569	6 181	58 880
Prêts		179			179
Dépôts & cautionnements		27 813			27 813
Autres créances immobilisées		3 049			3 049
Créances rattachées		35 988	4 852	3 222	37 618
TOTAL		131 521	5 421	9 403	127 538

Les dotations et reprises de dépréciations de l'exercice résultent de l'application de la méthode décrite au § 2.3 et concernent notamment les filiales Marie Brizard, Imperial Brands et Ukraina.

Le billet de trésorerie Clico est déprécié en totalité (principal et intérêts) soit 27 813 K€.

3.2 Etats des créances et actif circulant

Montants en K€	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées *	163 664	29 787	133 877
Prêts	139	109	30
Autres immo.fin **	30 871		30 871
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients	32 996	13 042	19 954
<i>Dont créances groupe *</i>	<i>29 637</i>	<i>9 960</i>	<i>19 677</i>
<i>Dont créances hors groupe</i>	<i>3 359</i>	<i>3 082</i>	<i>277</i>
Autres créances	96 486	93 605	2 880
<i>Dont créances groupe * ****</i>	<i>59 276</i>	<i>57 923</i>	<i>1 353</i>
<i>Dont créances hors groupe ***</i>	<i>37 210</i>	<i>35 683</i>	<i>1 527</i>
Charges constatées d'avance	111	111	
TOTAL	324 266	136 654	187 612

(*) Compte tenu de l'homologation des Plans de continuation des filiales garantes de Belvédère dans le cadre de l'emprunt FRN (MBRI et 6 filiales polonaises) en date du 9 avril 2013, les créances que détenait Belvédère SA sur ces sociétés ont été ventilées en fonction des durées de chaque plan dans les comptes au 31 décembre 2014.

(**) Le billet de trésorerie Clico Investment Bank de 27 813 K€, échu depuis 2008, est intégralement déprécié.

(***) Les autres créances sont les créances sur l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés (31 011 K€) et de la TVA,

les avances au personnel, les débiteurs divers et les comptes courants débiteurs des filiales.

(****) Comprennent notamment les comptes courants sur les sociétés filiales suivantes :

- Sobieski SARL :	20 787 K€
- Belvedere Capital Management :	12 099 K€
- Imperial Brands :	10 249 K€

Stock

Etat des stocks	Brut	Provision	Net
(montants en K€)			
Stocks	128	24	103

L'ensemble de ce stock ne fait pas l'objet de clause de réserve de propriété.

Variations des provisions sur actif circulant

Montants en K€	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Provisions pour dépréciation				
Provision / comptes courants filiales	41 974	14 644	21	56 597
Provision / autres comptes courants	25			25
Provision / VMP				
Provision / titres et BSAR propres	181	175	181	175
Provision / créances diverses	502			502
Provision / clients	5 097	80		5 178
Provision / stock	146		121	24
TOTAL	47 924	14 900	323	62 501

L'augmentation de la provision sur comptes courants filiales, pour 14 644 K€, est constituée essentiellement par la prise en compte de l'évolution de la situation nette de la société Imperial Brands pour 10 232 K€ et l'évolution des situations nettes des filiales bulgares pour 3 576 K€.

3.3 Valeurs mobilières de placement - Disponibilités

3.3.1 Valeurs mobilières de placement

CATEGORIE	Cours 31/12/14 (€)	Valeur de marché (K€)	Valeur de (K€)	brute	Provision (K€)	Plus-value latente (K€)
SICAV						
Actions						
Fonds placement	2 260	734		734		
Titres propres	11	77		253	175	
BSAR 04 propres						
BS 06 propres						
Obligations A propres						
Obligations B propres						
TOTAL		811		986	175	

Au 31 décembre 2014, la société Belvédère détenait 7 123 actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale de la société le 30 septembre 2013.

La valorisation des titres propres a été réalisée en tenant compte du dernier cours de bourse, une provision de 175 K€ figure au bilan au 31 décembre 2014. Elle était de 181 K€ au 31 décembre 2013.

3.3.2 Disponibilités

Les disponibilités, d'un montant total de 3 138 K€, correspondent aux soldes des comptes bancaires.

3.4 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières (Intérêts / Prêts) :	26 360 K€
Clients & comptes rattachés (FAE / clients) :	0 K€
Etat – produits à recevoir :	1 090 K€
Autres créances :	459 K€

3.5 Charges constatées d'avance

Elles concernent les contrats de prestations payés d'avance, les loyers, les primes d'assurance et la maintenance pour un montant de 111 K€.

3.6 Ecart de conversion actif

Différence de conversion / diminution des créances :	1 208 K€
Différence de conversion / augmentation des dettes :	0 K€

4 / Notes sur le bilan passif

4.1 Capital social

	Nombre	Valeur nominale (€)
Titres début d'exercice	26 486 213	2
Titres émis	269	
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	26 486 482	2

4.2 Affectation du résultat 2013

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le déficit de l'année 2013 de 19 743 milliers d'euros au compte de « report à nouveau ».

Montants en K€	N-1	Affectation résultat	Autres mouvements	Solde
Capital	52 972		1	52 973
Prime d'émission, fusion, apport	533 977		6	533 983
Résultat N-1	(19 743)	19 743		
RAN	(472 614)	(19 743)		(492 357)
Réserve légale	502			502
BSA OS	93 162			93 162
Dividendes				
Résultat N			(8 617)	(8 617)
TOTAL	188 256		(8 610)	179 646

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres de la Société ressortent à 179 646 K€ pour un capital de 52 973 K€.

Il apparaît donc que les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

4.3 Provisions

Les postes de provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2013	Augmentation	Diminution Utilisée	Non utilisée	31/12/2014
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litige					
Provisions pour pertes de change	1 565	1 208		1 565	1 208
Provisions pour impôts	2 054				2 054
Autres provisions pour risques	16 232	881		4 076	13 037
<i>dont provisions relatives aux TP</i>	<i>15 801</i>	<i>491</i>		<i>4 076</i>	<i>12 215</i>
<i>dont autres</i>	<i>432</i>	<i>390</i>			<i>822</i>
TOTAL	19 852	2 089		5 641	16 299

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 16 299 K€ à fin 2014 contre 19 852 K€ à fin 2013 et se composent principalement de :

- . une provision pour perte de change de 1 208 K€,
- . une provision de 5 060 K€ concernant la filiale Imperial Brands,
- . une provision de 5 345 K€ concernant la filiale BCM,
- . une provision sur risque fiscal de 2 439 K€.

Provisions pour impôts

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1er janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Le montant total de ces redressements s'élève à environ 25,4 M€ (majorations et intérêts de retards inclus) dont 17,9 M€ au titre de l'IS, 6,7 M€ au titre des retenus à la source, 0,6 M€ au titre de la contribution sociale à l'IS et 0,2 M€ au titre de la TVA.

Le principal chef de redressement porte sur le rejet de la déduction des intérêts relatifs à un emprunt de 375 M€ émis sous la forme de titres de financement négociables à taux variable (floating rate notes « FRN »). Ce contrat conclu le 24 mai 2006 est soumis au droit de l'Etat de New-York.

Les rehaussements constatés dans ces propositions de rectification, au titre des intérêts « FRN » s'élèvent à 15,8 M€ au titre de 2006 et 28,1 M€ au titre de 2007. Ces redressements ont généré des rappels (hors intérêts de retard), d'impôt sur les sociétés s'élevant à 15,1 M€ au titre de 2006 et 2007 ainsi que des rappels de retenue à la source s'élevant à 5,3 M€ au titre de l'année 2006.

Ces impositions ont été mises en recouvrement en avril 2012.

Ces redressements ont fait l'objet de contestations par voie de réclamations contentieuses assorties d'une demande de sursis de paiement, puis de requêtes introductives d'instance devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Par deux décisions en date du 29 décembre 2014, le Tribunal administratif de Montreuil a rejeté les requêtes présentées par Belvédère.

La société Belvédère S.A. a interjeté appel des deux jugements par deux requêtes déposées le 25 février 2015 devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.

La créance fiscale devra, si elle est confirmée, être apurée dans le cadre du plan de redressement approuvé par le Tribunal de commerce de Dijon. Belvédère considère qu'en l'état, aucun versement de dividende de plan ne peut être effectué au bénéfice de l'administration fiscale tant que ces créances demeurent litigieuses et ne sont pas admises à titre définitif.

Au regard de ces éléments et de la confiance qu'a Belvédère sur l'issue favorable de ce litige, aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ce litige. Une provision de 3,5 M€ reste comptabilisée au bilan au titre des autres chefs de redressement.

Dans l'hypothèse d'un rejet de l'appel par la Cour Administrative d'Appel de Versailles, le Groupe sera amené à payer les sommes dues au titre des redressements relatifs aux exercices 2006 et 2007 décrits ci-dessus. De plus, le Groupe pourrait être amené à rembourser les sommes reçues au titre du carry-back pour l'exercice 2008 à hauteur de 10,4 M€. Enfin, en cas de remise en cause de la déduction des intérêts « FRN » au titre des exercices ultérieurs, les redressements correspondants viendraient réduire le déficit reportable de l'intégration fiscale française.

Il convient de rappeler que la demande de remboursement d'une créance de carry-back a été formulée fin 2014 auprès de l'administration fiscale et a donné lieu à son remboursement le 26 février 2015 à hauteur de 31,0 M€.

4.4 Dettes

Etat des dettes (montants en K€)	Montant brut	dont passif gelé	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires					
<i>dont intérêts courus</i>					
Etablissements de crédit	1 724	1 715	263	1 015	445
<i>dont intérêts courus</i>	352	352	27	108	218
Emprunts et dettes financières divers	1 253	1 253	234	873	146
<i>dont intérêts courus</i>	151	151	50	139	(38)
Fournisseurs	40 704	35 258	11 047	22 407	7 250
Dettes fiscales & sociales	19 054	17 808	4 060	11 258	3 736
Autres dettes	142 425	120 733	41 770	80 310	20 346
TOTAL	205 160	176 767	57 374	115 863	31 923

Les dettes fiscales et sociales, pour un montant de 19 054 K€, sont essentiellement composées de 16 853 K€ au titre de la dette fiscale admise au plan (impôt sur les sociétés, pénalités et IFA), et de 879 K€ au titre de pénalités sur l'impôt sur les sociétés non admises au plan (non déclarées). Ces dettes ayant été comptabilisées au cours des exercices précédemment clos, elles sont sans impact sur le compte de résultat 2014.

Les autres dettes, pour 142 401 K€, sont représentées essentiellement par 108 293 K€ du compte courant gelé de Marie Brizard et par 10 419 K€ du compte courant gelé de Sobieski Spolka.

La différence entre le passif gelé faisant l'objet d'un paiement échelonné et le passif gelé comptable provient de créances non déclarées dont le paiement se trouve donc reporté à l'issue du plan. Certaines déclarations de créances sont par ailleurs toujours contestées par la société.

Emprunts

Montants en K€	Montant initial	Capital 31/12/2014	Capital restant dû		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt obligataires					
<i>Emprunt bancaire</i>	5 000	1 360	227	907	227
taux variable EURIBOR + 0.90%					
Emprunt auprès d'établissements de crédit	5 000	1 360	227	907	227
TOTAL	5 000	1 360	227	907	227

Les garanties données dans le cadre des emprunts figurent au paragraphe 6 *Engagements donnés*.

4.4.1 Dettes représentées par des effets de commerce

Fournisseurs : 0 K euros

4.4.2 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes établ. de crédit :	513 K€
Banques intérêts courus :	9 K€
Intérêts échus sur emprunts :	457 K€
Intérêts courus sur emprunts :	47 K€
Fournisseurs :	4 031 K€
Fournisseurs divers factures non parvenues :	4 031 K€

Dettes fiscales et sociales :	1 400 K€
Provisions pour congés à payer :	148 K€
Provisions pour autres charges de personnel :	316 K€
Organismes sociaux, charges de congés à payer :	57 K€
Autres charges fiscales à payer :	879 K€

Autres dettes :	0 K€
RRR à accorder (clients) :	0 K€

4.4.3 Produits constatés d'avance

Ils concernent des redevances pour concessions de marques versées d'avance par les filiales concessionnaires pour 6 427 K€.

4.5 Ecart de conversion passif

Différence de conversion / augmentation des créances :	0 K€
Différence de conversion / diminution des dettes :	51 K€

5 / Notes sur le compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires hors taxes

Montants en K€	31/12/2014
France	1 934
Export	2 159
TOTAL	4 094

5.2 Charges externes

Pour rappel, le Groupe a conclu en 2009 un accord de partenariat d'une durée de 4 ans avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis pour la promotion de la vodka Sobieski. Cet accord a pris fin en janvier 2014.

En 2014, les principales variations des charges externes proviennent principalement de la diminution des dépenses de marketing. Cette baisse provient principalement de l'effet année pleine du contrat de représentation avec Bruce Willis.

5.3 Résultat financier

Le résultat financier, déficitaire de 4 852 K€, se décompose de la manière suivante :

Charges :

- intérêts sur emprunts	88 K€
- intérêts sur C/CT groupe :	128 K€
- perte de change :	117 K€
- autres charges financières :	0 K€
- dot. provision. dépréciation / immo finan. :	5 421 K€
- dot. provision. dépréciation / comptes courants :	14 644 K€
- dot. provision. Risques et charges finan. :	1 208 K€

Produits :

- dividendes :	974 K€
- intérêts sur C/CT groupe :	625 K€
- revenus des créances ratt. :	4 142 K€
- revenus des créances immobilisées :	20 K€
- produits sur cessions de VMP :	2 K€
- autres produits financiers :	2 K€
- rep. provision. dépréciation / immo finan. :	9 403 K€
- rep. provision dépréciation / C/CT groupe :	21 K€
- rep. provision. Risques et charges finan. :	1 565 K€

Les variations des provisions de l'exercice concernent essentiellement :

- les titres de participation Marie Brizard pour 6 026 K€ ;
- la créance rattachée de Belvedere Ukraina pour (3 575) K€ ;
- la créance rattachée et le compte courant d'Imperial Brands pour 3 141 – (10 232) = (7 091) K€ ;
- les comptes courants des filiales bulgares pour (3 576) K€.

Exposition au risque de change :

Les créances en dollars s'élèvent à 77 K\$ et ne font l'objet d'aucune couverture.

5.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 3 487 K€ et se décompose de la façon suivante :

Charges :

- pénalités :	48 K€
- autres charges sur opérations de gestion :	19 K€
- charges sur exercices antérieurs :	558 K€
- mali sur titres propres :	24 K€
- charges exceptionnelles diverses :	110 K€
- provisions pour risques et charges exceptionnels :	881 K€
- provisions pour dépréciation exceptionnelles :	175 K€

Produits :

- produits exceptionnels sur opérations de gestion :	916 K€
- produits sur exercices antérieurs :	64 K€
- produits de cession des immobilisations :	12 K€
- boni sur titres propres :	52 K€
- produits exceptionnels divers :	1 K€
- reprises sur dotation pour risques et charges exceptionnels :	4 076 K€
- reprises sur dotation pour dépréciation exceptionnelle :	181 K€

5.5 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Montants en K€	Résultat avant impôt	Produit d'intégration	Résultat net après impôt
Résultat courant	(14 801)	2 697	(12 104)
Résultat exceptionnel	3 487		3 487
TOTAL	(11 314)	2 697	(8 617)

L'intégration fiscale figure au paragraphe 6 *Intégration fiscale*.

5.6 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice :	- 8 617 K€
Produit d'intégration fiscale :	2 697 K€
Résultat avant impôts :	- 11 314 K€
Variation des provisions réglementées :	0 K€

Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires : - 11 314 K€

Le profit d'impôt de 2 230 K€ provient de l'intégration fiscale.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts :

Montants en K€	Montant	Impôts
Accroissement :		
Ecart conversion actif	1 208	403
Allègement :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 089	696
Ecart conversion passif	51	17
Ecart OPCVM		

Suivi des déficits :

Déficits propres restant à reporter au titre des exercices précédents : 8 437 K€

6 / Autres informations

Rémunération des dirigeants :

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée car cette information conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen :

Employés : 0

Cadres : 11

Total : 11 dont 1 détaché

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société :

Belvédère SA est la société mère consolidante.

Intégration fiscale :

La société Belvédère SA a opté à compter du 1^{er} janvier 2006 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'article 223A du CGI.

Les sociétés intégrées fiscalement sont : Sobieski SARL, Marie Brizard et Roger International, William Pitters International, Cognac Gautier, Moncigale (ex Les Chais Beaucairois), Distilleries françaises.

L'intégration fiscale a engendré un produit de 2 229 K€.

Entreprises liées et participations :

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (montants en K€)	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
POSTES	Liées	Avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations	259 866	799
<i>Provisions sur participations</i>	<i>(58 082)</i>	<i>(798)</i>
Créances rattachées à des participations	163 664	
<i>Provisions sur créances rattachées</i>	<i>(37 748)</i>	
Autres prêts		
<i>Provisions sur autres prêts</i>		
Créances clients et comptes rattachés	29 489	9
<i>Provisions sur clients</i>	<i>(1 767)</i>	<i>(9)</i>
Autres créances (C/CT)	59 007	268
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(56 330)</i>	<i>(268)</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 708	
Autres dettes (C/CT)	134 026	
Produits de participation	974	
Autres produits financiers	4 767	
Charges financières	157	

Engagements donnés :

CAUTIONS BENEFCIAIRE	PAYS	DEPART CAUTION	FIN CAUTION	MONTANT EN DEVICES	EN	MONTANT EN K€
BANQUE	POLOGNE	18/07/2006		4 747 502 PLN		1 111
BANQUE	DANEMARK	24/10/2006		3 500 000 DKK		470
				TOTAL		1 581

Nantissement de marques :

La marque Zawisza est nantie auprès d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt pour un montant résiduel de 1 360K€.

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements de retraite, hors dirigeants, est estimée à 15 K€ et n'a pas été provisionnée.

Engagements reçus :

Néant

7 / Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

1) Paiement du 2nd dividende :

Le groupe BELVEDERE informe avoir versé entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Frédéric Abitbol, les montants des 2^{nds} dividendes des plans dus au 19 mars 2015 pour les 7 sociétés du groupe concernées (SA Belvédère, SA Marie Brizard Et Roger International, Sobieski SP ZOO, SA Destylernia Sobieski, Sobieski Trade SP ZOO, Domain Menada SP ZOO, SA, SA Fabryka Wodek Polmos Lancut).

Il est à noter que des accords de compensations ont été acceptés par le Commissaire à l'Exécution du Plan entre les sociétés Belvédère SA, Marie-Brizard et Sobieski Spolka.

Les dettes gelées de Moncigale font également l'objet d'un échéancier de remboursement progressif.

Le 2nd dividende de la société Moncigale a été versé en avril 2015 entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan, Maître Torelli.

2) Remboursement de la créance de carry back

En date du 19 février 2015, Belvédère a été informé par la Direction des Grandes Entreprises de la Direction Générale des Finances Publiques que sa demande de remboursement de créance avait été acceptée. En conséquence, le remboursement de 31 M€ a été reçu en date du 26 février 2015.

3) Attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achats d'actions au profit des salariés et des dirigeants

Le Conseil d'administration de Belvédère SA du 12 mars 2015 a décidé l'attribution de 9 320 actions gratuites et de 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions de Belvédère SA, à certains salariés et dirigeants du groupe, dans les conditions décrites ci-après.

Cette décision permet ainsi un meilleur alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires du Groupe Belvédère. Cette attribution répond aux caractéristiques suivantes :

- Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a ainsi décidé l'attribution de 20 actions gratuites à chaque salarié de Belvédère SA et de ses filiales françaises, soit un nombre total de 9 320 actions gratuites. Ces actions gratuites seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans à compter de leur attribution, sous la seule condition de présence du salarié au sein de l'entreprise à l'issue de cette période, et sans condition de performance particulière. Ces actions seront incessibles pendant une période de 5 ans, débutant à l'issue de la période d'acquisition susvisée.

- Attribution d'options soumises à conditions de performance

Les 480 000 options de souscription ou d'achat d'actions (les Options) sont attribuées à 26 salariés managers du groupe Belvédère, dont Jean-Noël Reynaud, directeur général, bénéficiaire de 110 000 Options.

Les Options donneront chacune le droit à la souscription ou à l'achat d'1 action de Belvédère SA pour un prix unitaire d'exercice de 10,64 €, calculé sur la base de la moyenne du cours d'ouverture de l'action Belvédère sur les 20 dernières séances de cotation précédant la date de la réunion du conseil d'administration. Les Options attribuées ne pourront être levées que par étapes et sous réserve de l'atteinte de conditions de performance dans les conditions suivantes :

- ✓ Un maximum de 20% des Options attribuées pourra être exercé en 2015, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourrait néanmoins être exercé si cet objectif était partiellement atteint ;
- ✓ Un maximum de 20% des Options attribuées pourra être exercé en 2016, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourrait être exercé si cet objectif était partiellement atteint ;
- ✓ Un maximum de 60% des Options attribuées pourra être exercé en 2018, sous réserve de l'atteinte d'un niveau défini de ratio consolidé (EBITDA/CA) sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, étant précisé qu'un certain nombre de ces Options pourrait être exercé si cet objectif était partiellement atteint.

Le Conseil d'Administration appréciera le respect de ces conditions de performance, étant entendu qu'une condition de présence dans le Groupe au moment de la levée des Options est également prévue dans le plan d'attribution.

En plus de l'obligation de conservation de 50% des actions pendant une période de 2 ans à compter de la date d'exercice des Options correspondantes fixées par le Conseil d'administration à laquelle seront soumis l'ensemble des bénéficiaires d'Options, Monsieur Jean-Noël Reynaud devra conserver, au nominatif, au moins 20% des actions issues de la levée des Options jusqu'à la cessation de ses fonctions, conformément à l'article L.225-185 alinéa 4 du Code de Commerce.

Tableau des filiales et participations

31/12/2014 (montants en K€)	Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances valeur brute	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés	Observations
Belvedere Management	Capital Bulgarie	3	(1 955)	100,00%	3	150		1 169	27 140			
Belvedere Bulgaria EOOD	Bulgarie			100,00%	100				2 743			
Dubar	Brésil	4 295	2 856	100,00%	5 281	5 281	6 646	860			974	
AZA Handels	Suisse	n/a	n/a	100,00%	5 100		n/a	n/a	117			
Sobieski Trading China	Chine	697	(739)	100,00%	600		46	(50)	240			
Belvédère Ceska	Rép. Tchèque	n/a	n/a	98,60%	2 289		n/a	n/a	339			Sans activité
Scandinavia	Danemark	350	1 438	100,00%	3 031	1 788	3 007	(261)		470		
Duty Free	Danemark	100	24	100,00%	100	100	n/a	4 126				
Marie Brizard	France	17 477	119 907	100,00%	170 716	149 026	134 426	23 552	100 753			Compte courant passif : 115 280 K€
Sobieski SARL	France	8	21 176	99,80%	8		360	(575)	20 787			
Sobieski Beverages India	Inde	12	(835)	100,00%	612		127	(106)	1 154			Détenue à 50% par Sobieski sarl
Belvédère Baltic	Lituanie	116	(77)	80,00%	73	31	n/a	39				
Belvédère Prekyba	Lituanie	1 846	195	60,00%	985	985	17 176	117				
Euro Agro Warszawa	Pologne	351	(139)	100,00%	1		27	9				
Sobieski Spolka	Pologne	39 057	4 100	100,00%	44 574	44 574	277 414	(12 706)	25 763	1 111		Compte courant passif : 15 219 K€
Sobieski International	Pologne	12	265	100,00%	14		n/a	15				
Vremena Goda	Russie	n/a	n/a	100,00%	170		n/a	n/a	5 604			Détenue à 45% par AZA
Belvedere-Rus	Russie	n/a	n/a	100,00%	3		n/a	n/a	110			
Belvédère Slovaquia	Slovaquie	57	(297)	100,00%	1 006		n/a	n/a	122			
Belvedere Iecek Sanayi	Turquie	n/a	n/a	98,00%	419		n/a	n/a	59			
Belvedere Istanbul	Turquie	n/a	n/a	98,87%	2 040		n/a	n/a	3 043			
Belvedere Mersin	Turquie	n/a	n/a	98,89%	10		n/a	n/a	282			
Belvedere Ukraina	Ukraine	n/a	n/a	100,00%	6 316		n/a	n/a	5 057			
Galliant	Bielorussie	189	(828)	98,02%	706		2 746	(100)	1 506			
Sobieski USA	USA	2	(322)	100,00%	1		n/a	n/a	2 898			Sans activité
Imperial Brands	USA	16 473	(41 709)	100,00%	15 037		19 942	(525)	20 176			
Abbaye de Talloires	France	n/a	n/a	15,74%	798		n/a	n/a	267			
Autres					672				4 320			
Total					260 665	201 785			222 480	1 581	974	

3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BELVEDERE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 1 « Faits marquants » de l'annexe relative aux « Travaux menés concernant le renforcement de l'organisation et du fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle » qui décrit les travaux engagés par la société dans ce cadre. Ces éléments répondent aux insuffisances qui nous avaient conduits à formuler une réserve dans nos rapports relatifs aux exercices précédents ;
- la note 4.3 « Provisions » de l'annexe qui décrit les principaux litiges et passifs éventuels et en particulier le contentieux qui oppose la société à l'administration fiscale.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables appliqués par votre société, nous avons notamment examiné les modalités de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières décrites dans les notes 2.1 et 2.3 de l'annexe. Nous avons apprécié les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité de ces actifs à des fins de comparaison avec leur valeur comptable. Cette valeur d'utilité est notamment appréhendée sur la base de prévisions de flux de trésorerie actualisées. Nous n'avons pas identifié d'éléments susceptibles de remettre en cause globalement le caractère raisonnable des hypothèses retenues par le management dans le cadre des tests de valeur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Fontaine les Dijon et à Paris La Défense, le 20 mai 2015

Les Commissaires aux comptes,

RENART, GUION &
ASSOCIES

Aurélie TRUCY

MAZARS

Romain MAUDRY

Dominique MULLER

4. GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

4.1. Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport et conformément aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26 :

- de l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise ;
- de la composition du conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que votre conseil à apporter aux pouvoirs du directeur général ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ; et
- des principes et des règles arrêtées pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Il est en outre précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce afférentes aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont présentées dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

4.1.1. Code de gouvernement d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ce code de gouvernance est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

La Société s'attache à mettre en œuvre les recommandations AFEP/MEDEF. Cet attachement à la mise en œuvre des recommandations AFEP/MEDEF s'est notamment traduit au cours de l'exercice 2014 par la modification du règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement ainsi que ceux du fonctionnement des comités spécialisés.

Le présent tableau a pour objet de présenter de manière précise les motifs relatifs à l'absence d'application provisoire de certaines recommandations du Code AFEP/MEDEF par la Société, étant précisé que les autres recommandations dudit Code sont dûment respectées.

Nature de la recommandation	Article du Code Afep/Medef	Motifs des écarts à l'application de la recommandation
Précisions relatives à l'évaluation du conseil d'administration de la Société : <ul style="list-style-type: none">- modalités de fonctionnement du conseil d'administration ;- préparation et discussions des questions importantes ;- contribution effective de chacun des membres du conseil d'administration.	Article 10.2	L'article 4.2 du règlement intérieur du conseil d'administration de la Société, mis à jour par le conseil d'administration en date du 10 octobre 2014, prévoit qu' « <i>une fois par an, le Conseil met à l'ordre du jour de sa réunion un point concernant un débat sur son fonctionnement. Tous les trois ans, une évaluation formalisée est réalisée. Cette revue implique également celle des Comités spécialisés constitués par le Conseil.</i> » La redéfinition de l'organisation du groupe Belvédère et le changement de gouvernance survenus au cours de l'exercice n'ont pas permis de procéder à une évaluation du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Aussi, le conseil d'administration a convenu, à l'occasion de la séance du 28 avril 2015, de procéder au cours de l'exercice, à une évaluation formalisée. A compter de la séance du conseil d'administration du 28 avril 2015, une évaluation du conseil d'administration sera effectué chaque année.

<p>Réunion périodique des administrateurs non exécutifs permettant de se prononcer sur l'évaluation des performances des mandataires sociaux.</p>	<p>Article 10.4</p>	<p>L'évaluation des performances de M. Jean-Noël Reynaud, en sa qualité de directeur général de la Société, est effectuée lors de la réunion du Comité des nominations et des rémunérations, conformément aux stipulations de l'article 6 du règlement intérieur du conseil d'administration.</p> <p>Eu égard au caractère récent de la nomination de M. Benoît Hérault en qualité de Président du Conseil d'administration, aucune évaluation de ses performances n'a été réalisée au cours de l'exercice 2014.</p>
<p>Informations relatives à la durée des mandats des administrateurs, notamment lorsque celle-ci est supérieure à 4 ans.</p>	<p>Article 14</p>	<p>L'article 13 des statuts de la Société prévoit, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, que les administrateurs sont nommés pour une période de six années.</p> <p>Dans le cadre de la restructuration globale du groupe Belvédère effectuée depuis 2014, la Société a considéré qu'il était dans son intérêt de stabiliser ses organes de direction, et de ne pas modifier la durée des mandats des administrateurs.</p>
<p>Détention d'actions de la Société par les administrateurs.</p>	<p>Article 20</p>	<p>Les administrateurs indépendants du conseil d'administration de la Société ont manifesté leur soutien au « <i>Plan Big 2018</i> » en procédant, le 13 mars 2015 à l'acquisition d'actions de la Société, dans les proportions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Mme Constance Benqué a acquis 513 actions ; (ii) Mme Christine Mondolot a acquis 412 actions ; (iii) M. Benoît Hérault a acquis 871 actions ; et (iv) M. Benoît Ghiot a acquis 1.000 actions. <p>En outre et à ce jour, les administrateurs suivants ont déclaré détenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) M. Jacques Bourbousson : 2 actions ; (ii) M. Mehdi Bouchaara : 25 actions ; et (iii) Mme Rita Maria Zniber : 1.300 actions. <p>Le conseil d'administration comprend également deux administrateurs non-indépendants (Mme Rita Maria Zniber et M. Medhi Bouchaara) ainsi qu'un invité permanent (M. Serge Heringer), désignés sur proposition de la société Diana Holding.</p>
<p>Principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.</p>	<p>Article 23.1</p>	<p>Le principe d'exhaustivité permettant de déterminer la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux n'est pas respecté, dans la mesure où il n'est pas fait mention de la partie variable de ladite rémunération.</p>

4.1.2. Composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le fonctionnement interne du Conseil d'administration et notamment l'organisation de l'information des membres du Conseil ainsi que ses relations avec la direction générale sont régis par un règlement intérieur.

Le présent rapport indique les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

Composition du Conseil d'administration

Votre Conseil d'administration est actuellement composé de sept membres.

Sont membres du Conseil d'administration : M. Benoît Hérault depuis le 30 septembre 2013 (Président), Mme Constance Benque depuis le 30 septembre 2013, Mme Christine Mondolot depuis le 30 septembre 2013, Mme Rita Maria Zniber depuis le 16 septembre 2014, M. Mehdi Bouchaara depuis le 24 octobre 2014, M. Jacques Bourbousson depuis le 11 février 2013, et M. Benoît Ghiot depuis le 16 septembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 précise la liste de l'ensemble des mandats des membres du Conseil d'administration.

Compte tenu de la structure du capital de votre Société, la part des administrateurs indépendants au sein du conseil doit représenter 50% au moins de ceux-ci

Les critères retenus afin de déterminer l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Bien qu'étant un dirigeant mandataire social et dès lors qu'il n'est pas Directeur Général, le Président du Conseil peut être considéré comme indépendant, si la Société le justifie au regard des critères énoncés ci-dessus.

A la clôture de l'exercice 2014, les administrateurs indépendants sont au nombre de cinq.

Enfin, la Société porte une attention particulière à l'équilibre hommes-femmes au sein de son Conseil d'administration. Ainsi à la clôture de l'exercice 2014, la part des femmes au sein du Conseil d'administration est de 43 %.

Il n'y a aucun administrateur de la Société qui représente les salariés.

Evaluation du conseil

Le règlement intérieur, mis à jour par le Conseil d'administration le 10 octobre 2014, prévoit qu'« une fois par an, le Conseil met à l'ordre du jour de sa réunion un point concernant un débat sur son fonctionnement. Tous les trois ans, une évaluation formalisée est réalisée. Cette revue implique également celle des Comités spécialisés constitués par le Conseil. »

La redéfinition de l'organisation du Groupe et le changement de gouvernance survenus au cours de l'exercice n'ont pas permis de procéder à une évaluation du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Aussi, le Conseil d'administration a convenu à l'occasion de la séance du 28 avril 2015, de procéder au cours de l'exercice à une évaluation formalisée.

Règles de transparence

Chaque membre du Conseil d'administration se doit d'être actionnaire à titre personnel et posséder un nombre relativement significatif d'actions de la Société au regard des jetons de présence perçus. A défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il doit utiliser ses jetons de présence à leur acquisition.

Nous vous indiquons que les administrateurs suivants ont déclaré le 18 mars 2015 avoir acquis des actions de la Société en date du 13 mars 2015, savoir :

- M. Benoit Hérault : 871 actions de la Société ;
- Mme Constance Benque : 513 actions de la Société ;
- M. Benoit Ghiot : 1.000 actions de la Société ;
- La société CM CONSULTING, liée à Mme Christine MONDOLLOT : 412 actions de la Société.

En outre et à ce jour, les administrateurs suivants ont déclaré détenir :

- M. Jacques Bourbousson : 2 actions de la Société ;
- M. Mehdi Bouchaara : 25 actions de la Société ;
- Mme Rita Maria Zniber : 1.300 actions de la Société.

Les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés sur les dispositions instituées par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement au titre du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ainsi, les administrateurs doivent déclarer directement à l'AMF dans un délai maximum de cinq jours de négociation suivant leur réalisation, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échanges de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées. Outre les membres du Conseil d'administration, le directeur général ainsi que les membres du comité exécutif, sont concernées toutes les personnes physiques et morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur. Sont ainsi concernées les opérations réalisées par leur conjoint non séparé de corps ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, par leurs enfants à charge, par tout autre parent qui partage le même domicile depuis au moins un an à la date de l'opération concernée, ou par toute personne morale dont les responsabilités dirigeantes sont exercées par l'une des personnes ci-dessus, ou qui est directement ou indirectement contrôlée par cette personne, ou qui a été constituée à son profit, ou dont la majorité des avantages économique bénéficie à cette personne.

Les administrateurs doivent également prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société et de leurs obligations à l'égard du marché, tels qu'édictés par la réglementation en vigueur.

L'administrateur se doit de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec la Société et ses filiales. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation, à titre personnel de l'administrateur, à une opération à laquelle la Société est directement intéressée ou dont il a eu connaissance en tant qu'administrateur, est portée à la connaissance du Conseil préalablement à sa conclusion.

En outre, les administrateurs s'interdisent d'opérer sur les titres de la société durant les 30 jours calendaires précédant l'annonce des résultats annuels et semestriels et les 15 jours calendaires précédant l'annonce des résultats trimestriels avec une reprise possible le lendemain du jour de l'annonce publique des résultats.

Fréquence des réunions

L'article 16 des statuts de la Société stipule que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni à 18 reprises.

Le calendrier des réunions du Conseil d'administration, les principaux points à l'ordre du jour de celles-ci et le taux de présence des administrateurs ont été les suivants au cours de l'exercice 2014 :

5 février 2014

- Autorisation de la conclusion d'avenants à la convention de gestion centralisée de trésorerie.

Taux de présence : 67 %

18 février 2014

- Présentation du budget 2014

Taux de présence : 83 %

27 mars 2014

- Nomination de M. Jean-Noël Reynaud en qualité de Directeur Général, sous réserve de son acceptation, pour une durée indéterminée ;
- Maintien de M. Krzysztof Trylinski en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration ;
- Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, sous réserve de l'acceptation de ses fonctions par M. Jean-Noël Reynaud et ce à compter de la prise d'effet de son mandat.

Taux de présence : 100 %

31 mars 2014

- Constatation de l'acceptation des fonctions de Directeur Général par M. Jean-Noël Reynaud avec une prise d'effet au 05 mai 2014.

Taux de présence : 83 %

17 avril 2014

- Examen des conventions réglementées ;
- Point sur les résultats commerciaux du 1^{er} trimestre 2014.

Taux de présence : 83 %

29 avril 2014

- Arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Approbation du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ;
- Arrêté du rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe.

Taux de présence : 83 %

15 mai 2014

- Constatation d'une augmentation de capital par exercice de BSA ;
- Arrêté de l'ordre du jour et du texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires ;

- Convocation des actionnaires en assemblée générale mixte pour le 25 juin 2014.

Taux de présence : 83 %

23 juin 2014

- Préparation de la prochaine assemblée.

Taux de présence : 67 %

25 juin 2014

- Réponses aux questions écrites reçues de la part des actionnaires ;
- Constitution du Comité stratégique.

Taux de présence : 100 %

16 juillet 2014

- Convocation des actionnaires en assemblée générale mixte, sur seconde convocation, pour le 16 septembre 2014.

Taux de présence : 83 %

28 juillet 2014

- Nomination de M. Benoît Héroult en qualité de Président du Conseil d'administration, en remplacement de M. Krzysztof Trylinski, démissionnaire, avec effet à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Taux de présence : 67 %

28 août 2014

- Autorisation de la conclusion d'un avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie.

Taux de présence : 67 %

16 septembre 2014 (préalablement à l'assemblée générale des actionnaires)

- Nomination de M. Benoît Ghiot en tant que membre du comité d'audit, sous condition de sa nomination en qualité d'administrateur.

Taux de présence : 100 %

16 septembre 2014 (lors de la suspension de séance de l'assemblée générale des actionnaires)

- Agrément de la résolution A (inscription d'une nouvelle résolution demandée par un actionnaire) concernant la nomination de Mme Rita Maria Zniber en qualité d'administrateur ;
- Non agrément des résolutions B et C (inscription de nouvelles résolutions demandées par des actionnaires) concernant la nomination de M. Serge Heringer et Monsieur Guillaume De Belair en qualité d'administrateurs.

Taux de présence : 100 %

10 octobre 2014

- Fusion en un seul comité, dénommé Comité des Nominations et des Rémunérations, du comité de nomination et du comité des rémunérations ;
- Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- Qualification de M. Benoît Ghiot en qualité d'administrateur indépendant.

Taux de présence : 100 %

14 octobre 2014

- Préparation de l'arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel d'activité.

Taux de présence : 67 %

24 octobre 2014

- Arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel d'activité ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Cooptation de Monsieur Mehdi Bouchaara en qualité d'administrateur ;
- Désignation de Monsieur Serge Heringer en qualité d'invité permanent du Conseil d'administration,
- Répartition des jetons de présence ;
- Nomination des membres du comité stratégique ;
- Autorisation de conclusion d'une convention de séquestre avec M. Jean-Noël Reynaud (substitution de la Société à la couverture GSC)

Taux de présence : 83 %

05 décembre 2014

- Approbation du plan stratégique à 3 ans : BiG 2018 ;
- Approbation de la convention réglementée avec M. Jacques Bourbousson, administrateur.

Taux de présence : 100 %

Convocation des administrateurs

Le calendrier des réunions du Conseil est fixé d'un commun accord au plus tard lors de la réunion précédente. Les membres du Conseil d'administration sont ensuite convoqués à chaque réunion par courriel, environ 8 jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration appelées à arrêter les comptes semestriels et annuels.

Information des administrateurs

Pour permettre à chacun des administrateurs de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause, et participer efficacement aux réunions de conseil d'administration, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurants à l'ordre du jour.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ils bénéficient d'une information permanente à tout moment entre les séances du conseil d'administration si nécessaire.

A cet effet, chaque administrateur peut réclamer au Président ou au Directeur Général, dans les délais appropriés, les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'administration ou toute autre information lui permettant d'exercer sa mission.

Les administrateurs ont la possibilité de rencontrer les principaux cadres exécutifs de la Société, hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, mais en les informant préalablement.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation aux frais de la Société, sur les spécificités de l'entreprise, de ses métiers et secteurs d'activité, ainsi que sur le rôle d'administrateur.

Tenue des réunions

Les réunions de Conseil d'administration se tiennent dans les locaux de la Société à Ivry. Sur la proposition du président et conformément aux statuts de la Société, le conseil peut décider de tenir l'une de ses réunions en un autre lieu indiqué dans la convocation.

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce, de l'article 16-II des statuts, ainsi que de l'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Le vote par visioconférence ou par télécommunication est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes annuels ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du président du Conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Au cours de l'exercice 2014, les réunions du 05 février, du 31 mars, du 16 juillet, du 28 août et du 24 octobre ont eu recours à la téléconférence.

Invités au Conseil

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 octobre 2014, a décidé à l'unanimité, sur recommandation de son comité des nominations et des rémunérations, de créer un siège d'invité permanent pour M. Serge Heringer en qualité de représentant et d'expert de Diana Holding, sans voix délibérative, qui apporte ainsi son expertise financière et bancaire. Il est également invité permanent au comité d'Audit.

Au cours de l'exercice, le directeur administratif et financier de la Société a assisté à huit séances du Conseil d'administration et a été entendu à l'occasion des discussions portant sur les comptes annuels et consolidés, et de façon générale sur la situation comptable et financière du groupe.

De même, le directeur général de la Société a assisté à quinze séances du Conseil d'administration et a été entendu à l'occasion des discussions portant sur la marche de la Société, les perspectives et orientations stratégiques à mettre en œuvre et plus généralement sur la politique générale du groupe.

Enfin, différents conseils et partenaires de la Société ont été invités aux séances du Conseil d'administration afin de répondre à toutes questions posées par celui-ci.

Autorisation des conventions règlementées par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a autorisé les conventions règlementées nouvelles ou modifiées durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'un contrôle de la part des commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

Procès-verbaux de réunions

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet aux administrateurs lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

Comités constitués au sein du Conseil d'administration

Deux comités ont été constitués au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration fixe la composition et les attributions de chaque comité. Ces comités sont destinés à faciliter le bon fonctionnement du conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil d'administration ou son président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du conseil d'administration relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au conseil d'administration sous forme de compte-rendu, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil d'administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports, et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

La rémunération éventuelle des membres des comités est fixée par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit

Président : M. Benoît Ghiot

Membres : M. Mehdi Bouchaara, M. Jacques Bourbousson

Nombre de membres indépendants : 2

Ce comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des

comptes consolidés et annuels de la Société. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- i) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
et
- iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit a tenu 11 réunions au cours de l'exercice 2014, les 31 janvier, 11 mars, 16 avril, 14 mai, 5 juin, 3 juillet, 30 septembre, 6 octobre, 9 octobre, 22 octobre et 19 décembre avec la participation des commissaires aux comptes.

Le taux de présence a été de 100%.

Les principaux sujets suivants ont été traités lors de ces réunions :

- Revue des comptes semestriels, annuels et des comptes consolidés, du rapport de gestion et des annexes comptables,
- Examen des différents travaux de contrôle interne et d'audit,

Le Comité des nominations et des rémunérations

Président : Mme Christine Mondollot

Membres : Mme Constance Benque, M. Jacques Bourbousson

Nombre de membres indépendants : 3

Le comité des nominations et rémunérations a pour mission de :

- sélectionner, évaluer et présenter au Conseil des candidats aux fonctions d'administrateurs, Président du Conseil, Vice-Président, Directeur Général ainsi que celles des membres et de président des Comités ;
- établir un plan de succession de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible ;
- formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de la Société, les attributions d'actions gratuites ou de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et en contrôler l'application ;
- proposer une politique générale d'attribution d'actions gratuites ou de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil ; et
- donner son avis à la Direction Générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants.

Le comité des nominations et rémunérations a tenu 5 réunions au cours de l'exercice 2014.

4.1.3. Précédures de gestion des risques et de contrôle interne

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». La Société s'appuie sur ce document pour son dispositif de contrôle interne.

Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est composé d'un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions mis en œuvre par la direction générale de la Société pour permettre à la Société et à ses filiales de mieux maîtriser leurs activités, de rendre leurs opérations plus efficaces et d'optimiser l'utilisation de leurs ressources. Le contrôle interne ne se limite pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société et de ses filiales, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- La conformité aux lois et règlements
- La fiabilité des informations financières et comptables

Le dispositif de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- L'environnement général de contrôle interne, c'est à dire l'ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction (y compris le gouvernement d'entreprise) concernant le dispositif de contrôle interne et son importance dans l'entité,
- Les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d'atteindre les objectifs spécifiques de l'entité.

Le dispositif de contrôle interne est sous le pilotage de la direction générale.

Notre dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large qui englobe les entreprises contrôlées et les filiales dont l'activité est de nature à générer des risques. En 2014, les 2 volets prioritaires pour renforcer le contrôle interne mises en place furent les suivantes :

- une organisation adaptée, et
- la mise en place d'outils de suivi des performances opérationnelles.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'identification, d'évaluation et gestion des risques susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs du Groupe, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier, de réputation ou de conformité aux lois et règlements.

Notre dispositif de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs du groupe et n'est en aucun cas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le groupe soient totalement éliminés.

- Redéfinition de l'organisation de la Société et de ses filiales

Les activités du groupe se répartissent entre la production et commercialisation de vins et spiritueux. Le groupe a choisi une organisation répartie autour de 7 « clusters » afin de favoriser l'efficacité des activités, la réactivité des équipes, un échange des bonnes pratiques et un contrôle transversal de ses opérations.

- Une Direction Générale à hauteur des ambitions stratégiques du Groupe

La direction générale de la société s'est renforcée suite à l'arrivée de M. Jean-Noël REYNAUD en qualité de directeur général, ainsi qu'avec les nominations d'un directeur marketing, d'un directeur des achats, ainsi que d'un directeur industriel.

Depuis le début de l'exercice 2015, la Société a enregistré les arrivées d'un directeur des ressources humaines et d'un secrétaire général/directeur juridique.

La Société s'est ainsi doté d'un comité exécutif chargé de la mise en œuvre du plan stratégique BIG 2018¹ et du suivi des chantiers jugés comme prioritaires :

- La poursuite de l'optimisation du besoin en fonds de roulement,
- La mise en œuvre d'une politique commerciale cohérente et volontariste axée autour du Category Management,
- La revue du positionnement marketing des marques du groupe,

¹ Back in the Game 2018

- La génération de synergies conséquentes visant à optimiser l'efficacité et la réactivité opérationnelle tout en réduisant la structure de coûts. La mise en œuvre de bonnes pratiques industrielles et la mutualisation des achats groupe seront les premiers leviers de cet axe d'amélioration,
- La mutualisation des savoir-faire et des expertises.

- **Le renforcement de la direction financière**

La Société a renforcé les moyens de la direction financière groupe afin de lui permettre de faire face à la production et à l'analyse des comptes, du contrôle des filiales, du contrôle de gestion, du traitement des opérations complexes et les relations avec nos conseils externes. La direction financière groupe a enrichi ses équipes en :

- renforçant le pôle consolidation,
- nommant un contrôleur de gestion groupe,
- nommant un trésorier groupe,
- nommant un directeur financier adjoint,
- mettant en place une fonction RH au siège.

- **L'organisation et la sécurité des systèmes d'information**

En local, des dispositions sont mises en place pour assurer la continuité du traitement des données comptables. Ainsi, certains équipements existent en double afin de prendre automatiquement le relais en cas de défaillance inopinée d'un matériel.

En ce qui concerne la conservation et la protection des données, les accès aux données comptables et financières sont sécurisés par des droits accordés individuellement et nominativement avec des mots de passe. Tous les jours, l'ensemble des données est sauvegardé et un double de la copie de la sauvegarde est conservé dans un lieu sécurisé.

Environnement de contrôle interne

Au cours de l'exercice la Société a mis en œuvre un référentiel de valeurs fondées sur l'excellence, l'ouverture et esprit d'équipe, la responsabilité et l'innovation. Ces valeurs ont été reprises dans notre plan stratégique « Back in the Game 2018 » et doivent servir de lignes directrices à tous nos collaborateurs dans leurs activités opérationnelles.

Ces valeurs sont renforcées par nos Codes de conduites des affaires et éthique adoptées en janvier 2014. Les membres du comité exécutif et les directeurs généraux de nos entités sont responsables de leurs mises en place dans les activités opérationnelles.

La diffusion et la communication en interne d'informations pertinentes à l'ensemble des collaborateurs du groupe reposent sur 4 principaux axes :

- Les réunions mensuelles entre la direction des filiales et les membres du Comex pour la revue des performances mensuelles. Ces réunions constituent un moment propices pour échanger sur les risques et opportunités,
- Les réunions de services dont l'objectif est d'échanger les informations opérationnelles, de revoir les performances mensuelles, de fixer les priorités et de définir les plans d'actions,
- Le site internet du groupe qui présente les informations clés, et qui doit faire l'objet d'une refonte au cours de l'exercice 2015
- Une communication centralisée permet à la Direction du Groupe de diffuser des procédures et instructions à l'ensemble des « clusters ».

Gestion des risques.

L'organisation du groupe permet d'assurer la gestion des risques et opportunités liés à son activité. Cette responsabilité est déclinée à tous les niveaux au sein de la Société et de ses filiales. Tous nos collaborateurs ont une influence sur le dispositif contrôle interne, conduisent les processus dans leur domaine de responsabilité et contribuent au dispositif de maîtrise des risques.

Les principaux acteurs participants aux processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et opportunités sont la direction générale, le conseil d'administration, la direction financière, les différents comités, et l'audit interne.

Ils s'appuient sur leurs expériences pour anticiper les risques et opportunités liés aux évolutions du secteur des vins et spiritueux. Les risques sont gérés au niveau appropriés de l'organisation. Il en est rendu compte dans la rubrique « 1.4 Facteurs de risques » du rapport financier 2014.

Les principaux acteurs qui participent au pilotage du dispositif du contrôle interne

- La direction générale et son comité exécutif

Le comité exécutif conçoit les principes généraux du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, définit les rôles et responsabilités des principales parties prenantes, coordonne leur mise en œuvre et s'assure de leur mise en application effective. La direction générale de la Société apporte expertise et assistance aux différentes filiales tout en tenant compte des spécificités locales.

- Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est un organe collégial chargé d'assister la direction générale, d'aider à fixer les orientations stratégiques du groupe, de veiller à leur mise en œuvre et à la bonne marche de la Société et de ses filiales.

Le Conseil d'administration s'est doté :

- d'un règlement intérieur adopté le 25 avril 2008, modifié et approuvé le 17 décembre 2013 et le 10 octobre 2014.
- de comités spécialisés : Audit, Nominations et Rémunérations.

Le Conseil d'administration prend connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en place par la direction générale, et veille à ce que les risques majeurs et encourus par le groupe soient identifiés. À ce titre, le Conseil est tenu informé par la direction générale de l'évolution des principaux risques du groupe, ainsi que des plans d'actions y afférents.

En ce qui concerne le processus d'élaboration de l'information comptable et financière, le Conseil vérifie que le dispositif de pilotage et de contrôle mis en place permet d'assurer la fiabilité de l'information comptable et financière.

- Le Comité d'audit

Le comité d'audit s'assure de l'existence et de l'application des procédures de contrôle interne, tant dans le domaine comptable et financier que dans les autres domaines de l'entreprise.

Il se tient informé des risques majeurs identifiés, de leur analyse et de leur évolution dans le temps.

- L'audit interne

Rattaché au directeur général de la Société et créé en décembre 2013 sous l'impulsion du comité d'audit et du Conseil d'administration, l'audit interne intervient dans l'ensemble des entités du Groupe. Son rôle est triple :

- A partir des orientations de la direction générale, l'audit interne a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne.
- Il apporte un support méthodologique aux filiales en matière de contrôle interne, de risques techniques et financiers particuliers.
- Il mène des missions en propre, en complément des missions réalisées par les auditeurs externes.

Ses interventions sont planifiées en accord avec la direction générale. Les missions sont identifiées en fonction des risques identifiés par les organes de gouvernance ou par les commissaires aux comptes.

Les sujets prioritaires traités par l'audit interne au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été :

- la définition de politiques groupe et le suivi de leur déclinaison en filiales,
- la définition de « reportings » groupe,

- la réalisation d'audits spécifiques sur demande de la direction générale,
- l'identification de bonnes pratiques à décliner dans la groupe,
- l'identification de risques « business »,
- le suivi des plans d'action pour le renforcement du contrôle interne au sein du groupe.

Les conclusions des travaux d'audit sont restituées à la direction de l'entité concernée. Leur synthèse, ainsi que le plan d'actions sur lequel s'est engagée la direction de l'entité locale, sont ensuite présentés à la direction générale. Les résultats de l'ensemble de ses travaux sont partagés avec les commissaires aux comptes. Inversement, les remarques des auditeurs externes formulées dans le cadre de leurs diligences sont prises en considération par l'audit interne.

L'audit interne participe activement à la surveillance du dispositif de contrôle interne au travers des audits opérationnels et des audits de conformité. Il s'assure aussi bien du respect des lois et réglementations locales que des principes et normes du groupe.

- La Direction financière

Elle a pour mission principale d'assister et de contrôler les directions opérationnelles dans leurs activités financières. Elle fixe les règles de consolidation et de gestion et assure la définition de procédures et de bonnes pratiques dans les domaines tels que la gestion, la comptabilité et la consolidation, les financements et la trésorerie, la fiscalité, la communication financière et les systèmes d'information.

La direction financière effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations et arrêtés annuels.

Concernant l'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par la Société et s'appuie sur un progiciel de consolidation et de « reporting ».

La plupart des filiales du groupe (régions Pologne, France, Lituanie, Bulgarie) sont intégrées dans ce système de consolidation, ce qui permet une décentralisation de la saisie des liasses de consolidation.

Enfin, les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de la Société que de ceux des sociétés du groupe consolidé.

Les projets de contrôle interne initiés en 2014

- Sensibiliser le management des filiales

La direction générale de la Société a, tout au long de l'exercice 2014, sensibilisé le management des filiales à l'importance du contrôle interne (entretien avec les directeurs généraux, questionnaire de contrôle interne et intégration du contrôle interne dans la mesure de la performance).

- Mise en place d'une documentation structurante

Les chartes de bonne conduite et éthique ont été rédigées. Ces chartes ont pour vocation de rappeler les attentes du groupe vis-à-vis de la conformité aux lois et règlements. Ces chartes ont été diffusées à l'ensemble du groupe en début d'exercice 2014,

Un projet de référentiel de contrôle interne commun à tout le Groupe a été initié en fin 2013. Il s'appuie sur le référentiel de contrôle interne AMF.

Sous l'impulsion de la direction financière, la documentation des flux intragroupe au sein des entités du groupe a été effectuée. Le double objectif étant la maîtrise et l'optimisation des flux.

- Mise en place d'un plan de comptes commun à toutes les entités du groupe

Initié au premier semestre 2014, ce projet a pour objectif de renforcer la cohérence et le contrôle des informations comptables et financières remontées par les différentes entités du groupe.

- **Mise en place de rapports d'activité et d'indicateurs**

Durant l'exercice 2014, la direction financière a mis en place les rapports suivants :

- tableau de suivi des risques juridiques dans chaque entité,
- tableau de suivi des engagements contractuels et hors bilan pris dans chaque entité,
- recensement des délégations de pouvoirs.

Ses rapports sont revus par la direction générale, l'audit interne et les commissaires aux comptes.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le processus d'élaboration de l'information comptable et financière est supervisé et consolidé par la direction financière du Groupe.

L'élaboration et traitement de l'information comptable et financière est adaptée à l'organisation du Groupe et de ses filiales.

Chaque filiale a la responsabilité de transmettre mensuellement à la Société des indicateurs de performances financières et opérationnelles. Ces données sont passées en revue lors de réunions regroupant le management local et le comité exécutif du Groupe.

- **Les processus d'alimentation des comptes**

Tous les processus en amont de la production comptable font l'objet de procédures spécifiques, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation. Ainsi, les approvisionnements se font dans un cadre totalement sécurisé avec une liste de fournisseurs présélectionnés et des conditions négociées au préalable. Les bons de commande sont requis pour tous les achats dépassant un certain seuil et les projets d'investissement avalisés par le comité exécutif doivent être dûment documentés, justifiés et autorisés pour leur réalisation.

- **Les processus d'arrêté des comptes et de production des comptes consolidés**

Les processus d'arrêté des comptes font l'objet d'instructions précises rappelant les calendriers détaillés, les cours de change à utiliser, les périmètres de consolidation ainsi que les points particuliers à suivre. Ces instructions sont envoyées à l'ensemble des sociétés, assurant ainsi le respect des délais, la certitude d'utilisation des mêmes paramètres de clôture, l'harmonisation de la remontée des données.

Des procédures de validation des différentes étapes du processus de consolidation sont également mises en place. Elles ont pour principal objectif la validation des points suivants :

- La bonne application des normes et principes comptables ;
- La justesse des retraitements de certaines données sociales ;
- L'identification, le rapprochement et l'élimination des opérations réciproques ;
- Le calcul correct des impôts différés ;
- La bonne analyse et explication de la variation des situations nettes, tant sur le plan social que consolidé ;

Les filiales du Groupe procèdent à des clôtures mensuelles. Ces clôtures leur permettent d'identifier, d'anticiper les opérations particulières et non récurrentes. Les filiales peuvent ainsi demander le soutien de la direction financière groupe lorsqu'elles font face à des opérations exceptionnelles ou complexes.

Ce processus a pour objectif de faciliter les clôtures annuelles (et semestrielles) des comptes consolidés.

- **Le "Reporting" de gestion et contrôle de gestion**

Le processus de "reporting" est un élément clé de la gestion et du contrôle interne du groupe.

La direction financière groupe a mis en place différents rapports d'activités nécessaires à la direction générale pour piloter ses activités opérationnelles. Les principaux rapports d'activité portent sur les thèmes suivants :

- prévisions de trésorerie à 13 semaines, et
- tableau de suivi des performances opérationnelles mensuelles,

La mise en place des tableaux de suivi a permis de standardiser la restitution d'information considérée comme clé par les filiales du Groupe.

Les processus de revue ont été renforcés au sein du Groupe. Lors de réunions mensuelles, réunissant la direction générale de la Société et des filiales, les performances opérationnelles et financières sont revues.

Ces réunions s'appuient sur les différents tableaux de suivi et tableaux de bord mis en place.

- **La Consolidation des données**

La direction financière de la Société effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations et arrêtés annuels. Les comptes consolidés sont produits semestriellement et annuellement.

Le département consolidation du groupe émet chaque semestre des instructions fixant un calendrier des tâches et rappelant les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables/centres de services comptables partagés de chaque filiale.

L'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par la Société et s'appuie sur un progiciel de consolidation et de « reporting ».

La plupart des filiales du Groupe (régions Pologne, France, Lituanie, Bulgarie) sont intégrées dans ce système de consolidation, ce qui permet une décentralisation de la saisie des liasses de consolidation.

La consolidation fait l'objet d'une publication et donc d'une validation par les Commissaires aux comptes, tous les semestres. Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de la Société que de ceux des sociétés du groupe consolidé.

4.1.4. Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

L'article 18-I des statuts précise que la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration, parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, et portant le titre de directeur général.

La société a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

A titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, le directeur général doit s'assurer, avant d'engager la société, du consentement du conseil d'administration pour les opérations sortant du cadre de la gestion courante, spécialement pour :

- (i) toute augmentation de capital ou émission de titres de capital ou donnant accès au capital, de quelque nature qu'ils soient de la Société, agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires, sans préjudice de la faculté pour le conseil d'une subdélégation au directeur général, ou, le cas échéant, aux directeurs généraux délégués, ainsi que toute émission de titres au profit d'un tiers dans l'une quelconque des filiales ;
- (ii) tout financement au profit de la Société ou de l'une de ses Filiales pour un montant supérieur à (x) 5.000.000 € pour les financements moyen et long terme et (y) 2.000.000 € pour les découverts, les crédits et les financements court terme ou à tout seuil plus élevé fixé par le Conseil. Pour les besoins du présent paragraphe, le terme « *financement* » fait référence

à l'une quelconque des opérations suivantes (à l'exclusion de la gestion de trésorerie (« cash pooling »), de l'affacturage (« factoring »), et du choix des banques, lesquels relèvent de la direction générale) :

- (a) toute dette financière ;
 - (b) toute obligation, titre de créance, billet à ordre, prêt titrisé ou tout autre instrument similaire ;
 - (c) tout crédit-bail ou leasing ou tout autre accord considéré comme un crédit-bail selon les principes généraux comptables internationaux ;
 - (d) l'acquisition de tout actif dans la mesure où le prix est payable postérieurement à son acquisition ou à sa prise de possession si les modalités de paiement de ce prix constituent un moyen de financement de l'acquisition de cet actif ;
 - (e) tout cautionnement, engagement d'indemnisation ou assurance similaire contre la perte financière de toute personne en relation avec tout élément visé ci-dessus, sauf pour les contrats ou accords conclus dans le cours normal des affaires ;
 - (f) toute autre opération qui a les effets commerciaux d'une dette (par exemple des options d'achat ou de vente ou autres instruments financiers) ;
- (iii) toute acquisition, cession, fusion, joint-venture par la Société ou l'une de ses filiales pour une valeur d'entreprise supérieur à 1.500.000 €, ou tout acte de disposition d'un actif détenu par la Société ou l'une de ses filiales ayant une valeur comptable unitaire ou une valeur de marché unitaire supérieure à 1.500.000 €, pour autant que dans chaque cas, à l'exception des cessions ou actes de disposition similaires, l'opération concernée porte sur des activités existantes et territoires dans lesquels la Société ou les filiales exercent déjà des activités ;
- (iv) toute implantation sur un nouveau territoire ou démarrage d'une nouvelle activité (à l'exclusion de la mise en place de tout nouveau produit, laquelle relève de la direction générale) ;
- (v) toute proposition ou tout paiement de dividende, ou de toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, au profit des actionnaires de la Société ;
- (vi) toute dépense d'investissement d'un montant unitaire supérieur à 2.500.000 € ;
- (vii) toute dépense d'investissement (Capex) conduisant à dépasser le budget annuel approuvé et/ou, le cas échéant, ajusté par le Conseil ;
- (viii) conclusion, amendement, résolution ou cessation d'un contrat de prestations de services, d'un engagement en matière de retraite, d'un contrat de travail avec un mandataire social de la Société ou l'une de ses filiales, ou de tout accord leur bénéficiant, que ce soit directement ou indirectement pour un montant excédant 200.000 €, étant précisé que par salarié clé, il convient d'entendre toute personne dont la rémunération brute annuelle excède 180.000 € ;
- (ix) toute restructuration impliquant la Société ou l'une de ses filiales pour un coup excédant 1.500.000 € ;
- (x) la désignation des bénéficiaires de plans de stocks options, actions gratuites ou autres instruments d'intéressement dont la mise en place a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que toute modification desdits plans ; la création et la mise en place de tout nouveau plan de stocks options, actions gratuites ou autres instruments d'intéressement ; et

- (xi) la constitution de toute sûreté, caution, aval ou garantie par la Société ou l'une de ses filiales, excédant le montant fixé annuellement par le Conseil ou, à défaut de montant annuel fixé, excédant en cumulé le montant annuel de 1.000.000 €.

Le directeur général a par ailleurs constitué un comité exécutif dont la composition a été soumise pour approbation au conseil de surveillance. Ce comité exécutif a pour mission d'assister en permanence le directeur général sur le plan opérationnel, tant en ce qui concerne la prise de décisions que leur mise en œuvre.

4.1.5. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies aux articles 9, 11, 12, et 25 à 30 des statuts de la Société.

4.1.6. Principes et règles dans la détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans la limite globale arrêtée par l'assemblée générale des actionnaires et après avis de son comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer aux administrateurs participant à des comités spécialisés un montant supplémentaire de jetons de présence prenant en compte le temps consacré par eux à ces comités.

L'assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 2014 a fixé le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à la somme de quatre cent quarante-cinq mille euros (445.000 €).

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a décidé de répartir les jetons de présence alloués par l'assemblée générale ainsi qu'il suit :

- 100.000 € au Président du Conseil d'administration ;
- 45.000 € à l'ensemble des administrateurs à l'exception du Président du Conseil d'administration ;
- 25.000 € pour chaque Président de Comité.

Au titre de l'exercice 2014, le montant des jetons de présence non affecté s'élève à la somme de 25.000 €.

Le rapport de gestion mentionne les rémunérations de chaque administrateur, étant précisé qu'aucun administrateur n'a jamais été et n'ait pas titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou les sociétés qui lui sont liées.

Le Président du Conseil d'Administration

4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BELVÉDÈRE SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Dans nos rapports relatifs aux exercices précédents, nous avons formulé une réserve relative aux insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation était notamment susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée. Le paragraphe « Procédure de gestion des risques et de contrôle interne » du rapport du Président décrit les travaux engagés pour renforcer l'organisation et les procédures concourant au dispositif de contrôle interne. Ces éléments répondent aux insuffisances qui nous avaient conduits à formuler une réserve dans nos rapports relatifs aux exercices précédents.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Fontaine les Dijon et à Paris La Défense, le 20 mai 2015

Les Commissaires aux comptes,

RENART, GUION &
ASSOCIES

Aurélie TRUCY

MAZARS

Romain MAUDRY

Dominique MULLER

5. RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

5.1. Rapport portant sur les informations sociales, environnementales et relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

L'article 225 de la Loi du 12 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2, amendé par celle de la Loi du 22 mars 2012, modifie la loi « Nouvelles Régulations Économiques » (NRE) et introduit des dispositions en matière de publication d'informations sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

La loi a été complétée par deux textes d'application, repris dans le code de commerce :

- le décret du 24 avril 2012 qui définit les seuils d'application de la loi et liste les informations à produire ;
- l'arrêté du 13 mai 2013 qui précise les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification.

5.1.1. Belvédère dans le monde

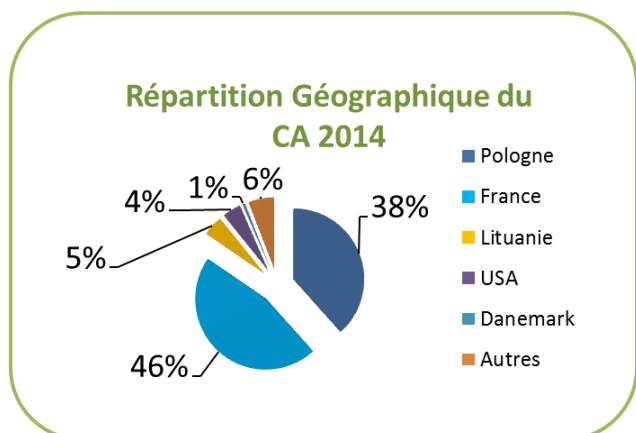
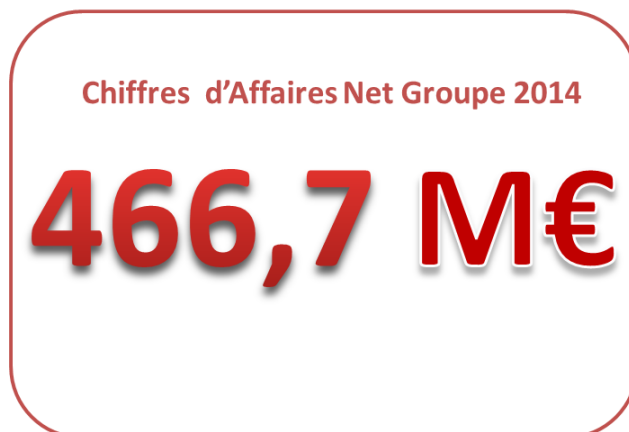
Le Groupe Belvédère est l'un des acteurs mondiaux sur le marché des vins et spiritueux présent en Europe et aux Etats-Unis avec des implantations locales fortes. Le Groupe développe un riche portefeuille de marques de spiritueux avec notamment Sobieski, William Peel et Marie Brizard.



Le Groupe Belvédère est sensible à l'évolution constante des marchés, à la diversité mondiale, à la spécificité de chaque région en fonction de ses propres règles et coutumes et aux changements rapides du climat politique et économique mondial.

Les collaborateurs du Groupe Belvédère contribuent à l'expansion internationale des activités en respectant la culture, les coutumes et l'histoire de chaque pays, ainsi que les lois et réglementations nationales, régionales et internationales.

5.1.2. Belvédère : Chiffres clefs Groupe



5.1.3. Notre mission

« Nous apportons de la valeur en offrant à nos clients et à nos consommateurs des marques de confiance, audacieuses et pleines de saveurs »

5.1.4. Nos valeurs

« Un ensemble de valeurs et de principes guidant les pratiques du « nouveau » Belvédère »

Valeur	Objectif	Principes
Excellence 	Assurer la meilleure qualité dans toutes nos actions pour renforcer la satisfaction client	<ul style="list-style-type: none">▪ Nous nous engageons à satisfaire nos clients▪ Nos pratiques de management sont alignées avec les meilleures pratiques de l'industrie▪ Nous nous attachons à bien faire 'du premier coup
Ouverture et esprit d'équipe 	Renforcer nos savoir-faire et encourager les comportements constructifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Nous sommes responsables du management de nos équipes, de leur motivation et de la qualité du travail▪ Nous communiquons ouvertement en interne comme à l'extérieur▪ Nous donnons aux collaborateurs les moyens de décider dans le périmètre de leurs responsabilités
Responsabilité 	Développer une culture de résultat et d'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none">▪ Les équipes sont mesurées sur des engagements précis, réalistes mais ambitieux.▪ La simplicité et l'efficacité nous guident dans nos activités au quotidien
Innovation 	Innover et anticiper pour être aux avant-postes de la compétition	<ul style="list-style-type: none">▪ Notre attitude envers les idées et les initiatives internes est positive et constructive▪ Notre progrès n'est ni bloqué ni ralenti par des « vaches sacrées »

5.1.5. Notre stratégie

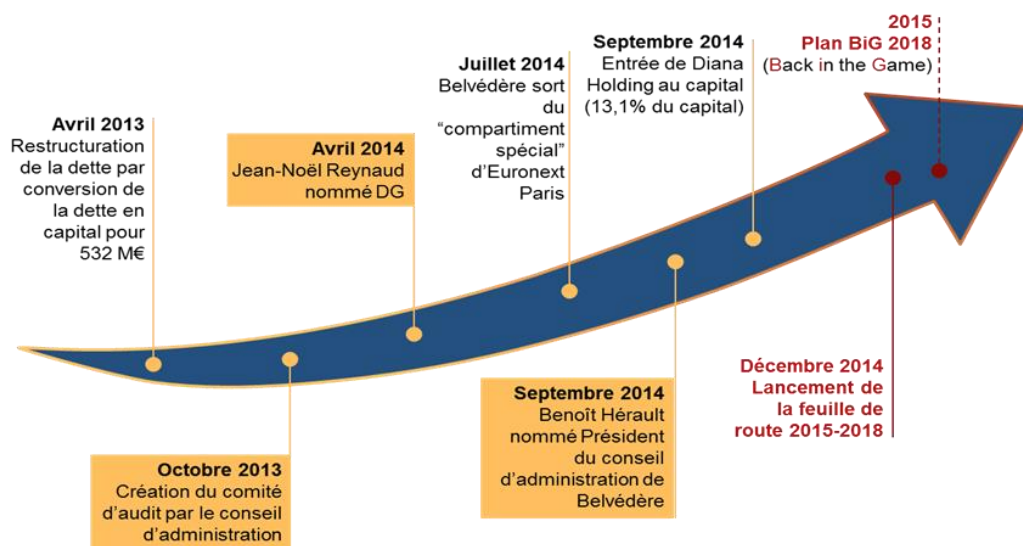
Notre volonté est de devenir un acteur majeur dans le secteur des vins et spiritueux. Cette ambition s'exprime à travers notre plan stratégique « Back in the Game 2018 ² ». Le Groupe Belvédère souhaite travailler dans le respect du développement durable et des hommes.

Une gouvernance renouvelée

Le Conseil d'administration présidé par M. Benoît Hérault est essentiellement composé de membres indépendants aux expériences complémentaires, capables d'accompagner le développement de Belvédère.

En avril 2014, le Conseil d'administration a nommé M. Jean-Noel Reynaud comme Directeur Général du Groupe Belvédère. Ses priorités en 2014 furent de constituer une équipe de direction et favoriser un fonctionnement intégré et calibré pour définir et mener à bien le plan stratégique BiG 2018 sur les prochaines années.

² BIG 2018



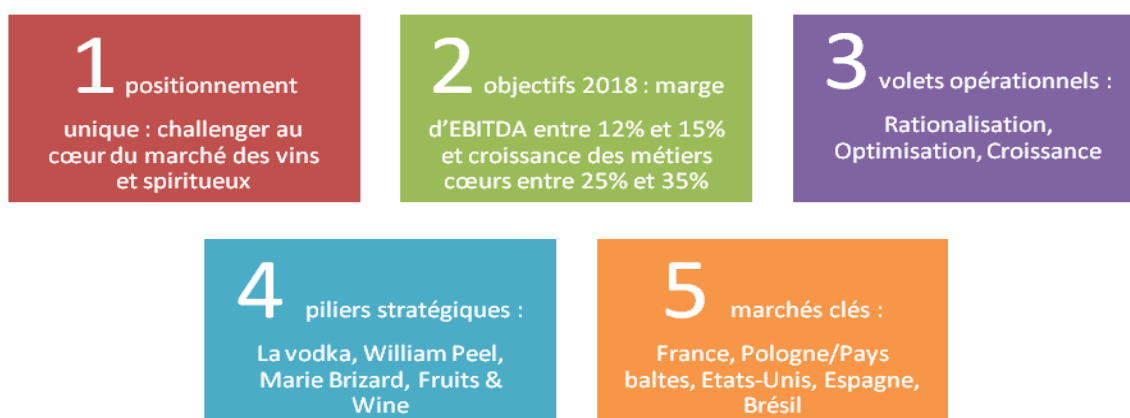
Une situation financière assainie

Belvédère est un groupe désendetté qui a affiché en 2013 un Résultat Opérationnel Courant positif, avant même la mise en place des premières initiatives de bonne gestion décidées en 2014.

Fort de marques puissantes dotées d'un solide ancrage multi-régional, Belvédère se positionne comme le principal challenger au cœur du marché des vins et spiritueux dont le développement ambitieux est axé autour de quatre piliers :

- La vodka avec principalement Sobieski et Krupnik
- William Peel sur le marché du scotch whisky
- Marie Brizard sur le marché des liqueurs, au savoir-faire reconnu depuis 1755
- Fruits & Wine sur le marché des boissons aromatisées à base de vin

Back In the Game 2018



5.1.6. Périmètre du Rapport

Etant donnée la nature du Groupe Belvédère, il est nécessaire d'organiser un périmètre « à géométrie variable » selon la thématique des indicateurs.

Le cas échéant, il est admis que les sociétés entrant dans le Groupe sur une année N à compter du 1^{er} janvier ne sont pas incluses dans le périmètre de ce reporting. Ces sociétés suivront les procédures de reporting extra-financier à compter de l'exercice N+1.

Les entités retenues dans le périmètre du RSE ³ 2014 font partie du périmètre financier du Groupe Belvédère et sont consolidées en intégration globale dans le périmètre du Groupe.

La prise en compte des filiales dans le périmètre a été faite en cohérence avec le poids des effectifs cumulé avec le critère de double activité (production et commercialisation), soit 83 % des Employés du Groupe Belvédère en 2014 répartis sur la Pologne ⁴, la France (hors holding), l'Espagne, les pays baltiques et le Brésil.

Il est à noter que les données environnementales ne concernent que nos sites de production et non les sites uniquement commerciaux.

5.1.7. Ethique et exemplarité

L'éthique des affaires et l'exemplarité sont des lignes directrices de notre Gouvernance et encadrent notre responsabilité sociale et environnementale. Les membres du Comité Exécutif et les Directeurs Généraux des pays sont responsables de leurs mises en place dans les activités opérationnelles.

1. Code de Conduite des affaires et Code éthique

Nos codes de conduite des affaires et éthique ont été adoptés en janvier 2014. Ces Codes décrivent les principes de base que chaque collaborateur doit observer lorsqu'il agit pour le compte du Groupe. Chacun de nous est responsable de l'application des codes dans l'exercice de ses fonctions.

Notre Code de Conduite des affaires stipule que le Groupe Belvédère pratique la tolérance zéro en matière de violations des droits de l'homme.

2. Respect des lois et réglementations en vigueur

Nous portons une attention particulière au concept de citoyenneté. Le Groupe Belvédère condamne tout acte illégal, criminel ou moralement inacceptable et prend des mesures rapides et adaptées contre de tels actes.

Le Groupe Belvédère s'engage à respecter les lois en vigueur et prend les mesures appropriées envers tout acte illégal, criminel ou en violation des règles et politiques du Groupe.

Aucune exception à cet engagement ne sera tolérée, peu importe si un acte illégal est motivé « dans l'intérêt du Groupe », « dans l'intérêt du Client » ou entrepris sur instructions d'un responsable hiérarchique.

³ Rapport sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

⁴ Seules les six plus importantes entités en termes d'effectif ont été sélectionnées dans le périmètre RSE 2014

Le respect des lois et réglementations (dont la loyauté des pratiques) est un principe :

- exprimé par le Groupe Belvédère au travers dans son Code de Conduite
- matérialisé par les revues d'activités menées par la Direction Générale et/ou par l'Audit interne chaque fois que nécessaire

3. Satisfaction client

Le Groupe Belvédère respecte les principes de libre-échange et de pleine concurrence. Une stratégie commerciale ambitieuse est mise en place pour obtenir la satisfaction du client.

Basé sur le concept de la « Satisfaction client », le Groupe développe des produits qui répondent aux attentes des clients. De même, la stratégie marketing et commerciale propose des produits attrayants en ligne avec les divers besoins des clients.

Nous avons à cœur de protéger et informer ses clients et prospects.

4. L'alcool dans notre société

Des millions de consommateurs apprécient nos produits. De ce fait, nous souhaitons jouer un rôle positif dans l'industrie des vins et spiritueux.

Le rapport à l'alcool est différent selon les individus, les cultures, les communautés et les pays. Certaines personnes ont fait le choix de ne pas consommer d'alcool. Le Groupe Belvédère respecte ce choix.

Nous reconnaissons que certaines personnes ne doivent pas consommer d'alcool comme les mineurs et les personnes ayant une condition médicale aggravée.

Nous condamnons fortement la consommation excessive d'alcool. L'abus d'alcool est une préoccupation majeure pour un Groupe comme le nôtre. Ce comportement nuit à la réputation de nos produits de qualité et à l'image de nos consommateurs.

Le Groupe Belvédère encourage la consommation raisonnable par le biais de communications très ciblées.

Par ailleurs, les consommateurs identifiés comme sensibles bénéficient d'une communication spécifique à leur intention comme, par exemple, un logo apposé sur les bouteilles d'alcool concernant les femmes enceintes ou bien encore le détail des allergènes mentionné sur la contre-étiquette pour les personnes allergiques.

FOCUS

Notre filiale brésilienne Dubar, membre de l'Association Abrabe⁵, fait de la promotion pour une consommation raisonnable d'alcool et contre l'alcool au volant (communication par le site web de la société, dans les bars et restaurants, à la radio, sur les réseaux sociaux...). En février 2014, 13 spots ont été diffusés sur YouTube (80 000 vues).

⁵ Associação Brasileira de Bebidas

5. Adhésion aux conventions fondamentales de l'OIT

L'ensemble des filiales du Groupe Belvédère respecte les conventions fondamentales de l'OIT ⁶ concernant notamment la liberté d'association et du droit de négociation collective ⁷, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ⁸, l'élimination du travail forcé ou obligatoire ⁹ et l'abolition effective du travail des enfants ¹⁰.

5.1.8. Notre rôle social

1. Nos Collaborateurs, notre Atout Principal

Nous voulons que nos collaborateurs atteignent leur plein potentiel. Nous visons donc à créer une culture stimulante, accueillante et un environnement de travail sûr.

Innover, instaurer un dialogue, développer les talents et s'assurer de la sécurité de nos collaborateurs sont des enjeux prioritaires. **Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux.** Ils sont l'ADN de notre Groupe et incarnent l'esprit d'innovation sur lequel s'est bâti le Groupe Belvédère.

Nous voulons que nos employés adhèrent à notre stratégie et nos valeurs. La mobilisation de nos collaborateurs aux objectifs et aux valeurs de l'entreprise a ainsi permis au Groupe d'affronter l'environnement turbulent de ces dernières années.

Le Groupe est fier d'être un employeur qui donne à tous les mêmes chances et encourage ses collaborateurs à partager leurs idées pour prendre part à l'avenir du Groupe dans une démarche de progrès continu.

C'est ensemble que nous avançons pour atteindre nos objectifs.

Effectifs	France	Espagne	Pologne	Les Baltiques	Brésil	Total périmètre RSE 2014*
Total Effectifs fin de période	453	75	1 279	251	20	2 078

* 2 493 employés sont présents à l'échelle du Groupe Belvédère.

Répartition des effectifs par âge	France	Espagne	Pologne	Les Baltiques	Brésil	Total périmètre RSE 2014
Salariés de - de 25 ans	15	1	29	16	0	61
Salariés de 25 à 34 ans	94	9	379	69	5	556
Salariés de 35 à 44 ans	117	24	413	79	4	637
Salariés de 45 à 54 ans	153	28	291	60	6	538
Salariés de + 55 ans	74	13	167	27	5	286

⁶ Organisation Internationale du travail

⁷ Cf. Chapitre « Notre rôle social » Point 3.

⁸ Cf. Chapitre « Notre rôle social » Point 4.

⁹ Cf. Codes d'Ethique et de Conduite du Groupe Belvédère

¹⁰ Cf. Chapitre « Notre rôle social » Point 1.

Répartition des effectifs par sexe	France	Espagne	Pologne	Les Baltiques	Brésil	Total périmètre RSE 2014
Nombre de femmes	171	25	414	109	6	725
Nombre d'hommes	282	50	865	142	14	1 353

2. Environnement de travail de nos collaborateurs

Une priorité pour le Groupe Belvédère est de s'assurer des conditions de santé et de sécurité du travail de nos collaborateurs. L'ensemble des sociétés du Groupe Belvédère respecte les conditions de santé et de sécurité au travail. La formation sur la santé et la sécurité au travail représente 34 % du volume de formations suivies en 2014.

La pratique des heures supplémentaires ne s'applique que dans les situations d'urgence et les horaires de travail sont individualisés pour les parents de jeunes enfants (télétravail ou horaires aménagés pour les mères ayant choisi d'allaiter leur enfant).

FOCUS

En matière de sécurité au travail, notre filiale Dubar a investi en formation et équipements. Nous respectons les normes brésiliennes NR-35 travail en hauteur, NR-12 machines et équipements et NR-17 ergonomie.

3. Dialogue avec nos collaborateurs

A tous les niveaux de l'organisation, le groupe se compose de talents individuels qui doivent trouver ensemble des synergies permettant d'atteindre une performance globale. La recherche de ces synergies avec les salariés se construit dans le cadre du dialogue social.

Belvédère instaure un riche dialogue avec ses partenaires sociaux.

Ce dialogue englobe les discussions, les consultations, les négociations et les actions communes entreprises par les organisations représentatives des partenaires sociaux.

FOCUS

La Direction Générale du Groupe a reçu un retour très positif lors de la présentation du plan stratégique BiG 2018 à nos organes de représentation du personnel et à nos collaborateurs. Ce moment de partage est représentatif de la dynamique de dialogue voulue par la Direction Générale.

Communiquer avec nos collaborateurs constitue l'une des priorités de notre Groupe.

4. Egalité de traitement

L'ensemble des filiales du Groupe Belvédère respecte les dispositions légales en termes de droit à l'emploi, concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées et contre les discriminations.

Par ailleurs, le Groupe Belvédère a exprimé les valeurs sur lesquelles il s'engage en travaillant en 2013 à la publication du Code d'Éthique et du Code de Conduite du Groupe. Ces codes ont été diffusés à l'ensemble du Groupe en 2014.

5. Une montée en compétences de nos collaborateurs

Le développement de nos collaborateurs constitue un investissement et un levier de croissance important. Dans le cadre de nos ambitions et pour atteindre nos objectifs stratégiques, nous avons besoin d'accompagner nos collaborateurs.

L'ensemble des filiales du Groupe Belvédère œuvre à la formation de ses salariés, avec une attention toute particulière portée notamment à la qualité et à la sécurité.

Sur le périmètre RSE 2014, plus de 10 000 heures ont été consacrées à la formation dont 34 % entièrement consacrées à la santé et sécurité.

5.1.9. Notre rôle environnemental

1. Politique générale en matière environnementale

En termes de protection de l'environnement, le Groupe a concentré son attention sur 4 axes.

Axe #1 - Le respect de l'environnement

Chaque filiale gère en local sa politique environnementale, en fonction de l'activité et des lois et réglementations en vigueur localement. Les filiales possèdent les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation et ont souscrit les assurances obligatoires pour leur activité.

FOCUS

L'organisme brésilien CETESB ¹¹ vérifie la conformité de l'exploitation à la réglementation environnementale en vigueur et accorde une licence de fonctionnement valable 2 ans. La certification la plus récente date du 5 février 2014.

Le Groupe Belvédère veille à la prévention des risques environnementaux et à la prévention des pollutions.

L'ensemble des filiales du Groupe Belvédère s'attache à agir dans le respect des lois et a à cœur de sensibiliser ses collaborateurs en matière environnementale.

¹¹ Companhia Ambiental do Estado de São Paulo

FOCUS

Notre usine polonaise de Polmos Lancut propose régulièrement des sessions annuelles de formation pour l'ensemble des Employées concernant la protection de l'environnement et plus particulièrement des formations relatives à la sécurité pour l'ensemble des ouvriers de l'usine sous l'impulsion des directives du Ministère de la Formation, par le biais de BEHAPEK, une société externe à Rzeszów.

En outre, chaque année, les Employés qui sont directement impliqués dans la production doivent participer à la formation interne et selon les procédures ISO ¹² et HACCP ¹³. La formation porte sur la réduction de l'impact négatif de la production sur l'environnement via le tri des déchets, la réduction de la pollution sonore etc.

Axe #2 - L'attention portée sur la consommation d'eau et d'énergie

L'eau est fondamentale pour la vie des individus, des familles, des économies locales. Elle est primordiale pour la pérennité de notre entreprise. La gestion de l'eau est une haute priorité. Dans l'ensemble des sites de production, des démarches de maîtrise et de réduction des consommations d'eau et d'énergie ont été étudiées. La consommation d'eau des sites est surveillée et analysée afin d'éviter toute dérive. Une attention est aussi portée sur le suivi des rejets d'eaux industrielles afin de limiter au maximum leur impact environnemental.

La consommation d'énergie est également suivie et des améliorations sont recherchées.

FOCUS

En 2014 sur notre site de Fondaudège, un conductimètre en ligne a été mis en place. Cela nous a permis d'orienter plus finement les eaux de rinçage vers la cuve de réception des eaux usées. Ces eaux usées sont ensuite envoyées dans un centre de retraitement des déchets.

La sécheresse historique dans l'Etat de Sao Paulo en 2014, nous a amené à revoir localement l'utilisation de l'eau au niveau du processus de production. Notre filiale brésilienne Dubar a procédé notamment à la récupération de l'eau de la tour de refroidissement, l'utilisation de cuves spécifiques par produit (moins de lavages), le réglage et l'amélioration de la rinceuse.

Axe #3 - La politique de gestion des déchets

Beaucoup de déchets produits au sein du Groupe sont recyclables tels que le verre ou les cartons. Des améliorations ont été recherchées au niveau :

- du tri des déchets
- du suivi des déchets
- de la mise en œuvre de filières de recyclage (proches et agréées) pour tous les volumes concernés.

¹² International Organization for Standardization

¹³ Hazard Analysis Critical Control Point

Axe 4 # - les partenariats avec les fournisseurs du Groupe

Nous essayons de sensibiliser nos fournisseurs au respect de l'environnement.

FOCUS

Un questionnaire « développement durable » a été envoyé aux plus importants fournisseurs du Groupe Marie Brizard ¹⁴, avec pour but d'établir une synthèse des pratiques de ces fournisseurs du point de vue environnemental.

La société Moncigale privilégie les fournisseurs locaux et ayant une démarche de respect de l'environnement.

2. Pollution et gestion des déchets

Le Groupe Belvédère est conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement et met en œuvre des moyens de prévention, afin que les activités n'aient pas d'impact négatif sur l'air, l'eau et le sol. De plus, les filiales du Groupe Belvédère possèdent les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation. A titre préventif, le Groupe Belvédère veille à la prévention des risques environnementaux.

Un programme de surveillance de la qualité des eaux est en place dans les sites de production.

FOCUS

Sur notre site de Fondaudège, des analyses hebdomadaires des eaux sont réalisées et communiquées à la DREAL ¹⁵ ainsi qu'à la Lyonnaise des eaux. Le coefficient de pollution associé est suivi en indicateur mensuel. Par ailleurs, afin de se conformer à la réglementation, une partie des eaux les plus chargées sont isolées et traitées à l'extérieur en station d'épuration. Pour prévenir tout risque de pollution en cas de fuite importante, notre site de Fondaudège a la capacité technique d'être mis en rétention par rapport au réseau public

Sur notre site de Lormont, nous effectuons un suivi des paramètres quantitatifs et qualitatifs des rejets dans l'eau et notamment à la sortie de la station d'épuration.

En complément à une politique de tri des déchets mis en place dans les différentes filiales, le Groupe Belvédère s'assure que les déchets sont gérés dans le respect des lois et des réglementations locales.

Concernant plus particulièrement les déchets industriels, les filiales ont signé des accords avec des sous-traitants spécialisés et habilités à collecter, à transporter et à traiter les déchets industriels.

Pour les matières recyclables, des filières de valorisation sont recherchées systématiquement afin de diminuer le volume des déchets.

¹⁴ MBRI

¹⁵ Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

FOCUS

Notre site Cognac Gautier, situé en plein centre-ville, limite ses impacts et reste en classement ICPE ¹⁶ soumis à autorisation. Au-delà de l'aspect réglementaire, nous nous engageons à trier nos déchets et à valoriser nos déchets par des filières agréées.

3. Les nuisances sonores et autres formes de pollution

Le Groupe Belvédère n'a pas identifié de nuisances sonores ou lumineuses dépassant les normes ni subi de sanctions administratives sur le sujet. Le Groupe reste cependant vigilant et respectueux des réglementations et spécificités locales.

En France, les normes de nuisances sonores fixées par la DREAL sont respectées. Des bouchons d'oreille ont été mis à disposition de l'ensemble des employés de la production.

4. Utilisation durable des ressources

Le Groupe Belvédère assure le suivi de l'utilisation rationnelle des matières premières nécessaires à son activité. Des initiatives sont menées pour réduire la consommation de matières premières.

¹⁶ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

FOCUS

Au Brésil, Dubar utilise une boîte en carton faite à base de canne à sucre recyclé pour le conditionnement des produits.

Au sein du Groupe MBRI, la démarche d'allègement des bouteilles a débuté en 2009 avec William Peel. En 2014, nous avons étendu cette bonne pratique à notre bouteille de Sir Pitterson. Cette démarche a permis une économie de 4 665,39 tonnes durant l'exercice.

En France, nous utilisons en grande majorité des bouteilles en verre recyclé pour nos productions car :

- Le verre est recyclable à 100 %. Aujourd'hui, 7 bouteilles sur 10 sont recyclées.
- Le verre peut être refondu à l'infini pour fabriquer de nouvelles bouteilles en verre, sans aucune perte de qualité, de transparence ou de matière.

Recycler le verre nous permet :

- d'économiser de l'énergie. Une augmentation de 10 % de verre recyclé en remplacement de matières premières vierges permet une économie d'énergie de 3 %
- de limiter le rejet de CO₂. Une tonne de verre recyclé économise plus de 500 kg de CO₂
- de diminuer le prélèvement de ressources naturelles. Pour chaque kilogramme de calcin utilisé en remplacement de la matière première, on réalise une économie de 1,2 kg en matériaux vierges
- d'optimiser la logistique et donc de minimiser l'empreinte carbone liée au transport. Le verre recyclé provient de collectes locales, proches des usines de production de verre
- de valoriser au maximum le verre collecté en évitant sa mise en décharge ou son incinération

Par ailleurs, la gestion des énergies principalement utilisées au sein du Groupe Belvédère est vitale.

Les principales énergies utilisées par le Groupe sont :

- l'électricité
- le fioul domestique
- le gaz naturel et le gazole
- le gaz propane
- et le charbon

Les consommations de ces énergies sur l'année 2014 sont présentées dans l'Annexe « Indicateurs clés ». Elles représentent la source principale des émissions de CO₂ produites par le Groupe en 2014 (non chiffrées à ce jour).

Les énergies renouvelables sont consommées au travers du bouquet énergétique des pays dans lesquels nous consommons de l'électricité. Nous n'avons pas d'approvisionnements spécifiques en énergie renouvelable.

Lorsque cela est possible, les entités du Groupe Belvédère essaient de limiter ses consommations d'énergie.

FOCUS

Afin de réduire sa consommation d'électricité au cours de l'année 2014, notre filiale Cognac Gautier a :

- procédé à l'installation de LED pour l'extérieur et l'intérieur du bâtiment
- changé notre système de chauffage dans la production

Au vu des implantations géographiques de ses filiales, le Groupe Belvédère n'a pas identifié de risque particulier sur les ressources en eau utilisées.

La consommation d'eau est proportionnelle à l'activité de production et peut servir, de plus, à des fins technologiques (système de refroidissement, par exemple), soit une consommation d'environ 523 604 m³ en 2014.

Sur l'ensemble des sites qu'il exploite, le Groupe Belvédère est attentif à ne pas générer de pollution chronique ou accidentelle du sol, en veillant aux bonnes conditions de stockage et d'utilisation des matières utilisées ainsi qu'à la bonne gestion des eaux pluviales et des effluents générés au cours des procédés de traitement et des eaux pluviales.

FOCUS

Notre filiale Moncigale et son transporteur principal sont dans une démarche de sensibilisation à la biodiversité. 80 % du parc véhicules du transporteur est à la norme Euro 6 qui est la dernière norme en termes de rejets.

Le Groupe Marie Brizard a réalisé en 2011 un inventaire des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des usines. Le but de ce bilan de gaz à effet de serre était double :

- identifier les principales sources d'émission (alcool, sucre et bouteilles verre)
- et envisager des réductions possibles à court, moyen et long terme.

Suite au bilan de gaz à effet de serre, une réflexion est menée, notamment sur les emballages qui sont l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, des démarches d'écoconception sont initiées avec certains de nos fournisseurs comme l'allègement de certaines bouteilles.

L'allègement progressif des formats des bouteilles, les plus importantes en volumes d'achats, permet de réduire le nombre de camions pour l'approvisionnement et l'optimisation des palettisations des produits finis.

5. Changement climatique et biodiversité

Le changement climatique et les potentiels changements réglementaires en découlant sont un enjeu en termes d'approvisionnement et en termes de sécurisation de la production face aux événements climatiques.

FOCUS

En France, des audits chez nos fournisseurs sont effectués selon un planning annuel défini. Les aspects sociaux et environnementaux sont passés en revue.

Une déclaration attestant de la conformité de l'emballage au code de l'environnement est renseignée par l'ensemble de nos fournisseurs de matières sèches.

Par ailleurs, chez MBRI, un questionnaire de développement durable est envoyé aux fournisseurs et les encourage au recours à l'agriculture biologique et au respect de l'environnement. Cette mesure de sensibilisation des fournisseurs, notamment à la préservation de la biodiversité via le recours à l'agriculture biologique, est une bonne pratique à étendre au niveau du Groupe.

5.1.10. Notre rôle sociétal

La volonté de préserver les ressources de la Planète et de protéger la biodiversité encourage le Groupe Belvédère à élaborer des produits respectueux de l'environnement et à concevoir des processus adaptés.

1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

L'ensemble du Groupe Belvédère privilégie les candidatures locales, tous types de postes confondus.

En Lituanie, notre société « AB Vilnius Degtinė » fait partie des quinze premiers contributeurs au plan national en termes d'emplois en Lituanie.

En Pologne, notre filiale Sobieski Trade participe au développement économique de la municipalité de Witkowo en procurant et en maintenant un nombre élevé d'emplois.

De même, l'usine de Polmos Lancut est un employeur important de la province de la Vovoidie des Basses-Carpates, dans une région qui affiche un taux de chômage élevé. L'usine a un impact sur le commerce local et la création d'entreprise en encourageant l'emploi par l'achat de matières premières et de composants.

Le Groupe Belvédère aspire avoir un impact sociétal à travers des opérations de mécénat. Cette ambition affichée en 2014 s'est illustré en 2015 par notre participation comme mécène sur un événement autour de la civilisation Thrace à Sofia et à Paris notamment.

En France, nos filiales soutiennent plusieurs associations locales.

2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

En France, MBRI ¹⁷ a signé un partenariat avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail près de Bordeaux afin de sous-traiter certaines opérations de co-packing.

C'est dans le cadre de ce partenariat que notre site de production de Fondaudège accueille sur site une équipe de personnes en situation de handicap. Cette équipe, encadrée par un référent d'atelier, effectue diverses missions de co-packing (pose de sticker, de timbres taxes, re-palettisation...).

Ce type d'insertion professionnelle permet la découverte du travail en milieu ordinaire. Par ailleurs, des étudiants sont régulièrement pris en charge en stage.

¹⁷ Marie Brizard & Roger International

3. Sous-traitance et fournisseurs

Les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants se font dans le respect des valeurs exprimées dans le Code de Conduite du Groupe Belvédère. D'une manière générale, lorsqu'il est fait recours à la sous-traitance, le Management veille au bon respect des lois et à la prise en compte par les sous-traitants de l'impact de leurs actions sur l'environnement et dans les relations sociales.

FOCUS

En France, et plus particulièrement, les sites de production de MBRI font appel à des fournisseurs qui :

- tiennent compte des directives concernant la protection sociale et environnementale
- travaillent dans le respect des lois, notamment du point de vue protection de l'environnement

Les fournisseurs et les sous-traitants doivent mener une politique sociale et responsable en matière d'environnement.

La société Moncigale notamment, recommande à ses fournisseurs de vins la pratique d'une agriculture raisonnée afin de limiter les rejets dans les sols et les cours d'eau. La société soutient la réduction des insecticides dans les vignes.

4. Sécurité alimentaire du consommateur

Le Groupe Belvédère développe ses produits avec l'objectif de toujours devancer les attentes de ses consommateurs. Notre ligne directrice est d'offrir à nos clients et à nos consommateurs des marques de confiance, audacieuses et pleines de saveurs.

Offrir des produits de qualité passe par le respect des normes et standards d'hygiène et santé du secteur des vins et spiritueux. La sécurité de nos consommateurs est une priorité mais aussi un devoir.

L'ensemble des sites de production en France, Lituanie et Pologne sont certifiés ISO 9001 et ont adopté une démarche HACCP¹⁸.

¹⁸ Hazard Analysis Critical Control Point

FOCUS

Notre filiale Moncigale a obtenu, en 2014, avec succès les certifications ISO 9001 version 2008, IFS¹⁹ version 6 Niveau Supérieur, BRC²⁰ version 6 Grade B et ECOCERT (dont la certification BIO pour Fruits & Wine).

Dans le cadre de la méthode de l'analyse des dangers, le Groupe Marie Brizard a notamment identifié 3 Points Critiques de Contrôle (ou « CCP ») suivants :

1. CCP1 - la filtration (danger de corps étrangers) : surveillance de l'efficacité de la filtration par le suivi de la delta pression
2. CCP2 - le soufflage (danger de corps étrangers) : surveillance du fonctionnement de la souffleuse par le suivi de la pression d'air
3. CCP3 - la pasteurisation, dans le cas des sirops (danger microbiologique) : surveillance des barèmes de pasteurisation par le suivi de la température du produit.

Les CCP en place permettent d'éliminer ou de réduire un danger. Ces étapes, primordiales dans le processus de production, sont surveillées selon des procédures strictes.

5.1.11. Annexes - Méthodologie de reporting

Standards de reporting

Le protocole de reporting extra-financier permet de décrire la marche à suivre concernant la remontée des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe Belvédère pour ses deux pôles d'activités :

- la production
- et la commercialisation de vins et spiritueux.

Ce document constitue également :

- un référentiel interne pour les personnes contributrices
- un référentiel dans le cadre de la vérification externe des données

Le Groupe Belvédère a élaboré le protocole de reporting RSE en cohérence avec les informations identifiées dans l'article 225 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012.

Dans une démarche d'amélioration continue, ce document sera révisé annuellement en fonction :

- des évolutions du reporting du Groupe Belvédère
- des retours d'expérience

Les données environnementales sont collectées par activité et consolidées au niveau du Groupe. Les règles de définition du périmètre RSE sont précisées dans le paragraphe « Périmètre RSE ». Au titre de l'exercice 2014, les données environnementales ne concernent que les sites de production.

¹⁹ International Featured Standard

²⁰ British Retail Consortium

5.1.12. Annexes – Définitions

1. **Effectifs fin de période**

Les effectifs (ou salariés) correspondent aux personnes bénéficiant d'un contrat de travail avec l'entité (contrat à durée déterminée ²¹ ou à durée indéterminée ²², à temps plein ou à temps partiel, alternants inclus). Les stagiaires, les personnels temporaires/intérimaires, les prestataires, les consultants et autres personnels externes ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

Les effectifs sont comptabilisés en tant que personnes physiquement présentes fin de la période et non en équivalences « Employés Temps Plein » (« Full Time Equivalent »).

Les effectifs dont le contrat s'achève le 31 décembre 2014 au soir sont comptés dans les effectifs présents au 31 décembre 2014.

2. **Absentéisme**

L'absentéisme se réfère aux Employés qui manqueraient partiellement ou totalement une ou des journées de travail pour cause de :

- congé maternité
- accident du travail
- autres raisons (hors maladie, congé et accident du travail)

Ces absences peuvent être évitables ou inévitables. Le nombre de jours d'absence est décompté en jours ouvrés. Pour les filiales dont le nombre de jours d'absence était connu en jours calendaires, le calcul des jours ouvrés a été réalisé via l'utilisation du ratio 5/7 (estimation).

3. **Recrutements**

Les embauches en un contrat à durée déterminée (CDD) concernent les personnes qui ont accepté un contrat à durée déterminée sur la période.

Ces personnes peuvent être :

- des candidats externes ayant accepté un CDD (« embauche »)
- des intérimaires ayant accepté un CDD (« embauche »)
- des personnes en CDD ayant accepté un renouvellement de CDD (« réembauche »)

Les embauches en CDI concernent les personnes qui ont accepté un contrat de travail permanent (ou Contrat à Durée Indéterminée) sur la période.

Ces personnes peuvent être :

- des candidats externes ayant accepté un CDI
- des personnes en intérim ayant accepté un CDI (« embauche »)
- des personnes en CDD ayant accepté un CDI (« réembauche »)

4. **Licenciements**

Les licenciements concernent les personnes qui travaillent avec la société en contrat de travail à durée indéterminée ou contrat de travail à durée déterminée, pour lesquelles l'Employeur est à l'initiative de la rupture du contrat de travail.

²¹ Contrat à Durée Déterminée – CDD

²² Contrat à Durée Indéterminée - CDI

Les ruptures conventionnelles et les CDD arrivant à la date échue ne sont pas comptabilisés.

5. Accidents du travail

Nombre d'accidents reconnus sur l'année (y compris accidents de trajet domicile-travail/travail-domicile). Une rechute d'un accident déjà comptabilisé (en année N ou antérieurement) ne doit pas être comptabilisée à nouveau. De même, un accident reporté en année N-1 qui entraîne toujours des jours d'absence en année N ne doit pas être comptabilisé (déjà compté dans l'exercice précédent).

Enfin, tous les accidents déclarés sur l'année sont comptés, avant même leur reconnaissance formelle de la Sécurité Sociale (ou organisme équivalent).

En cas de refus de reconnaissance, ils sont supprimés si le refus est reçu avant la clôture de la période de reporting des données).

Les formules suivantes ont été appliquées pour le calcul des taux de fréquence et de gravité :

- TF = nombre d'accidents avec arrêt reconnus sur l'année x 1 000 000 / heures réelles travaillées
- TG = nombre de jours cumulé d'absences pour accident du travail x 1 000 / heures réelles travaillées

6. Consommations d'eau

Les consommations d'eau liées à la production et aux circuits de refroidissement ont été prises en compte dans cet indicateur. Il est à noter que pour le reporting de 2014, nous n'avons pas procédé à la distinction entre consommation d'eau lié à la production et la consommation d'eau lié au refroidissement.

7. Energies

Sont retenues dans cette définition les énergies directes ou primaires (exemple : le gaz) et les énergies indirectes ou transformées (exemple : consommation d'électricité).

Les énergies utilisées pour la propulsion des véhicules industriels (exemple : chariot élévateur) sont incluses. Les consommations de carburants utilisés pour les véhicules commerciaux et de fonction ne sont pas décomptées.

De même, les consommations en eau et en énergies ne sont pas publiées lorsqu'elles sont incluses dans les charges locatives des bâtiments.

Les consommations d'énergies sont quantifiées pour les sites de productions retenus pour le reporting RSE 2014.

5.1.13. Annexes – Indicateurs clés

Effectifs	Unité	Périmètre RSE 2014
Total Effectifs fin de période	Nombre	2 078
Total Entrées	Nombre	773
Total Sorties	Nombre	568
<i>dont licenciements</i>	Nombre	222

Rémunérations et évolution	Unité	Périmètre RSE 2014
Masse salariale au 31/12/2013	Keuros	36 994,372
Masse salariale au 31/12/2014	Keuros	37 206,050
<i>Taux d'évolution</i>	%	0,57%

Organisation du temps de travail	Unité	Périmètre RSE 2014
Total heures théoriques travaillées	Heures	3 513 678,36
Total heures supplémentaires (payées et non payées)	Heures	48 488,00
Total heures réelles travaillées	Heures	3 219 226,82
Nombre de jours cumulés d'absences	Jours ouvrés	43 483,30
Nombre d'accidents <u>avec arrêt de travail</u> reconnus sur l'année	Nombre	41
Nombre d'accidents de travail <u>sans arrêt de travail</u> reconnus sur l'année	Nombre	7
Nombre de maladies professionnelles reconnues sur l'année	Nombre	0
<i>Taux de gravité des accidents du travail</i>	Nombre	0,38
<i>Taux de fréquence des accidents du travail</i>	Nombre	12,74
Nombre d'heures de formation suivies	Heures	10 327.15

Autres Indicateurs sociaux	Unité	Périmètre RSE 2014
Personnes handicapées salariées	Nombre	41
Nombre d'accords <u>collectifs</u> signés pendant l'année	Nombre	4
Nombre d'accords signés pendant l'année sur les aspects sécurité et/ou santé au travail	Nombre	4

Consommations de matières premières	Unité	Périmètre RSE 2014
Consommation d'eau	m ³	523 604,38
Consommation Matière Première : alcool neutre	litres	11 172 637,00
Consommation Matière Première : seigle	tonnes	10 441,40
Consommation Matière Première : vin	m ³	3 977 776,00
Consommation Matière Première : sucre	tonnes	4 741,91

Consommations d'énergie	Unité	Périmètre RSE 2014
Consommation électrique	kWh	12 311 030,00
Consommation de fioul domestique	m ³	193,56
Consommation de gaz naturel	kWh	48 176 518,00
Consommation de gaz naturel liquéfié	m ³	1 729,85
Consommation de gaz propane	m ³	5 721,99
Consommation de gazole	m ³	234,71
Consommation de gazole non routier	m ³	14,99

Autres Indicateurs environnementaux	Unité	Périmètre RSE 2014
Montant des provisions pour risques en matière d'environnement	Keuros	0,00
Montant des garanties pour risques en matière d'environnement	Keuros	425,23

5.2. Rapport du tiers indépendant portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales consolidées figurant dans le présent rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société Belvédère SA, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058 ¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

¹ : dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 7 personnes entre février et mai 2015 pour une durée d'environ 6 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 5.1.6 « Périmètre du rapport » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

² : ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ³ :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 30% des effectifs et entre 63% et 84% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

³ : Total effectif fin de période et répartition par âge, sexe et zone géographique ; Entrées et Sorties dont licenciements ; Nombre d'accidents avec arrêt de travail reconnus sur l'année ; Nombre d'heures de formation suivies ; Consommations d'énergie ; Consommation d'eau.

⁴ : Marie Brizard ; Destylarnia Sobieski ; Moncigale

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 20 mai 2015

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS

Dominique Muller
Associé

Romain Maudry
Associé

Emmanuelle Rigaudias
Associée
Responsable du Département RSE &
Développement Durable

6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

6.1. Description des conventions réglementées

Liste des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice :

Nous vous avisons que le Conseil d'administration de notre Société a, lors de sa délibération du 5 décembre 2014, autorisé une convention relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce entre notre Société et M. Jacques Bourbousson (Administrateur). Cette prestation a eu pour objet l'évaluation de l'organisation et des infrastructures, ainsi que l'évaluation du rendement du vignoble, en Bulgarie. Cette prestation effectuée du 8 au 12 septembre 2014, a fait l'objet d'une facturation pour un montant de 5.000 €.

Liste des conventions antérieurement autorisées dont le Conseil d'administration a prolongé les autorisations antérieurement données :

- La convention a pour objet la prestation de services d'accompagnement conclue le 17 juillet 2013 entre la Société et M. Krzysztof Trylinski (anciennement Président du Conseil d'administration).

Cette convention définit les modalités des prestations d'accompagnement que M. Krzysztof Trylinski s'engage à mener auprès de la Société ainsi que les honoraires y afférents.

Ces prestations sont réalisées en contrepartie du paiement mensuel d'une somme de 62.500 € HT.

La durée de cette convention est de trois ans minimum à compter de son entrée en vigueur, soit la date de cessation des fonctions de M. Krzysztof Trylinski au sein de la Société.

M. Krzysztof Trylinski ayant démissionné de ses fonctions avec effet au 16 septembre 2014, cette convention court donc pour une durée de trois ans à compter de cette date.

- La convention a pour objet le protocole transactionnel conclu le 30 septembre 2013 entre la Société et M. Krzysztof Trylinski (anciennement Président du Conseil d'administration).

Ce protocole a pour objet de prévenir tous litiges ou différends, nés ou latents, qui pourraient survenir entre les parties, notamment à la suite de démissions.

Aux termes de cet accord, M. Krzysztof Trylinski s'engage à démissionner de tous ses mandats et de tout autre poste occupé au sein de la Société et des filiales, étant entendu qu'il s'engage à démissionner de son poste d'administrateur et de président du conseil d'administration et à conserver sa fonction de Directeur général jusqu'à la date à laquelle le comité de nomination aura proposé la nomination de son successeur au poste de président directeur général. Il reconnaît qu'il n'a aucune réclamation à formuler à l'une quelconque des sociétés du groupe et qu'aucune des sociétés du groupe ne lui doit une indemnité ou un remboursement de quelque nature que ce soit et qu'il ne bénéficie d'aucun engagement à l'exclusion du contrat de prestations de services signé le 17 juillet 2013.

La société quant à elle s'engage, tant en son nom, qu'en celui de ses filiales, à se désister, en tant que de besoin de toute action qu'elles auraient pu introduire à l'encontre de M. Krzysztof Trylinski avant la date de signature dudit protocole et renoncent définitivement à engager toute instance ou action, de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre de M. Krzysztof Trylinski, au titre de leur relations passées, à l'exception des exclusions visées à l'article 2 dudit protocole.

- M. Krzysztof Trylinski bénéficie d'une garantie prévoyant que ce dernier serait indemnisé par la Société de tout préjudice subi à titre personnel du fait des conséquences éventuelles de la signature d'un protocole conclu entre Belvédère SA et la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013. Cette garantie a été octroyée pour une durée de 10 années à compter du 11 février 2013.

- Avances et comptes courants non rémunérés octroyés par la Société : les avances et comptes courants non rémunérés, octroyés par la Société présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2014 :
 - Abbaye de Talloires : 267 K€
 - Belvedere Ceska : 339 K€
 Administrateur concerné : M. Krzysztof Trylinski

- La Société a souscrit un bail de location pour un immeuble à usage de bureaux sis 10, avenue Charles Jaffelin à Beaune. Le loyer de l'exercice 2014 s'élève à 27 K€ HT.
Administrateur concerné : M. Krzysztof Trylinski

Liste des conventions autorisées au cours de l'exercice non encore conclues

Conformément aux dispositions de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous vous avisons que le Conseil d'administration de notre Société a, lors de sa délibération en date du 24 octobre 2014, autorisé une convention relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce entre notre Société et M. Jean-Noel Reynaud (Directeur Général).

Cette autorisation a pour objet de se conformer à un engagement contractuel de garantie GSC qu'elle avait prise à l'égard du directeur général dans la lettre de mandat. Cette autorisation prévoit la substitution de la couverture GSC par la mise en place d'une convention de séquestre pour un montant de 294.000 € et une durée de 24 mois. Il est notamment prévu que cette convention de séquestre devienne caduque dans l'hypothèse où la GSC confirmerait par écrit la prise en charge de la couverture.

Cette convention a été conclue le 1^{er} avril 2015.

6.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Mission d'évaluation des infrastructures et du rendement du vignoble en Bulgarie

Votre Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 a autorisé la prise en charge par votre société d'une mission spécifique concernant l'évaluation de l'organisation et des infrastructures ainsi que l'évaluation du rendement du vignoble en Bulgarie moyennant une contrepartie financière de 5K€.

Administrateur concerné : Jacques Bourbousson

Versement sur un compte séquestre des sommes dues au titre de la garantie GSC

Votre Conseil d'Administration du 24 octobre 2014 a autorisé le versement sur un compte séquestre de la somme de 294.000 € au titre de la couverture GSC mise en place au profit de votre directeur général et tel que prévu par l'engagement contractuel de la société envers Monsieur Jean-Noël Reynaud au titre de son mandat de directeur général.

Les modalités de la convention de séquestre sont les suivantes :

- Montant : 294.000 €
- Durée : 24 mois
- Mise en œuvre : le séquestre ne sera pas libérable en cas de départ volontaire de Mr Reynaud ou en cas de révocation de son mandat dans des circonstances fautives
- Caducité : la convention de séquestre sera caduque de plein droit en cas de confirmation par écrit de la prise en charge de la couverture par la GSC
- Conditions de performances : en cas d'application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, les conditions de performance cumulatives sont les suivantes : (i) un EBITDA positif consolidé de Belvédère et de ses filiales ainsi qu'un (ii) résultat opérationnel courant positif consolidé de Belvédère et de ses filiales

Dirigeant concerné : Jean-Noël Reynaud

Cette convention de séquestre a été conclue le 1er avril 2015.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les termes de la convention sont les suivants :

Parties	Belvédère (la « Société »), Marie Brizard & Roger International, Sobieski sp. Zoo, Sobieski Trade, Domain Menada, Desytlernia Sobieski, Destylernia Polmos W Krakowie, et Fabryka Wodek Polmos Lancut (les « garantes ») M. Krzysztof Trylinski
Objet	Contrat de prestations de services d'accompagnement de la Société (le « Contrat d'Accompagnement »)
Entrée en vigueur et conditions de mise en œuvre	A la date de cessation des fonctions de M. Krzysztof Trylinski au sein du Groupe, quelle que soit la raison d'une telle cessation de fonctions, sous condition que : <ul style="list-style-type: none"> - dans l'hypothèse où M. Krzysztof Trylinski est à l'initiative du départ, ce dernier ait respecté un préavis de trois (3) mois et poursuivi de bonne foi, durant ce préavis, l'exécution de ses fonctions ; - la cessation des fonctions intervienne au plus tard le 19 avril 2015 ; - la cessation des fonctions soit la conséquence d'un changement de stratégie de la Société, telle que la modification de l'organisation de la direction générale de cette dernière.
Durée	Trois ans minimum (la « Durée Minimum »), renouvelable par périodes d'un (1) an
Rémunération des prestations de services	62.500 euros par mois HT
Conditions de résiliation	La Société pourra résilier le Contrat d'Accompagnement à tout moment, à condition que cette dernière et les Garantes règlent, à la date de résiliation, en une seule fois, l'intégralité des sommes dues pendant le délai restant à courir jusqu'à l'expiration de la Durée Minimum. M. Krzysztof Trylinski pourra pour sa part résilier le Contrat d'Accompagnement à tout moment à compter de l'expiration d'un délai de six (6) mois courant dès la date d'entrée en vigueur. Dans cette hypothèse, la Société et les Garantes régleront, à la date de résiliation, en une seule fois, l'intégralité des sommes dues pendant le délai restant à courir jusqu'à l'expiration de la Durée Minimum.
Séquestre	La somme correspondant aux rémunérations dues au titre du Contrat d'Accompagnement pendant la Durée Minimum sera placée en séquestre, et libérée au fur et à mesure de son exécution.
Non concurrence et non sollicitation	M. Krzysztof Trylinski s'interdit, pendant une période de six (6) mois à compter de la résiliation du Contrat d'Accompagnement, et sous réserve que la rémunération due pendant la Durée Minimum ait été intégralement versée, de : <ul style="list-style-type: none"> - en France, aux Etats-Unis ou en Pologne, de créer toute entité, d'acquérir exerçant une Activité Concurrente et/ou de détenir une participation dans toute société ou entité exerçant une Activité Concurrente (autre qu'une participation purement patrimoniale n'excédant pas 5 % du capital et des droits de vote de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé) ; - en France, aux Etats-Unis ou en Pologne, de fournir des prestations de conseil à une entreprise exerçant une Activité Concurrente ou d'être rémunéré à quelque titre que ce soit par une entreprise exerçant une Activité Concurrente ; - d'exercer toute fonction de salarié, de mandataire social, de gestion, de dirigeant ou de conseiller dans une entreprise exerçant une Activité Concurrente en France, aux Etats-Unis ou en Pologne ; - d'embaucher, solliciter ou démarcher, directement ou indirectement, les salariés ou dirigeants du Groupe, notamment aux fins de les inciter à quitter le Groupe ou à s'en détourner, à d'autres fins que le développement du Groupe, <p>le terme « Activité Concurrente » désignant l'industrie des spiritueux, en ce compris la production, la distribution, et la commercialisation de boissons alcoolisées distillées, étant précisé que le terme « Activité Concurrente » ne s'applique pas à la conception d'emballages et de conditionnements de boissons alcoolisées.</p>

Confidentialité	M. Krzysztof Trylinski s'engage, pendant une période de six (6) mois à compter de la résiliation du Contrat d'Accompagnement, et sous réserve que la rémunération due pendant la Durée Minimum ait été intégralement versée, à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations auxquelles il aura eu accès dans l'exercice de ses fonctions au sein du Groupe, sauf (i) en cas d'accord préalable de la Société, (ii) si la révélation de certaines informations était requise en vertu d'obligations légales et réglementaires, ou (iii) en cas de litige opposant M. Krzysztof Trylinski à une société du groupe Belvédère.
-----------------	---

Une somme de 2.700.000 € a été versée sur un compte séquestre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le montant des honoraires comptabilisés en charges s'élève à 2.250.000 € HT.

Conclusion d'un protocole transactionnel entre la société Belvédère SA et Monsieur Krzysztof Trylinski

Un protocole transactionnel a été signé entre la société et Monsieur Krzysztof Trylinski dont l'objet est de prévenir tous litiges ou différends, nés ou latents, qui pourraient survenir entre les parties, notamment à la suite des démissions, et en particulier à prévenir :

- Toute demande ou réclamation qui pourrait être formulée par Monsieur Krzysztof Trylinski à l'encontre de la société ou de l'une de ses filiales ;
- Toute demande, réclamation ou contestation relative aux mandats de Monsieur Krzysztof Trylinski au sein du groupe ;
- Toute demande, réclamation ou contestation relative aux litiges ; et
- Toute demande ou réclamation qui pourrait être formulée par la société ou l'une de ses filiales à l'encontre de Monsieur Krzysztof Trylinski au titre des actes de gestion accomplis par ce dernier dans le cadre de l'exercice de ses mandats sociaux au sein du groupe, à l'exclusion expresse :
 - (a) Des actes, le cas échéant, accomplis par Monsieur Krzysztof Trylinski en violation des dispositions statutaires applicables à ce jour ;
 - (b) Des actes frauduleux accomplis par Monsieur Krzysztof Trylinski ou tout autre acte constituant une infraction pénale ; ou
 - (c) Des actes commis après la date de signature des présentes et avant la date de démission et contraires à l'intérêt social de la société.

Aux termes de cet accord, Monsieur Krzysztof Trylinski s'est engagé à démissionner de tous ses mandats et de tout autre poste occupé au sein de la société et/ des filiales, étant entendu qu'il s'engage à démissionner de son poste d'administrateur et de président du conseil d'administration et à conserver sa fonction de directeur général jusqu'à la date à laquelle le comité de nomination aura proposé la nomination de son successeur au poste de président directeur général. Il reconnaît qu'il n'a aucune réclamation à formuler à l'une quelconque des sociétés du groupe et qu'aucune des sociétés du groupe ne lui doit une indemnité ou un remboursement de quelque nature que ce soit et qu'il ne bénéficie d'aucun engagement à l'exclusion du contrat d'accompagnement signé en date du 17 juillet 2013.

La société Belvédère SA quant à elle, s'est engagée, en son nom et au nom et pour le compte des filiales, à se désister, en tant que besoin de toute action qu'elles auraient pu introduire à l'encontre de Monsieur Krzysztof Trylinski avant la date de signature dudit protocole et renoncent définitivement à engager toutes instance ou action, de quelque nature qu'elle soit, à l'encontre de Monsieur Krzysztof Trylinski, au titre de leurs relations passées à l'exception des exclusions visées à l'article 2 du Protocole.

Garantie octroyée à M. Krzysztof Trylinski

M. Krzysztof Trylinski bénéficie d'une garantie prévoyant que ce dernier serait indemnisé par votre société de tout préjudice subi à titre personnel du fait des conséquences éventuelles de la signature d'un protocole conclu par Belvédère SA avec la société Angostura Holdings Limited le 4 février 2013.

Cette garantie a été octroyée pour une durée de dix années à compter du 11 février 2013.

Avances et comptes courants non rémunérés octroyés par Belvédère SA

Les avances et comptes courants non rémunérés, octroyés par Belvédère SA, présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2014 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2014 En K€
Abbaye de Talloires	267
Belvédère Yougoslavie	339

Bail de location souscrit auprès de la société civile Finest

La société Belvédère SA a souscrit un bail de location pour un immeuble à usage de bureaux et de siège social sis 10, Avenue Charles Jaffelin à Beaune.

Le loyer de l'exercice 2014 s'élève à 27 K€ H.T.

Fait à Fontaine-lès-Dijon et Paris La Défense, le 20 mai 2015

Les Commissaires aux comptes,

RENART, GUION &
ASSOCIES

Aurélie TRUCY

MAZARS

Romain MAUDRY

Dominique MULLER

7 RESOLUTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

7.1. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale

Affectation du résultat

Il vous appartient de vous prononcer sur l'affectation à donner au résultat net de l'exercice, soit une perte comptable s'élevant à 8.616.544 euros.

Le conseil d'administration propose d'affecter la perte de l'exercice intégralement au report à nouveau, dont le montant passerait donc de - 492.356.683 euros à - 500.973.227 euros.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons que les conventions autorisées et conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, ainsi que les conventions autorisées au cours de l'exercice, ont été signalées aux commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial. Nous vous demandons d'en approuver les termes. La 4^{ème} résolution vise à approuver les conventions conclues ou renouvelées par la Société au cours de l'exercice écoulé et qui relèvent de l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Nominations

A la suite de la nomination par le conseil d'administration, le 24 novembre 2014, de M. Mehdi Boucharaa, au titre de la 5^{ème} résolution, il vous est proposé de ratifier cette nomination, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018. Il est vous également proposé de nommer (6^{ème} résolution) la société Riverside Management sprl en remplacement de M. Benoit Ghiot, ce dernier ayant fait part de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la nomination de la société Riverside Management sprl

Il vous est enfin proposer, dans le cadre des 7^{ème} et 8^{ème} résolutions, de nommer deux nouveaux administrateurs, M. Serge Heringer et M. Jean-Noel Reynaud, Directeur Général de la Société.

Montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence

Le conseil d'administration vous propose de fixer à 465.000 € le montant global de l'allocation annuelle des jetons de présence pour l'exercice 2015. Ce montant prend en compte la nomination de deux nouveaux administrateurs telle qu'elles vous sont proposées dans le cadre de la 7^{ème} et de la 8^{ème} résolutions ; étant précisé que le conseil d'administration n'anticipe pas de rémunération pour le directeur général en sa qualité de nouvel administrateur, dès lors que l'assemblée approuverait sa nomination dans le cadre de la 8^{ème} résolution.

Avis sur les éléments de rémunération

Il vous est demandé, dans le cadre de la 13^{ème} résolution, conformément aux recommandations du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de juin 2013, d'émettre un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Jean-Noel Reynaud, en qualité de Directeur Général.

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

A l'occasion de l'Assemblée Générale mixte du 16 septembre 2014, vous aviez donné à votre Société l'autorisation, dans le cadre de la 11^{ème} résolution, d'intervenir en bourse sur ses propres actions.

Nous vous proposons, dans le cadre de la 14^{ème} résolution d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de 18 mois, à opérer en bourse sur les actions de la Société. Le nombre de titres que la Société pourra acquérir ne pourra avoir pour effet que celle-ci détienne plus de 10% du nombre des actions composant son

capital (5% dans le cas d'actions acquises pour être conservées ou remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de fusion, scission ou apport).

Il est rappelé que, conformément à la loi, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul des 10 % correspond au nombre d'actions achetées après déduction du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le programme de rachat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes :

- (i) de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- (ii) d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- (iii) d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- (iv) de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- (v) de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- (vi) d'annuler tout ou partie des titres, dans le cadre d'une réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution soumise à la présente assemblée générale ;
- (vii) d'assurer la liquidité ou animer le marché secondaire de l'action Belvédère par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et
- (viii) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Il vous est proposé de fixer le prix maximum d'achat par action à 35 € par action, hors frais d'acquisition.

Le conseil d'administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion annuel des opérations réalisées, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce.

Changement de dénomination sociale de la Société

Nous vous proposons, dans le cadre de la 15^{ème} résolution d'abandonner l'actuelle dénomination sociale de votre société et d'en adopter une nouvelle. En lien avec l'arrivée récente d'une nouvelle direction générale et la création d'un comité exécutif, la dénomination « Belvedere » n'apparaît plus comme en adéquation avec les valeurs portées par le groupe telles que reprises dans le cadre du plan BiG 2018. » et entend bénéficier, avec la nouvelle dénomination sociale qui vous est proposé « Marie Brizard Wine & Spirits », de la reconnaissance d'une marque plusieurs fois centenaires et de renommée mondiale.

Transfert du siège social de la Société

Pour des raisons d'efficacité, il est vous est proposé dans la 16^{ème} résolution, de transférer l'adresse du siège social de Beaucaire à Ivry. Les collaborateurs de la société, dont la direction générale, étant localisés dans les locaux d'Ivry, il apparaît souhaitable, notamment pour des raisons de fiabilité et de gain de temps dans le traitement des échanges avec les tiers, de localiser le siège dans les locaux de la Société à cette adresse.

Annulation des titres auto-détenus

Nous vous proposons, dans le cadre de la 18^{ème} résolution relative à la possibilité d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'annulation, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, des actions qui seraient achetées par la Société en vertu de l'autorisation qui serait donnée par votre assemblée dans le cadre de la 14^{ème} résolution, ou bien qui auraient été acquises en vertu d'autorisations antérieures d'achat et de vente par la Société.

Cette résolution est destinée à permettre à votre conseil d'administration la réduction du capital social qu'entraînerait cette annulation. Conformément aux dispositions de la loi, cette opération ne pourra porter sur plus de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois.

Le conseil d'administration

7.2. Projets de résolutions mises à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

Première résolution (*Approbaton des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014,

approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de cet exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (*Approbaton des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014,

approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de cet exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le montant des pertes de l'exercice 2014 s'élève à 8.616.544 euros,

décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter la perte de l'exercice intégralement au report à nouveau, dont le montant passe donc de - 492.356.683 euros à - 500.973.227 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis le 31 décembre 2010.

Quatrième résolution (*Approbaton des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues et/ou exécutées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014,

approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y figurent.

Cinquième résolution (*Ratification de la nomination de Monsieur Mehdi Bouchaara en qualité d'administrateur*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 24 octobre 2014, aux termes de laquelle Monsieur Mehdi Bouchaara a été nommé administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice écoulé,

ratifie en conséquence la nomination susvisée, conformément aux stipulations de l'article 13 IV des statuts de la Société.

Sixième résolution (*Nomination de la société Riverside Management s.p.r.l. en qualité de nouvel administrateur*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise (i) des termes de la lettre de Monsieur Benoît Ghiot en date du 12 mai 2015 faisant part de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Société, sous réserve de l'adoption de la présente résolution et, (ii) des stipulations de l'article 13 des statuts de la Société,

décide de nommer la société Riverside Management s.p.r.l, société de droit Belge, dont le siège social est situé 275, avenue Parc d'Amée – 5100 Dave (Belgique), et immatriculée au registre du commerce Belge sous le numéro 0603993759, en qualité de nouvel administrateur, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice écoulé,

prend acte que Monsieur Benoît Ghiot, représentant permanent de la société Riverside Management pour une même durée de six ans, a reconnu satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Septième résolution (*Nomination de Monsieur Serge Heringer en qualité de nouvel administrateur*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise des stipulations de l'article 13 des statuts de la Société,

décide de nommer Monsieur Serge Heringer, né le 25 mars 1968 à Colmar (68), de nationalité française, et demeurant BP 20475, Boulevard Allal El Fassi, Marrakech 40000 (MAROC), en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice écoulé,

prend acte que Monsieur Serge Heringer a reconnu satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Huitième résolution (*Nomination de Monsieur Jean-Noël Reynaud en qualité de nouvel administrateur*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise des stipulations de l'article 13 des statuts de la Société,

décide de nommer Monsieur Jean-Noël Reynaud, né le 20 février 1967 à La Tronche (Isère), de nationalité française, et demeurant Le Mas du Plan – 38520 le Bourg d'Oisans, en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice écoulé,

prend acte que Monsieur Jean-Noël Reynaud a reconnu satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Neuvième résolution (*Fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur proposition du conseil d'administration,

décide d'allouer au conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, un montant global maximal annuel de jetons de présence de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000 €) à compter de l'exercice 2015 (inclus), étant précisé qu'il est laissé au conseil d'administration le soin de répartir les jetons de présence entre les administrateurs, cet organe fixant librement les sommes revenant à chacun.

Dixième résolution (Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire de la Société)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la Société arrive ce jour à expiration,

décide en conséquence de nommer KPMG SA, société anonyme au capital de 5.497.100 euros dont le siège social est situé 3 cours du triangle – Immeuble Palatin – 92939 Paris la Défense Cedex, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 775 726 417, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire pour une période de six (6) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

prend acte que le nouveau commissaire aux comptes titulaire a accepté ses fonctions, et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Onzième résolution (Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant de la Société)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant de la Société arrive ce jour à expiration,

décide en conséquence de nommer Salustro Reydel, société anonyme au capital de 3.824.000 euros, dont le siège social est situé 3 cours du triangle – Immeuble le Palatin – 92939 Paris la Défense Cedex, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 652 044 371, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant pour une période de six (6) ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

prend acte que le nouveau commissaire aux comptes suppléant a accepté ses fonctions, et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Douzième résolution (Approbation de l'engagement spécifique pris au bénéfice du directeur général)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,

prend acte des conclusions du rapport des commissaires aux comptes susvisé et approuve, en tant que de besoin, et en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, l'engagement présenté dans ce rapport pris au bénéfice de Monsieur Jean-Noël Reynaud, directeur général de la Société, relatif à la mise en séquestre

par la Société d'une somme de deux cent quatre-vingt-quatorze mille euros (294.000 €) afin de permettre, conformément aux termes de la lettre de son mandat, le paiement des sommes relatives à la garantie GSC au bénéfice de Monsieur Jean-Noël Reynaud.

Treizième résolution (*Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Jean-Noël Reynaud en sa qualité de directeur général de la Société*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion à ce sujet, et du fait que le mandat de Monsieur Jean-Noël Reynaud en qualité de directeur général de la Société a débuté en date du 5 mai 2014,

émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, à Monsieur Jean-Noël Reynaud en sa qualité de directeur général de la Société.

Quatorzième résolution (*Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'opérer en bourse sur les actions de la Société*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société,

décide que cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- (ix) de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- (x) d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- (xi) d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- (xii) de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- (xiii) de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- (xiv) d'annuler tout ou partie des titres, dans le cadre d'une réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution soumise à la présente assemblée générale ;

- (xv) d'assurer la liquidité ou animer le marché secondaire de l'action Belvédère par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; et
- (xvi) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra avoir pour effet de porter les actions que la Société détient en propre à un montant supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social,

prend acte que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales,

décide que les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des marchés financiers, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré-à-gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre,

prend acte que la Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres,

prend acte que la Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital,

décide que le prix unitaire d'achat ne pourra excéder trente-cinq euros (35 €), et qu'en conséquence, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum unitaire de trente-cinq euros (35) € s'élèverait, sur la base du capital social actuel, à quatre-vingt-douze millions sept cent trois mille cent soixante-dix euros (92.703.170 €),

décide qu'en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération,

décide qu'en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,

rappelle que le conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet,

décide que cette autorisation est conférée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale et privera d'effet toute éventuelle délégation ayant le même objet.

Quinzième résolution (*Changement de la dénomination sociale de la Société, et modification corrélative des statuts de la Société*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

décide de modifier l'actuelle dénomination sociale de la Société de « *Belvédère* » et d'adopter la dénomination « *Marie Brizard Wine & Spirits* »,

décide en conséquence de modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« *La dénomination sociale est :*

Marie Brizard Wine & Spirits

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société anonyme » ou des initiales « S.A » et de l'énonciation du montant du capital social. »

Seizième résolution (*Transfert du siège social, et modification corrélative des statuts de la Société*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

décide de transférer le siège social à l'adresse suivante : 19, boulevard Paul Vaillant Couturier – 40, quai Jean Compagnon – 94200 Ivry-sur-Seine,

décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Le siège social est fixé 19, boulevard Paul Vaillant Couturier – 40, quai Jean Compagnon – 94200 Ivry-sur-Seine.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.»

Dix-septième résolution (*Mises à jour et modifications corrélatives des statuts de la Société*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

décide de mettre à jour les statuts en conformité avec (i) les dispositions de l'article L.233-9 du Code de commerce, et (ii) les dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce,

décide en conséquence de modifier

- (i) le quatrième paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit, étant précisé que le reste des stipulations de l'article demeure inchangé :

« Toutes personnes physiques ou morales venant à posséder, directement ou indirectement, seule ou de concert, immédiatement ou à terme en vertu d'un accord ou d'un instrument financier mentionné à l'article L.211-1 du Code monétaire et financier et dans les conditions visées aux alinéas 4 et 4^{bis} de l'article L.233-9 du Code de commerce, une fraction de 2,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage, doit en informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social. » ;

- (ii) le dernier paragraphe de l'article 25 des statuts comme suit, étant précisé que le reste des stipulations de l'article demeure inchangé :

« au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ».

Dix-huitième résolution (*Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues*)

L'assemblée générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes,

et sous la condition de l'adoption de la quatorzième résolution soumise à la présente assemblée générale autorisant le conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans les conditions légales, autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation :

- (i) à annuler à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- (ii) à réduire le capital à due concurrence, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- (iii) à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires,

décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, et privera d'effet, à compter de la présente assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

8 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés au sein du présent Rapport Financier Annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion intégré au présent Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 20 mai 2015

Jean Noel Reynaud
Directeur Général